



Annuaire



ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1873.

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,
TYP. DE VANLINTHOUT FRÈRES,
IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.


BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS

CORRESPONDANCE DES ÈRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

—

Année de la création du monde 5879
— de la période julienne 6586
— depuis le déluge universel. . . . 4221
— de la fondation de Rome, selon Varron 2626
— de l'ère de Nabonassar 2620
— de l'ère chrétienne 1873

L'année 2649 des Olympiades, ou la 1re année de la 663e Olympiade, commence en juillet 1873.

L'année 1290 des Turcs ou de l'Hégire commence le 1r mars 1873, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

L'année 1873 du calendrier julien commence le 13 janvier.

ÉCLIPSES EN 1873.

Le 12 mai, éclipse totale de lune, invisible à Louvain.

Le 26 mai, éclipse partielle de soleil, visible à Louvain :

Commencement de l'éclipse à 7 h. 54 m. du matin. Plus grande phase à 8 h. 47 m.

Fin de l'éclipse à 9 h. 40 m.

Grandeur de l'éclipse : 0,32, le diamètre du soleil étant *un*.

Le 4 novembre, éclipse totale de lune, en partie visible à Louvain :

Entrée de la lune dans l'ombre à 2 h. 25 m. du soir;

Commencement de l'éclipse totale à 3 h. 27 m.;

Milieu de l'éclipse à 4 h. 10 m.;

Fin de l'éclipse totale à 4 h. 52 m.;

Sortie de l'ombre à 5 h. 54 m.

Grandeur de l'éclipse : 1,42, le diamètre de la lune étant *un*.

Le 20 novembre, éclipse partielle de soleil, invisible à Louvain.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or	12
Épacte	1
Cycle solaire	6
Indiction romaine	1
Lettre dominicale	e

FÊTES MOBILES.

Septuagésime	9 février.
Les Cendres	26 février.
Pâques	13 avril.
Les Rogations	19, 20 et 21 mai.
L'Ascension	22 mai.
La Pentecôte	1 juin.
La Sainte-Trinité	8 juin.
La Fête-Dieu	12 juin.

Le premier dimanche de l'Avent, 30 novembre.

FÊTES DE COMMANDEMENT.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul, et du Patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté PIE VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

JOURS DE JEUNE D'OBLIGATION.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de la Pentecôte, de la solennité des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

QUATRE-TEMPS.

Les 5, 7 et 8 mars. — Les 4, 6 et 7 juin. — Les 17, 19 et 20 septembre. — Les 17, 19 et 20 décembre.

INDULGENCES.

Sa Sainteté GRÉGOIRE XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université, qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront

leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très-sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte, et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves, qui après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté Pie IX a accordé, en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la faculté de théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre, sous le titre de *Sedes Sapientiæ*.

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université, chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave Virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collége du Saint-Esprit, le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

—

a..

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 11 *minutes*.

☽ P. Q. le 5, à 9 h. 46 m. du soir.
🌕 P. L. le 13, à 4 h. 41 m. du soir.
☾ D. Q. le 21, à 8 h. 49 m. du soir.
🌑 N. L. le 28, à 5 h. 45 m. du soir.

—

1 Merc. CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR.
2 Jeud. s. Adélard, abbé de Corbie.
3 Vend. ste Geneviève, vierge.
4 Sam. ste Pharaïlde, vierge.
5 DIM. s. Télesphore, pape.
6 Lund. ÉPIPHANIE*.
7 Mard. ste Mélanie, vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
8 Merc. ste Gudule, vierge. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
9 Jeud. s. Marcellin, évêque. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
10 Vend. s. Agathon, pape. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
11 Sam. s. Hygin, pape. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
12 DIM. SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE. — s. Arcade, martyr.
13 Lund. ste Véronique. — *Réunion du Conseil rectoral.*
14 Mard. s. Hilaire, évêque de Poitiers.

15 Merc. s. Paul, ermite.
16 Jeud. s. Marcel, pape.
17 Vend. s. Antoine, abbé.
18 Sam. Chaire de s. Pierre à Rome.
19 Dim. *Saint Nom de Jésus*, s. Canut, roi de Danemark.
20 Lund. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Mard. ste Agnès, vierge et martyre.
22 Merc. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Jeud. Épousailles de la très-sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Vend. s. Timothée, évêque d'Éphèse.
25 Sam. Conversion de s. Paul.
26 Dim. s. Polycarpe, évêque et martyr. — *Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr Laforet, deuxième Recteur de l'Université catholique, décédé le* 26 *janvier* 1872.
27 Lund. s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Mard. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Merc. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Jeud. ste Martine, vierge et martyre.
31 Vend. s. Pierre Nolasque.

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 18. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 41 *minutes.*

☽ P. Q. le 4, à 10 h. 24 m. du matin.
☺ P. L. le 12, à 11 h. 51 m. du matin.
☾ D. Q. le 20, à 11 h. 41 m. du matin.
● N. L. le 27, à 3 h. 40 m. du matin.

—

1 Sam. s. Ignace, évêque et martyr.
2 DIM. PURIFICATION DE LA TRÈS-Ste VIERGE. *Fête patronale de l'Université; Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*
3 Lund. s. Blaise, évêque et martyr. —*Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. s. André Corsini, évêque. ste Jeanne, reine. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. ste Agathe, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. ste Dorothée, vierge et mart. s. Amand, évêque. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 Vend. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. s. Jean de Matha.
9 DIM. *Septuagésime.* ste Apolline, vierge et martyre.
10 Lund. ste Scolastique, vierge. — *Réunion du Conseil rectoral.*

11 Mard. s. Séverin, abbé.
12 Merc. ste Eulalie, vierge et martyre.
13 Jeud. ste Euphrosine, vierge.
14 Vend. s. Valentin, prêtre et martyr.
15 Sam. ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 Dim. *Sexagésime.* ste Julienne, vierge.
17 Lund. ss. Théodule et Julien, martyrs. — *Commencement du second semestre de l'année académique* 1872-1873.
18 Mard. s. Siméon, évêque et martyr.
19 Merc. s. Boniface de Lausanne.
20 Jeud. s. Eleuthère, évêque de Tournai.
21 Vend. b. Pepin de Landen.
22 Sam. Chaire de s. Pierre à Antioche.
23 Dim. *Quinquagésime. Indulgence plénière. — Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.* — s. Pierre Damien, évêque et doct.
24 Lund. s. Mathias, apôtre.
25 Mard. ste Walburge, vierge.
26 Merc. *Les Cendres.* ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge.
27 Jeud. s. Alexandre, évêque d'Alexandrie.
28 Vend. ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.

—

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier (*commencement du Printemps*) *le* 20, *à* 1 *heure* 11 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 59 *minutes.*

☽ P. Q. le 6, à 1 h. 43 m. du matin.
☺ P. L. le 14, à 6 h. 3 m. du matin.
☾ D. Q. le 21, à 10 h. 38 m. du soir.
● N. L. le 28, à 1 h. 12 m. du soir.

—

1 Sam. s. Aubin, évêque d'Angers.
2 Dim. *Quadragésime.* s. Simplice, pape.
3 Lund. ste Cunégonde, impératrice. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. s. Casimir, roi. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. *Quatre-temps.* s. Théophile. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. ste Colette, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 Vend. *Quatre-temps.* s. Thomas d'Aquin. — *Réunion de la Fac. de Théologie. — Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement à la chapelle du collége du Saint-Esprit.*
8 Sam. *Quatre-temps.* s. Jean de Dieu.
9 Dim. *Reminiscere.* ste Françoise, veuve.
10 Lund. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste. — *Réunion du Conseil rectoral.*

11 Mard. s. Vindicien, évêque d'Arras.
12 Merc. s. Grégoire-le-Grand, pape.
13 Jeud. ste Euphrasie, vierge.
14 Vend. ste Mathilde, reine.
15 Sam. s. Longin, soldat.
16 Dim. *Oculi.* ste Eusébie, vierge.
17 Lund. ste Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 Mard. s. Gabriel, archange.
19 Merc. s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Jeud. s. Wulfran, évêque de Sens.
21 Vend. s. Benoit, abbé.
22 Sam. s. Basile, martyr.
23 Dim. *Lætare.* s. Victorien, martyr.
24 Lund. s. Agapet, évêque de Synade.
25 Mard. Annonciation de la très-ste Vierge*.
— s. Humbert, évêque.
26 Merc. s. Ludger, évêque de Munster.
27 Jeud. s. Rupert, évêque de Worms.
28 Vend. s. Sixte III, pape.
29 Sam. s. Eustase, abbé.
30 Dim. *La Passion.* s. Véron, abbé.
31 Lund. s. Benjamin, martyr.

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 49 *minutes.*

☽ P. Q. le 4, à 6 h. 54 m. du soir.
🌕 P. L. le 12, à 10 h. 9 m. du soir.
☾ D. Q. le 20, à 6 h. 6 m. du matin.
● N. L. le 26, à 11 h. 0 m. du soir.

---

1 Mard. s. Hugues, abbé.
2 Merc. s. François de Paul.
3 Jeud. s. Richard, évêque de Chicester.
4 Vend. Notre-Dame des Sept-Douleurs. s. Isidore de Sévile.
5 Sam. s. Vincent Ferrier.
6 Dim. *Les Rameaux*. s. Célestin, pape.
7 Lund. s. Albert, ermite.
8 Mard. s. Perpétue, évêque de Tours. — *Commencement des vacances académiques.*
9 Merc. ste Vaudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de* S. M. Léopold II, *roi des Belges, né à Bruxelles, le* 9 *avril* 1835.
10 Jeud. *Jeudi-Saint*. s. Macaire, évêque.
11 Vend. *Vendredi-Saint*. s. Léon-le-Grand, pape.
12 Sam. s. Jules 1, pape.
13 Dim. PAQUES. s. Herménégilde, martyr.
14 Lund. Second jour de Paques*. ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.
15 Mard. stes Anastasie et Basilisse, martyres.

— *Ouverture de la première session des Jurys d'examen.*

16 Merc. s. Drogon, ermite.
17 Jeud. s. Anicet, pape et martyr.
18 Vend. s. Ursmar, évêque, abbé de Lobbes.
19 Sam. s. Léon IX, pape.
20 DIM. *Quasimodo.* ste Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Lund. s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.
22 Mard. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Merc. s. Georges, martyr.
24 Jeud. s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Vend. *Rogations.* s. Marc, évangéliste.
26 Sam. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27 DIM. *Misericordia.* s. Antime, évêque et martyr.
28 Lund. s. Vital, martyr.
29 Mard. s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collége du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F.-T. Becqué, curé de Saint-Michel à Louvain, décédé le* 29 *avril* 1835. — *Fin des vacances académiques.*
30 Merc. ste Cathérine de Sienne, vierge.

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 21. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 28 *minutes.*

☽ P. Q. le 4, à 0 h. 51 m. du soir.
☺ P. L. le 12, à 11 h. 36 m. du matin.
☾ D. Q. le 19, à 11 h. 18 m. du matin.
● N. L. le 26, à 9 h. 38 m. du matin.

—

1 Jeud. ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Vend. s. Athanase, évêque et docteur.
3 Sam. Invention de la ste Croix.
4 Dim. *Jubilate.* ste Monique, veuve.
5 Lund. s. Pie V, pape. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. s. Jean devant la Porte Latine. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Stanislas, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. Patronage de s. Joseph. Apparition de s. Michel. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 Vend. s. Grégoire de Nazianze, docteur. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
10 Sam. s. Antonin, archevêque de Florence.
11 Dim. *Cantate.* s. François de Hiéronymo.
12 Lund. ss. Nérée et Achillée, martyrs. — *Réunion du Conseil rectoral.*
13 Mard. s. Servais, évêque de Tongres.
14 Merc. s. Pacôme, abbé de Tabennes. — *Messe*

anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique, décédé le 14 *mai* 1865.

15 Jeud. ste Dymphne, vierge et martyre.
16 Vend. s. Jean Népomucène, martyr.
17 Sam. s. Pascal Baylon.
18 Dim. *Vocem.* s. Venance, martyr.
19 Lund. *Rogations.* s. Pierre Célestin, pape.
20 Mard. *Rogations.* s. Bernardin de Sienne.
21 Merc. *Rogations.* ste Itisberge, vierge.
22 Jeud. ASCENSION DE N.-S.-J.-C. ste Julie, vierge et martyre.
23 Vend. s. Guibert, fondateur de Gemblours.
24 Sam. Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Dim. *Exaudi.* s. Grégoire VII, pape.
26 Lund. s. Philippe de Néri.
27 Mard. s. Jean I, pape.
28 Merc. s. Germain, évêque de Paris.
29 Jeud. s. Maximien, évêque de Trèves.
30 Vend. s. Ferdinand III, roi.
31 Sam. *Jeûne.* ste Pétronille, vierge.

—

Juin.

Le soleil entre dans l'Écrevisse (commencement de l'Été) le 21, *à* 9 *heures* 44 *minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de* 24 *minutes jusqu'au* 21, *et décroissent ensuite de* 5 *minutes jusqu'au* 30.

☽ P. Q. le 3, à 6 h. 38 m. du matin.
☺ P. L. le 10, à 10 h. 20 m. du soir.
☾ D. Q. le 17, à 3 h. 50 m. du soir.
● N. L. le 24, à 9 h. 30 m. du soir.

—

1 Dim. PENTECOTE. — *Indulgence plénière.* s. Pamphile, martyr.
2 Lund. Second jour de Pentecôte*. ss. Marcellin, Pierre et Érasme, martyrs.
3 Mard. ste Clotilde, reine. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. *Quatre-temps.* s. Optat, évêque de Milève. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. s. Boniface évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. *Quatre-temps.* s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
7 Sam. *Quatre-temps.* s. Robert, évêque. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 Dim. La sainte Trinité. s. Médard, évêque de Noyon.
9 Lund. ss. Prime et Félicien, martyrs. — *Réunion du Conseil rectoral.*

10 Mard. ste Marguerite, reine.
11 Merc. s. Barnabé, apôtre.
12 Jeud. FÊTE-DIEU*. s. Jean de Sahagun.
13 Vend. s. Antoine de Padoue.
14 Sam. s. Basile-le-Grand, archevêque de Césarée.
15 DIM. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. *Procession générale.* s. Guy, s. Modeste et ste Crescence, martyrs.
16 Lund. ste Lutgarde, vierge. s. Jean François Régis.
17 Mard. ste Alène, vierge et martyre.
18 Merc. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Jeud. ste Julienne de Falconiérie, vierge.
20 Vend. s. Sylvère, pape et martyr.
21 Sam. s. Louis de Gonzague.
22 DIM. *Fête du Sacré Cœur de Jésus. — Fête du saint Sacrement de Miracle à Louvain.* s. Paulin, évêque de Nole.
23 Lund. b. Marie d'Oignies.
24 Mard. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Merc. s. Guillaume, abbé.
26 Jeud. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Vend. s. Ladislas, roi de Hongrie.
28 Sam. *Jeûne.* s. Léon II, pape.
29 DIM. ss. PIERRE ET PAUL, apôtres. — *Indulgence plénière.*
30 Lund. ste Adile, vierge.

—

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 4 minutes.

☽ P. Q. le 2, à 11 h. 28 m. du soir.
🌕 P. L. le 10, à 6 h. 52 m. du matin.
☾ D. Q. le 16, à 9 h. 16 m. du soir.
🌑 N. L. le 24, à 10 h. 52 m. du matin.

—

1 Mard. s. Rombaut, évêque, patron de Malines.
2 Merc. Visitation de la Sainte-Vierge.
3 Jeud. s. Euloge, martyr.
4 Vend. s. Théodore, évêque.
5 Sam. s. Pierre de Luxembourg, cardinal-évêque de Metz.
6 Dim. ste Godelive, martyre.
7 Lund. s. Willebaud, évêque d'Aichstadt.
8 Mard. ste Elisabeth, reine de Portugal. — *Ouverture de la seconde session des Jurys d'examen. — Commencement des vacances académiques.*
9 Merc. ss. Martyrs de Gorcum.
10 Jeud. Les sept Frères Martyrs.
11 Vend. s. Pie I, pape.
12 Sam. s. Jean Gualbert, abbé.
13 Dim. s. Anaclet, pape et martyr.
14 Lund. s. Bonaventure, évêque et docteur.
15 Mard. s. Henri, empereur d'Allemagne.
16 Merc. Notre-Dame du Mont-Carmel. ste Renilde.

17 Jeud. s. Alexis, confesseur.
18 Vend. s. Camille de Lellis.
19 Sam. s. Vincent de Paul.
20 Dim. *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.* s. Jérôme Émilien.
21 Lund. ste Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'inauguration de* S. M. Léopold Ier, *roi des Belges.*
22 Mard. ste Marie-Madeleine.
23 Merc. s. Apollinaire, évêque de Ravenne.
24 Jeud. ste Christine, vierge et martyre.
25 Vend. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Sam. ste Anne, mère de la très-sainte Vierge Marie.
27 Dim. s. Pantaléon, martyr.
28 Lund. s. Victor, martyr.
29 Mard. ste Marthe, vierge.
30 Merc. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Jeud. s. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus.

—

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 47 minutes.

☽ P. Q. le 1, à 2 h. 48 m. du soir.
🌕 P. L. le 8, à 2 h. 10 m. du soir.
☾ D. Q. le 15, à 4 h. 59 m. du matin.
● N. L. le 23, à 1 h. 49 m. du matin.
☽ P. Q. le 31, à 4 h. 6 m. du matin.

—

1 Vend. s. Pierre-ès-Liens.
2 Sam. *Portioncule.* s. Étienne, pape. s. Alphonse de Liguori.
3 Dim. Invention de s. Étienne.
4 Lund. s. Dominique, confesseur.
5 Mard. Notre-Dame aux Neiges.
6 Merc. Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
7 Jeud. s. Donat, évêque et martyr.
8 Vend. s. Cyriac, martyr.
9 Sam. s. Romain, martyr.
10 Dim. s. Laurent, martyr.
11 Lund. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 Mard. ste Claire, vierge.
13 Merc. s. Hippolyte, martyr. b. Jean Berchmans, de Diest, confesseur.
14 Jeud. *Jeûne.* s. Eusèbe, martyr.
15 Vend. ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. s. Arnould, évêque de Soissons.
16 Sam. s. Roch, confesseur.

17 **Dim.** s. Joachim, père de la très-sainte Vierge Marie. s. Libérat, abbé.
18 **Lund.** ste Hélène, impératrice.
19 **Mard.** s. Jules, martyr. b. Louis Flores, d'Anvers, martyr.
20 **Merc.** s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 **Jeud.** ste Jeanne Françoise Frémiot de Chantal, veuve.
22 **Vend.** s. Thimothée, martyr.
23 **Sam.** s. Philippe Béniti.
24 **Dim.** s. Barthélemi, apôtre.
25 **Lund.** s. Louis, roi de France.
26 **Mard.** s. Zéphirin, pape et martyr.
27 **Merc.** s. Joseph Calasance.
28 **Jeud.** s. Augustin, évêque et docteur.
29 **Vend.** Décollation de s. Jean-Baptiste.
30 **Sam.** ste Rose de Lima, vierge.
31 **Dim.** s. Raymond Nonnat.

—

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance (commencement de l'Automne) le 22, *à* 11 *heures* 53 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 51 *minutes.*

☺ P. L. le 6, à 9 h. 27 m. du soir.
☾ D. Q. le 13, à 3 h. 59 m. du soir.
● N. L. le 21, à 6 h. 9 m. du soir.
☽ P. Q. le 29, à 3 h. 14 m. du soir.

—

1 Lund. s. Gilles, abbé.
2 Mard. s. Étienne, roi de Hongrie.
3 Merc. s. Remacle, évêque de Maestricht.
4 Jeud. ste Rosalie, vierge.
5 Vend. s. Laurent Justinien, patriarche de Vénise.
6 Sam. s. Donatien, martyr.
7 Dim. ss. *Anges-Gardiens*. ste Reine. — Installation de l'Université de Louvain (1426), érigée par le pape Martin V (9 *décembre* 1425).
8 Lund. Nativité de la très-sainte Vierge*. s. Adrien, martyr.
9 Mard. s. Gorgone, martyr.
10 Merc. s. Nicolas de Tolentino.
11 Jeud. ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Vend. s. Guy d'Anderlecht.
13 Sam. s. Amé, évêque de Sion en Valais.
14 Dim. Exaltation de la sainte Croix.

15 Lund. s. Nicomède, martyr.
16 Mard. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Merc. *Quatre-temps*. s. Lambert, évêque de Maestricht.
18 Jeud. s. Joseph de Cupertino.
19 Vend. *Quatre-temps*. s. Janvier, martyr.
20 Sam. *Quatre-temps*. s. Eustache, martyr.
21 Dim. s. Mathieu, apôtre.
22. Lund. ss. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Mard. ste Thècle, vierge et martyre. — *Anniversaire des Journées de Septembre.*
24 Merc. Notre-Dame de la Merci.
25 Jeud. s. Firmin.
26 Vend. s. Cyprien et ste Justine, martyrs.
27 Sam. ss. Cosme et Damien, martyrs.
28 Dim. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Lund. s. Michel, archange.
30 Mard. s. Jérôme, docteur.

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 57 *minutes.*

☺ P. L. le 6, à 5 h. 50 m. du matin.
☾ D. Q. le 13, à 6 h. 44 m. du matin.
● N. L. le 21, à 11 h. 13 m. du matin.
☽ P. Q. le 29, à 0 h. 28 m. du matin.

—

1 Merc. s. Remi. s. Bavon, patron de Gand.
2 Jeud. s. Leodegaire, évêque d'Autun.
3 Vend. s. Gérard, abbé.
4 Sam. s. François d'Assises.
5 Dim. *Solennité du Saint-Rosaire.* s. Placide, martyr.
6 Lund. s. Brunon, confesseur. — *Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour jusqu'au samedi* 13 *octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à une heure.*
7 Mard. s. Marc, pape. — *Fin des vacances académiques.*
8 Merc. ste Brigitte, veuve. — *Messe solennelle du Saint-Esprit pour l'ouverture des cours académiques, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique* 1873-1874.
9 Jeud. ss. Denis et ses compagnons, martyrs.

10 Vend. s. François de Borgia.
11 Sam. s. Gommaire, patron de Lierre.
12 Dim. s. Wilfrid, évêque d'York. — *Les demandes qui se rapportent aux art.* 41, 42, 45 *et* 46 *du Règlement général doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*
13 Lund. s. Édouard, roi d'Angleterre. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
14 Mard. s. Calixte, pape et martyr. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
15 Merc. ste Thérèse, vierge. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
16 Jeud. s. Mummolin, évêque de Noyon et de Tournai. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
17 Vend. ste Hedwige, veuve. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
18 Sam. s. Luc, évangéliste. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes* (Règl. gén. art. 6).
19 Dim. s. Pierre d'Alcantara.
20 Lund. s. Jean de Kenti. — *Réunion du Conseil rectoral.*
21 Mard. ste Ursule et ses compagnes, martyrs.
22 Merc. s. Mellon, évêque.
23 Jeud. s. Jean de Capistran.
24 Vend. s. Raphaël, archange.
25 Sam. s. Crépin, s. Crépinien, s. Chrysante et ste Darie, martyrs.

b.

26 Dim. s. Évariste, pape et martyr.
27 Lund. s. Frumence, apôtre de l'Éthiopie.
28 Mard. ss. Simon et Jude, apôtres.
29 Merc. ste Ermelinde, vierge.
30 Jeud. s. Foillan, martyr.
31 Vend. *Jeûne*. s. Quentin, martyr.

—

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 22. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 28 *minutes.*

☉ P. L. le 4, à 4 h. 6 m. du soir.
☾ D. Q. le 12, à 1 h. 6 m. du matin.
● N. L. le 20, à 3 h. 55 m. du matin.
☽ P. Q. le 27, à 8 h. 31 m. du matin.

—

1 Sam. TOUSSAINT. *Indulgence plénière.*
2 DIM. Patronage de la sainte Vierge.
3 Lund. Les Fidèles Trépassés. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES (1834), ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière. — Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, à onze heures, en l'église primaire de Saint-Pierre. — Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Zacharie et ste Élisabeth, parents de s. Jean-Baptiste. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 Vend. s. Willebrord, évêque d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

8 Sam. s. Godefroid, évêque d'Amiens.
9 Dim. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome.
10 Lund. s. André Avellin. — *Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. s. Martin, évêque de Tours.
12 Merc. s. Liévin, évêque et martyr.
13 Jeud. s. Stanislas Kostka.
14 Vend. s. Albéric, évêque d'Utrecht.
15 Sam. s. Léopold, confesseur. — *Fête patronale de S. M. le roi* Léopold II.
16 Dim. s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.
17 Lund. s. Grégoire Thaumaturge.
18 Mard. Dédicace des basiliques de s. Pierre et de s. Paul à Rome.
19 Merc. ste Élisabeth, duchesse de Thuringe.
20 Jeud. s. Félix de Valois.
21 Vend. Présentation de la très-sainte Vierge.
22 Sam. ste Cécile, vierge et martyre.
23 Dim. s. Clément I, pape et martyr.
24 Lund. s. Jean de la Croix.
25 Mard. ste Cathérine, vierge et martyre.
26 Merc. s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.
27 Jeud. s. Acaire, évêque de Noyon.
28 Vend. s. Rufe, martyr.
29 Sam. s. Saturnin, martyr.
30 Dim. *Avent.* s. André, apôtre.

—

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne (commencement de l'Hiver) le 21, *à* 5 *heures* 51 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de* 24 *minutes jusqu'au* 21, *et croissent ensuite de* 4 *minutes jusqu'au* 31.

☺ P. L. le 4, à 4 h. 39 m. du matin.
☾ D. Q. le 11, à 10 h. 12 m. du soir.
● N. L. le 19, à 7 h. 8 m. du soir.
☽ P. Q. le 26, à 4 h. 23 m. du soir.

—

1 Lund. s. Éloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN (1835). — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
2 Mard. ste Bibienne, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
3 Merc. s. François Xavier. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
4 Jeud. ste Barbe, martyre. s. Pierre Chrysologue. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
5 Vend. s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
6 Sam. s. Nicolas, évêque de Myre.
7 DIM. s. Ambroise, évêque et docteur.
8 Lund. CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. — *Indulgence plénière.*
9 Mard. ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion du Conseil rectoral.*

10 Merc. s. Melchiade, pape et martyr.
11 Jeud. s. Damase, pape.
12 Vend. s. Valery, abbé en Picardie.
13 Sam. ste Lucie, vierge et martyre.
14 Dim. s. Spiridion, évêque.
15 Lund. s. Adon, archevêque de Vienne.
16 Mard. s. Eusèbe, évêque de Verceil.
17 Merc. *Quatre-temps.* ste Begge, veuve. Messe d'or. — *Anniversaire de l'inauguration de* S. M. Léopold II, *roi des Belges.*
18 Jeud. Expectation de la très-sainte Vierge.
19 Vend. *Quatre-temps.* s. Némésion, martyr.
20 Sam. *Quatre-temps.* s. Philogone, évêque.
21 Dim. s. Thomas, apôtre.
22 Lund. s. Hungère, évêque d'Utrecht.
23 Mard. ste Victoire, vierge et martyre.
24 Merc. *Jeûne.* s. Lucien.
25 Jeud. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 Vend. Second jour de Noël*. s. Étienne, premier martyr.
27 Sam. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Dim. ss. Innocents.
29 Lund. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Mard. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Merc. s. Silvestre, pape.

—

PLANÈTES PRINCIPALES.

Moment du passage au méridien à Louvain, le 15 *de chaque mois.*

—

VÉNUS.

Le 15 janvier,	à 2 h. 53 m. du soir.
— février,	à 2 h. 55 m. du soir.
— mars,	à 2 h. 41 m. du soir.
— avril,	à 1 h. 33 m. du soir.
— mai,	à 10 h. 44 m. du matin.
— juin,	à 9 h. 2 m. du matin.
— juillet,	à 8 h. 42 m. du matin.
— août,	à 8 h. 56 m. du matin.
— septembre,	à 9 h. 22 m. du matin.
— octobre,	à 9 h. 43 m. du matin.
— novembre,	à 10 h. 3 m. du matin.
— décembre,	à 10 h. 34 m. du matin

MARS.

Le 15 janvier,	à 5 h. 53 m. du matin.
— février,	à 4 h. 39 m. du matin.
— mars,	à 3 h. 12 m. du matin.
— avril,	à 0 h. 56 m. du matin.
— mai,	à 10 h. 12 m. du soir.
— juin,	à 7 h. 58 m. du soir.
— juillet,	à 6 h. 30 m. du soir.
— août,	à 5 h. 28 m. du soir.
— septembre,	à 4 h. 46 m. du soir.
— octobre,	à 4 h. 19 m. du soir.

Le 15 novembre,	à 3 h. 57 m. du soir.
— décembre,	à 3 h. 34 m. du soir.

JUPITER.

Le 15 janvier,	à 2 h. 23 m. du matin.
— février,	à 0 h. 7 m. du matin.
— mars,	à 10 h. 0 m. du soir.
— avril,	à 7 h. 51 m. du soir.
— mai,	à 5 h. 58 m. du soir.
— juin,	à 4 h. 10 m. du soir.
— juillet,	à 2 h. 32 m. du soir.
— août,	à 0 h. 54 m. du soir.
— septembre,	à 11 h. 17 m. du matin.
— octobre,	à 9 h. 42 m. du matin.
— novembre,	à 8 h. 1 m. du matin.
— décembre,	à 6 h. 17 m. du matin.

SATURNE.

Le 15 janvier.	à 11 h. 52 m. du matin.
— février,	à 10 h. 7 m. du matin.
— mars,	à 8 h. 28 m. du matin.
— avril,	à 6 h. 34 m. du matin.
— mai,	à 4 h. 39 m. du matin.
— juin,	à 2 h. 33 m. du matin.
— juillet,	à 0 h. 28 m. du matin.
— août,	à 10 h. 12 m. du soir.
— septembre,	à 8 h. 5 m. du soir.
— octobre,	à 6 h. 7 m. du soir.
— novembre,	à 4 h. 11 m. du soir.
— décembre,	à 2 h. 24 m. du soir.

PREMIÈRE PARTIE.

CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE.

—

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, S. G. Mgr VICTOR AUGUSTE DECHAMPS, né à Melle le 6 décembre 1810, docteur en théologie, sacré à Rome le 1er octobre 1865, transféré de l'évêché de Namur sur le siége métropolitain dans le consistoire du 20 décembre 1867.

Évêque de Liége, S. G. Mgr THÉODORE ALEXIS JOSEPH DE MONTPELLIER, né au château de Vedrin le 24 mai 1807, docteur en théologie, sacré à Liége le 7 novembre 1852, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr JEAN JOSEPH FAICT, né à Leffinghe le 22 mai 1813, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Bruges le 18 octobre 1864.

Évêque de Gand, S. G. Mgr HENRI FRANÇOIS BRACQ, né à Gand, le 26 février 1804, docteur en théologie, sacré à Gand le 1er mai 1865, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Namur, S. G. Mgr THÉODORE JOSEPH GRAVEZ, né à Sivry (Hainaut) le 10 septembre 1810, docteur en théologie, sacré à Namur le 2 février 1868.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr EDMOND HYACINTHE THÉODORE JOSEPH DUMONT, né à Saint-Amand le 27 octobre 1828, préconisé dans le consistoire du 23 décembre 1872.

PRIÈRE A LA TRÈS-SAINTE MÈRE DE DIEU, PATRONNE DE L'UNIVERSITÉ (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord uvec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très-sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la Foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-là donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel! votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très-miséricordieuse, ô très-bonne et très-douce Vierge Marie! — Ave, Maria.

---

(1) Nosseigneurs l'Archevêque et les Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

RECTEUR MAGNIFIQUE.

A. J. Namèche, camérier secret de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de la métropole de Malines, chevalier de l'ordre de Léopold, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Rue des Récollets, nº 27.

VICE-RECTEUR.

C. P. E. Cartuyvels, docteur en théologie, licencié en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Rue Léopold, nº 38.

SECRÉTAIRE.

P. G. H. Willems, docteur en philosophie et lettres, correspondant de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de la société asiatique de Paris, et de la société « *Zuid-Nederlandsche Maatschappij van Taalkunde* », correspondant de la société d'archéologie du duché de Limbourg, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place St-Jacques, nº 26.

CONSEIL RECTORAL.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur.
T. J. Lamy, doyen de la faculté de théologie.
A. Thimus, doyen de la faculté de droit.

L. J. Hubert, doyen de la faculté de médecine.
L. Bossu, doyen de la faculté de philosophie et lettres.
G. Lambert, doyen de la faculté des sciences.
P. G. H. Willems, secrétaire de l'Université.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, T. J. Lamy.
Secrétaire, J. M. Van den Steen.

J. T. Beelen, prof. ord., camérier d'honneur de Sa Sainteté, consulteur de la sacrée congrégation de l'Index, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold; l'Écriture Sainte et les langues orientales. Collége du St-Esprit.

J. F. D'Hollander, prof. émérite, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Gand, ancien président du collége du St-Esprit. Rue de Namur, n° 149.

H. J. Feye, prof. ord., docteur en théologie et en droit canon, consulteur du concile du Vatican et secrétaire de la commission de discipline ecclésiastique; les institutions canoniques et les décrétales. Rue Ste-Anne, n° 7.

J. B. Lefebve, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur; la théologie dogmatique spéciale. Collége du St-Esprit.

F. J. Ledoux, prof. ord., docteur en théologie et en philosophie, chanoine hon. de la cathédrale

de Liége; la théologie dogmatique générale. Collége du St-Esprit.

T. J. Lamy, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur, président du collége Marie-Thérèse; les cours élémentaires des langues orientales et l'introduction à l'étude de l'Écriture Sainte.

E. H. J. Reusens, prof. ord., docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université; les antiquités chrétiennes et l'archéologie. Collége du St-Esprit.

F. J. Moulart, prof. ord., docteur en droit canon; le droit civil-ecclésiastique et la théologie morale (cours élémentaire). Collége Marie-Thérèse.

A. J. J. F. Haine, prof. ord., docteur en théologie; la théologie morale (cours élémentaire). Rue de Namur, nº 108.

J. M. Van den Steen, prof. ord., docteur en théologie, directeur du collége du St-Esprit; les principes fondamentaux de la théologie morale et la liturgie (cours élémentaire).

B. Jungmann, prof. ord., docteur en théologie et en philosophie, chanoine hon. de la cathédrale de Bruges; l'histoire ecclésiastique. Collége du St-Esprit.

L. G. Roelants, prof. ord., caméricr secret de Sa Sainteté, docteur en théologie, président du collége du St-Esprit; la théologie morale.

—



FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, A. Thimus.
Secrétaire, J. Van Biervliet.

L. B. De Bruyn, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold; les pandectes. Rue de Namur, nº 190.

T. J. C. Smolders, prof. émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, ancien membre du conseil provincial du Brabant, ancien bourgmestre de Louvain. Rue des Chats, nº 22.

J. B. C. G. Delcour, prof. émérite, officier de l'ordre de Léopold et chevalier de SS. Maurice et Lazare, membre de la Chambre des représentants, ministre de l'intérieur.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et d'Isabelle-la-Catholique; les institutes du droit romain et le droit notarial. Rue du Manége, nº 29.

J. J. Thonissen, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold, chevalier de la Légion d'honneur et de Charles III d'Espagne, chevalier de 1re classe de la Branche Ernestine de Saxe, commandeur de l'ordre du Christ, grand-officier de l'ordre de St-Stanislas (Russie), membre de la chambre des représentants, de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, de l'académie d'archéologie d'Anvers et de la société d'économie politique de Paris, membre du conseil d'administration de la biblio-

thèque royale; le droit criminel, l'organisation et les attributions judiciaires. Rue des Orphelins, nº 42.

C. T. A. Torné, prof. ord., le droit naturel ou la philosophie du droit et le droit commercial. Montagne du Collége, nº 4.

E. E. A. De Jaer, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, ancien secrétaire de l'Université; le droit civil approfondi. Place du Peuple, nº 17.

C. H. X. Périn, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre correspondant de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, de la société d'économie politique et de la société d'économie charitable de Paris, de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, officier d'académie de l'Université de France; l'économie politique, le droit public interne et externe, et le droit administratif. Rue des Récollets, nº 19.

A. Thimus, prof. ord.; cours spécial de droit civil. Place St-Jacques, nº 8.

J. P. A. H. Staedtler, prof. ord.; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain. Rue de la Station, nº 97.

J. Van Biervliet, prof. extraord.; l'introduction historique au cours de droit civil et l'exposé des principes généraux du code civil. Rue des Joyeuses-Entrées, nº 43.

L. Mabille, prof. extraord.; le droit civil approfondi. Rue du Chêne, nº 8.

E. J. Descamps, prof. extraord.; le droit administratif (comme suppléant de M. Périn). Rue Léopold, nº 6.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, L. J. Hubert.
Secrétaire, C. Ledresseur.

P. J. E. Craninx, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold et chevalier de la légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine; la clinique interne. Rue Léopold, nº 1.

M. R. Michaux, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine, correspondant de l'académie de médecine et de la société de chirurgie de Paris; la clinique externe. Marché aux Grains, nº 16,

L. J. Hubert, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne, etc., ancien membre du conseil communal; le cours théorique et pratique des accouchements et les maladies des femmes et des enfants. Rue du Canal, nº 28.

F. Hairion, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold, ex-directeur de l'institut ophthalmique de l'armée, membre titulaire de l'académie royale de médecine de Belgique, membre correspondant de l'académie impériale de Rio-Janeiro et des sociétés médicales d'Anvers, Bruges, Bruxelles,

Malines, Lisbonne, Lyon, Paris, Rotterdam, Dresde, St-Pétersbourg, membre de la société d'ophthalmologie d'Heidelberg, etc.; l'hygiène et la clinique des maladies syphilitiques et de l'ophthalmologie. Rue Léopold, n° 20.

P. J. Haan, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne; la pathologie chirurgicale, l'encyclopédie et l'histoire de la médecine. Rue de Tirlemont, n° 133.

E. M. Van Kempen, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine; l'anatomie générale, descriptive, etc. Rue de Bruxelles, n° 182.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine; la thérapeutique générale, la pathologie générale des maladies internes. Rue des Chats, n° 36.

E. Hayoit, prof. ord.; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes et la médecine légale. Rue de Namur, n° 66.

C. Blas, prof. ord. à la faculté des sciences, correspondant de l'académie royale de médecine; la pharmacologie, et le cours théorique et pratique de pharmacie. Hôtel de Suède.

E. Masoin, prof. extraord.; la physiologie et les maladies mentales. Place de l'Université, n° 12.

E. Sovet, prof. extraord.; l'anatomie descriptive et la médecine opératoire.

E. Hubert, prof. extraord.; les exercices cliniques et les opérations obstétricales. Rue Léopold, nº 13.

C. Ledresseur, prof. extraord.; l'anatomie pathologique. Rue Notre-Dame, nº 19.

L. Noël, prof. agrégé, chef de clinique ophthalmologique. Rue de Tirlemont, nº 43.

T. Debaisieux, prof. agrégé, chef de clinique chirurgicale. Rue de Paris, nº 88.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, L. Bossu.
Secrétaire, J. Jacops.

A. J. Namèche, recteur de l'Université, prof. ord.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur, prof. ord.

G. C. Ubaghs, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége. Rue Vleminckx, nº 73.

F. J. B. J. Nève, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre des sociétés asiatiques de Paris et de Londres, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie arménienne de Saint-Lazare à Venise, correspondant de la société des sciences de Lille, de l'académie de Stanislas à Nancy, etc.; l'histoire de la littérature ancienne et les langues orientales. Rue des Orphelins, nº 52.

C. H. X. Périn, prof. ord. à la faculté de droit; l'économie politique et la statistique. Rue des Récollets, nº 19.

E. Nève, prof. ord. hon., ancien bibliothécaire de l'Université.

C. C. A. M. Moeller, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; l'histoire générale et les antiquités grecques. Montagne St-Antoine, nº 16.

L. C. de Monge, prof. ord., docteur en droit, officier d'académie de l'Université de France; l'histoire de la littérature française. Rue Marie-Thérèse, nº 22.

E. I. J. M. Poullet, prof. ord., docteur en droit et en sciences politiques et administratives, chevalier de l'ordre de la couronne de chêne, ancien membre du conseil provincial du Brabant, correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre effectif de la société d'émulation de Bruges, membre correspondant de l'académie d'archéologie d'Anvers; l'histoire nationale et l'histoire politique moderne. Rue de la Station, nº 130.

P. G. H. Willems, prof. ord., secrétaire de l'Université, docteur en philosophie et lettres; la littérature latine, la littérature grecque et les antiquités romaines. Place St-Jacques, nº 26.

L. Bossu, prof. ord., docteur en philosophie et lettres; l'histoire de la philosophie et la philosophie générale. Rue de Namur, nº 97.

A. H. H. Dupont, prof. ord., docteur en théo-

logie et en philosophie ; la philosophie morale et la métaphysique générale et spéciale. Collége du Pape.

C. de Harlez, prof. ord. hon., docteur en droit, chanoine hon. de la cathédrale de Liége, ancien président du collége Juste-Lipse.

P. P. M. Alberdingk Thym, prof. extraord., docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, membre de la société de littérature néerlandaise de Leyde, de la société historique d'Utrecht, et de la société historique et archéologique du Bas-Rhin; la littérature flamande. Rue des Récollets, n° 5.

C. T. J. Pieraerts, prof. extraord., chanoine hon. de la métrop. de Malines ; l'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion et les exercices philologiques et littéraires sur la langue latine. Rue des Bogards, n° 35.

J. Jacops, prof. extraord., président du collége du Pape Adrien VI ; l'introduction à la philosophie, la logique et la psychologie.

—

FACULTÉ DES SCIENCES ET ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

Doyen, G. Lambert.
Secrétaire, J. Carnoy.

P. J. Van Beneden, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de N.-D.



de la conception de Villa-Viçiosa, chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire, docteur en médecine et en sciences, docteur en droit de l'université d'Edimbourg, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut de France, de l'académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, de l'académie royale de Lisbonne, de Berlin et de Munich, de l'académie des sciences naturelles de Californie, de l'institut des Pays-Bas, de l'académie des sciences de Montpellier, de la société linnéenne de Londres, de la société des sciences des Indes néerlandaises à Batavia, de la société philomatique de Paris, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane à Bonn, de la société impériale et royale des médecins à Vienne, de la société des sciences à Harlem, de la société linnéenne de Bordeaux, de la société royale des sciences de Liége, de la société paléontologique de Belgique, de la société des sciences médicales et naturelles de Malines, de la société de médecine et de la société de botanique d'Anvers, etc.; la zoologie, l'anatomie comparée et la paléontologie animale. Collége du Roi, rue de Namur.

A. J. Docq, prof. ord., docteur en sciences, chanoine hon. de la cathédrale de Namur; la physique expérimentale et l'astronomie physique. Collége des Prémontrés, rue de Namur.

P. L. Gilbert, prof. ord., docteur en sciences, associé de l'académie royale des sciences, des

lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de la société philomatique de Paris; le calcul différentiel et le calcul intégral, la statique élémentaire et la mécanique analytique, etc. Rue Notre-Dame, nº 20.

L. Henry, prof. ord., docteur en sciences, correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre de la société chimique de Paris, de la société chimique allemande de Berlin et de la société royale des sciences de Liége; la chimie générale, organique et inorganique. Rue du Manége, nº 2.

P. E. Martens, prof. ord., docteur en sciences et en médecine, membre de la société royale de botanique de Belgique, de la société de botanique d'Anvers et de la société des naturalistes de la Prusse rhénane à Bonn; la botanique, la physiologie des plantes et la géographie botanique. Rue Marie-Thérèse, nº 27.

C. L. J. X. de la Vallée-Poussin, prof. ord.; la minéralogie et la géologie. Rue de Tirlemont, nº 121.

A. J. A. Devivier, prof. ord., docteur en sciences; la géométrie descriptive, théorique et appliquée, la physique industrielle et la mécanique appliquée. Rue des Chats, nº 25.

Fr. Dewalque, prof. ord., ingénieur des arts et manufactures et des mines, membre du conseil de salubrité publique de la province de Liége, de la société chimique de Paris, de la société des

naturalistes de la Prusse rhénane et de la Westphalie, membre correspondant de l'union des arts de Marseille; la chimie industrielle et les manipulations chimiques. Boulevard de Tirlemont, nº 11.

F. Krans, prof. ord., ingénieur des mines, arts et manufactures, membre de l'institut du fer et de l'acier d'Angleterre, membre de la société des ingénieurs de Cleveland; la métallurgie. Rue des Orphelins, nº 46.

C. Blas, prof. ord., chevalier de l'ordre de la couronne de Prusse, docteur en sciences, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique, membre de la société chimique allemande de Berlin, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane à Bonn, de la société chimique de Paris; la chimie analytique (docimasie). Hôtel de Suède.

G. Lambert, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines; l'exploitation des mines. Rue du Canal, nº 68.

L. Cousin, prof. ord., chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, ingénieur des ponts et chaussées ; les constructions du génie civil. Rue de la Station, nº 166.

J. Micha, prof. ord., ingénieur mécanicien; la description générale et la construction des machines. Place du Peuple, nº 8.

J. B. Carnoy, prof. ord., docteur en sciences; la géométrie analytique et l'algèbre supérieure. Rue de Namur, nº 97.

N. Breithof, prof. extraord., ingénieur des arts et manufactures et des mines, directeur des travaux graphiques; le lever des plans et les travaux graphiques. Rue du Canal, n° 54.

—

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. Baguet. Place du Peuple, n° 19.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Vanlinthout frères. Rue de Diest, n° 46.

APPARITEURS.

J. Vincx. Krake-straat, n° 2.
J. H. Augustinus. Place de l'Université, n° 7.
C. Deweerdt. Rue de Namur, n° 95.
A. *Fenendael*. Rue de la Monnaie, n° 29.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

J. Vincx. Krake-straat, n° 2.

COMMIS AUX ÉCRITURES.

F. Degrom, rue des Récollets, n° 27.

—

COLLÉGES ET ÉTABLISSEMENTS ACADÉMIQUES.

COLLÉGE DES THÉOLOGIENS, DIT DU SAINT-ESPRIT.

(*Rue de Namur.*)

Président, L. G. Roelants, prof. à la fac. de théologie.

Directeur, J. M. Van den Steen, prof. à la fac. de théologie.

COLLÉGE DU PAPE ADRIEN VI; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).

(*Place de l'Université.*)

Président, J. Jacops, prof. à la fac. de philosophie et lettres.

Sous-régents, V. Cambier et R. Depierreux, bacheliers en théologie.

---

(1) Le collége du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les facultés de philosophie et de droit, et celui de MARIE-THÉRÈSE aux élèves inscrits dans les facultés dès sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collége fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique est de 650 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'in-

COLLÉGE MARIE-THÉRÈSE; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.
(*Rue St-Michel.*)

Président, T. J. Lamy, prof. à la fac. de théologie.

Sous-régent, H. Peyrot, bachelier en théologie.

COLLÉGE JUSTE-LIPSE; PÉDAGOGIE DE L'ÉCOLE NORMALE ECCLÉSIASTIQUE POUR LES HUMANITÉS.
(*Rue des Récollets.*)

Président, J. B. Dewez, ancien professeur du séminaire de Bastogne.

Directeur, Is. Hemelryck, ancien professeur du collége St-Louis, à Bruges.

BIBLIOTHÈQUE (1).
(*Aux Halles, rue de Namur.*)

Bibliothécaire, E. H. J. Reusens, prof. à la fac. de théologie. Collége du St-Esprit.

---

scription et les rétributions pour les cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune déduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jour de fêtes et les samedis exceptés), de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règl. pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282, et de 1851, p. 237.

Sous-bibliothécaire, P. Verschueren.
Aide-bibliothécaire, L. Vanderlinden.
Concierge, J. Vinckx, Krake-straat, n° 2.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE (1).
(Rue St-Michel.)

Directeur, L. Henry, prof. à la fac. des sciences.
Préparateur et *répétiteur*, L. Bisschopinck, docteur en sciences, membre de la société chimique allemande de Berlin.
Garçon de service, Ph. Delmot.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE.
(*Place de l'Université*, n° 4.)

Directeur, C. Blas, prof. à la fac. des sciences.
Chef des travaux, Em. Miest, J. B. André et P. Lambermont.
Concierge, J. Vranckx.

LABORATOIRE DE MANIPULATIONS CHIMIQUES.
(*Place de l'Université*, n° 4.)

Directeur, Fr. Dewalque, prof. à la fac. des sciences.
Chef des travaux, A. Lallemand, ingénieur, rue de la Station, n° 42.
Garçon de service, P. Vaesen.

MUSÉE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.
(*Place de l'Université*, n° 4.)

Directeur, Fr. Dewalque, prof. à la fac. des sciences.

(1) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.

Chef des travaux, A. Lallemand.
Garçon de service, P. Vaesen.

CABINET DE PHYSIQUE.
(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, A. J. Docq, prof. à la fac. des sciences.

Préparateur et *répétiteur*, U. Massalski, ingénieur des arts et manufactures, rue de Tirlemont, nº 72.

Concierge, C. De Weerdt.

JARDIN BOTANIQUE (1).
(*Voer des Capucins.*)

Professeur, P. E. Martens, prof. à la fac. des sciences.

Jardinier en chef, J. Gielen.

CABINET DE MINÉRALOGIE (2).
(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, C. L. J. X. de la Vallée-Poussin, prof. à la fac. des sciences.

Concierge, C. De Weerdt.

---

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les mois d'avril à octobre de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Voir le régl. arrêté par l'Administration communale le 5 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

(2) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.

MUSÉE DE MÉTALLURGIE, D'EXPLOITATION DES MINES, ETC.

(*Place de l'Université*, nº 4.)

Directeur, F. Krans, prof. à la faculté des sciences.

Concierge, J. Vranckx.

CABINET DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE (1).

(*Collége du Roi, rue de Namur.*)

Directeur, P. J. Van Beneden, prof. à la fac. des sciences.

Concierge, G. Van Minsel.

CABINET ET AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE (2).

(*Rue des Récollets.*)

Directeur, E. M. Van Kempen, prof. à la fac. de médecine.

Prosecteurs, G. Borginon, E. Venneman et J. Eschweiler.

Concierge, J. De Leuse.

CABINET DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE (3).

(*Aux Halles, Krake-straat*, nº 2.)

Directeur, E. Masoin, prof. à la fac. de médecine.

Préparateurs, J. Denis et E. Glaudot.

Concierge, J. Vincx.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 267.

(2) Voyez ibid., p. 253.

(3) Voyez ibid., p. 250.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

(*Place de l'Université*, n° 4.)

Directeur, E. H. J. Reusens, prof. à la fac. de théologie.

Concierge, J. Vranckx.

SALLE DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE.

(*A l'Hôpital civil, rue de Bruxelles.*)

Professeurs, P. J. E. Craninx et M. R. Michaux.

Chef de clinique, G. Van Roechoudt, docteur en médecine. Rue de Bruxelles, n° 128.

Élèves internes, E. Jacques, A. Van de Weghe et C. Ghyod, docteurs en médecine.

CLINIQUE DES MALADIES SYPHILITIQUES
ET DE L'OPHTHALMOLOGIE.

Professeur, F. Hairion.

Élève interne, L. Brasseur, docteur en médecine.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1).

(*Rue des Dominicains.*)

Professeur, L. J. Hubert.

Directrice, J. B. Rogge.

Élèves internes, F. Janssens et C. Dufrasne, docteurs en médecine.

LABORATOIRE DE PHARMACIE.

(*Place de l'Université*, n° 4.)

Directeur, C. Blas, prof. à la fac. des sciences.

Concierge, J. Vranckx.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 266.

PROGRAMME DES COURS DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1872-1873.

FACULTE DE THÉOLOGIE.

Doyen : M. *Lamy*.—Secrét. : M. *Van den Steen*.

Cours élémentaires.

T. J. Lamy, Prof. ord. et Président du collége Marie-Thérèse. INTRODUCTIO SPECIALIS IN LIBROS VETERIS TESTAMENTI, mercredi et vendredi à 11 heures. — Il dirigera les élèves dans l'étude des livres historiques de l'Écriture Sainte.

F. J. Moulart, Prof. ord. DE PRÆCEPTIS DECALOGI, lundi et mardi à 11 heures.

A. J. J. F. Haine, Prof. ord. *Les traités* DE JURE ET JUSTITIA ET DE CONTRACTIBUS, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, jeudi à 10 heures.

J. M. Van den Steen, Prof. ord. et Directeur du collége du St-Esprit. *Les traités* DE ACTIBUS HUMANIS, DE CONSCIENTIA, DE LEGIBUS, DE PECCATIS ET DE VIRTUTIBUS, jeudi et samedi à 11 heures, vendredi à midi. *Les Institutions liturgiques*, mardi à midi.

Les élèves inscrits pour les cours élémentaires doivent suivre, en outre, plusieurs cours approfondis déterminés, d'après leur degré d'avancement, par un programme particulier. Il leur sera donné, au besoin, des répétitions sur la matière de ces cours.

Cours approfondis.

J. T. Beelen, Prof. ord. *La seconde partie des Actes des Apôtres et l'Épitre aux Colossiens*, mardi à 9 heures et jeudi à 11 heures. — *Le Grec du Nouveau Testament : Questions choisies, d'après sa* GRAMMATICA GRÆCITATIS N. T., lundi à 9 heures. — Le cours supérieur d'*Hébreu*, et l'*Arabe*, lundi et vendredi à 11 heures.

H. J. Feye, Prof. ord. LIBER IV DECRETALIUM, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures.

J. B. Lefebve, Prof. ord. *Les traités* DE DEO ET DE SS. TRINITATE, mercredi à 9 heures, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures.

F. J. Ledoux, Prof. ord. *Les traités* DE ROMANO PONTIFICE ET DE LOCIS THEOLOGICIS, lundi, mercredi et vendredi à midi, samedi à 9 heures.

T. J. Lamy, Prof. ord. et Président du collége Marie-Thérèse. *L'Hébreu, cours élémentaire*, lundi et mardi à 11 heures. — INTRODUCTIO SPECIALIS IN LIBROS V. TESTAMENTI, cours indiqué ci-dessus.

F. J. Moulart, Prof. ord. *Le Droit civil-ecclésiastique : L'Église et l'État ; leurs rapports mutuels*, jeudi à midi et samedi à 11 heures.

B. Jungmann, Prof. ord. *L'Histoire ecclésiastique depuis le XIV*e *jusqu'au XVII*e *siècle de l'ère chrétienne*, lundi et mardi à 10 heures, jeudi et vendredi à 9 heures.

L. G. Roelants, Prof. ord. et Président du col-

lége du St-Esprit. *La Théologie morale* : 2a 2æ Sti THOMÆ, lundi, mardi et mercredi à 8 heures.

E. H. J. Reusens, Prof. ord. *Les Antiquités chrétiennes et l'Archéologie*, aux jours et heures à déterminer.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen : M. *Thimus*.—Secrét. : M. *Van Biervliet*.

Examen de Candidat.

J. P. A. H. Staedtler, Prof. ord. *L'Encyclopédie du droit et l'Histoire du Droit romain*, mardi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure.

L. J. N. M. Rutgeerts, Prof. ord. *Les Institutes du Droit romain*, lundi, mardi et vendredi de 10 heures à 11 heures et demie.

J. Van Biervliet, Prof. extraord. *L'Introduction historique au Cours de Droit civil et l'Exposé des principes généraux du Code civil*, lundi et vendredi de 8 heures et demie à 10 heures.

C. T. A. Torné, Prof. ord. *Le Droit naturel ou la Philosophie du Droit*, jeudi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre.

E. I. J. M. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Histoire politique moderne*, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

Premier examen de Docteur.

L. B. Debruyn, Prof. ord. *Les Pandectes*, lundi, mercredi et vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le premier semestre; lundi et mercredi de 10 heures à 11 heures et demie et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

E. E. A. De Jaer, Prof. ord. *Le Code civil*, lundi à 11 heures et demie, mardi à 10 heures et demie, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures.

C. H. X. Périn, Prof. ord. *Le Droit public*, mardi, mercredi et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre. — *L'Économie politique*, jeudi et samedi à 10 heures.

Deuxième examen de Docteur.

L. Mabille, Prof. extraord. *Le Code civil*, lundi de 10 heures à 11 heures et demie, mercredi et jeudi de 8 heures et demie à 10 heures.

J. J. Thonissen, Prof. ord. *Le Droit criminel*, lundi, mardi et samedi de 8 heures et demie à 10 heures.

C. T. A. Torné, Prof. ord. *Le Droit commercial*, mercredi et vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le premier semestre; mercredi de 10 heures à 11 heures et demie et vendredi de 8 heures et demie à 10 heures, pendant le second semestre.

J. P. A. H. Staedtler, Prof. ord. *La Procédure*

civile, l'Organisation et les Attributions judiciaires, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant toute l'année.

F. J. Moulart, Prof. ord. de la Faculté de Théologie. *Le Droit civil-ecclésiastique : L'Église et l'État; leurs rapports mutuels*, cours facultatif, jeudi à midi et samedi à 11 heures.

Examens diplomatiques.

Première année.

C. H. X. Périn, Prof. ord. *Le Droit des gens*, mardi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure et vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *Le Droit public, national et étranger*, cours indiqué ci-dessus. —*L'Économie politique*, cours indiqué ci-dessus.

E. J. Descamps, Prof. extraord., suppléant *M. Périn*. *Le Droit administratif*, lundi de 11 heures et demie à 1 heure, mardi de 10 heures à 11 heures et demie et vendredi de 8 heures et demie à 10 heures, pendant le premier semestre.

C. T. A. Torné, Prof. ord. *Le Droit naturel*, cours indiqué ci-dessus.

J. Van Biervliet, Prof. extraord. *L'Introduction historique au cours de Droit civil et l'Exposé des principes généraux du Code civil*, cours indiqué ci-dessus.

E. I. J. M. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

2.

Deuxième année.

C. H. X. Périn, Prof. ord. *La continuation du cours de Droit des gens et du cours d'Économie politique*, comme ci-dessus. — *La Statistique.*

E. J. Descamps, Prof. extraord. *Le Droit administratif*, continuation du cours indiqué ci-dessus.

C. T. A. Torné, Prof. ord. *Les éléments du Droit commercial et la Législation consulaire*, lundi et mardi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

Épreuve préparatoire au Doctorat en Sciences politiques et administratives.

J. Van Biervliet, Prof. extraord. *L'Introduction historique au cours de Droit civil et l'Exposé des principes généraux du Code civil*, cours indiqué ci-dessus.

C. T. A. Torné, Prof. ord. *Le Droit naturel ou la Philosophie du Droit*, cours indiqué ci-dessus.

J. P. A. H. Staedtler, Prof. ord. *L'Encyclopédie du Droit*, cours indiqué ci-dessus.

E. I. J. M. Poullet, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *L'Histoire politique moderne*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Docteur en Sciences politiques et administratives.

C. H. X. Périn, Prof. ord. *Le Droit public et le Droit des gens*, cours indiqués ci-dessus. — *L'Économie politique*, jeudi et samedi à 10 heures (cours de deux années).

E. J. Descamps, Prof. extraord. *Le Droit administratif*, cours indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat Notaire.

L. J. N. M. Rutgeerts, Prof. ord. *Les Lois organiques du Notariat et les Lois financières, qui s'y rattachent*, mercredi et jeudi de 10 heures à 11 heures et demie.

A. Thimus, Prof. ord. *Cours spécial de Droit civil*, mardi de 8 heures et demie à 10 heures, vendredi et samedi de 10 heures à 11 heures et demie.

J. Van Biervliet, Prof. extraord. *L'Exposé des principes généraux du Code civil*, cours indiqué ci-dessus.

Les élèves qui se préparent au Notariat peuvent en outre suivre les cours du Droit civil du Doctorat.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen : M. *Hubert*. — Secrétaire : M. *Ledresseur*.

Examen de Candidat.

E. Masoin, Prof. extraord. *La Physiologie*

humaine (y compris *l'Embryologie et les éléments de Physiologie comparée*), mercredi, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le premier semestre; jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le second semestre.

E. M. Van Kempen, Prof. ord. *L'Anatomie humaine* (*générale, descriptive et topographique*), jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant toute l'année.

E. Sovet, Prof. extraord. Pendant le premier semestre : *l'Ostéologie, l'Arthrologie, la Myologie et l'Angéïologie* (*anatomie descriptive*), lundi et mardi à 8 heures et mercredi à 8 heures et à 3 heures. — Il dirigera en outre les élèves dans les dissections tous les jours, de 9 heures à 11 heures et de 2 heures à 4 heures.

C. Blas, Prof. ord. *La Pharmacologie*, y compris *les éléments de Pharmacie*, lundi, mardi et mercredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

P. J. Van Beneden, Prof. ord. Le cours d'*Anatomie comparée* indiqué ci-dessous.

Premier examen de Docteur.

E. Hayoit, Prof. ord. *La Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes*, lundi, mardi et vendredi à 11 heures, mercredi et jeudi à midi, pendant le premier semestre; lundi et mercredi à 11 heures, mardi à 10 heures, pendant le second semestre.

F. J. M. Lefebvre, Prof. ord. *La Thérapeutique générale*, y compris *la Pharmaco-dynamie*, mercredi, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — *La Pathologie générale*, lundi, mercredi et vendredi à 10 heures, pendant le second semestre.

C. Ledresseur, Prof. extraord. *L'Anatomie pathologique*, mardi et jeudi à 4 heures, pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

E. Hayoit, Prof. ord. *La Médecine légale*, lundi et mercredi à 5 heures, pendant le second semestre.

L. J. Hubert, Prof. ord. *La Théorie des Accouchements et les Maladies des femmes et des enfants*, lundi, vendredi et samedi à midi, pendant toute l'année.

E. Hubert, Prof. extraord. *Exercices cliniques*, mardi et jeudi à 4 heures. *Opérations obstétricales*, aux jours et heures à indiquer ultérieurement.

F. Hairion, Prof. ord. *L'Hygiène publique et privée*, mardi et jeudi à 8 heures, pendant le premier semestre.

P. J. Haan, Prof. ord. *La Pathologie chirurgicale*, lundi, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; mercredi, vendredi et samedi à 7 heures, jeudi à 10 heures, pendant le second semestre.

E. Masoin, Prof. extraord. *Leçons théoriques et cliniques sur les Maladies mentales*, samedi à 2 heures et demie, pendant toute l'année.

Troisième examen de Docteur.

P. J. E. Craninx, Prof. ord. *La Clinique interne* et *Consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi, de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

M. R. Michaux, Prof. ord. *La Clinique chirurgicale* et *Consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi, de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

E. Sovet, Prof. extraord. *La Médecine opératoire*, lundi, mercredi, jeudi et samedi à 2 heures et demie, pendant le second semestre. — Il dirigera les élèves dans le manuel des opérations chirurgicales.

E. Hubert, Prof. extraord. *La Clinique des Accouchements*, aux jours et heures à déterminer.

F. Hairion, Prof. ord. *La Clinique de l'Ophthalmologie, des Maladies syphilitiques et des Maladies cutanées*, à l'hôpital civil, mardi et vendredi de 2 heures et demie à 4 heures, pendant toute l'année. — *La Théorie des mêmes maladies*, mardi et jeudi à 7 heures, pendant le second semestre. — *Exercices ophthalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

L. Noël, Prof. agrégé, Chef de Clinique ophthalmologique.

Th. Debaisieux, Prof. agrégé, Chef de Clinique chirurgicale.

Examen de Pharmacien.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie pharmaceutique*, lundi, mardi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre. — *L'Histoire des Drogues et des Médicaments, leurs altérations et leurs falsifications* (cours de *Pharmacologie* indiqué ci-dessus) pendant le second semestre. — *Travaux du laboratoire* (*Opérations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques*), trois après-midi par semaine (séances de trois heures chacune), pendant toute l'année.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen : M. *Bossu*. — Secrétaire : M. *Jacops*.

Examen de Candidat.

J. Jacops, Prof. extraord. et Président du collége du Pape. *L'Introduction à la Philosophie et la Logique*, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre — *La Psychologie*, lundi, mardi et mercredi à 9 heures, et jeudi à 11 heures, pendant le second semestre.

A. H. H. Dupont, Prof. ord. *La Philosophie morale*, lundi, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

P. G. H. Willems, Prof. ord. et Secrétaire de l'Université. *Les Antiquités romaines*, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre.— *La Littérature grecque*, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le second semestre.

C. T. J. Pieraerts, Prof. extraord. *L'Explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, lundi à 9 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.— *Exercices littéraires et philologiques sur la langue latine*, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le premier semestre; jeudi et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

L. C. de Monge, Prof. ord. *L'Histoire de la Littérature française*, lundi, mardi, mercredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

C. C. A. M. Mœller, Prof. ord. *L'Histoire politique de l'antiquité*, lundi à 10 heures, mardi et mercredi à 9 heures, pendant le premier semestre. — *L'Histoire politique du moyen âge*, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

E. I. J. M. Poullet, Prof. ord. *L'Histoire politique de la Belgique*, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 11 heures, pendant le premier semestre.

Examen de Docteur.

A. H. H. Dupont, Prof. ord. *La Métaphysique générale*, mardi et mercredi à 11 heures, pendant le premier semestre; jeudi et vendredi à 11 heures, pendant le second semestre.

L. Bossu, Prof. ord. *L'Histoire de la philosophie ancienne*, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 9 heures, pendant le premier semestre.

F. J. B. J. Nève, Prof. ord. *L'Histoire de la Littérature latine*, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre. — *La Langue et la Littérature sanscrite*, aux jours et heures à déterminer pendant le second semestre.

P. G. H. Willems, Prof. ord. et Secrétaire de l'Université. *La Littérature latine*, mardi et mercredi à midi, pendant le premier semestre. — *La Littérature grecque*, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le second semestre.

C. C. A. M. Mœller, Prof. ord. *Les Antiquités grecques*, mardi et mercredi à midi, pendant le second semestre.

P. P. M. Alberdingk Thym, Prof. extraord. *La Littérature flamande*, mercredi et vendredi à midi (cours facultatif).

ÉCOLE NORMALE

pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

Directeur : M. *Dewez*, Président du collége Juste-Lipse.

Les cours et les exercices sont déterminés dans un programme particulier conformément au plan d'études suivant :

Première année.

Langue et littérature françaises ; — langue et littérature latines ; — langue et littérature grecques.
Explication d'auteurs français, latins et grecs.
Grammaire comparée des trois langues.
Encyclopédie de la philologie.
Histoire ancienne ; — histoire du moyen-âge.
Pédagogie.

Deuxième année.

Langue et littérature françaises ; — langue et littérature latines ; — langue et littérature grecques.
Explication d'auteurs français, latins et grecs.
Éléments de grammaire générale.
Encyclopédie de la philologie.
Histoire moderne ; — histoire nationale.
Pédagogie.

COURS FACULTATIFS.

Littérature flamande.
Langue allemande.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen : M. *Lambert.* — Secrétaire : M. *Carnoy.*

Examen de candidat en sciences naturelles.

L. Henry, Prof. ord. *La Chimie générale, inorganique et organique*, lundi à 10 heures, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

A. J. Docq, Prof. ord. *La Physique expérimentale*, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le premier semestre; mardi, mercredi et jeudi, de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

P. E. Martens, Prof. ord. *La Botanique générale et spéciale*, jeudi, vendredi et samedi, de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; lundi, vendredi et samedi, de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — Des *Démonstrations microscopiques et des Herborisations* auront lieu aux jours et heures à déterminer.

P. J. Van Beneden, Prof. ord. *La Zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Minéralogie*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. *La Psychologie*, lundi et mardi à 8 heures et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

C. T. J. Pieraerts, Prof. extraord. Le cours de *Religion* indiqué ci-dessus.

Examen de candidat en pharmacie.

L. Henry, Prof. ord. Le cours de *Chimie générale* indiqué ci-dessus.

F. Dewalque, Prof. ord. *La théorie des manipulations chimiques*, cours indiqué ci-dessous.

A. J. Docq, Prof. ord. Le cours de *Physique expérimentale* indiqué ci-dessus.

P. E. Martens, Prof. ord. Le cours de *Botanique* indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. Le cours de *Minéralogie* indiqué ci-dessus.

C. T. J. Pieraerts, Prof. extraord. Le cours de *Religion* indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

A. J. Docq, Prof. ord. Le cours de *Physique* indiqué ci-dessus.

J. Carnoy, Prof. ord. *L'Algèbre supérieure et la Géométrie analytique.* jeudi et vendredi à 8 heures, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

L. Henry, Prof. ord. Le cours de *Chimie inorganique*, pendant le premier semestre, cours indiqué ci-dessus.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Psychologie* indiqué ci-dessus.

C. T. J. Pieraerts, Prof. extraord. Le cours de *Religion* indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre. — *La Statique élémentaire*, mardi à 9 heures pendant le premier semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. Le cours de *Minéralogie* indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, Prof. ord. La *Géométrie descriptive*, lundi et mercredi à 8 heures, et vendredi à 9 heures, pendant le premier semestre; jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

P. J. Van Beneden, Prof. ord. *L'Anatomie comparée*, lundi, mardi et mercredi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

E. Masoin, Prof. extraord. Le cours de *Physiologie* indiqué ci-dessus.

A. J. Docq, Prof. ord. *L'Astronomie physique*, vendredi, de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. Le cours de *Minéralogie* indiqué ci-dessus. — *La Géologie*, lundi et mardi, de 8 heures à 9 heures et demie, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.— Des *Exercices géologiques* auront lieu aux jours et heures à déterminer.

L. Henry, Prof. ord. Le cours de *Chimie* indiqué ci-dessus.

P. E. Martens, Prof. ord. Le cours de *Botanique* indiqué ci-dessus. — *La Géographie botanique*, aux jours et heures à déterminer.

Examen de Docteur en Sciences physiques et mathématiques.

P. L. Gilbert, Prof. ord. *L'Analyse supérieure*, aux jours et heures à déterminer. — *La Mécanique analytique*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le second semestre. — *La Physique mathématique*, jeudi et vendredi à 10 heures, pendant toute l'année.

J. Carnoy, Prof. ord. *Le Calcul des Probabilités*, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — *L'Astronomie mathématique*, jeudi à 11 heures, pendant le second semestre.

—

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

Première année.

L. Henry, Prof. ord. *La Chimie générale, inorganique* et *organique*, cours indiqué ci-dessus.

A. J. Docq, Prof. ord. Le cours de *Physique* indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, Prof. ord. Le cours de *Géométrie descriptive* indiqué ci-dessus.

F. Dewalque, Prof. ord. *La Théorie des Manipulations chimiques*, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre. — Des *Exercices de Chimie pratique*, obligatoires, ont lieu le jeudi et le vendredi, de 3 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

J. Carnoy, Prof. ord. *La Géométrie analytique et l'Algèbre supérieure*, jeudi et vendredi à 8 heures, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre.

L. Bossu, Prof. ord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Psychologie* indiqué ci-dessus.

C. T. J. Pieraerts, Prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. Le cours de *Religion* indiqué ci-dessus.

N. E. Breithof, Prof. extraord. *Les Travaux graphiques*, vendredi, de 11 heures et demie à 1 heure, samedi, de 10 heures à 1 heure et de 2 heures à 4 heures et demie, pendant le premier

semestre; mardi, de 11 heures et demie à 1 heure, vendredi et samedi, de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, Prof. ord. *Le Calcul différentiel et le Calcul intégral*, cours indiqué ci-dessus. — *La Mécanique analytique*, cours indiqué ci-dessus. — *Les Éléments de Statique*, cours indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Minéralogie*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

A. J. A. Devivier, Prof. ord. *Les Applications de la Géométrie descriptive aux ombres, à la perspective, à la coupe des pierres, à la charpente*, lundi à 9 heures, mardi à 8 heures, mercredi à 11 heures et demie, pendant le premier semestre. — *La Physique industrielle*, lundi de 8 heures à 9 heures et demie, mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

C. Blas, Prof. ord. *La Chimie analytique (docimasie)*, mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi et vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *Travaux du laboratoire (travaux analytiques)*, jeudi et vendredi de 2 heures et demie à 5 heures et demie, pendant toute l'année.

J. Micha, Prof. ord. *La Description générale*

des Machines, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant toute l'année.

N. E. Breithof, Prof. extraord. *Travaux graphiques*, lundi de 10 heures à midi et demi, mardi de 10 heures à midi et demi et de 2 heures et demie à 4 heures et demie, pendant le premier semestre; lundi de 9 heures et demie à 1 heure, mardi de 8 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

Troisième année.

P. J. Van Beneden, Prof. ord. *Les Éléments de la Paléontologie animale*, mardi à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, Prof. ord. *La Géologie*, cours indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, Prof. ord. *La Mécanique appliquée*, mardi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 9 heures et demie, vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

F. Dewalque, Prof. ord. *La Chimie industrielle*, mardi de 11 heures et demie à 1 heure et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant toute l'année. — *Travaux du laboratoire*, mardi de 3 heures à 7 heures, jusqu'au 15 janvier, *pour toutes les sections;* mercredi de 3 heures à 7 heures, jusqu'au 15 janvier, *pour les sections des Mines, du Génie civil et de la*

Construction des Machines, et jusqu'à Noël *pour les sections de Chimie et de Métallurgie;* mardi et mercredi de 3 heures à 7 heures, depuis le 1er mai jusqu'au 1er juillet, *pour les sections de Chimie et de Métallurgie.*

F. Krans, Prof. ord. *La Métallurgie*, lundi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

G. Lambert, Prof. ord. *L'Exploitation des Mines*, jeudi et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

L. Cousin, Prof. ord. *Les Constructions du Génie civil*, mercredi, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant toute l'année.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des Machines*, jeudi de 9 heures et demie à 11 heures, samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant toute l'année. — Tous les jeudis après midi, *pour la section des mécaniciens, visite d'un établissement de construction.*

N. E. Breithof, Prof. extraord. *Les Projets et Travaux graphiques*, lundi, mardi, vendredi et samedi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, du 15 janvier à la fin du semestre; — *pour les sections des Mines, du Génie civil et de la Con-*

struction des machines, lundi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, du 1er janvier à la fin du semestre, mardi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, du 15 janvier à la fin du semestre, vendredi et samedi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, du 1er janvier à la fin du semestre; *pour les sections de Chimie et de Métallurgie*, lundi, vendredi et samedi de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre; — *pour les sections des Mines, du Génie civil et de la Construction des machines*, et jusqu'au 1er mai *pour les sections de Chimie et de Métallurgie.*

Quatrième année.

F. Dewalque, Prof. ord. *La Chimie industrielle* (cours de deux années), aux jours et heures ci-dessus indiqués. — *Travaux du laboratoire*, mardi de 8 heures à 11 heures et demie et de 3 heures à 6 heures et demie, mercredi de 3 heures à 6 heures, pendant tout le premier semestre; — *pour la section de Chimie*, et jusqu'à Noël *pour la section de Métallurgie*, mardi de 8 heures à 11 heures et demie et de 3 heures à 7 heures; mercredi de 2 heures et demie à 7 heures, du 15 mai au 1er juillet, *pour les sections de Chimie et de Métallurgie.*

F. Krans, Prof. ord. *La Métallurgie* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

G. Lambert, Prof. ord. *L'Exploitation des*

mines (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

L. Cousin, Prof. ord. *Les Constructions du Génie civil* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

J. Micha, Prof. ord. *La Construction des machines* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

N. E. Breithof, Prof. extraord. *Les Projets et Travaux graphiques*, lundi et mardi de 9 heures à 11 heures et demie, vendredi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant tout le premier semestre, *pour les sections des Mines, du Génie civil et de la Construction des machines*, et du 1 janvier à la fin du semestre, *pour la section de Métallurgie;* mardi de 8 heures à 11 heures et demie, vendredi de 3 heures à 6 heures et demie, samedi de 9 heures et demie à 11 heures et demie et de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre, *pour la section des Mines, du Génie civil et de la Construction des machines*, et depuis le commencement du second semestre jusqu'au 15 mai, *pour les sections de Chimie et de Métallurgie.*

INSTITUT PRÉPARATOIRE

pour l'admission aux écoles spéciales.

Directeur : M. *Devivier.*

Les cours et les Exercices sont déterminés par un programme particulier.

COURS FACULTATIFS.

J. T. Beelen, Prof. ord. Le cours supérieur d'*Hébreu* et l'*Arabe*, cours indiqués ci-dessus.

T. J. Lamy, Prof. ord. et Président du collége Marie-Thérèse. Le cours élémentaire d'*Hébreu* indiqué ci-dessus et un cours de *Syriaque*, jeudi à midi et samedi à 11 heures.

E. H. J. Reusens, Prof. ord. *Les Antiquités chrétiennes et l'Archéologie*, cours indiqué ci-dessus.

F. J. B. J. Nève, Prof. ord. Cours de *Langue* et de *Littérature sanscrite*, aux jours et heures à déterminer, pendant le second semestre, cours indiqué ci-dessus.

P. P. M. Alberdingk Thym, prof. extraord. de la Faculté de Philosophie. *La Littérature flamande*, mercredi et vendredi à midi, cours indiqué ci-dessus.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
A. J. NAMÈCHE.

Le secrétaire, P. G. H. WILLEMS.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1).

Président d'honneur, Mgr A. J. Namèche, recteur magnifique de l'Université.

Commission directrice (2).

Président, L. Bossu, professeur à la faculté de philosophie et lettres.

Vice-Président, E. Jacques, étudiant en médecine.

Secrétaire, E. Matthieu, étudiant en droit.

Membres, E. I. J. M. Poullet, professeur à la faculté de philosophie et lettres; E. Masoin, professeur à la faculté de médecine; A. de Ceuleneer, étudiant en philosophie; O. Delval, étudiant en droit.

Membres actifs.

P. P. M. Alberdingk Thym, prof. extraord. à la fac. de phil. et lettres.

Mgr J. T. Beelen, prof. ord. à la fac. de théologie.

L. Bossu, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur de l'Université.

---

(1) V. les statuts arrêtés le 10 mars et définitivement fixés le 8 décembre 1839, *Annuaire* de 1841, p. 114.

(2) Élue dans la séance du 10 novembre 1872.

Th. Debaisieux, prof. agrégé de la fac. de médecine.
E. E. A. De Jaer, prof. ord. à la fac. de droit.
L. C. de Monge, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
E. J. Descamps, prof. extraord. à la fac. de droit.
A. J. Docq, prof. ord. à la fac. des sciences.
A. Dupont, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
H. J. Feye, prof. ord. à la fac. de théologie.
P. L. Gilbert, prof. ord. à la fac. des sciences.
A. J. J. E. Haine, prof. ord. à la fac. de théologie.
J. Jacops, prof. extraord. à la fac. de phil. et lettres.
B. Jungmann, prof. ord. à la fac. de théologie.
T. J. Lamy, prof. ord. à la fac. de théologie.
J. J. Ledoux, prof. ord. à la fac. de théologie.
J. B. Lefebve, prof. ord. à la fac. de théologie.
P. J. M. Lefebvre, prof. ord. à la fac. de médecine.
Ch. Ledresseur, prof. extraord. à la fac. de médecine.
L. Mabille, prof. extraord. à la fac. de droit.
E. Masoin, prof. extraord. à la fac. de médecine.
C. A. C. M. Moeller, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
J. J. Moulart, prof. ord. à la fac. de théologie.
F. J. B. J. Nève, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
C. H. X. Périn, prof. ord. à la fac. de droit.
E. I. J. M. Poullet, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.

E. H. J. Reusens, prof. ord. à la fac. de théologie et bibliothécaire de l'Université.

Mgr L. G. Roelants, prof. ord. à la fac. de théologie.

J. J. Thonissen, prof. ord. à la fac. de droit.

G. C. Ubaghs, prof. ord. à la fac. de philosophie et lettres.

J. Van Biervliet, prof. extraord. à la fac. de droit.

J. M. Van den Steen, prof. ord. à la fac. de théol.

P. G. H. Willems, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres et secrétaire de l'Université.

A. de Ceuleneer, étud. en phil. et lettres, membre correspondant de l'académie d'archéologie d'Anvers.

O. Delval, étud. en droit.

E. Jacques, étud. en médecine.

G. Delaunois, étud. en médecine.

E. Matthieu, étud. en droit, membre actif du cercle archéologique de Mons.

Membres assistants.

A. Arnould, étud. en phil. et lettres.

H. Bossu, étud. en droit.

G. Boutiau, étud. en théologie.

V. Cambier, étud. en théologie.

L. Capelle, docteur en droit, étud. en théol.

F. Chaslain, étud. en théologie.

P. Cogels, étud. en droit.

X. Deruelle, étud. en droit.

G. Decamps, étud. en droit.

B. de Pierreux, étud. en théologie.
J. Grosjean, étud. en droit.
A. Hannon, étud. en phil. et lettres.
E. Houtart, étud. en phil. et lettres.
F. Kenis, étud. en droit.
E. Kelberg, étud. en théologie.
H. Lambrecht, étud. en théologie.
J. Landon, doct. en droit, étud. en théologie.
Linehan, étud. en théologie.
J. Maddwik, étud. en théologie.
B. Mestdagh, étud. en droit.
C. Michel, étud. en phil. et lettres.
J. Novent, étud. en phil. et lettres.
D. O'Plyn, étud. en théologie.
J. B. Pittoors, étud. en théologie.
F. Peeters, étud. en théologie.
L. Pirard, étud. en droit.
H. Sion, étud. en phil. et lettres.
E. Soil, étud. en droit.
L. Sovet, doct. en droit, étud. en théologie.
E. Temmerman, étud. en droit.
E. Van Ermenghem, étud. en médecine.
P. Verschueren, étud. en théologie.
A. Virez, étudiant en théologie.
J. Vlamings, étud. en théologie.
J. Walsch, étud. en théologie.
A. Wins, étud. en droit.

Membres honoraires (1).

S. G. Mgr Dechamps, archevêque de Malines.
S. G. Mgr Ch. Fillion, évêque du Mans.
S. G. Mgr H. Maret, évêque de Sura et doyen de la Sorbonne, à Paris.
S. G. Mgr Mermillod, évêque d'Hébron, auxiliaire de Genève.
Edm. de Cazalès, ancien prof. de la fac. de phil. et lettres, vicaire général hon. de Montauban, chanoine de Versailles.
A. Troisfontaines, doct. en phil. et lettres, prof. à l'Université de Liége.
A. Dechamps, ministre d'État, à Scailmont près Manage.
P. De Decker, ancien ministre de l'intérieur, membre de l'académie royale, etc., à Bruxelles.
F. Chon, professeur d'histoire au Lycée de Lille.
* Le comte L. de Mérode, sénateur, à Bruxelles.
* L. Delgeur, doct. en phil. et lettres, à Anvers.
* A. Schmit, à Paris.
* L'abbé Ch. Breton, doct. en phil. et lettres de l'Université de Louvain, à Nancy.
* E. Gérard, préfet des études à l'athénée de Liége.
* C. L. Declèves, bachelier en théologie, à Binche.
* Ch. Loomans, doct. en philosophie et en droit, recteur de l'Université de Liége.

(1) L'astérisque indique les membres honoraires qui ont été membres actifs.

J. J. Nyssen, ancien prof. de rhétorique au petit séminaire de St-Trond, doyen à Stavelot.

G. Lonay, docteur en philosophie et lettres, ancien prof. de philosophie au petit séminaire de St-Trond, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, à Herstal.

Eug. Boré, correspondant de l'Institut de France, préfet apostolique à Constantinople.

Aug. Bonnetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, à Paris.

E. Hiron, docteur en théologie, chanoine de la métropole de Paris, ancien étudiant.

* M. Deprez, docteur en phil. et en droit, juge, à Mons.

* D'Hanis, avocat, à Mons.

L'abbé Maupied, docteur ès sciences de la faculté de Paris, prof. à la Sorbonne.

A. Rivet, fondateur et directeur de l'Institut catholique de Lyon, avocat à la cour d'appel de Lyon.

* J. C. Deloose, ancien professeur de philosophie à St-Nicolas, curé-doyen à Termonde.

L'abbé Drioux, professeur d'histoire au séminaire de Langres.

* F. Labis, docteur en théologie, prof. au séminaire de Tournai.

N. Keph, docteur en philosophie et lettres, prof. à l'athénée royal de Hasselt.

* Th. Smekens, président du tribunal civil à Anvers.

* D. Demoor, docteur en philosophie et lettres, professeur à l'athénée royal de Gand.
* F. Devos, inspecteur diocésain de l'enseignement primaire, à Gand.
* A. De Becker, avocat, à Bruxelles.
* E. Solvyns, sénateur, à Gand.
* J. J. G. Duculot, docteur en philosophie et lettres, curé-doyen à Beauraing.
* B. Quinet, à Mons.
* N. Cornet, à Eupen.
* F. Tychon, docteur en phil. et lettres, ancien prof. à l'athénée royal de Bruges.
* G. J. H. Verzyl, prof. au séminaire de Rolduc.
* J. Poumay, docteur en phil. et lettres, prof. au collége de Huy.
* J. J. Toussaint, doct. en philosophie et lettres, prof. au séminaire de Floreffe.
* F. Degive, doct. en philosophie et lettres, prof. de rhétorique française à l'athénée royal de Mons.

V. de Laprade, membre de l'académie française, à Lyon.

L'abbé de Valroger, de l'Oratoire, à Paris.

* Le chevalier X. van Elewyck, doct. en sciences politiques et administratives, à Louvain.

D. M. Jehl, missionnaire à Sancto-Thomas (Amérique), ancien membre de la Société.

* P. A. Foccroulle, doct. en philosophie et lettres, prof. à l'athénée royal de Liége.
* Em. Halleux, à Bruges.

- F. D. Doyen, bachelier en théologie, curé à Jambes.
- L. Lannoy, docteur en phil. et lettres, prof. de rhétorique au collége de Nivelles.
- J. B. Laforêt, doct. en phil. et lettres.
- N. T. Bodart, doct. en phil. et lettres, à Vienne.
- F. J. Loise, doct. en phil. et lettres, prof. de rhétorique française à l'athénée royal de Tournai.
- Em. De Becker, avocat à Louvain, membre du conseil provincial.
- J. Nagels, avocat à Hasselt.
- H. Jadot, doct. en phil. et lettres.
- J. B. Deneubourg, bachelier en théologie, curé à Froyenne.
- C. Mullendorf, doct. en phil. et lettres, prof. à l'athénée de Luxembourg.
- A. Delvigne, ancien prof. au petit séminaire de Malines, curé de N.-D. du Sablon, à Bruxelles.
- L. Quoidbach, doct. en phil. et lettres.
- J. C. A. J. Jacobs, avocat, à Anvers, ancien ministre des finances, membre de la chambre des représentants.
- J. Lesuisse, juge, à Dinant.
- M. Jacobs, avocat, à Louvain.
- P. Staes, substitut du procureur du roi, à Mons.
- F. Capelle, candidat en phil. et lettres.
- F. Maton, licencié en théologie, chanoine à Tournai.
- E. Lambrechts, directeur de l'école moyenne d'Oorderen (Anvers).

* A. Malengreau, banquier à Chimay.
* L. Lambin, licencié en théologie, chanoine et professeur au séminaire de Namur.

G. J. Van Heeswyck, docteur en phil. et lettres, directeur du collége St-Quirin, à Huy.

* P. Van Biervliet, avocat, à Gand.
* C. Biart, avocat, à Anvers.

F. Jadot, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur.

* F. Parizel, docteur en phil. et lettres, prof. au collége de Dinant.

Ad. Camus, prof. à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Madrid.

* Mgr Osw. Van den Berghe, prélat protonotaire apostolique, à Schaerbeek.
* H. Saintrain, doct. en phil. et lettres, religieux rédemptoriste à St-Trond.
* L. T. Picard, doct. en phil. et lettres, curé de Notre-Dame, à Namur.
* Em. Molle, docteur en phil. et en droit, juge à Marche.
* L. Crahay, juge au tribunal de Hasselt.

A. Solbreux, supérieur du collége de N.-D. de La Tombe.

* Em. Nève, prof. hon. de l'Université catholique de Louvain, à Maestricht.

F. Vande Putte, chan. hon. de Bordeaux, doyen de Courtrai.

* V. C. Martin, doct. en droit et en sciences politiques et administratives, à Genève (Suisse).

• J. A. Van Steenkiste, licencié en théologie, prof. au séminaire de Bruges.

• P. Wauters, docteur en sciences, ancien prof. au séminaire de St-Roch.

B. Dumortier, ministre d'État, membre de la chambre des représentants, à Tournai.

Le baron Kervyn de Lettenhove, représentant, ancien ministre de l'intérieur, membre de l'académie royale de Belgique, président de la commission royale d'histoire, à Bruxelles.

• A. Liagre, docteur en théologie, professeur au séminaire de Tournai.

• Ed. Miot, prof. au séminaire de Bonne-Espérance.

• A. Stillemans, doct. en phil. et lettres, supérieur du séminaire de St-Nicolas.

• J. Josson, licencié en théologie, curé, à Eugies.

• C. D'Hendecourt, docteur en phil. et lettres, à Paris.

• A. De Prins, docteur en droit et en sciences politiques et administratives, à Louvain.

• J. Sottiau, docteur en phil. et lettres, prof. à l'athénée royal de Mons.

• Em. Lucq, bachelier en théologie, religieux de l'ordre des Frères-Prêcheurs.

A. Van Gameren, docteur en droit canon, chanoine théologal, à Malines.

Mgr Woodlock, docteur en théologie et en droit canon de l'Université catholique de Louvain, recteur de l'Université catholique de Dublin.

* Ch. Wauters, avocat, à Anvers.
* O. Guilmot, docteur en philosophie et lettres, à Charleroi.

A. de Caumont, fondateur des congrès scientifiques de France, président de la société pour la conservation des monuments historiques, à Paris.

J. Carmagnolle, curé de la Mourre, au diocèse de Fréjus.

* Le comte L. de Villegas, docteur en droit, à Bruxelles.

P. M. Rouard de Card, ancien provincial de l'ordre des Frères-Prêcheurs en Belgique.

E. Giron, ancien professeur, à Bruxelles.

L. Reinke, professeur ordinaire de théologie et de langues orientales à l'académie de Munster.

* H. D'Hont, docteur en sciences politiques et administratives, à Bruges.
* P. de Gerlache, commissaire d'arrondissement, à Nivelles.
* A. De Leyn, docteur en droit, professeur au séminaire de Roulers.
* P. Demaret, docteur en théologie, professeur de théologie au grand séminaire de Tournai.
* L. Limelette, avocat, à Namur.
* L. Van den Bossche, docteur en philosophie et en droit, à Anvers.
* Ad. Leschevin, avocat, à Tournai.
* Ch. Moreau, avocat, à Anvers.
* F. Daury, licencié en théologie, professeur à Dinant.

* F. Debert, avocat, à Mons.
* E. de Gaiffier, docteur en droit, à Flôstoy.
* H. De Cordes, avocat, à St-Josse-ten-Noode.
* E. Duriau, licencié en droit canon, vicaire au Rœulx.
* J. Rayée, bachelier en droit canon, professeur, à Basse-Wavre.

J. B. Abbeloos, docteur en théologie, professeur, au grand séminaire, à Malines.

J. Klein, curé d'Arnolsdorf en Silésie.

A. Digard, avocat, à Paris.

H. Peyrot, sous-régent au collége Marie-Thérèse à Louvain.

* A. Van Weddingen, docteur en théologie, aumônier du Roi, à Bruxelles.

J. A. Auvray, licencié en théologie, chanoine norbertin à l'abbaye de Montdaye en Normandie.

* P. Fourez, principal du collége de Binche.
* T. Ferminne, bachelier en théologie, vicaire à Awagne.
* Le marquis de la Boëssière-Thiennes, docteur en philosophie et lettres, à Lombize.
* A. Mathieu, avocat, à Bruxelles.
* A. Tisquen, avocat, à Verviers.
* J. Willemaers, doct. en philosophie et lettres, à Louvain.
* T. De Bruyn, docteur en droit et en sciences politiques et administratives, à Bruxelles.
* C. De Jaer, avocat, docteur en sciences politiques et administratives, à Bruxelles.

* L. Nève, docteur en droit, à Gand.
* J. Liagre, docteur en théologie, professeur de philosophie au séminaire de Bonne-Espérance.
Le major A. Daufresne de la Chevalerie, à Louvain.
Charaux, professeur de philosophie, à Grenoble.
* J. Delcour, ministre de l'intérieur, prof. émérite de la fac. de droit.
* A. Harmignie, avocat, à Mons.
* F. Lefebvre, prof. de philosophie à l'institut St-Louis, à Bruxelles.
* E. Dumongh, bachelier en théologie, vicaire de la paroisse de Ste-Waudru, à Mons.
* A. Proost, docteur en sciences naturelles.
A. Lecomte, docteur en sciences naturelles, à Bon-Vouloir-en-Havré.
* L'abbé Fisse, professeur au collége épiscopal de Dinant.

—

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PENDANT L'ANNÉE 1871-1872, FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1872, PAR M. ALPHONSE HARMIGNIE, SECRÉTAIRE.

Messieurs,

Il m'est impossible de ne pas parler dès le début de ce rapport, de l'événement douloureux qui a laissé dans le cœur de tous les étudiants de profonds et d'éternels regrets.

La mort cette année, dans les rangs de nos membres actifs, n'a frappé qu'un seul coup; mais quel coup terrible!

Dans la personne de Mgr Laforet elle a frappé tout à la fois et l'Église dont il était l'une des lumières, et la patrie dont il était une des illustrations, et l'Université dont il était le chef vénéré, et cette société Littéraire dont il était le président d'honneur, et enfin le cœur de chaque étudiant auquel elle enlevait l'objet d'une affection sincère et d'un profond respect.

On peut le dire ici sans exagération et sans

(1) La commission était composée de M. le professeur L. Bossu, président; et de MM. E. Jacques, vice-président, A. Harmignie, secretaire; E. Poullet, E. Masoin, Dumongh, A. de Ceuleneer, membres.

emphase, les sentiments de la jeunesse universitaire envers Mgr Laforet étaient vraiment ceux d'une piété filiale. Et si je ne m'adressais pas à un auditoire qui sent par lui-même toute la vérité de cette assertion, je rappellerais ici l'élan spontané et vraiment admirable, avec lequel toute cette jeunesse, en apprenant la gravité de l'état du vénéré Recteur, est courue se jeter au pied des autels pour implorer du Ciel la conservation de celui dont l'existence avait pour elle tant de prix.

Ah! c'est que cet homme de cœur avait un tact si délicat dans sa manière d'être avec les jeunes gens! C'est qu'il comprenait si bien que la fougue et l'esprit d'indépendance si naturel à la jeunesse, ne peuvent sans danger être heurtés brusquement de front, et que la douceur doit toujours être inséparable de la fermeté.

Voilà quelle était la note caractéristique des rapports de Mgr Laforet avec les étudiants; voilà, j'ose le dire, parmi tant d'autres, l'une des principales causes de la sympathie qu'il avait toujours su inspirer à tous, et des regrets qu'a laissés dans tous les cœurs cette perte immense que j'appellerais irréparable, si nous n'avions pas le bonheur de voir maintenant au siége rectoral l'homme distingué qui avait toujours eu, dans ses relations si fréquentes et si délicates avec la jeunesse, le rare talent de se faire aimer et vénérer par tous, et qui était si digne d'être

appelé à poursuivre la voie tracée par son regretté prédécesseur. J'accomplis ici un devoir bien doux de reconnaissance et d'affection, en remerciant, au nom de tous, Mgr Namèche d'avoir bien voulu accepter la présidence d'honneur de cette société, qui tâchera toujours de se montrer digne de cette faveur.

—

Parmi nos membres honoraires nous déplorons la perte de Mgr Voisin, vicaire-général du diocèse de Tournay; un homme dont les travaux et la réputation de science vous sont connus, et qui a rendu à l'archéologie chrétienne notamment de si éminents services.

Après avoir offert cet humble hommage à la mémoire de nos membres défunts, permettez-moi d'attirer vos regards sur les travaux de notre société pendant l'année qui vient de s'écouler.

En 1870-71, la société Littéraire voulant donner une preuve nouvelle de vitalité, avait résolu de faire paraître un nouveau volume du choix de ses Mémoires.

Par suite de retards apportés dans le travail typographique, ce volume n'a pu être édité que pendant le cours de cette année; c'est ce qui explique comment on y trouve un travail de M. Proost, qui n'a été lu que pendant le cours de l'année 1871-72 et dont je donne plus loin

4.

l'analyse. Dans ce recueil vous trouverez la preuve que nos travaux ont touché aux questions les plus diverses. Voici d'ailleurs l'énumération des différents mémoires qui y sont contenus. Nous trouvons d'abord une étude théologique *sur l'influence dogmatique des papes au* 1er *siècle*, par M. l'abbé Jos. Fisse ; puis vient un travail littéraire de M. Léon Nève *sur les œuvres satiriques de L. Veuillot*. L'apologétique est représentée par le travail de M. l'abbé Dumongh *sur la géologie et la révélation ;* la philosophie par celui de M. A. Proost *sur l'influence du spiritualisme rationaliste en France ;* l'histoire par celui de M. E. Jacques, intitulé : *quinze jours aux ambulances de Sedan*, et celui de votre secrétaire *sur la politique du cardinal de Richelieu ;* enfin les Muses par la poësie de M. l'abbé A. Van Weddingen : *la mort du prince royal*, et celle de M. E. Valentin intitulée : *aux mauvais riches*.

La moisson littéraire de l'année 1871-72 n'a pas été moins abondante ni moins variée. Si l'économie politique et la littérature n'y sont pas représentées, nous y voyons apparaître en revanche des études du ressort du droit public et de la science médicale.

Il est seulement un point sur lequel vous me permettrez dans ce rapport, Messieurs, d'attirer en passant votre attention, c'est l'assiduité aux séances. Plus nos réunions seront nom-

breuses, plus on sera encouragé à présenter des travaux, et plus aussi les discussions seront intéressantes et animées. Il est donc d'un intérêt capital pour notre société que les membres assistent régulièrement aux séances, et cependant, il faut bien l'avouer, depuis quelques années on s'est beaucoup relâché sur ce point.

Après cette remarque que j'ai pris la liberté de faire dans l'intérêt de la société, j'aborde, Messieurs, l'examen de nos différents travaux pendant l'année qui vient de s'écouler.

C'est M. l'abbé Dumongh qui ouvre la série de nos séances. On se souvient que l'an dernier, ce membre zélé nous avait donné lecture d'une étude intitulée : *la chronologie biblique devant la science*, dans laquelle il traitait la question de l'âge du monde. Cette année M. Dumongh nous a présenté la continuation de ce travail sous le titre : *de l'âge de l'homme.*

L'auteur étudie d'abord l'ordre de succession des êtres créés, et fait justice des principales accusations lancées contre Moïse avec précipitation et même avec mauvaise foi. En même temps il donne satisfaction à quelques difficultés toutes récentes, et qui à première vue ne sont pas sans gravité.

Puis il passe à l'objet principal de son travail : le problème de l'âge de l'homme, problème dont la solution a fait l'objet des recherches de tous les géologues pendant ces derniers temps.

On a d'abord cherché à étendre à une durée fabuleuse les âges qui ont suivi la première apparition de l'homme sur la terre. Après quelques essais infructueux, cette idée a paru impraticable, et l'on a tourné en dérision les calculs fantastiques que maint savant avait tenté d'asseoir sur les bases les plus incertaines, telles que les alluvions récentes, le mouvement de retraite des eaux, l'immersion des côtes maritimes, la formation des tourbières, l'enfouissement des maisons lacustres, etc. Aujourd'hui on porte les regards au-delà du premier homme, pour ainsi dire; on prétend que les découvertes paléontologiques ont constaté l'existence de l'homme à une époque géologiquement bien plus reculée que celle qu'on lui assignait communément. Les traces de son passage se retrouveraient même jusque dans les terrains supérieurs de la période tertiaire.

Toutefois une réaction s'est opérée déjà contre l'homme tertiaire, et bon nombre de géologues se refusent à le reconnaître.

Quelle serait d'ailleurs son antiquité réelle? Impossible de le dire..

Mais si l'âge de l'humanité n'est pas écrit clairement dans le livre de la nature, il ne l'est guère davantage dans le livre sacré. La science géologique en est maintenant sur cette question à pouvoir répéter le mot de Socrate : ce que je sais, c'est que je ne sais rien. C'est donc à l'ave-

nir qu'est réservée, s'il y a lieu, la solution de cet intéressant problème.

A M. Dumongh succéda, dans les séances des 10 et 17 décembre, M. A. Proost, qui nous entretint de *l'influence du spiritualisme rationaliste en France.*

Le but de l'auteur est de montrer combien les théories des partisans de la religion purement naturelle, si séduisantes qu'elles soient au premier abord par leur extérieur de tolérance et de liberté, n'ont en réalité de beau et de généreux que l'apparence ; combien leurs conséquences sont funestes, et combien enfin elles sont inférieures aux doctrines de l'antique religion chrétienne.

Au commencement de ce siècle, dit M. Proost, la France, avide de sortir du grossier matérialisme des hommes de '93, mais imbue des préjugés anti-religieux de la révolution, au lieu de venir se retremper à la source de la foi catholique, se porta de préférence vers le spiritualisme rationaliste, école nouvelle dont Victor Cousin était le chef, et dont les principaux adeptes furent d'abord Jouffroy et Damiron, puis Saisset, Jules Simon, Vacherot et plus tard encore Lévêque, Caro, Janet, aux doctrines desquels se rattachent directement celles de Jean Reynaud, Réville, Laroque et Renan. L'éclectisme de Cousin qui cacha souvent chez son auteur une versatilité qui ne l'honore pas, produisit en France de

tristes résultats. Il ébranla toute certitude, et ruina toute croyance.

Après 1830 la théorie Cousinienne, devenue cependant officielle, tomba en décadence, et le terrain ne fut plus guère disputé que par le Panthéisme et le Catholicisme.

C'est alors qu'en regard des Montalembert, des Lacordaire, des Ravignan, des Ozanam, on vit apparaître des utopistes tels que le père Enfantin, Pierre Leroux, Victor Considérant, Fourier, etc.

Bientôt après surgirent le Positivisme de Comte, et le Communisme de Cabet et de Proudhon. Le Rationalisme appliqué au gouvernement de la société en 1830 avait donc abouti à l'anarchie, au socialisme, et enfin au cataclysme de 1848.

Après cette époque, M. Jules Simon et ses disciples s'efforcèrent de relever les doctrines spiritualistes, mais toujours en niant le dogme et le surnaturel. Cette école se montre, il est vrai, pleine de respect pour le Catholicisme, mais ce sont là de captieux hommages; elle veut en un mot, comme l'a dit un critique, « metttre la religion à la porte de tous les cœurs, en se prosternant devant tous ses sanctuaires. » Pour la plupart de ces philosophes la religion est une chose qui a produit d'excellents résultats, mais qui a fait son temps, les sciences d'observation ayant, disent-ils, condamné le dogme et le surnaturel.

Comme si le mystère ne nous entourait pas de toute part, et comme si la science humaine ne reposait pas bien souvent sur de pures hypothèses.

M. Proost termine son travail en démontrant qu'il est impossible d'admettre l'idée de la Providence sans admettre une révélation. Si en effet il y a une Providence qui a donné à la nature sa sublime harmonie, cette Providence a dû donner à l'homme, la créature par excellence, les moyens nécessaires pour atteindre la double fin qui résulte pour lui de sa nature à la fois corporelle et spirituelle.

Or il est prouvé par l'histoire tout entière que les convictions fondées seulement sur la religion naturelle n'ont jamais pu suffire à faire pratiquer les devoirs imposés par la loi morale, et qu'elles n'ont pas empêché les sociétés de tomber dans un état d'affreuse dégradation Donc la Providence a dû imposer à l'homme des lois religieuses et positives, fondements indispensables de l'édifice social, et sans le secours desquelles, la société marche inévitablement à sa dissolution, à l'égal de tout corps organique que l'on essaie de soustraire à l'influence des forces qui le régissent.

Dans les séances du 14 janvier et du 4 février, M. l'abbé Fisse nous présenta une étude *sur le libéralisme du Père Lacordaire.*

Comme tous les grands hommes, l'illustre do-

minicain, à la fois orateur, écrivain et avant tout homme de son siècle, a eu des admirateurs enthousiates et d'acharnés détracteurs parmi les contemporains.

Le calme tend pourtant à se faire autour de cette grande figure, et le temps d'un jugement complétement impartial ne paraît pas éloigné. On a surtout discuté la question du libéralisme du Père Lacordaire, et c'est l'une des faces de cette question qu'a traitée M. Fisse : l'auteur se borne en effet à parler du libéralisme politique de l'illustre orateur.

Que Lacordaire ait aimé la liberté, et que cette liberté ait été le mobile de sa vie, voilà ce qui ne peût être un instant douteux.

Mais quelle liberté aimait Lacordaire? Là est toute la question. L'auteur du travail définit ici ce qu'il entend par la liberté politique. Elle consiste dans le droit pour le peuple de se gouverner par lui-même, c'est à dire d'intervenir d'une manière efficace dans les affaires publiques pour contrôler les actes de ceux qui exercent l'autorité et veiller à ce qu'ils ne s'écartent jamais des institutions, qu'il a librement établies, et qu'il est tenu de respecter lui-même.

Il faut bien se garder de confondre cette liberté avec la liberté civile, et la liberté religieuse, non plus qu'avec la révolution qui en mettant la volonté du peuple au-dessus de toute loi divine et humaine, arrive à confisquer toutes les garan-

ties d'indépendance au profit de la partie la plus turbulente et la plus ambitieuse d'une nation. Lacordaire n'a jamais voulu autre chose que la liberté politique fondée sur le christianisme.

A ce propos l'auteur se pose trois questions : Lacordaire en défendant la liberté politique a-t-il été à l'encontre de la doctrine de l'Église? La réponse négative ne peut pas faire l'objet d'un doute, comme le prouvent et l'histoire toute entière et la doctrine catholique sur l'origine du pouvoir, et les actes du Saint-Père actuel, et spécialement l'approbation qu'il a donnée récemment aux doctrines enseignées dans cette Université et soutenues avec tant d'éclat dans plusieurs ouvrages, par l'éminent professeur de droit public que notre société s'honore de compter parmi ses membres.

En second lieu, Lacordaire s'est-il trompé en réclamant la liberté politique comme le meilleur régime de gouvernement à notre époque? Non plus, car nos tendances nous poussent vers la liberté politique, les révolutions arrivées depuis 1789 ont eu presque toutes pour cause le refus d'accorder au peuple une saine liberté.

Enfin Lacordaire s'est-il trompé en regardant le gouvernement constitutionnel comme un idéal politique? Encore une fois non. C'est en effet ce régime qui sert le mieux à faire l'éducation d'un peuple, à le rendre fort, et à combiner d'une manière sage le principe de la liberté avec celui de l'autorité. 5

Dans un ordre d'idées analogue, votre rapporteur eut l'honneur de vous présenter, dans la séance du 3 mars, un travail intitulé : *des tendances politiques des peuples démocratiques.*

Quand on emploie des mots auxquels il a été donné des sens aussi divers qu'au mot démocratie, il faut avant tout bien se fixer sur le sens que l'on veut y attacher.

Si l'on appelle démocratie l'intervention et le contrôle largement pratiqués du peuple dans les affaires publiques et l'exclusion des priviléges fondés sur toute autre chose que le mérite personnel et l'importance des intérêts matériels et moraux que représente chaque citoyen, on ne doit pas hésiter à dire que la démocratie est en soi un progrès de l'humanité et le développement naturel des sociétés chrétiennes.

Après avoir ainsi défini la démocratie, l'auteur recherche, dans l'histoire et les institutions de différentes nations, les tendances des peuples démocratiques. Ce qui caractérise ces peuples c'est bien plus encore l'amour de l'égalité que celui de la liberté. La conséquence de ce goût de l'égalité c'est de donner au citoyen un grand esprit d'indépendance vis-à-vis de ses semblables, et c'est à ce sentiment que peuvent se ramener, comme à leur cause, toutes les tendances politiques de ces peuples. Les principales de ces tendances sont l'individualisme et le goût de la centralisation.

Quand en effet la loi place tous les hommes sur la même ligne, chacun finit par se croire l'égal de ses concitoyens sous tous les rapports et tend à s'isoler d'eux.

Cet isolement a pour conséquence, d'une part d'affaiblir l'individu, et d'autre part de donner au pouvoir une très grande force. L'État est donc fort tenté d'empiéter sur les droits individuels, parce qu'il ne voit devant lui que des citoyens isolés, incapables de lui résister. Ceux-ci ayant conscience de leur faiblesse et de leur impuissance, vont même souvent au-devant de ses vœux, en le chargeant du soin de tout ce qui exige une action forte et persistante.

Après avoir signalé ces tendances funestes, l'auteur indique les deux remèdes les plus efficaces à leur opposer, qui sont l'esprit religieux et la liberté politique. L'esprit religieux sans lequel, comme le dit de Tocqueville, il n'y a pas de peuple vraiment libre, rend forts les peuples démocratiques précisément aux points où leurs institutions les rendent le plus faibles, en leur fournissant des idées supérieures, immuables, qui les préservent de la versatilité et du goût immodéré des jouissances.

Tous les écrivains qui ont consciencieusement étudié les institutions et les mœurs des États-Unis, un pays certes bien démocratique, sont unanimes à placer l'esprit religieux au premier rang parmi les causes qui empêchent cette nation

de subir les funestes conséquences de l'exagération de l'esprit démocratique. La liberté politique, à son tour, en mettant les citoyens à même de s'occuper de la chose publique, les fait sortir de l'isolement, les force à se réunir et à secouer par conséquent l'esprit d'individualisme si fatal à la société.

—

Cette année, Messieurs, ne devait pas s'écouler sans que l'un de nos membres professeurs ne vînt augmenter notre butin littéraire et encourager par ses exemples les efforts des membres étudiants. Aussi me fais-je un devoir de remercier ici M. le professeur Masoin de cette nouvelle marque de sympathie et de zèle, qu'il a bien voulu donner à notre société.

Une page de l'histoire des aliénés en France, tel était le titre de l'intéressant travail que M. le professeur Masoin nous a lu dans la séance du 10 mars.

L'auteur nous dépeignit d'abord la douloureuse situation qui était faite, au vu et su du public, à un grand nombre d'aliénés en France vers la fin du siècle dernier. Il décrivit ensuite l'inauguration des réformes, tentées à Bicêtre par le docteur Philippe Pinel. L'œuvre de bienfaisance de l'illustre réformateur fut poursuivie par Esquirol, tandis que les différents pays de l'Europe amélioraient insensiblement la situation des pauvres aliénés. Les progrès furent

consacrés et affermis en France par la loi du 30 juin 1838. Pendant longtemps cette loi ne fut l'objet d'aucune critique; les hommes les plus compétents rendirent hommage à la sagesse de ses dispositions. Mais tout à coup survint un revirement. A propos de quelques séquestrations prétenduement arbitraires, on put voir un véritable débordement d'ignorance, d'exagération, de violence, même dans les plus hauts étages du journalisme.

L'auteur fournit des exemples de cette espèce, où la légèreté le dispute à l'inconvenance. Prenant occasion de pareils écarts, l'auteur reproche énergiquement à certains écrivains de la presse quotidienne l'âpreté de langage et la virulence de procédés qu'ils emploient ; il leur rappelle l'esprit de charité chrétienne, qui ne devrait jamais cesser de les inspirer, surtout quand il s'agit de frères dans la foi, et de questions ouvertes à la libre discussion. Revenant alors au point de vue de son travail, l'auteur montre les fâcheux résultats de la folle équipée entreprise contre une loi bienfaisante. Il constate qu'en fin de compte, dans le torrent des accusations qui s'étaient produites, on ne vit surnager aucun fait authentique de séquestration arbitraire, et s'efforce de venger les médecins des accusations graves qu'on avait fait peser sur eux d'une manière inconsidérée. Il mesure ensuite d'un coup d'œil les réformes accomplies. « Aujourd'hui

encore, dit-il, des vieillards peuvent se souvenir d'avoir vu Bicêtre et la Salpêtrière dans toutes leurs horreurs, et les hommes de l'âge mûr ont été les témôins chez nous de la triste situation où vivaient nos aliénés. C'est donc à peine si la durée d'une vie nous sépare de l'époque où les fous étaient maltraités, enchaînés, brutalisés, et végétaient trop souvent dans l'ordure et l'abandon. Aussi nous pouvons bénir Dieu, qui, par l'intermédiaire d'hommes généreux, dont la plupart appartenaient à la médecine, a daigné relever enfin tant de pauvres malades du fumier où ils gémissaient. »

—

Un second travail du ressort de la médecine nous fut présenté par M. Delaunois. C'est une étude *sur le magnétisme animal et en particulier sur le somnambulisme artificiel.*

Après avoir fait l'historique des théories émises sur le magnétisme animal depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, l'auteur nous fait connaître les plus fameux magnétiseurs de la fin du XVIII[e] siècle et du commencement du XIX[e] : c'est à dire Mesmer, Puysegur, et quelques autres, qui après s'être acquis une grande réputation, finirent par tomber sous le ridicule, et ne sont plus considérés actuellement que comme des fourbes ou des hallucinés.

L'académie de médecine s'occupa de la question, et en 1835 offrit des prix considérables à

ceux qui lui démontreraient par des expériences faites devant elle la réalité de leur pouvoir magnétique; mais jamais on ne voulut prendre part au concours. Passant ensuite à l'examen des faits du prétendu magnétisme qui ont eu le plus de retentissement, M. Delaunois démontre que ces faits ne sont nullement dus à l'influence magnétique, en leur opposant d'autres faits tout aussi extraordinaires, qui se présentent dans certaines maladies nerveuses ou pendant le sommeil, et dans lesquels il n'y a cependant ni passes magnétiques, ni influence d'un médium.

L'insensibilité magnétique peut être produite à volonté par la chloroformisation, par le disque éclatant de Braid, etc. L'extrême subtilité des sens qui se remarque chez les prétendus somnambules se retrouve chez les hystériques, où elle a été constatée mainte fois par des sommités de la science médicale.

Il s'est formé divers systèmes fort divergeants pour expliquer les faits extraordinaires de magnétisme et de somnambulisme.

Les uns ont voulu en trouver l'explication dans l'intervention du démon. Des auteurs, d'ailleurs très bien intentionnés ont souvent été fort loin dans cette voie; et M. Delaunois fait remarquer à ce propos combien il peut être dangereux pour la vraie foi de crier trop vite au surnaturel, et de donner ainsi des armes aux incrédules dans le cas où ces faits viendraient à être expliqués naturellement.

D'autres admettent qu'ils sont produits par un agent particulier, un fluide analogue à l'éther ; mais il est à remarquer que tous ceux qui se sont prétendus les dépositaires de ce précieux fluide, ont été convaincus de supercherie chaque fois qu'ils ont eu affaire à des hommes intelligents et perspicaces, et que jamais ils n'ont osé entreprendre leurs expériences devant les académies et dans les conditions bien naturelles cependant que l'on voulait leur imposer.

D'autres enfin, et l'auteur du travail se range de leur avis, pensent que l'état magnétique est une maladie nerveuse, caractérisée par une exaltation particulière de l'imagination et des sens.

Une expérience bien simple, faite par un médecin, le démontre à l'évidence. Un magnétiseur déclarait guérir certaines maladies au moyen de morceaux de papier ayant passé par ses mains et se trouvant imprégnés de son fluide magnétique. En effet il faisait des cures merveilleuses. Un jour un médecin s'avisa de donner à une personne malade un simple carré de papier semblable à ceux que débitait le magnétiseur, en disant à son client que c'était là le fameux billet magnétisé. A peine le malade se le fut-il appliqué qu'il fut radicalement guéri. Preuve évidente que l'imagination seule avait opéré cet effet merveilleux.

Une autre preuve résulte aussi de ce fait que

les magnétiseurs ne guérissent que des maladies dans lesquelles l'imagination peut jouer un très grand rôle.

—

Voilà, Messieurs, le résumé de nos travaux pendant l'année académique qui vient de s'écouler. Vous y aurez sans doute remarqué une chose : c'est que l'ensemble de ces travaux semble dominé par une même pensée, un même sentiment, le sentiment religieux et chrétien. En effet, les uns en consultant les entrailles du globe, ont démontré que la Bible, première assise de la religion chrétienne, n'a pas encore pu être démentie par la science, qui la confirme au contraire de plus en plus à mesure qu'elle progresse; les autres, en étudiant les destinées des peuples modernes ou les idées des hommes qui ont eu une influence considérable sur leur siècle, ont entrepris de montrer que l'Église est toujours à la hauteur de tous les âges, et que loin d'enrayer le progrès, elle en est à la fois la promotrice et la sauvegarde; d'autres encore en exposant les ravages du rationalisme dans un pays voisin et les tristes inconséquences de ceux qui s'en sont faits les porte-drapeaux, ont prouvé que la doctrine chrétienne était encore, comme l'ont d'ailleurs avoué plusieurs philosophes de cette école, l'alpha et l'oméga de toute philosophie; d'autres enfin ont même dans des études médicales trouvé le moyen de faire percer cette

pensée religieuse, soit en rendant hommage au dévoûment et à la charité inspirés par la religion, soit en réfutant ceux qui ont prétendu trouver dans les phénomènes de spiritisme des armes contre la foi catholique.

Tant il est vrai, Messieurs, que lorsque les cœurs sont à l'unisson et que les esprits partagent les mêmes croyances, cette harmonie s'exhale d'elle-même et en quelque sorte à l'insu de chacun.

Oh! puissions-nous toujours, Messieurs, conserver cette union des intelligences et des cœurs! Fortifions-la par nos études, par nos travaux, spécialement dans cette société Littéraire dont l'existence n'a pas, pour ainsi dire, d'autre but; apprenons-y à défendre par tous les moyens, par la parole comme par la plume, les idées nobles et généreuses d'attachement à la patrie et à la foi, que nous y aurons si largement puisées.

SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL.

—

Président d'honneur, Mgr A. J. Namèche, recteur magnifique de l'Université.

Conseil particulier de Louvain.

Président, F. Lefebvre, prof. à la faculté de médecine.
Vice-Président, Em. De Becker, avocat-avoué, conseiller provincial.
Secrétaire, Ch. Baguet, docteur en droit, receveur des facultés de l'Université.
Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine.
Membres, les présidents et vice-présidents des Conférences.

Conseil de la Conférence Notre-Dame.

Président, Ed. Martens, prof. à la faculté des sciences.
Vice-Président, L. Antheunis, étud. en médecine.
Secrétaire, J. Scheurette, étud. en médecine.
Trésorier, C. Dufrasne, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, Em. Van Winckel, étud. en médecine.

Conseil de la Conférence Saint-Jacques.

Président, F. Lefebvre, prof. à la faculté de médecine.

Vice-Président, E. Jacques, étud. en médecine.
Secrétaire, A. Vanden Weghe, étud. en médecine.
Trésorier, P. Lefebvre, étud. en droit.
Gardien du vestiaire, H. Demaret, étud. en médecine.

Conseil de la Conférence Sainte-Gertrude.

Président, A. Devivier, prof. aux écoles spéciales.
Vice-Président, H. Mullie, étud. en droit.
Secrétaire, B. Schmitz, étud. en médecine.
Trésorier, F. Van Maldeghem, étud. aux écoles spéciales.
Gardien du vestiaire, Ch. Huveners, étud. en droit.

Conseil de la Conférence Saint-Michel.

Président, E. Poullet, prof. à la faculté de philosophie.
Secrétaire, N. Beyaert, étud. en droit.
Trésorier, O. Jonckheere, étud. en droit.
Gardien du vestiaire, A. de Ceuleneer, étud. en philosophie.

Conseil de la Conférence Saint-Pierre.

Président, Em. De Becker, avocat-avoué, conseiller provincial.
Vice-Président, Ch. Delcour, ministre de l'intérieur.

Secrétaire, Ch. Baguet, docteur en droit.
Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine.
Gardien du vestiaire, J. B. Boine.

Conseil de la Conférence Saint-Joseph.
(*Collége de la Sainte-Trinité.*)

Directeur, M. le Supérieur du Collége.
Président, P. Monsin, étudiant.
Secrétaire, F. Desprets, étudiant.
Trésorier, R. Gorlia, étudiant.

Conseil de la Conférence du patronage
des Jeunes-Ouvriers.

Président, Jos. de l'Escaille, ingénieur.
Aumônier-Trésorier, L. Struyf, vicaire de Saint-Michel.
Aumônier de la grande section, M. l'abbé Bessems.
Secrétaire, A. Maes, étud. en droit.

Conférence St-Lambert (*Héverlé-lez-Louvain.*)

Protecteurs, LL. AA. SS. le Duc et la Duchesse d'Arenberg.
Président, chevalier X. van Elewyck, docteur en sciences politiques et administratives, à Louvain.
Vice-Président, G. Stroobants, fermier, à Héverlé.

Secrétaire, G. Tombeur, conseiller communal, à Héverlé.

Trésorier, A. Ruelens, curé, à Héverlé.

Gardien du vestiaire, C. Vander Borght, à Héverlé.

—

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DU CONSEIL SUR LES TRAVAUX DES CONFÉRENCES PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1871-1872.

—

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

La charité est une vertu chrétienne. Fille de la foi, elle est impossible sans celle-ci, et l'on ne parviendra jamais à faire une charité anti-chrétienne, une charité qui n'ait pas la vérité, c'est à dire Dieu lui-même, pour base et pour fondement. « L'homme n'aime pas l'homme, » disait, il y a près de trente ans, un des plus puissants orateurs sacrés de notre siècle (1). Et il ajoutait, six ans plus tard : « Vous êtes riche, pensez-vous à » l'homme pauvre? Vous êtes dans la joie, pen- » sez-vous à l'homme qui souffre? Si vous y pen- » sez, ce n'est point au nom de la nature, mais » en vertu d'un élément supérieur que vous » tenez du christianisme, et qui agit encore en » vous, même lorsque vous en avez répudié la » source » (2). Eh bien, Messieurs, malgré ces éléments qui leur restent encore, chaque fois que les ennemis du Christ ont tenté d'élever dans leur camp le sublime édifice de la charité, ils

---

(1) Lacordaire, XXVe conférence à Notre-Dame, 1844.

(2) LXXIVe conférence à Notre-Dame, 1850.

n'ont réussi qu'à faire une misérable contrefaçon de la charité chrétienne. Aussi leurs œuvres sont frappées de stérilité presque toujours dès leur naissance. En effet, leur faux amour du prochain n'est fondé sur aucun principe supérieur et divin, leur philanthropie n'a d'autre cause que l'intérêt, qui en est aussi le but unique; et comme ils savent que le monde se laisse, comme un enfant, tromper par l'éclat du dehors, ils tâchent de cacher sous de grands noms le vide de leurs essais et la déception de leurs folles espérances. Aussi quels artifices ils emploient, quels noms pompeux ils se donnent. Ils parlent de philanthropie et de liberté! Ils sont les égalitaires, les frères du peuple! Quelles libertés nous ont-ils apportées? Toutes nos libertés ne viennent-elles pas du Christ? N'ont-ils pas violé les droits les plus sacrés? Ne les avons-nous pas vus empêcher les pasteurs de l'Église de distribuer la parole de Dieu et les pardons du Christ, enlever au Pontife Romain les priviléges les plus inviolables? et après l'avoir indignement dépouillé de son royaume sur la terre, ne prétendent-ils pas encore que le Pape est libre, ne se rient-ils pas du vénérable captif du Vatican? Et leur fraternité! ne raillent-ils pas les plus sublimes dévouements? ne se moquent-ils pas chaque jour de ces Frères de la Charité, qui instruisent les enfants du pauvre, de ces Sœurs de Saint Vincent de Paul, qui ont des consolations pour tou-

tes les misères, des soulagements pour toutes les douleurs? Vous, qui vous dites les fils de la liberté, vous oubliez que le Christ est notre Père! Vous voulez être la charité, vous êtes l'égoïsme! Vous voulez être la lumière, et vous êtes les fils des ténèbres! Vous voulez être le progrès et la civilisation, et vous n'êtes que les enfants de la corruption et de la barbarie!

La charité chrétienne, notre charité, a traversé dix-neuf siècles de luttes et de persécutions; et après dix-neuf siècles, les fils nés autrefois dans le sang des cirques et des échafauds, conservent leurs souvenirs et n'oublient pas leur naissance. Et aujourd'hui comme autrefois, les chrétiens du monde envoient leur obole aux persécutés, et les nouveaux Athanases que la tyrannie des pouvoirs impies couronne de l'auréole de la persécution, continueront leur apostolat, soutenus par nos prières et par nos aumônes!

Pour nous, Messieurs, étrangers aux actes de la fausse charité, peu initiés aux éléments de succès de la philanthropie, nous ne recherchons pas l'admiration et les applaudissements de ce monde frivole; nous ne prenons pas des noms brillants et orgueilleux pour couvrir le peu de bien que nous pouvons faire. Nous sommes les serviteurs de la charité, nous ne nous appelons pas les philanthropes; nous sommes les enfants de saint Vincent de Paul et les successeurs

d'Ozanam, et avant tout, nous sommes les fils du Christ et de l'Église. Nos œuvres, nous ne les élevons pas jusqu'aux nues, elles restent cachées et secrètes, appuyées sur la foi et confiantes en l'avenir, parce que la foi du Christ doit vaincre le monde en le sauvant. Nos œuvres sont donc modestes, mais elles ne craignent pas le regard ; nous faisons peu de chose, mais ce peu de chose est au-dessus de la calomnie.

Messieurs, nous ne sommes pas ici pour nous flatter les uns les autres : la charité chrétienne est discrète ; mais elle est sincère. Et il faut bien l'avouer, nous constatons un certain relâchement dans nos œuvres. La charité diminuerait-elle à mesure que nos besoins augmentent? Au milieu de cette ville de Louvain si généreuse, parmi ces enfants de l'*Alma Mater* si chrétiens, la misère pourrait-elle se trouver sans secours et la douleur sans consolation? La charité lasse-t-elle ses enfants? Fils du Calvaire, où est notre amour, où est notre foi? L'hiver s'annonce rude, le prix du charbon augmente d'une manière effrayante, et nous sommes pauvres. O vous tous, nos frères dans le Christ, soyez donc aussi nos frères dans la charité! Et s'il vous faut des faits et des chiffres, les nôtres sont assez tristes : nous avons dû restreindre nos dépenses en vêtements, en paille et en combustibles au strict nécessaire. Notre déficit, comblé aux deux tiers

l'an passé (1), est revenu cette année plus fort que jamais. Il est de 1400 fr. Le nombre des familles secourues s'élève à 240, et nous sommes bien loin de pouvoir répondre à toutes les demandes. Le nombre des membres actifs a légèrement diminué, ainsi que celui des membres souscripteurs. Et ici, Messieurs, je tiens à rappeler encore un avis trop peu connu. C'est un moyen facile, pour ceux qui ne peuvent pas donner leur temps aux pauvres, de nous venir en aide en se faisant inscrire sur la liste des membres souscrîpteurs. Cette aumône peu considérable pour chacun, est pourtant la seule source fixe de nos recettes. Nous prions donc nos membres souscripteurs actuels de ne pas négliger

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Quêtes ordinaires : fr.	1,541 69	Déficit de l'année précédente : fr.	505 60
Quêtes extraordinaires :	389 37	Pain (4580) :	3,730 69
Quête au Sermon :	505 31	Vêtements :	1,679 54
Souscriptions :	1,498 00	Paille :	302 60
Dons particuliers :	792 06	Coke :	183 10
Fêtes musicales :	753 20	Poêles :	97 00
Total : fr.	5,459 63	Dépenses diverses :	351 20
		Total : fr.	6,849 73

BILAN.

Total des dépenses : fr.	6,849 73
Total des recettes :	5,459 63
Déficit : fr.	1,390 10

les occasions de faire un peu de propagande. D'un autre côté, les dons particuliers nous ont rapporté beaucoup moins que jamais : la mort moissonne nos bienfaiteurs cachés, et les nouvelles générations oublient trop ceux qui souffrent et pleurent à leurs portes. Ces dons particuliers qui avaient atteint l'année précédente la somme de 2230 fr. sont descendus à 800 fr. environ. Nous pouvons dire que tout nous a manqué à la fois. La parole si animée et les exhortations si touchantes de monsieur le chanoine Pieraerts, aujourd'hui professeur et membre de nos Conférences, qui avait mis tout son zèle et tout son talent au service de notre œuvre, n'ont pu ranimer la charité qui diminue. Les fêtes musicales de messieurs les étudiants, qui nous ont presqu'oubliés, je regrette de devoir le leur rappeler, n'ont pas produit ce qu'elles auraient dû. Quoi de plus beau pourtant, Messieurs, que de mettre votre talent et votre art au service d'une si noble cause, la cause des déshérités du siècle, la cause d'où dépend peut-être la sûreté de l'avenir, car le paupérisme envahit le monde entier.

Après avoir examiné l'état de nos Conférences, nous devons voir la situation des œuvres agrégées à notre société, situation qui contraste singulièrement avec la nôtre. Et avant de traiter cette dernière question, nous vous demandons encore, Messieurs, au nom de la charité, au nom de vos frères qui souffrent de la faim et du

froid, au nom de nos vieillards sans soutien, au nom de nos orphelins sans joie, de nos infirmes sans travail, au nom des mères qui nous demandent du pain pour leurs enfants, nous vous demandons encore votre aumône. Soyez généreux, Messieurs, car la misère du pauvre est grande, et si quelque chose peut l'égaler, c'est votre charité.

Parmi les œuvres agrégées, je cite d'abord la Conférence Saint Joseph (1), établie au collége de la Sainte-Trinité. Elle a, comme toujours, un magnifique bilan. Ses membres secourent les enfants pauvres de l'école des Frères de la Cha-

---

(1) Voici le Tableau des recettes et des dépenses de la Conférence Saint Joseph :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat : fr.	10 07	Aumônes particulières : fr	53 00
Quêtes ordinaires :	18 78	Concert de charité :	268 80
Quêtes extraordinaires :	66 61	Tombola :	47 85
Rétribution des membres aspirants :	63 50	Distributions mensuelles, pains, St-Nicolas, première communion, régals, etc. :	457 70
Concert de charité :	770 00	Distribution de prix :	488 40
Tombola :	190 75	Vestiaire :	1293 18
Jeux, amendes, vestiaire :	1760 71		
Total : fr.	2882 42	Total : fr.	2612 93

BILAN.

Total des recettes : fr.	2882 42
Total des dépenses :	2612 93
En caisse : fr.	269 49

rité. Une fois par semaine ils vont s'assurer de leurs progrès, et deux distributions de prix ainsi que de nombreuses distributions de pains récompensent et encouragent chaqne année le travail de leurs protégés. Ils organisent pour eux de petites fêtes, des promenades, aux jours de la Saint-Nicolas, du nouvel an et surtout de la première communion. La société des ouvriers Liégeois a donné cette année une soirée qui eut un grand succès, au profit de cette œuvre. La Conférence Saint Joseph comptait 12 membres actifs et 10 membres aspirants. Un seul exemple suffira pour faire comprendre leur zèle, et si j'ose me permettre ce retour sur mes reproches de tantôt, je dirai que cet exemple de nos confrères plus jeunes devrait nous servir de stimulant. Leurs dépenses se sont montées à fr. 2,612-93, et leurs recettes à fr. 2,882-42. On parle de l'éloquence des chiffres, puissions-nous la comprendre!

Une autre Conférence, agrégée aux nôtres, la Conférence Saint Lambert (1), d'Héverlé, est

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la conférence St-Lambert :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat :	fr. 37 00	Distrib. de Combust. :	fr. 279 45
Souscriptions :	310 00	» de Pains :	92 20
Dons particuliers :	300 00	» de Vêtements :	62 00
		Secours en argent :	37 00
Total :	fr. 647 00	Frais divers :	15 00
		Total :	fr. 485 65

aussi dans un état de grande prospérité. Comme toujours, elle a su, par sa prudence et son dévouement, se maintenir dans des rapports excellents avec l'autorité civile et religieuse. D'ailleurs comment pourrait-elle ne pas prospérer, ayant pour protecteur S. A. S. le duc d'Arenberg, dont la charité est connue partout? Je ne suis ici qu'un écho affaibli de la reconnaissance de nos confrères d'Héverlé, en le remerciant de sa continuelle et zélée protection. Grâce à l'absence des terribles épidémies qui ont causé tant de ravages ces dernières années, la misère n'a pas été trop profonde. La Conférence tâche de réparer les pertes que font de temps en temps les pauvres, surtout dans leur bétail, qui est presque l'unique source de leurs faibles moyens. Le nombre des membres visiteurs s'est encore accru cette année. Espérons que leur zèle ne fera que s'étendre de plus en plus. D'ailleurs la Conférence a à sa tête des confrères ardents et charitables, qui ne feront que la rendre plus zélée et plus utile.

La société de Saint Charles Borromée a continué son œuvre charitable. Les messes pour les pauvres décédés se disent toujours réguliè-

---

BILAN.

Total des recettes :	fr.	647 00
Total des dépenses :		485 65
Boni :	fr.	161 35

rement. Touchante institution, Messieurs, que celle qui donne encore des secours aux malheureux, même après leur mort; qui entoure de regrets et de prières le frère auquel personne ne songe, dont l'âme resterait abandonnée et sans aide au moment suprême, si la charité chrétienne se restreignait aux souffrances physiques. Quant à la partie matérielle de l'œuvre, si je puis m'exprimer ainsi, je n'ai qu'un mot à dire : les distributions de bouillon, de vin et de viande aux malades se sont continuées comme par le passé. D'ailleurs cette œuvre a toujours prospéré au gré des désirs de ses membres; et même l'état des finances était si florissant, que depuis deux ans on avait décidé de ne plus faire rentrer les cotisations. Cette mesure ayant amené le résultat qu'on se proposait, on va recommencer à percevoir les cotisations habituelles.

Enfin une œuvre agrégée qui mérite toujours davantage l'attention des hommes sérieux et prévoyants autant par son but à la fois religieux, charitable et social, que par son fondement chrétien, c'est l'œuvre du *Patronage des Ouvriers* (1). De nombreux perfectionnements y ont marqué

(1) Tableau des recettes et des dépenses de l'œuvre du *Patronage des Ouvriers* :

Total des recettes :	fr.	1241 54
Total des dépenses :		1868 12
Déficit :	fr.	626 58

cette année. Le Patronage met toujours de plus en plus en pratique un essai qui doit lui réussir et amener des effets excellents pour le perfectionnement de l'ouvrier. On tâche de faire prendre une part plus active à la direction même de leur section aux ouvriers âgés de plus de dix-huit ans. Ainsi se développe cet esprit d'ordre et de respect qui sera l'unique sauvegarde de l'ordre social, si un jour les menées ténébreuses de sectes cachées et hostiles à tout ce qui porte un nom respectable, devaient ébranler la société, dont elles sapent sourdement les fondements sacrés. De plus l'œuvre a augmenté le nombre des patronés plus jeunes, en les cédant à l'école dominicale, qui a commencé cette année avec 400 inscriptions. Enfin le Patronage a réalisé un vœu formé depuis longtemps, et il l'a réalisé grâce à la générosité de Monseigneur le duc d'Arenberg, protecteur de toutes les bonnes œuvres, qui lui a fourni un local définitif. Le Patronage, composé de 12 membres actifs, comprend 247 patronés. Le chiffre de ses recettes a été de fr. 1241-54, celui de ses dépenses de fr. 1868-12.

Voilà, Messieurs, ce qu'ont fait nos Conférences. Nous voudrions faire beaucoup plus, c'est à vous à nous y pousser. Nous espérons que votre soutien ne nous manquera pas. Nous nous efforcerons de faire mieux encore, de mériter de plus en plus les encouragements des

honnêtes gens, de nous rendre toujours dignes de l'appui élevé et bienveillant que nous accorde avec tant de bonté notre vénéré Recteur, Monseigneur Namèche, qui vient d'accepter la présidence d'honneur de nos Conférences. Nous désirons lui rendre ici un témoignage public et sincère de notre reconnaissance. La société de Saint Vincent de Paul sait qu'avec la charité rien n'est plus digne d'elle que le respect et le dévouement envers ses protecteurs.

Je ne veux pas finir, Messieurs, sans payer un juste tribut de regrets à ceux de nos frères que la mort nous a enlevés. Quand même ce pieux usage ne serait pas introduit parmi nous, je ne pourrais y manquer aujourd'hui. Cette année a été plus que toute autre une année d'épreuves et de deuil, pour notre société surtout. La mort a frappé sans regarder, elle a frappé dans le troupeau, et c'est le pasteur qui en a été la victime. Messieurs, nous regardions Monseigneur Laforet comme la colonne de notre Université. A l'amour, au respect, qui l'environnèrent durant sa vie, au dévouement, aux espérances, qui se montrèrent encore pendant ses derniers jours, au deuil profond, à l'immense douleur dont nous fûmes frappés à sa mort, on eût dit que nous avions pensé devoir le garder toujours. Et la mort nous l'enleva ! Ce fut comme un rêve pénible de quelques jours, le réveil fut terrible ! Huit jours à peine s'étaient écoulés depuis

que dans cette même salle nous avions entendu pour la dernière fois sa parole, si douce et si solennelle. C'était pour nous qu'il lisait alors les premières pages de ce livre commencé, dont la mort vint interrompre le travail. Nous sommes chrétiens, Messieurs, et cette épreuve nous fait encore mieux comprendre cette vérité qu'énonçait devant son cercueil une voix aimée : « Dieu » n'a besoin de personne, nous sommes tous des » serviteurs inutiles, et il ne Lui est jamais dif- » ficile de susciter des ouvriers à son œuvre » (1). Nous sommes chrétiens, nous ne sommes pas comme ceux qui n'ont point d'espérance : nous croyons en un avenir certain, et notre espoir est au-delà de ce monde. Quand le monde, ce monde dont j'ai parlé tantôt, ce monde qui rit et qui passe, quand ce monde perd un de ses membres, il le pleure un jour, puis la terre le recouvre, et c'est tout, l'oubli arrive et plane seul sur le tombeau. Nous, nous accompagnons nos morts jusqu'à leur dernière demeure, et nous ne pleurons pas comme des hommes sans foi et sans courage, parce que nous savons que nous les reverrons. Et pourtant, qui les pleure avec plus de tristesse et d'affection que nous? Aujourd'hui comme aux temps anciens, les impies du jour doivent dire avec les païens d'autrefois, quand ils nous voient

---

(1) Discours prononcé aux funérailles de Monseigneur Laforet, par Monseigneur Namèche.

pleurer nos séparations : « Voyez comme ils s'aiment ! » Mais la consolation est immense comme le deuil : Monseigneur Laforet est mort entouré de témoignages d'amour et de vénération, ses derniers jours ont été pleins de grandes joies pour lui. Et pour nous, comme le disait encore dans cette triste circonstance son digne et vénéré successeur, sur qui nous avons reporté notre amour et notre dévouement : « pour nous, » cette mort sainte et précieuse nous sera une » consolation et une espérance, comme sa vie » nous a été un modèle et un encouragement. » Notre œuvre avait toutes ses sympathies et tout son dévouement. Pour elle surtout, il était généreux, généreux de sa parole et de ses enseignements autant que de sa fortune, et de cette double générosité, l'une a porté des fruits en ce monde durant sa vie, elle en porte maintenant dans un monde meilleur ; l'autre portera des fruits impérissables, car il a semé dans nos cœurs la foi, l'amour et le dévouement. La mort nous a enlevé aussi un de nos membres souscripteurs, en qui l'Université a perdu un professeur d'une haute science et d'une profonde vertu. Monsieur le chanoine Wouters venait à peine d'être admis à l'éméritat, il commençait seulement à se reposer de ses labeurs si longs, et de ses services si signalés, quand la mort vint l'enlever au respect et à l'affection de ses élèves. La Conférence Saint Jacques a perdu aussi deux

de ses membres actifs, monsieur Emile Delie, emporté par un mal rapide à la fin de l'année, quand il pouvait déjà espérer les succès du lendemain, et monsieur Demaret, étudiant en philosophie, frappé au début de sa carrière universitaire. Ils s'étaient enrôlés sous la bannière de la charité : ceux qu'ils ont secourus ne les oublieront pas, non plus que ceux qui les ont connus bons et dévoués. Nous avons encore eu le malheur de perdre plus récemment une des bienfaitrices les plus ardentes de notre œuvre, madame la douairière Ernst, que Dieu a voulu récompenser sans doute d'une vie entière passée dans l'exercice de la charité. Enfin la société a perdu deux membres souscripteurs, qui sont allés recevoir là-haut l'unique récompense digne du chrétien.

Je finis, Messieurs, en remerciant tous ceux qui, par leur présence, ont voulu montrer l'intérêt qu'ils portent à notre œuvre. Je remercie les membres des Conférences de leur zèle; qu'ils ne fassent que s'animer davantage et se dévouer encore plus. Je remercie messieurs les membres souscripteurs et je les prie de tâcher d'amener de nouveaux frères dans leurs rangs. Je remercie messieurs les Professeurs et les Étudiants de l'Université Catholique de leur appui et de leurs encouragements. Et encore une fois, je remercie notre vénéré Recteur, Monseigneur Namèche. La présidence d'honneur de notre

œuvre, qu'il a bien voulu accepter, sera pour nous un nouveau stimulant. Nous marcherons à de nouveaux progrès, nous chercherons à consoler plus de douleurs, à aimer davantage nos frères malheureux, mettant notre confiance dans cette parole du Christ : « Ce que vous ferez » pour eux, vous le ferez pour moi, et avec » moi. »

—

SOCIÉTÉ MÉDICALE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

Commission directrice.

Président d'honneur, Mgr Namèche.
Président, M. Van Kempen, professeur.
1r *Vice-Président*, M. Masoin, professeur.
2d *Vice-Président*, M. Janssens, étudiant.
Secrétaire, M. Pollart, étudiant.
Trésorier, M. Janssens, étudiant.
Membres, MM. Jacques, France, Borginon, étud.

Membres actifs.

MM. les professeurs Michaux, Craninx, Hairion, Hubert, Lefebvre, Haan, Hayoit, Sovet, Eug. Hubert, Debaisieux, Noël, Ledresseur.
M. le docteur Van Roechoudt.
MM. les étudiants André, Antheunis, Bamps, Behets, Bertrand, Borginon, Brasseur, Caudron, Cattin, Chevalier, Claus, Clerx, Coppe, Coppin, Courtoy, Cuisenaire, Cuylits, Dechamps, Delaunois, Denis, Despy, Dubois, Dufrasne, Dumont, Durant, Englebienne, Exterdael, France, Friart, Flocquet, Gaussin, Gérard, Goubeau, Guyod, Ide, Hendrickx, Herman, Hermans, Houtave, Jacques, Janssens, Landa, Latine, Leblus, Leclaire, Leroy, Lockem, Monnoyer, Naets, Natali, Pardoen, Pollart, Pou-

part, Raulier, Scheurette, Schmitz, Servais, Soupart, Vandemaele, Vanden Weghe, Van Pee, Van Vyve.

Membres honoraires.

MM.

Larrey, à Paris, docteur en médecine.
Planquart, à Mouscron, id.
Bruyer, à Mont-sur-Marchienne, id.
Franchimond, à Marchin, id.
Plettinck, à Meulebeke, id.
Morel, à Gosselies, id.
Wauters, à Frameries, id.
Gallez, à Châtelet, id.

Membres correspondants (1).

MM.

Le baron Dunot de St-Maclou, docteur à Caen (France).
Ferrand, professeur à Paris.
* Ceysens, docteur à Geet-Betz.
* J. Armand, à Harzé.
* P. Ectors, à Molenbeek-St-Jean.
* Ch. Louwers, à Dison.
* J. Coppée, à Jumet.
* C. De Meulenaere, à Ardoye.
* L. Deprez, à Rebecq-Rognon.
* Ch. Devloo, à Renynghe.
* A. Goffin, à Hekelghem lez-Alost.

---

(1) * Signifie : ancien membre actif.

* A. Otten, à Heesch (Hollande).
* J. Van Kerckhoven, à Anvers.
* J. Wittmann, à Malines.
* J. Boine, à Louvain.
* F. Ausloos, à Louvain.
* A. Bidet, à Frameries.
* Pr. De Cooman, à Grammont.
* D. Demain, à Grez.
* G. De Preter, à Rhode-Ste-Genèse.
* J. de Ram, à Vorsselaer.
* E. Joris, à Gembloux.
* Ch. Nelis, à Anvers.
* F. Raes, à Handzaeme.
* M. Roels, à Gouy lez-Piéton.
* Ph. Bastiné, médecin de bataillon à Bruxelles.
* N. Baudinne, à Braine-le-Château.
* J. Bœver, à Laroche.
* F. Decamps, à Anderlecht.
* A. Elens, à Kersbeek.
* F. Godfrind, à Havelange.
* A. Henry, à Taintignies.
* A. Jageneau, à Fall-Mehr.
* Th. Lefèvre, à Menin.
* L. Miot, à Charleroi.
* A. Noots, à Neerpelt.
* G. Otten, à Heesch (Hollande).
* L. Soete, à Gheluwe.
* A. Haesaerts, à Rumpst.
* St. Reynaert, à Aersele lez-Thielt.
* G. Lambié, à Looz.

* A. Thirifay, à Namur.
* D. Bamps, à Merchtem.
* A. Quinet, à Gilly.
* F. Clynmans, à Wuestwezel.
* L. De Plasse, à Charleroi.
* A. Dusauçois, à Nimy.
* J. Evrard, à Belœil.
* A. Moulaert, à Bruges.
* Th. Leroy, à Macon.
* C. Kaisin, à Floreffe.
* E. Van Turnhout, à Wetteren.
* E. Van Steenkiste, à Bruges.
* G. Desmedt, à Gerpinnes.
* H. Gérard, à Gozée.
* Ch. Goffin, à Enghien.
* G. Loriers, à Landenne-sur-Meuse.
* J. Peeters, à Bruxelles.
* A. Reynaert, à St-Nicolas.
* J. Vassart, à Falisolles.
* G. Verriest, à Wervicq.
* F. Nackers, à Moorsele.
* L. Delvigne, à Spy (Namur).
* A. Dethy, à l'hôpital de Namur.
* F. Baurin, à Binche.
* J. Fourez, à Ploegsteert.
* J. Priem, à Thielt.
* E. Schneider, à Bruxelles.
* L. Vanderheyde, à Poperinghe.
* A. Van Lieberghem, à Utrecht.
* A. Vanquaethem, à West-Roosbeke.

* E. Dosfel, à Termonde.
* G. Froidbise, à Ohey.
* A. Mœller, à Nivelles.
* A. Moureau, à Anvers.
* L. Servais, à Anvers.
* G. Sneyers...
* E. Tellier, à Mont-St-Jean.
* E. Vanneste...
* C. Moreau, à Tournai.
* C. Van den Heuvel, à Willebroeck.
* J. Arnould, à Dorinne.
* L. Goffin, à Turnhout.
* A. Ghuyodt, à Courtrai.
* O. Thibaut, à Bruxelles.
* C. Lacompte, à Sulsique.
* A. Petit, à Morslede.
* A. Lemaître, à Courcelles.

—

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PENDANT L'ANNÉE 1871-72, FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE, ET LU DANS LA SÉANCE DU 7 NOV. 1872, PAR M. F. JANSSENS, SECRÉTAIRE.

—

MESSIEURS,

En quittant la charge de secrétaire que vous avez bien voulu me confier, je viens vous présenter le rapport d'usage sur l'état de la Société et les travaux dont elle s'est occupée pendant l'année académique qui vient de s'écouler.

Dans ce retour sur le passé le premier objet qui s'offre à nos regards est une tombe, tombe vénérée et chérie, humide encore des pleurs qui ont été versés sur elle, et qui s'est fermée si prématurément sur Mgr Laforet, notre Président d'honneur.

Il ne m'appartient pas, Messieurs, de faire l'éloge de l'illustre Recteur que l'Université a perdu, ses grandes œuvres le louent assez, et comme on l'a si bien dit (1) : « De tous les témoignages de vénération, d'amour et de douleur qui peuvent honorer la mort d'un chrétien aucun n'a fait défaut à Mgr Laforet. »

(1) M. le professeur de Monge : Mgr Laforet.

Que vous dirai-je du Président d'honneur que vous ne sachiez et beaucoup mieux que je ne pourrais vous le dire, resserré que je suis dans les limites étroites d'un rapport? Faut-il vous parler du vif intérêt, de la sollicitude paternelle dont Mgr Laforet ne cessa d'honorer la Société médicale? Qu'il me suffise de vous rappeler qu'il n'oublia jamais de la soutenir de ses largesses, et que par ses soins le rapport de vos secrétaires fut inséré dans l'Annuaire de l'Université. Peu de jours avant sa mort inopinée, il parlait encore à notre premier Vice-Président, M. le professeur Masoin, de sa chère société médicale, dont il suivait d'un œil attentif les progrés croissants.

La Société médicale sut toujours apprécier dignement la conduite de son Président d'honneur. Dès la nomination de Mgr Laforet elle voulut donner une preuve éclatante d'estime et de gratitude en lui offrant un banquet. Ce fut une fête splendide, qui laisse de vivants et touchants souvenirs chez tous ceux qui eurent le bonheur d'y assister. Le nouveau Recteur y prit la parole : il félicita et remercia les membres fondateurs de la Société naissante; il parla des fruits heureux que cette utile institution ne pouvait manquer de produire, et puis il aborda un de ses sujets favoris et parfaitement approprié à la circonstance : le matérialisme et la science.

Depuis lors, Messieurs, de nouvelles généra-

tions d'étudiants ont succédé aux premières, mais elles en ont fidèlement conservé les traditions. Elles ont surtout eu à cœur de se montrer dignes de cette bienveillante sympathie et de cette protection puissante, en travaillant à la prospérité de l'œuvre que Mgr Laforet a tant aimée. Les rapports publiés l'attestent, et ce que je vous dirai ce soir en sera une nouvelle preuve.

Je vais donc vous parler de vos travaux en vous prévenant que je suis forcé de les dépouiller de tous les ornements du style, de les mutiler dans leurs développements, en un mot de les reduire à l'état d'analyse.

En premier lieu se présente le travail sur *« l'hérédité de la pathologie »* de M. France. Séance du 16 novembre.

En médecine l'hérédité consiste dans la transmission des qualités des parents à leur descendance. Pour les qualités d'espèce et de race la transmission est assurée; la certitude devient relative et décroissante pour les qualités de nation, de famille et pour les qualités individuelles.

Lorsque le nouvel être est constitué, la mère continue à exercer sur lui, pendant la gestation, un pouvoir d'assimilation qui n'est pas douteux, et même l'influence de la nourrice est évidente dans certains cas.

M. France distingue quatre formes d'hérédité : l'hérédité directe, l'hérédité indirecte, l'hérédité en retour et l'hérédité par influence.

La transmission héréditaire de vices de conformation et des monstruosités est établie par des faits aussi nombreux que concluants et curieux. Quant aux maladies, ce sont celles qui impriment leur cachet sur l'organisme entier et la vie durant, qui se transmettent héréditairement. Les unes se transmettent comme telles; les autres se déposent chez les fœtus à l'état de germe et l'enfant naît, comme le dit M. France : « dans un état mixte, hygido-morbide, qui le rend plus vulnérable par les provocations occasionnelles. »

La prédisposition existe pour une maladie donnée : le tubercule par ex., ou pour une affection quelconque appartenant à un groupe déterminé : une affection nerveuse quelconque, lorsque les parents étaient doués d'une grande susceptibilité morale et physique; l'un ou l'autre des diathèses herpétiques, goutteuse, rhumatismale, etc., lorsque les parents sont atteints de l'une ou l'autre de ces diathèses. La prédisposition peut rester latente pendant un temps plus ou moins long, elle peut même ne jamais descendre à des manifestations pathologiques, lorsqu'elle a trouvé un contre-poids dans la constitution de l'individu ou dans les circonstances extérieures.

M. France s'étend avec une certaine complaisance sur l'importance du diagnostic des prédispositions au point de vue de la prophylaxie et de

la thérapeutique. Il couronne son travail en traitant quelques points d'hygiène publique qui se rattachent à son sujet.

A la séance suivante (2 décembre) vous avez entendu le travail de M. Pollart sur « *la ménopause.* »

La ménopause consiste dans la suppression physiologique de la fonction cataméniale et marque le terme de l'activité utérine. Elle survient généralement entre 45 et 50 ans, sans que l'on soit autorisé à regarder comme pathologiques les cas où elle serait avancée ou retardée de quelques années.

Cette époque, à bon droit nommée critique, se signale par des phénomènes nombreux et variés, placés sur les limites de la physiologie et de la pathologie et que l'auteur divise en 3 groupes.

1° Phénomènes anatomiques. On peut les résumer en deux mots : atrophie des organes, surtout des ovaires.

2° Flux cataménial. Il devient capricieux dans ses retours et son abondance et s'accompagne de désordres divers : céphalalgie, pesanteur, fatigue générale, hémorrhagies par les diverses voies. Les anciens voyaient là des signes de pléthore, mais la médecine moderne qui, selon le vœu le plus cher du doyen d'âge de la faculté, est quelquefois mathématique, est intervenue armée du microscope et du stétoscope, elle a compté les globules sanguins, découvert des

souffles vasculaires, et se basant, du reste, sur un examen clinique plus rigoureux, elle a déclaré qu'il y a anémie.

On peut néanmoins observer une pléthore semblable à celle qu'on remarque quelquefois pendant la gestation, dite fausse pléthore et caractérisée par l'embonpoint conservé, la coloration des téguments, le pouls large et plein, la tendance aux hémorrhagies.

3° Phénomènes nerveux, remarquables par leur nombre, leur inconstance, leur mobilité et dus à la suppression du stimulus ovarique périodique. Cette suppression d'influx nerveux porte d'abord le trouble dans le grand sympatique et par action réflexe dans le système-cérébro-spinal, embrassant ainsi l'économie entière.

Les désordres du côté de la circulation et les troubles nerveux réagissent et s'influencent, amenant ainsi un état nervoso-anémique, voisin de la chlorose, que l'auteur appelle chlorose physiologique. En effet et fort heureusement elle est généralement bénigne, mais de là à des accidents sérieux, il n'y a qu'un pas. M. Pollart évalue à deux ans, chiffre moyen, la durée de cet état.

Le 15 décembre M. Marsigny vous a communiqué la relation d'un cas très intéressant de maladie constitutionnelle. Je n'ai pu jusqu'à présent me procurer ce travail.

Huit jours après, M. Focquet est venu nous exposer ses idées sur « *la constipation.* »

La limite de l'expectation hygiénique est marquée par l'apparition de troubles fonctionnels : coliques, distention du ventre, inappétence, ballonnement, émission de gaz suivie de soulagement passager, quelquefois pesanteur dans la région rectale, besoin avec efforts infructueux.

La constipation est symptomatique d'affections très-diverses que M. Focquet range sous trois chefs : *atonie générale* ; *inflammations* : surtout celles du péritoine, du foie et de l'intestin lui-même ; *obstacles mécaniques* à la circulation des matières fécales : compression, étranglement interne, cicatrices, volvulus, invagination, adhérences, etc. De là, trois espèces de constipations : constipation atonique, constipation inflammatoire, constipation mécanique.

A propos de la constipation inflammatoire, l'auteur insiste spécialement sur la constipation en tant que symptôme du catarrhe chronique de l'intestin. Celui-ci serait très fréquent et presque toujours méconnu et confondu avec les affections des grands viscères de l'abdomen.

Plus loin, en parlant des obstacles mécaniques à la circulation des matières excrémentitielles, M. Focquet observe très-judicieusement qu'une première rétention des matières fécales en entraîne fatalement d'autres plus opiniâtres. Les matières fécales retenues donnent naissance à des produits irritants qui déterminent l'inflammation catharrale de la muqueuse intestinale, partant la diarrhée : le remède à côté du mal.

Mais si cet effort généreux de la nature ne vient pas à bout de l'obstacle, l'inflammation s'étend jusqu'au péritoire, et de là de nouveaux obstacles : adhérences, tiraillements, flexions anguleuses.

La constipation, qui n'est qu'un symptôme, peut à son tour devenir l'origine de troubles nouveaux : troubles de la fonction cataméniale, pertes séminales, hémorrhoïdes.

D'après M. Focquet, les médecins perdraient trop facilement de vue cette importante considération ; il croit que cet oubli explique à la fois le discrédit de l'homme de l'art dans certaines circonstances, les succès des charlatans et les merveilles des panaeées universelles, médecine Leroy, pilules Morisson, pilules Holloway, etc.

Le traitement que propose M. Focquet est simple. S'il y a de l'atonie : hygiène, régularité extrême à se présenter à la même heure, au besoin l'eau froide. Dans le cas d'obstacle, enlever celui-ci, si faire se peut. Sinon instituer un traitement palliatif. Dans tous les autres cas, purgatifs, sels neutres surtout dans le catarrhe chronique de l'intestin.

Je regrette vivement de ne pouvoir vous parler du beau travail de M. Mathé « *exposé des principes de l'homœopathie* » 12 janvier. A la séance suivante, 25 janvier, M. Debaisieux se chargea de réfuter la doctrine nouvelle à laquelle M. Mathé nous avait si bien initiés.

M. Debaisieux passe en revue les points essentiels de la doctrine homœopathique, en commençant par cette affirmation : que la maladie consiste uniquement en un désaccord dynamique de la force vitale. Cette manière de concevoir la maladie est contraire à l'observation scientifique. Il existe en effet entre le principe vital et ses manifestations extérieures un intermédiaire obligé et constant : l'organisme avec la matérialité, soumis à toutes les influences physico-chimiques qui l'entourent et réclamant pour le jeu régulier de ses fonctions une structure déterminée, une composition normale et une adaptation parfaite des milieux ambiants. L'une ou l'autre de ces conditions venant à manquer, les fonctions se troublent et la maladie survient, sans qu'il soit nécessaire ni même possible d'invoquer une modification incompréhensible du principe immatériel de notre être.

L'idée de faire découler toutes les maladies chroniques de trois sources invariables, la syphilis, la sycose et la psore, fut de tout temps insoutenable, mais elle est devenue véritablement absurde, depuis la découverte de l'acarus qui a fait ranger la gale au nombre des affections purement locales.

Tandis que le médecin physiologiste, mis en présence d'une maladie quelconque, s'efforce d'arriver à la compréhension aussi complète que possible de tous les troubles organiques et

fonctionnels qui l'ont développée, l'homœopathe trouve ce procédé irrationnel. Pour ce dernier la somme des symptômes en dehors de toute interprétation scientifique est la seule indication du remède; comme s'il n'était pas aussi impossible de combattre les manifestations morbides, abstraction faite de leurs conditions pathogéniques, que de supprimer l'effet sans supprimer la cause!

La thérapeutique homœopathique repose surtout sur le principe des semblables, que l'on peut formuler ainsi : toute maladie est guérie au moyen d'un médicament capable de provoquer chez un homme sain l'ensemble de symptômes les plus semblables à la totalité des siens. Ce principe, qui n'a jamais été appuyé que par des paradoxes plus ou moins ingénieux, est essentiellement faux. Il entraîne cette conséquence absurde, que l'action physiologique des médicaments est diamétralement opposée chez l'homme sain et chez l'homme malade; il est contraire à l'observation de chaque jour, et les faits invoqués en sa faveur sont des faits ou imparfaitement connus ou faussement interprétés. La loi des semblables entrainerait les plus désastreuses conséquences si, par bonheur pour l'humanité, le précepte des doses infinitésimales aussi inconcevable, mais plus inoffensif, n'entrainait l'innocuité complète des préparations homœopathiques. C'est en vain qu'on invoque la divisi-

bilité indéfinie de la matière, la puissance des agents impondérables, l'influence des miasmes et des ferments ; il est démontré qu'il ne faut pas pousser bien loin l'atténuation des médicaments les plus puissants pour réduire leur action au nihilisme le plus absolu. Au reste les faits sont plus éloquents que tous les raisonnements. Presque tous les homœopathes ont décliné les offres d'expérimentation solennelle qui leur ont été faites ; ceux qui, plus hardis, ont bien voulu les accepter n'ont réussi qu'à jeter sur leur doctrine un discrédit complet.

Le 8 février, M. Van den Weghe a traité devant vous des *fonctions de la rate.*

Il n'a fait que citer les hypothèses bizarres qui avaient cours chez les anciens au sujet de la rate, pour en venir immédiatement aux opinions actuelles fondées sur les vivisections et l'examen microscopique.

On attribue à la rate un rôle mécanique et des fonctions hématosiques.

I. Les expériences de Dobson tendent à prouver que le trop plein qui se produit à des moments donnés dans le système circulatoire, peut se déverser dans l'organe splénique. Un chien sacrifié quatre heures après un repas copieux, présentait une rate volumineuse et tendue, tandis que celle d'un autre chien, à jeûn depuis douze heures, était flasque et ratatinée. La contr'épreuve fut faite. On servit un repas co-

pieux à un chien préalablement dératé. Au bout de quatre heures il présentait de la plénitude vasculaire et un malaise profond suivi de torpeur.

Peu de temps après la publication de ces expériences, on découvrit des fibres musculaires dans les trabécules de la rate. Celle-ci fut aussitôt honorée de fonctions plus nobles que celles d'un simple réservoir. D'après Beau, « on peut dire qu'à l'égard du système-Porte, la rate remplit l'office d'un véritable cœur à propulsion continue. Ce cœur multiloculaire est improvisé chaque fois que le sang-porte, entravé dans son mouvement, a besoin d'un surcroît de propulsion pour traverser le foie. »

II. L'action de la rate sur le sang doit être considérée :

1° Au point de vue des globules rouges,

2° Au point de vue des globules blancs,

3° Au point de vue du liquide du sang.

Pour ce qui regarde les globules rouges, nous nous trouvons en présence de deux affirmations contradictoires. D'après les uns la rate jouirait de propriétés hématopoëtiques, elle transformerait des globules blancs en globules rouges; d'après le plus grand nombre d'auteurs, elle détruirait au contraire les hématies.

M. Vanden Weghe se range du côté de ces derniers, il admet cependant l'hématopoëse comme possible dans certaines conditîons de suractivité, mais toujours exceptionnelle.

La multiplication des bucocythes dans la rate n'est pas douteuse. A preuve entr'autres le développement supplémentaire des ganglions lymphatiques qui se produit sur les animaux dératés, et qui a été également observée chez un homme qui avait subi l'extirpation de la rate et qui revint à la santé.

L'action de la rate sur le liquide du sang reste fort obscure. Il paraîtrait que le sang des veines spléniques est un peu plus riche en allumine et en fibrine.

A la séance du 22 février, M. Alph. Borginon vous a présenté un travail sur *la fonction de reproduction dans la série animale.*

Vous vous rappelez certainement ce travail remarquable par l'élégance et la facilité du style ainsi que par les réflexions aussi saines et justes que pittoresques dont il était parsemé. C'est là vraiment la part de l'auteur. Le fond scientifique appartient depuis longtemps à la zoologie.

Tel que je devrais le faire, le résumé de ce travail ne serait qu'une aride énumération de faits que nous connaissons tous, et où vous ne reconnaîtriez plus l'œuvre de notre condisciple. Vous me permettrez donc de passer aux travaux dont il me reste à vous parler.

Le 7 mars, M. Mod. Lacompte vous a lu un travail intitulé : *la digitale en thérapeutique.* Ce travail intéressant à plus d'un titre ne m'est pas encore parvenu.

Nous arrivons à un travail d'un genre tout autre, je veux parler des *considérations sur la phrénologie*, que M. Durand est venu vous présenter le 21 mars.

M. Durand commence par exposer la doctrine des phrénologues et des cranioscopes. Elle peut se résumer dans les propositions suivantes :

L'encéphale est composée de centres nerveux secondaires, dont chacun est préposé avec son homologue à la manifestation d'un penchant ou d'une faculté intellectuelle.

Il y a un rapport constant entre le degré de développement de ces centres nerveux secondaires ou *organes*, et celui des facultés et des penchants qui y correspondent.

La boîte cranienne reproduit par sa configuration extérieure la forme et le degré de développement de ces *organes* et on peut ainsi préjuger des dispositions intellectuelles et morales d'un individu par l'inspection de son crâne.

Mais est-il un anatomiste sérieux qui ait saisi ces derniers détails de structure ou isolé ces prétendus *organes*?

Quel est l'étudiant en médecine qui ne sache que, le diploë qui sépare les tables des os du crâne étant d'une épaisseur très variable et même presque nulle en certains endroits, la boîte cranienne ne saurait reproduire à l'extérieur les accidents de la surface du cerveau.

Enfin ne suffit-il pas d'avoir vu un cerveau

pour pouvoir assurer qu'il est plutôt organisé pour la simultanéité que pour la divisibilité d'action?

Quant à la proposition phrénologique longtemps admise : *le degré d'intelligence est en rapport avec le degré de développement du cerveau*, on peut dire qu'il est vraisemblable que la puissance des facultés intellectuelles est en rapport avec la quantité de substance grise. Encore faut-il avoir égard à la qualité. Mais de même qu'on voit des personnes corpulentes et peu musclées, de même on peut être doué d'un cerveau volumineux mais contenant beaucoup de névroglie. Celle-ci étant pour le cerveau ce que le tissu conjonctif est dans le reste de l'économie, pareil individu ne sera pas plus intelligent, que les personnes dont je parle ne sont douées de force musculaire.

L'auteur énumère les différentes facultés que Gall et ses successeurs ont logées en différents points de l'encéphale et sans définir ni discuter toutes ces facultés, il se borne à constater que le cervelet longtemps considéré comme le siége de l'amativité n'est, comme l'a prouvé Flourens, que le coordinateur des mouvements volontaires.

Arrivant ensuite à ce que les phrénologues ont appelé : *combinaisons en volume ou effets des organes unis entre eux dans des proportions variables*, il lui suffit, pour montrer l'absurdité des théories, de citer les bizarres con-

clusions auxquelles elles conduisent. Enfin il conclut en affirmant qu'admettre les principes phrénologiques, c'est admettre l'irresponsabilité et nier le libre arbitre.

Séance du 2 mai. Ici encore, Messieurs, je dois signaler une regrettable lacune. J'en suis encore toujours à attendre la solide étude que M. Monjoie a faite de « *la saignée.* »

Dans la séance, du 16 mai M. Dubois vous a donné lecture d'un travail qui présente un véritable intérêt d'actualité à cette époque, où la thermométrie tend à prendre dans la pratique médicale une importance que des maîtres autorisés disent être exagérée. Ce travail est intitulé « *de la chaleur animale considérée principalement au point de vue pathologique.* »

La chaleur animale est la résultante de deux courants opposés. D'un côté il y a production incessante de calorique dans les échanges moléculaires et les métamorphoses que subissent les éléments de nos tissus ; de l'autre déperdition continuelle de chaleur par le contact de l'air atmosphérique et des corps qui nous entourent, par évaporation des liquides à la surface des téguments et par rayonnement.

A l'état physiologique la température du corps oscille entre des limites assez restreintes, mais que l'économie vienne à subir l'influence d'un virus, d'un miasme ou d'un travail inflammatoire, l'écart pourra devenir considérable.

Quel est le mécanisme de cette production anormale de chaleur? telle est la question que l'auteur s'est attaché à résoudre.

Il ne s'est pas arrêté à discuter les hypothèses formulées par les anciens. La science n'était pas assez avancée pour fournir une base sérieuse à leurs spéculations.

Les modernes sont divisés en deux camps. Les uns admettent la théorie des centres nerveux calorifiques et des nerfs vaso-moteurs; les autres soutiennent que la production de chaleur pathologique est due à des combustions organiques exagérées. M. Dubois déclare ne pas appartenir au premier camp, déserté du reste par un grand nombre de savants : le nombre des faits invoqués étant trop restreint et les observations insuffisantes. Il trouve, au contraire, très-rationnel de reporter la génése de la chaleur morbide aux sources mêmes de la calorification physiologique. Par le fait même se trouvent expliqués les phénomènes qui accompagnent la température fébrile : amaigrissement, consomption, augmentation dans le sang des matières extractives (urée, acide urique). Si dans les inflammations chroniques, l'exagération de la température est peu marquée ou nulle, c'est que la combustion est moins vive que dans l'état aigu. Si dans les maladies de langueur, la chaleur animale est au-dessous de la moyenne, c'est que les échanges nutritifs sont pénibles et lents. Par contre dans

les convulsions générales, l'élévation de la température est notable, parceque le fonctionnement exagéré des muscles active singulièrement les phénomènes de nutrition.

M. Gaussin est venu clore la série de vos travaux par une étude de la mort. (Séance du 13 juin).

Il a traité ce lugubre sujet au point de vue du médecin qui voit dans la mort un terme fatal à éloigner et dans les maladies et les accidents qui l'amènent des ennemis contre lesquels il engage une lutte acharnée et journalière, lutte à armes inégales, toujours ardue, souvent ingrate. Je ne sais pas s'il ne faut pas regretter que M. Gaussin n'ait pas fait une part plus large aux spéculations philosophiques, que comportait le sujet et qui sont certes du ressort du médecin. Quoi qu'il en soit, il a adopté un ordre de description fort méthodique : Définition, étiologie, signes, diagnose. Il définit la mort : un état par lequel doivent passer tous les êtres vivants, résultant de la prédominance des forces matérielles sur les forces de l'organisation ou forces vitales.

D'après lui, l'étiologie se résumerait en trois mots : syncope, asphyxie, anémie cérébrale. Même il n'est pas loin de considérer l'anémie cérébrale comme la seule cause véritablement déterminante; l'asphyxie et la syncope n'étant que prédisposantes. Cette hypothèse ne me semble pas devoir être admise. On peut incontesta-

blement succomber à une hypérémie cérébrale. Au fond le mécanisme de la mort est le même, et dans les deux cas, elle est due à l'oxygénation insuffisante de la pulpe cérébrale.

L'auteur complète l'étiologie en énumérant les maladies fatalement mortelles, et en citant les principaux prodromes d'une fin prochaine : facies hippocratique, température de 41°, 42° se maintenant pendant plusieurs jours, accélération extrême de la respiration et du pouls qui devient imperceptible, diarrhée incoërcible et lientérique, coma, hoquet, etc., etc.

Les signes de mort sont divisés en subjectifs et objectifs.

Le diagnostic avec les états de mort apparente : syncope, asphyxie, état comateux est fondé : 1° sur l'existence de la rigidité cadavérique; 2° sur la perte de la contractilité; 3° sur les effets de la putréfaction.

Telle est, Messieurs, la substance de vos travaux, mais ce qu'on ne saurait rendre, ce sont les discussions sérieuses, animées, toujours pleines de franchise et de courtoisie dont ils ont été l'objet, et qui occupaient d'une manière si attrayante et si utile la plus grande partie de nos réunions.

Enfin, on a songé à atteindre le troisième but que se propose la Société, celui de publier un recueil des travaux présentés. Sur la proposition de M. le professeur Masoin, le remarquable

travail de M. Debaisieux a été déposé à la bibliothèque comme la première pierre de l'édifice que la Société veut élever.

Et maintenant, Messieurs, permettez-moi d'être l'interprête des sentiments qui nous animent tous et d'exprimer notre reconnaissance envers les hommes de dévouement qui ont bien voulu apporter à la Société le tribut de leur haute influence, de leur autorité, de leurs travaux et qui ont honoré de leur présence nos nombreuses réunions. D'abord à Mgr Namèche, recteur magnifique de l'Université, notre président d'honneur. A nos maîtres ensuite dont la patience ne se lasse point, et qui portent un si vif intérêt à toutes nos entreprises. Ils nous continueront cette attention généreuse, nous osons l'espérer, parce que dans la Société médicale les maîtres et les élèves ne font qu'une même famille, dans laquelle l'ordre se maintient en s'appuyant sur l'affection et sur le respect. Naguère encore ses membres étaient plus nombreux. Les aînés ont quitté nos rangs, mais leurs souvenirs nous restent et nos vœux les accompagnent. Ces luttes familières ont établi entre eux et nous des liens d'amitié que l'éloignement ne lassera pas. Par leurs travaux et leur assiduité, ils ont placé la Société médicale au premier rang entre toutes les sociétés académiques, et l'on peut dire qu'elle n'a jamais été plus florissante. Puissent leurs exemples nous inspirer à tous le zèle qui les

animait! Puissions-nous à notre tour agrandir ce patrimoine, et le rendre plus prospère que nous l'ont laissé nos devanciers!

—

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE FLAMANDE (TAAL- EN LETTERLIEVEND STUDENTEN-GENOOTSCHAP DER KATHOLIEKE HOOGE-SCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK : *MET TIJD EN VLIJT*).

—

Eere-Voorzitter.

Hoogeerw. A. J. Namèche, Rector magnificus.

Bestuur.

P. G. H. Willems, hoogleeraar, *Bestendige voorzitter.*
P. P. M. Alberdingk Thijm, hoogleeraar, *Eerste ondervoorzitter.*
E. Van Winckel, student, *Tweede ondervoorzitter.*
V. Jacobs, id., *Eerste secretaris.*
J. De Cooman, id., *Tweede secretaris.*
J. Vanlinthout, drukker der Hoogeschool, *Penningmeester.*
J. Van Ryswyck, student, *Boekbewaarder.*
Eerw. L. W. Schuermans, pastoor te Wilsele, *Raad.*
A. Ribbens, student, *id.*

Werkende Leden.

P. Brocatus, student.
H. Bronckaerts, id.

E. De Backer, student.
A. de Ceuleneer, id.
V. De Coster, id.
A. De Munter, id.
H. De Walsche, id.
Eerw. P. Dubois, onderpastoor.
Eerw. A. H. H. Dupont, hoogleeraar.
F. Eggers, student.
J. Floren, id.
A. Hendrickx, id.
F. Kenis, id.
C. Poodts, id.
W. Rosier, bijzondere.
E. Sassen, student.
C. Schuermans, id.
J. Th. Stassen, id.
Fr. Straven, id.
E. Temmerman, id.
L. Truyts, id.
B. Van Bleyenberghe, id.
Eerw. A. Van Bruyssel, id.
D. Van Der Linden, id.
F. Van De Mierop, id.
E. Van Ermengem, id.
E. Van Hove, id.
Eerw. J. Van Os, id.
P. Van Raemdonck, id.
J. M. van Voorst tot Voorst, id.
Eerw. P. Verschueren, id.

Bijwonende Leden.

H. Adriaensen, student.
V. Begerem, id.
J. Béthune, id.
L. Bisschop, id.
E. Bruyninx, id.
W. Cappellen, advokaat.
A. Ceulémans, student.
J. E. Colinez, id.
O. Craninx, bijzondere.
G. De Brandt, student.
E. De Cleene, id.
P. De Pape, id.
A. De Prins, advokaat.
L. De Saedeleer, student.
W. D'Hanens, id.
E. D'Hollander, id.
K. Dooreman, id.
A. Dyckmans, id.
L. Geeraerts, id.
G. Geerts, id.
J. Goemans, id.
Th. Hebbelynck, id.
Eerw. Hemeryck, onderbestuurder van het Justus-Lipsius kollegie.
A. Jacobs, student.
P. Janssens, id.
Eerw. E. Kleberg, id.
L. Lauwens, id.
A. Leysens, id.

J. Lux, student.
P. Maes, id.
A. Mahieu, id.
E. Malcorps, id.
P. E. Martens, hoogleeraar.
A. Meert, student.
H. Meheus, id.
L. Mertens, id.
Th. Meyvis, id.
H. Mullie, id.
D. Nossent, id.
Ph. Pauwels, id.
L. Pauls, advokaat.
Eerw. C. T. J. Pieraerts, hoogleeraar.
J. Planckaert, student.
A. Pletinck, id.
H. Reinen, id.
J. Rigidiotti, id.
D. Roels, id.
Eerw. H. Rommel, id.
H. Schelstraete, id.
A. Siffer, id.
J. Sistermans, id.
E. Spitaels, id.
J. Spitaels, id.
M. Stallenbergh, id.
L. Sterckx, id.
G. Stoop, id.
Ph. Tennstedt, id.
A. Ter Horst, id.

J. M. Ubaghs, student.
J. Van De Mierop, id.
E. Van Den Bossche, id.
V. Van Den Eynde, id.
J. F. Van De Velde, id.
P. Van Eeckhout, id.
E. Van Kempen, id.
J. Van Langenhaeke, id.
E. Van Meensel, id.
E. Van Nevele, id.
Eerw. J. Vermeulen, id.
A. Verwimp, id.
L. Walckiers, id.
E. Wille, id.
L. Witteveen, id.

Eereleden (1).

De heeren :
** Eerw. A. Boone, professor aan het klein seminarie, te Roeselare.
Baron de Dieudonné van Corbeek-over-Loo, te Leuven.
Burggraaf E. de Kerckhove, te Mechelen.
J. De Naeyer, volksvertegenwoordiger, te Brussel.
Eerw. Flamen, professor aan het klein seminarie te Roeselare.
L. J. Landeloos, volksvertegenwoordiger, te Leuven.

(1) * Beteekent : oud-werkend lid, ** oud-bijwonend lid.

Eerw. E. Ratinckx, onderpastoor te Antwerpen.
* F. Schollaert, volksvertegenwoordiger, te Leuven.
H. Steenwerckx, deken van het *Kersouwken*, te Leuven.
* Eerw. J. Sterckx, pastoor van St-Jozefskerk, te Leuven.
L. Van Aerschot, klokgieter, te Leuven.
K. Van Ham, koopman, te Antwerpen.
Isid. Van Overloop, volksvertegenwoordiger, te Brussel.
Eerw. L. Van Roy, onderpastoor, te Antwerpen.

Buitenleden.

Zie de lijst van vorig jaar.

—

VERSLAG OVER DE WERKZAAMHEDEN VAN HET TAAL- EN LETTERLIEVEND STUDENTEN-GENOOTSCHAP *MET TIJD EN VLIJT*, GEDURENDE HET AFGELOOPEN SCHOOLJAAR 1871-1872, DOOR EM. VAN WINCKEL, SECRETARIS DES GENOOTSCHAPS.

—

MIJNE HEEREN,

Ging de mij opgelegde last mijne zwakke krachten niet te boven, vreesde ik niet mij slechts gebrekkig van mijnen plicht te kwijten, het ware met een innig genoegen dat ik de vereerende taak aanvaardde u een kort overzicht te geven van onze werkzaamheden gedurende het jongste schooljaar. Trouwens, Mijne Heeren, wij mogen het vreugdevol uitroepen : « *Met Tijd en Vlijt* is in bloei ! » Ja, de verheugende toestand, welken mijn achtbare voorganger verleden jaar mocht bestatigen, duurt immer voort. Het Genootschap telde niet min dan vijftig werkende en evenveel bijwonende leden; en wat meer zegt dan eene lange reeks namen, onze werkzaamheden waren menigvuldig en belangrijk, de zittingen druk en vlijtig bijgewoond, en de vlaamsche geest ontvlamde meer en meer in ieders boezem. Langs een anderen kant, op staatkundig gebied, daagden menigvuldige verschijnselen op, die het hart van elken Vlaming met

vreugde vervulden en eene gelukkiger toekomst voorspellen. En daar ook, bleef *Met Tijd en Vlijt* niet achter. Zoo is het dat, op verzoek van den Nederduitschen Bond van Antwerpen, wij ons, in den beginne des jaars, onledig hielden met het onderzoek der wijzigingen welke aan de huidige wetsbepalingen dienen toegebracht te worden, om aan de Vlaamsche taal, in het officieel onderwijs, de plaats te doen inruimen die haar bij rechte toekomt. Later, toen, in den landdag van 3 december, het aan te bieden programma vastgesteld was geworden, wendden wij ons tot de heeren Volksvertegenwoordigers van het arrondissement Leuven, ten einde hunne bijtreding en ondersteuning te verzoeken, en mochten van hen een zeer welwillend antwoord ontvangen : « Wij ook, luidde hun brief, » zijn van gevoelen dat de Vlaamsche Zaak in » het nauwste en innigste verband staat met » België's onzijdige en onafhankelijke nationa» liteit.... Wij ook zijn Vlamingen, en de onmis» kenbare rechten van het Vlaamsche volk, » voor dewelke het Taal- en Letterlievend Ge» nootschap *Met Tijd en Vlijt* sedert jaren » zoo deftig gestreden heeft, — zijn *onze* rechten » en moeten onbekrompen aan onze nakome» lingen overgaan. »

Den lof die ons in bovenstaande regelen wordt toegezwaaid, alsmede de achting waarmede men ons te allen kanten bejegent, mogen wij, Mijne

Heeren, aan onze enkele krachten niet toeschrijven; maar hebben die, mijns dunkens, bijzonder te danken eensdeels aan den luister die de namen omstraalt van zoo menige strijders, ons nu reeds ontvallen — anderdeels, aan den roem der Hoogeschool onder wier vleugelen wij geschaard staan en die wij, waar het de Vlaamsche belangen geldt, eeniger mate vertegenwoordigen.

* * *

Mochten wij voorspoed bestatigen, ook tegenspoed heeft ons niet ontbroken. Dit jaar, wierd de Vlaamsche Zaak in het algemeen en ons Genootschap in het bijzonder door pijnlijke slagen getroffen. Op 26 januari 1872, overleed, na eene kortstondige ziekte, de hoogeerw. Rector der Hoogeschool, Eere-voorzitter des Genootschaps. Alhoewel Waal van geboorte, was Mgr Laforet (even als alle rechtzinnige en diepgrondige verstanden, die zich de moeite getroosten de Vlaamsche kwestie van nabij te beschouwen) onze zaak niet ongenegen. Ten bewijze, hoeven wij slechts de woorden te herdenken, reeds in een vroeger verslag aangehaald, die hij bij eene treurige doch plechtige omstandigheid — het afsterven van prof. David — heeft uitgesproken :
„ Ik ben van degenen die denken dat men dienst
„ bewijst aan de Belgische nationaliteit, als men
„ dienst bewijst aan de Vlaamsche taal, in den
„ geest gelijk de geleerde man het deed dien wij

8.

» betreuren. Ik ben fier op hetgeen de ka-
» tholieke Hoogeschool reeds gedaan heeft ten
» voordeele van eene taal, die de taal is van meer
» dan de helft mijner landgenoten, en ik heb het
» betrouwen dat zij getrouw zal blijven aan zoo
» schoon een voorleden. » (1)

Het verlies van den te vroeg afgestorven Rector mocht voor het Genootschap onberekenbaar heeten, ware het niet de verzekering dat wij eene niet min krachtige ondersteuning zullen genieten bij den waarden opvolger van Mgr Laforet. Immers, sinds lange, zeer lange jaren maakt Mgr A. J. Namèche, als eerelid, deel van het Genootschap; niettegenstaande de moeielijkheden die onze waalsche landgenoten in het aanleeren onzer taal ontmoeten en die zoo velen van hen, voor en aleer er de hand aan te leggen, reeds afschrikken, is hij er in geslaagd zich met het Vlaamsch innig vertrouwd te maken; en nooit liet hij eene gelegenheid voorbijgaan zonder de gehechtheid die hij de Vlaamsche Zaak toedraagt en de genegenheid die hij voor ons Genootschap koestert op eene klare wijs te doen uitschijnen. Wij wenschen hem dan een hartelijk welkom toe.

Weinig later dan Mgr Laforet, op 6 april, ont-

---

(1) Verslag over de werkzaamheden van het Taal- en Letterlievend Genootschap *Met Tijd en Vlijt* gedurende het afgeloopen schooljaar 1865-1866 door R. Moroy, bladz. 50.



sliep professor C. P. Serrure, wien de Vlaamsche beweging en vooral de oude Nederlandsche Letterkunde zoo veel te danken hebben; en Dr F. Snellaert, de uitmuntende taalgeleerde, de koene voorvechter in het Vlaamsche kamp, — die nog aan Serrure de hulp der kunst en den troost der vriendschap bij zijne laatste ziekte toebracht, — volgde, eenige weken later, zijn' vriend in het graf! Nog rukte de dood uit ons midden : Bnes L. von Plönnies, de bekende Duitsche dichteres, die het steeds met onze zaak zoo wel meende; den heer H. Lepaige-Heylen, een' onzer oud-leden; den veelbelovenden kunstenaar H. de Fierlandt, wien wij David's borstbeeld te danken hebben; en eindelijk den bekwamen archivaris van Sluis, J. H. Van Dale, zoo verdienstelijk in Noord- en Zuid-Nederland als taalkundige bekend.

Van een anderen kant, hadden wij het genoegen onze rangen te zien vermeerderen door vier nieuwe buitenleden : de heeren H. Schoof-Collin; Frans Caris, letterkundige; Frans Van Boghout, secretaris van den Nederduitschen Bond; en Schoiers, letterkundige, allen te Antwerpen.

* * *

Aan het hoofd onzer werkzaamheden, hoeven wij vooreerst melding te maken van de voordrachten die dit jaar in den schoot des Genootschaps gehouden wierden. Alhoewel verschillige

sprekers ons hun woord toezegden, konden slechts twee hunne belofte gestand doen; doch wij zijn verzekerd dat de overige, binnen den loop des jaars, en zelfs zoo spoedig mogelijk, hunne vrijwillige schuld zullen aanzuiveren.

Op 26 november, hadden wij het geluk den eerw. heer J. Bols, leeraar aan het St-Rombauts-kollegie van Mechelen, als spreker te zien optreden. De gevierde redenaar handelde : *Over de welluidendheid der Vlaamsche taal.* Het ware mij onmogelijk eene voordracht te ontleden, zoo rijk in geleerde navorschingen, zoo doorweefd met fijne opmerkingen. Hopen wij dat deze studie van den geleerden taalkundige weldra door den druk voor het Vlaamsche publiek toegankelijk worde.

Eene andere voordracht wierd gehouden ter gelegenheid onzer jaarlijksche algemeene zitting. Deze plechtigheid, eerst bepaald op 28 januari, doch uit oorzake der ziekte en overlijden van Mgr Laforet tot later tijd verschoven, kon eindelijk op 9 mei 1872 gevierd worden. De ruime promotiezaal der Halle was letterlijk opgepropt. Onder de aanwezigen bemerkten wij, benevens de heeren Willems, P. Alberdingk Thijm en Dupont, hoogleeraren te Leuven, Schuermans, pastoor te Wilsele, J. Vanlinthout, drukker der Hoogeschool, en een groot aantal verdere leden des Genootschaps, de heeren J. Nolet de Brauwere van Steeland, letterkun-

dige te Elsene, D. Van Spilbeeck, uitgever der *Vlaamsche school* te Antwerpen, Dr Borrewater van Merxem, Fred. De Laet, advokaat, A. De Pooter, advokaat, Frans Caris en Schoiers, letterkundigen, Fr. Van Boghout, secretaris van den Nederduitschen Bond te Antwerpen, enz.

Na dat de heer C. Siffer, aftredende secretaris, lezing had gegeven van zijn alleszins merkwaardig verslag over den toestand des Genootschaps gedurende het vorig schooljaar, beklom de geleerde en wijdberoemde letterkundige J. A. Alberdingk Thijm, uit Amsterdam, het spreekgestoelte, en hield gedurende een ruimen tijd zijne aanhoorders als aan zijne lippen geboeid, zoo belangrijk was de lezing waarop hij de Leuvensche taalminnaren vergastte. — Zijn onderwerp was eene episode uit het huiselijke leven van den Nederlandschen dichter Joost Van Vondel, en droeg voor titel : *Baertjen Hooft.* Uit het eenvoudig onderwerp van het huwelijk des zoons van den grooten dichter wist de spreker de beste partij te trekken, om ons op eene schilderachtige wijze de bekommeringen voor oogen te leggen welke hierdoor aan Vondel veroorzaakt wierden en ons alzoo de aanleiding van sommige zijner schoonste dichtstukken te doen vatten (1).

(1) Men zie : *Journal des Petites affiches de Louvain*, nummer van 12 mei 1872.



Uitbundige toejuichingen begroetten den befaamden spreker, en riepen hem ongetwijfeld « tot weêrziens! » Mochte hij die stem toegeluisterd hebben!

's Namiddags, om 3 uren, wierd het gewoon feestmaal gehouden. Het was dees jaar, in ruime maat, hetgeen het de vroegere jaren geweest is, dat is prachtig, gul, broederlijk, opgeruimd. Onder de talrijke heildronken die bij het nagerecht ingesteld wierden, dienen bijzonder vermeld, wegens den bijval die hun te beurt viel, die van Prof. Willems aan den Rector der Hoogeschool, die van Prof. Alberdingk Thijm aan Prof. Willems en dezes antwoord, die van M. C. Siffer aan den feestredenaar den heer J. A. Alberdingk Thijm, dezes antwoord, enz., enz. De tevredenheid stond op ieders aangezicht te lezen, en men ging niet uiteen dan na zich onderling beloofd te hebben de Vlaamsche belangen meer en meer te behartigen.

Daags te voren greep eene andere plechtigheid plaats, waaraan *Met Tijd en Vlijt* een ruim deel heeft genomen : wij willen spreken van de onthulling der grafzuil door de dankbare Vlamingen aan den stichter des Genootschaps, J. A. E. Van Straelen, opgericht. Talrijke leden, onder geleide van hoogleeraar P. Willems, hadden zich te dier gelegenheid naar Cappellen begeven; verder ontmoette men er talrijke flaminganten van alle zijden des lands, inzon-

derheid van Antwerpen; en eene talrijke menigte was uit het omliggende op de stille grafplaats toegestroomd. In naam van het Genootschap, dat tot het oprichten van het gedenkstuk eene ruime bijdrage gestemd had, sprak de heer C. Siffer den dierbaren afgestorvene een laatst en hartroerend vaarwel toe. Daarop nam de heer Backx het woord, namens den Nederduitschen Bond van Antwerpen; na hem droeg de heer Van der Molen een treffend dichtstuk voor; en ten slotte bedankte de heer Schoof-Collin de talrijke aanwezigen, namens de familie, in eenige roerende woorden, die op allen een diepen indruk maakten.

*
* *

Vooraleer eenen blik te werpen op onze eigenlijke werkzaamheden, hoeven wij een weinig stil te blijven bij de wijziging die dit jaar aan onze letterkundige zittingen wierd toegebracht. Reeds in het vorig verslag, riep ons ieverig medelid de heer C. Siffer ons aller aandacht op de mindere belangstelling welke de letterkundige, tegenover de redekundige zittingen inboezemen en het mindere nut dat zij stichten; en als oorzaak daarvan wees hij op het volslagen gemis aan critiek.

In den loop dezes jaars, legde hij een voorstel neder, bepalende dat « de werken, in de letterkundige afdeeling voorgedragen, voortaan, in-

dien de schrijver het begeerde, zouden besproken worden, en de bespreking alleenlijk de letterkundige zijde van het werk beoogen zou, dit is den vorm en de gedachte voor zooveel deze laatste in verband sta met de letterkundige weerde. »

Dit voorstel, door den heer C. Siffer in twee achtereenvolgende zittingen ontwikkeld, wierd met schier algemeene stemmen aangenomen, en onmiddellijk in toepassing gebracht. Van nu af, mogen wij ons over de gedane verandering verheugen : zij heeft onze zondagszittingen verlevendigd, en kan niet anders dat tot onze letterkundige opvoeding veel bijdragen; want inderdaad, zooals het de heer C. Siffer zegde, « hebt » nog zooveel aanleg in het schrijven, nog zoo» veel iever en belezenheid, maar hebt niemand » die u richt, niemand die *dit* gebrek u voor» oogen legt of op *die* vergetelheid uwe aan» dacht roept, en gij zult weinige vruchten pluk» ken die recht rijp kunnen heeten. »

Gezegde verbetering is de eenigste niet, die wij den heer C. Siffer te danken hebben. 't Was nog op zijn aanraden dat er eene kommissie benoemd werd, gelast met het nazien der boekenkas. Deze kommissie, bestaande uit de heeren C. Siffer, Verhaert, Bronckaerts en uw' verslaggever, kweet zich, mij daar gelaten, ten loffelijkste van hare taak. Menig verborgen schat mocht zij ontdekken; doch moest met spijt be-

statigen, dat ettelijke boekwerken te zoek geraakt waren. Om de geledene verliezen te herstellen en bestaande leemten aan te vullen, vroeg zij aan het Genootschap eene toelage van 200 franks, welke haar gereedelijk wierd toegestaan.

't Was ook de heer C. Siffer die door het Genootschap het besluit deed nemen dit jaar een bundel lettervruchten in het licht te zenden, waarin bijdragen van werkende en oud-werkende leden zullen opgenomen worden. Moge een goede uitslag deze onze poging bekronen!

In een woord, waar het de belangen gold van het Genootschap, was de heer C. Siffer steeds in de bres; altijd en overal stond hij, als een dapper aanvoerder, te midden der gelederen, gereed om den wankelende te doen stand houden, den lauwe hoop in te boezemen, en den moedige meer moed in te spreken. Ook is ons het vertrek des heeren C. Siffer allergevoeligst geweest... Toch troosten wij ons bij de gedachte dat zijn verlaten der Hoogeschool—moet het voor ons Genootschap een jammerlijk verlies heeten — als eene blijde aanwinst voor de Vlaamsche Zaak zelve mag aanzien worden. Immers, de wapenen die onze makker in de oefenschool van *Met Tijd en Vlijt* leerde hanteeren, zal hij voortaan op een ruimer veld kunnen gebruiken, en zijn Vlaamsch woord zal (zijn verleden waarborgt ons voor het toekomende!) krachtig door de

gerechtszalen weergalmen. Hij strekke anderen ten voorbeeld! »

*
* *

I. De eerste zitting onzer letterkundige afdeeling werd gehouden op 26 november. De heer C. Siffer droeg er een dichtstuk voor getiteld : *Aan mijn dorp.* Uit de bijdragen die van onzen geachten ondervoorzitter in den laatst uitgegeven bundel voorkomen, heeft men genoeg kunnen opmaken wat dichterlijke gloed, welk levendig gevoel, wat zwier van uitdrukking en welke rijkdom van kleuren zijne gewrochten kenschetsen. Het volsta ons dus te zeggen dat het voorgelezen gedicht in ruime mate al de verdiensten bezit zijner voorgangers.

In dezelfde zitting las ons de heer W. Rosier een wel geschreven vers : *De Aalmoes.* Het was een treffende oproep tot het beoefenen der liefdadigheid en het lenigen der armoede.

Op 10 december, aanhoorden wij van den eerw. heer P. Verschueren een lief gedichtje : *Aan een bevrozen beekje;* en van den heer F. Kenis, een keurig *Danklied aan den Schepper.* Beider werkjes mochten de algemeene goedkeuring wegdragen.

In zitting van 17 december, wierd het ons gegeven eene overheerlijke poëzij toe te juichen van den eerw. heer J. Van Os : *Napoleo in* 1812. Ons ieverig medelid staat als dichter reeds te

wel bekend dan dat wij over zijne voortbrengselen breedvoerig hoeven uit te weiden. Wij mogen ons vergenoegen met te zeggen, dat de verhevenheid der gedachten en de keurigheid der taal bij de aanhoorders eene algemeene geestdrift verwekten.

Daarna hoorden wij nog een niet onverdienstelijk werk van den eerw. heer A. Ballings : *Maria Stuart*. De dichter wist ons door zijne hartroerende taal een traan te ontlokken over het lot der ongelukkige koningin.

Den 7 januari, vergastte ons de heer W. Rosier op een puik gedichtje : *De Wees*. Schrijver weet steeds de gevoelige snaar te treffen, en de gemoederen zijner aanhoorders te verteederen.

Op 21 januari, gaf de eerw. heer A. Van Bruyssel lezing van een gelegenheidsvers, getiteld : *Aan een' priester, bij het opdragen zijner eerste mis*. De ruime bijval die den heer Van Bruyssel te beurt viel moet hem aansporen ons dit jaar menigvuldiger en uitgebreider dichtwerken te leveren.

In de zitting die op 4 februari gehouden werd, deelde uw verslaggever eene geschiedkundige en kritische schets mede van het leven van Jacob van Maerlant.

Den 18 februari, gaf ons de heer J. De Cooman lezing eener dichterlijke bespiegeling over de ondeugden en gebeurtenissen des tijds, onder het opschrift : *Een droom*.

Daarop volgde een flink gedicht van den heer E. De Backer : *De Macecliers van Brugge.* Spreker wist ons met zijne geestdriftige bewondering voor Breydels strijdgenooten te doen instemmen, en uit aller borst steeg de kreet : « Wat walsch is, valsch is ! »

Op 3 maart, las ons de heer J. Van Ryswyck een roerend en treffend verhaal : *De Zinnelooze*, dat de uitbundigste toejuichingen mocht inoogsten. Wij durven ons talentvol medelid aanmoedigen het ingetreden pad te blijven volgen, verzekerd dat het hem daar aan goedkeuring niet zal ontbreken.

Vervolgens gaf uw verslaggever mededeeling van een bijbelschen lierzang : *'s Heilands komste*, toegezonden door den heer P. Raes, oud-werkend lid des genootschaps, te Handzame. Wij bedanken hartelijk Dr Raes voor zijn heerlijk gewrocht, en trekken op zijn voorbeeld de aandacht van zoo talrijke gewezen leden die (spijtig genoeg !) hunner jongere makkers zoo weinig gedenken.

In zitting van 17 maart, las ons de heer J. Floren een kransje van drij lieve gedichtjes : *Karel de Groote*, *De Reuzen en de Dwergen*, *De Pelgrim van St-Just*, allen vertalingen uit het Hoogduitsch. De goede uitslag dien de pogingen van den heer Floren erlangden moet hem aanzetten in 't vervolg zijne krachten aan stukken van eigene vinding te beproeven.

Daarop droeg ons de heer Fr. Van De Mierop eene niet onaardige novelle voor : *In het woud.* Wij gelooven nogtans onzen geachten vriend te moeten waarschuwen voor het overdrevene en onnatuurlijke, waarin onze hedendaagsche romanschrijvers zoo licht vervallen.

Den 21 april, leverde ons de eerw. heer Van Os een nieuw gedicht : *De stem van 't Vaderland*, dat, even als het vroeger voorgelezene, met warme toejuichingen begroet wierd.

Op 5 mei, las ons de heer A. Boucquillon een zwierig geschreven stukje : *Het Standbeeld*, dat veel bijval genoot. Wij veroorloven ons echter den heer Boucquillon aan te raden zekeren wilden overgang der gedachten te vermijden, en op zijn Victor Hugo's niet te willen werken.

Vervolgens, deelde ons de heer Siffer drij fraaie dichtstukjes mee van den heer J. Pieters, oud-hoofdonderwijzer te Roermond, getiteld : *De Lente*, *Wintertooi*, *Met Tijd en Vlijt*. Onze welgemeende dankbetuigingen aan ons achtbaar medelid!

Op 26 mei, hoorden wij van den heer J. De Cooman : *Rijkdom en Eigenbaat*. Wij durven hier nogmaals den raad herhalen die destijds aan ons bekwaam medelid gegeven wierd, namelijk van zijne natuurlijke begaafdheid door kunst en studie te beschaven. Het « Sæpe stylum vertas » blijve hem voor oogen.

Daarna las uw secretaris een nieuw ingezonden dichtstuk van den heer Raes, getiteld : *God is onder ons.* Wij koesteren de hoop, dit jaar, nogmaals met eenig gewrocht van hem vereerd te worden.

In de zitting van 9 juni droeg de heer E. De Backer een werk van langen adem voor : *De Banneling.* Vereenigt dit gedicht vele en groote verdiensten, het gaat evenwel aan zeker euvel mank, waarop wij destijds de aandacht van den heer De Backer inriepen.

Op 16 juni, werd door den heer Van Os een luimig vers voorgelezen : *Het Wapen van Freisingen*, waarin hij de legende van den H. Cantiliaan behandelt.

Daarna vervulde de heer V. Jacobs zijne leesbeurt met een keurig gelegenheidslied : *Bij vaders naamfeest*, dat van veel aanleg getuigt. En op 23 juni, sloot de heer A. Boucquillon de reeks onzer zittingen met eene legende uit de XIe eeuw : *De trouwe Ridderschaar.*

II. — Op 8 november, opende de heer E. Van Hove de reeks onzer redekundige zittingen met eene belangwekkende verhandeling : *Over den staat der werklieden in de verschillende tijdvakken onzer geschiedenis.* In het eerste tijdvak, zegt spreker, is de nijverheid bijkans uitsluitelijk ten platten lande gevestigd, op de hoeven of *villa's;* al de werklieden zijn lijfeigenen (*serfs*), en behooren den eigenaar der

hoef. Jaren lang wordt de arbeid voor onteerend gehouden, tot eenige vrije mannen, onder den regel van den H. Benedictus, zich vrijwillig het werk opleggen en dit in aanzien doen stijgen. Intusschen bekomen eenige werklieden hunne vrijheid, verplaatsen zich van lieverlede naar de steden, verbeteren hun' toestand, en weldra vereenigen zij zich om hun algemeen welzijn te handhaven : zoo ontstaan de gilden of broederschappen, de neringen en de ambachten. Na ons de inrichting der ambachten te hebben doen kennen, en ons hun rijkdom, hunnen bloei en hunne macht voor oogen te hebben gelegd, komt spreker tot de omwenteling van het einde der vorige eeuw. Deze roept de vrijheid van het werk uit, en maakt een einde aan het stelsel dat, de middeleeuwen door, schier zonder eene enkele verandering, geduurd had. Te dier plaatse, wikt en weegt spreker de voor- en nadeelen van beide stelsels: het huidige en het middeleeuwsche. Ten slotte, vestigt hij de aandacht op de verbetering van het lot des werkmans : « Veel is er reeds gedaan, zegt hij, » doch meer moet er nog gedaan worden. Men » beginne den werkman onderricht te verschaf- » fen, maar onderricht gepaard met zedenleer » en godsdienst; en men vergenoege zich niet » hem zijne rechten uit te leggen, waarmede hij » soms te wel bekend is : men houde hem ook » zijne plichten voor, die hij wel eens vergeet. »

Het werk des heeren Van Hove werd opgevolgd door eenen langen en leerrijken redetwist waarin de heeren de Ceuleneer en Witteveen, als plichtmatige besprekers, benevens de heeren Alberdingk Thijm, hoogleeraar, en Siffer het woord voerden.

In zitting van 22 november, las ons de heer E. Sassen eene studie : *Over de vrijheid van drukpers*. Uitgaande van den grondregel, dat de mensch de middelen, die hem tot openbaring en verspreiding zijner gedachten gegeven zijn, slechts tot den dienst der waarheid mag gebruiken, tracht spreker, in het eerste deel zijner voorlezing, te bewijzen : dat de ware vrijheid van spreken en bijgevolg van schrijven niets anders is dan de onbelemmerde uiting van de waarheid door middel van het gesproken of geschreven woord; en dat de vrije uiting van onwaarheid valschelijk vrijheid genoemd wordt en, als beginsel, niet mag toegelaten worden. Daarna zocht spreker de tegenwerpingen te bestrijden die tegen deze stellingen, vooral door Stuart Mill, gedaan worden. — In het tweede deel toonde de heer Sassen de verderfelijke gevolgen welke de losbandigheid der hedendaagsche drukpers na zich gesleept heeft en nog zal na zich slepen.

Hoe behendig ook de heer Sassen op menig punt door de heeren C. Siffer en F. Kenis in de bespreking wierd aangevallen, toch wist hij door-

gaans de hem toegebrachte slagen af te weren en zijn stelsel recht te houden.

Op 29 november, hield de heer J. Van Ryswyck eene schitterende redevoering : *Over het Vlaamsch.* In eenen stijl die tot voorbeeld en staving van zijn gezegde kwam strekken, ontvouwde ons spreker al de verschillende eigenschappen onzer taal, voornamelijk hare buigzaamheid, hare welluidendheid, haren rijkdom. Daarna, wees hij op de oorzaken die de Vlaamsche taal den hoogen rang deden verliezen die haar onder de Europische talen toekomt. En eindelijk, in eene treffende aanspraak, zette hij ons allen aan onze taal, op haar zelve beschouwd zoo schoon en waaraan zoo grootsch een voorleden ligt verbonden, vlijtig te beoefenen, en samen onze pogingen in te spannen om haar weldra in hare onwrikbare rechten te herstellen.

Het eenige verwijt dat men misschien aan de voordracht van den heer Van Ryswyck zou kunnen doen, is dat het onderwerp niet al te wel geschikt was voor eene bespreking. Nogtans kweet zich de heer Pelzer, als plichtmatige spreker, tot ieders genoegen van de hem opgelegde taak.

Den 6 december, droeg de heer F. Van De Mierop een werk voor getiteld : *De menschlievendheid der Kerk.* Na aangetoond te hebben hoe de menschlievendheid, die in de leering der katholijke Kerk prijkt en uitschijnt, in al

hare instellingen doorstraalt, beweert spreker dat, zonder zelfs de zaak van nabij te beschouwen, het reeds in zich zelf onmogelijk voorkomt dat de Kerk zich gedurende de middeleeuwen met de wreedheden en schelmstukken hebbe bezoedeld die hare vijanden haar ten laste leggen.

In zitting van 13 december, sprak ons de heer E. Dauwe : *Over de schaarschheid aan landwerklieden.* In het eerste deel zijns werks, onderzoekt spreker de verschillende oorzaken die, volgens hem, aanleiding geven tot het gemis aan landwerklieden welk heden te allen kante wordt bestatigd. Onder de voornaamste noemt hij : de zucht tot weelde en vermaken, die de voorvaderlijke Vlaamsche zeden verbastert en den landman afkeerig maakt van de stille en onvervalschte genoegens van het buitenleven; verder de uitbreiding der nijverheid, die de arbeiders naar de groote steden lokt; en eindelijk den knagenden kanker van het militarismus die jaarlijks zooveel welgespierde armen aan den veldarbeid onttrekt. Spreker voegde er nog bij dat het stelsel der groote kultuur, wierd zij in België ingevoerd, het kwaad, in plaats van het te keer te gaan, integendeel zou doen verergeren. — In een tweede deel, wees spreker op eenige middelen die, zijns dunkens, doeltreffend zijn zouden om de steeds toenemende kwaal, wier wortelen eene der rijkste bronnen van

9..

België's welvaart zou stremmen, zoo niet uit te roeien, dan toch in haren groei te stuiten.

Het werk van den heer Dauwe gaf aanleiding tot eene lange bespreking met den heer Poodts en uw' verslaggever, die het ambt van plichtmatige besprekers vervulden. Hoogleeraar Alberdingk Thijm, benevens andere leden, deelde insgelijks in de discussie.

Op 20 december, gaf de heer E. Temmerman lezing van een welgeschreven werk : *Over de vrijheid van onderwijs.* Daar die voordracht, ten gevolge van zekere omstandigheden, niet besproken wierd, en wij haar tot inzage niet konden bekomen, zou het moeilijk vallen in bijzonderheden er over te treden.

De heer V. Jacobs trad op, in zitting van 10 januari, met eene welbewerkte studie : *J. J. Rousseau's theorie over den eigendom.* De geneefsche wijsgeer, begint spreker, handelt nergens ex-professo over dit vraagstuk ; zijn stelsel over het recht van eigendom ligt hier en daar in zijne schriften verspreid, soms duidelijk en onbewimpeld, soms ook ingewikkeld en onder een tal van dichterlijke schoonheden verborgen. De voornaamste dwalingen van Rousseau komen, volgens spreker, neer op de volgende : « De in bezitneming van een stuk gronds » dat niemand toehoort is eene overweldiging. » — De arbeid is geen recht tot eigendom. — » Men mag alles nemen wat men behoeft, doch

» men mag wettiglijk deze grens niet over-
» schrijden. — De eigendom is een uitvloeisel
» der wet, een schepsel der samenleving. — Hij
» is de bron van alle ondeugden, de vader van
» alle schelmstukken, de oorsprong van alle
» ellende. »

Na deze verschillende punten één voor één weerlegd te hebben, eindigt spreker met ons te doen opmerken, dat Rousseau in dit punt verschilt van de hedendaagsche socialisten, dat gene niet beweerde zijne leer op de hedendaagsche maatschappij te willen toepassen, terwijl dezen alle middelen aanwenden om dit te beproeven; iets wat regelrecht (de ondervinding leert het) naar de algemeene armoede moet geleiden.

Deze schoone verhandeling van den heer Jacobs werd besproken door de heeren Sassen, F. Van De Mierop en Dauwe.

Op 17 januari, hield de heer C. Siffer eene uitstekende voordracht: *Over de verbetering van het lot des arbeiders*. Na ons in een wel geteekend tafereel den jammerlijken toestand van een groot aantal werklieden afgeschilderd te hebben, maakt spreker ons opmerkzaam op de pogingen welke de werkman zelf begint aan te wenden om op de maatschappelijke ladder eene sport hooger te klimmen. « Eenigen, vervolgt
» spreker, werken deze beweging tegen; ande-
» ren leenen haar de hand. Deze laatsten ver-

» schillen echter in de keus der middelen om
» het gemeene doel te bereiken : dezen willen
» de ontvoogding door *vreemde*, genen door
» *eigene* hulp. De eersten nemen hunne toe-
» vlucht tot de liefdadigheid, de staatstoelagen
» en het ambtelijk werk. Voor mij, ik meen de
» liefdadigheid onvoldoende, de staatstoelagen
» gevaarlijk, en het ambtelijk werk in het alge-
» meen onmogelijk. Wel is waar, dit alles kan
» dikwijls nuttig en soms noodig zijn, doch nooit
» krachtig genoeg om den arbeider tot zijne
» ware bestemming te brengen. Zonder aarze-
» len kies ik het tweede stelsel. Dit begint met
» den geringen man te verlichten, de vlijt te doen
» beminnen, en hem den geest van spaarzaam-
» heid in te boezemen. Daarna maakt het hem
» allengs bekend met de kracht der samenwer-
» king : eerst met de eenvoudige genootschap-
» pen , dat is pensioenkassen , fondsen voor
» weduwen en weezen, en alle slach van maat-
» schappijen van onderlingen bijstand; daarna
» met de genootschappen van verbruik, met de
» spaarkassen, met de volksbanken, en eindeijk
» met de maatschappijen van voortbrenging. »

Aan de discussie die op dit belangrijk werk volgde namen deel de heeren Dauwe en Doore-man, plichtmatige besprekers, alsmede onze acht-bare voorzitter Prof. Willems, de heeren Sassen, De Munter en uw verslaggever.

In een wel geschreven werk, trok, op 24 ja-

nuari, de heer A. De Munter onze aandacht op: *De Volksfeesten*. De arme, zoowel als de rijke, vergt uitspanning. Ongelukkiglijk gaat hedendaags de kleine man zich meestal verlustigen aan spelen die zijnen geest verlagen, zijn hart bederven en zijne krachten verspillen. Nogtans de volksvermaken, wierden zij wel ingericht, konden veel nut stichten en veel bijdragen tot de beschaving en verlichting der werkende klas. Onder dit oogpunt verdienen de tooneelvertooningen eene bijzondere melding.

De heeren J. Van Ryswyck, C. Siffer en E. Sassen traden als besprekers op.

Op 7 februari, vervulde de heer C. Poodts zijne leesbeurt met eene geleerde studie: *Over de onwettige kinderen*. Spreker had voor doel onze huidige wetgeving op de onechte kinderen te bestrijden. Hij hield inzonderheid stil bij de art. 340 en 341 van het Burgerwetboek, waardoor de opzoeking van het vaderschap ontzegd en die van het moederschap, hoewel toegelaten, door vele moeilijkheden omringd wordt; en trachtte te bewijzen, hoe die bepalingen onzer wet niet alleen strijdig zijn met de rechtvaardigheid, maar ook hoe zij — onder maatschappelijk en rechterlijk oogpunt beschouwd — niet kunnen verdedigd worden.

Hoewel de stof meest van rechterlijken aard was en bijgevolg voor oningewijden min aantrekkelijk, wist nogtans de heer Poodts eenie-

ders aandacht te boeien; en de bespreking, door de heeren V. Jacobs en E. Dauwe aangevangen, maakte de algemeene belangstelling gaande.

Den 21 februari, onderhield ons de heer A. de Ceulencer : *Over het schoone in de kunst.*

Het schoone bestaat niet alleen, gelijk sommige schrijvers het beweren, in den vorm; maar veeleer in het ideaal, dat de kunstenaar in zijn gewrocht heeft willen uitdrukken; en des te heerlijker zal het werk des kunstenaars zijn naarmate het beter en nauwkeuriger het ideale schoon, dit is de Godheid, zal afspiegelen. Hoe meer dus de kunstenaar van de waarheid van zijnen godsdienst overtuigd is, des te beter zal hij het ideaal kunnen genaken. Bij gevolg : geene ware kunst zonder godsdienstige gevoelens. — Dit tracht spreker te bewijzen door een kort overzicht van de geschiedenis der kunst, zoo bij de oude als bij de hedendaagsche volkeren.

Deze keurige verhandeling werd besproken door de heeren G. Stoop, L. Taymans, C. Siffer, en E. de Marneffe.

In zitting van 28 februari, leverde ons de heer J. De Cooman een wel doordacht en wel geschreven werk : *Hollandsch en Vlaamsch.* Het verwijt wederleggende, door enkelen aan het Vlaamsch toegestuurd, dat onze moedertaal eene navolging zijn zou van het Hollandsch, wil spreker bewijzen dat het Zuid-Nederlandsch en

het Noord-Nederlandsch altijd ééne en dezelfde taal uitmaakten, en het slechts sinds den aanvang dezer eeuw is dat men die meestal vrijwillige dwaling begaat, en dit, ten gevolge van het verval der letterkunde in Vlaamsch België gedurende het eerste tijdvak der XIXe eeuw.

De heer E. Sassen en uw verslaggever waren plichtmatige besprekers.

Op 6 maart, gaf ons de heer J. M. van Voorst tot Voorst zijne : *Denkwijze over Klaasje Zevenster*. Na ons, in sierlijken stijl, eene letterkundige ontleding van den bekenden roman medegedeeld, en bij menige schoonheid stil gehouden te hebben, laakt spreker ten zeerste de onzedelijke strekking die Van Lennep's werk doortintelt. Hoogleeraar Alberdingk Thijm, benevens den heer E. Van Hove, trad in de bespreking op.

De zitting van 13 maart wierd toegewijd aan een belangrijk werk van den heer B. Van Bleyenberghe : *Mesmer's leer over het dierlijk magnetismus*. Volgens Mesmer, zei spreker, bestaat het magnetismus enkelijk in eene beweging der algemeene vloeistof door dewelke al de natuurlichamen een wederzijdschen invloed op elkander uitoefenen. Het dierlijk magnetismus is dus de beweging, in eene bepaalde richting, van de vloeistof die het menschelijk lichaam omhult; de wil van den magnetiseur heeft een onbeperkt vermogen op deze vloeistof. Daarna onderzoekt hij de leer van Mesmer achtereenvolgens onder

godsdienstig, wetenschappelijk en geneeskundig oogpunt, en besluit met den wensch dat ons weldra het licht nopens dit gewichtig vraagstuk moge geworden, en de wetenschap er al het voordeel uit trekke dat het magnetismus kan opleveren.

De laatste zitting der redekundige afdeeling, welke op 20 maart gehouden wierd, zullen onze Leden ongetwijfeld als de aangenaamste en de boeiendste tevens van het gansche jaar aangestipt hebben. Vooral door de warme overtuiging waarmede de heer Van Bleyenberghe zijne stellingen verdedigde, en de blijde scherts welke hij op gepasten stond wist te gebruiken om zijne tegenstrevers tot zwijgen te brengen, scheen, niettegenstaande het afgetrokkene des onderwerps, het paar uren dat de bespreking voortduurde, als op een oogpink verzwonden. Aan die bespreking namen onder andere deel de heeren J. Floren, C. Siffer, A. Ribbens, V. Jacobs en J. De Cooman.

Wij voeden de hoop dat, volgens gedane belofte, de heer Van Bleyenberghe, na het magnetismus, ons dit jaar met het somnambulismus zal bekend maken.

* * *

Hooger gewaagden wij ter loops van de onthouding waaraan zich, tegenover het Genootschap, een tal buitenleden ongelukkiglijk plichtig maken. Het moest ons voorzeker ontmoedi-

gen dat sommigen, op wier ondersteuning wij rekenen dorsten, zich met vergetelheid en onverschilligheid bezondigen; — ware het niet, dat wij niet zelden de ondubbelzinnigste bewijzen ontvingen dat, in zekere trouwe harten, de liefde tot *Met Tijd en Vlijt*, in stede van te verflauwen, integendeel toeneemt en verlevendigt. Dit jaar nog, om geene andere blijken van belangstelling aan te halen, geliefde't verscheidenen oud-leden en anderen Vlaamschen schrijvers ons hunne uitgegevene werken te doen geworden. Wij zijn hun daarvoor dubbele dankbaarheid schuldig. Wij ontvingen namelijk :

van den heer Max Rooses : *Brieven uit Zuid-Nederland ;*

van den eerw. heer M. Smiets : *Levensschets van A. Clavareau ;*

van den heer H. Barge : *Beschouwingen over de grondbeginselen van het strafrecht ;*

van den heer graaf de 'T Serclaes de Wommersom : *Aperçu des voies de communication publiques dans la province de Limbourg ; 2e partie ;*

van generaal bon Goethals : *Een wenk ter hervorming van ons leger in waren volkszin ;*

van den heer J. Pieters : *Gedichten over den goddelijken kindervriend Jezus ;*

van den heer W. E. N. Muskeyn (door tusschenkomst des heeren E. Meganck) : *Blikken op Frankrijk ;*

van de redactie van *De Wachter*, den eersten jaargang van het verdienstelijk tijdschrift, en tevens de verzekering dat de volgende nummers kosteloos zouden toegezonden worden;

eindelijk den *Studenten Almanak van Gent*, voor 1872, en de *Bekroonde Dicht- en Prozastukken van het Kersouwken.*

Voor de eerste maal misschien sedert zijn bestaan, mocht het Genootschap van eenige zijner werkende leden geschenken ontvangen. De heer de Ceuleneer bezorgde ons zijn *Essai sur l'origine des communes belges*, door de *Société d'Archéologie de Belgique* uitgegeven; de heer J. Verhaert: *De Geuzen*, door O. Z. Van Haren, en *Een winteravond in de kempen*, door Eug. Stroobant; de eerw. heer L. W. Schuermans: *Geertruide van Oosten*, door J. A. Alberdingk Thijm, en *De voornaamste grondregels der Nederlandsche Spraakleer*, door F. C. B. De Paeuw; de heer E. Crahay: *Vier novellen*, van J. J. Cremer en G. Keller.

Moge het gegevene voorbeeld vele navolgers vinden en tot gebruik inwortelen!

* * *

Mijne Heeren, schoon wij ons de getuigenis mogen afleggen vlijtig gewrocht en onzen plicht trouw volbracht te hebben, toch is de strijd niet uitgestreden! Neen: nog immer wordt de Vlaming in eene taal die hij niet verstaat gevonnisd

en veroordeeld; nog immer wordt, door zijne eigene bestuurders, in eene uitheemsche spraak het woord tot hem gericht, en moet hij hen door tolken aanspreken; nog immer wordt, in de scholen, het hart en de geest zijner kinderen verbasterd, en hun de verpestende walm van het zuiden voor allerzuiverste lucht aangeboden; nog immer wordt hij, in het leger, verongelijkt; nog immer wordt hij, ten zij hij gedwee voor de trotsche vorstin den knie buige, van alle ambtelijke plaatsen verwijderd gehouden; nog immer blijft hem tot beschaving en verlichting door eigen taal de pas afgesneden; nog immer biedt hij het schandig schouwspel aan een vreemdeling te heeten in zijn eigen land, in dat vrije België waar, krachtens de Grondwet, alle Belgen gelijk staan voor de wet! Op dan, broeders, moed en volharding! Met taaien wil en noeste vlijt den kamp voortgezet! Dat het bewustzijn weldra het lang gewenschte doel te zullen bereiken onze krachten verdubbele! En zweren wij allen plechtig, hand in hand, dat wij geen haar breed terug zullen wijken en het getogene zwaard niet eer in de schede zal rusten, vóór het schandig juk dat ons op de schouders weegt zij afgeschud en het uur der verlossing geslagen hebbe! Vooruit! *Met Tijd en Vlijt!*

LISTE DES ÉTUDIANTS ADMIS AUX GRADES ACADÉMIQUES PAR L'UNIVERSITÉ, PENDANT L'ANNÉE 1871-1872.

—

Bacheliers en théologie (1).

1 Verschueren, Pierre-Jean, de Reeth, prêtre de l'archidiocèse de Malines; 8 juillet.
2 Itlet, Jean-Pierre, de Thorembais-St-Trond, prêtre du diocèse de Namur; id.
3 Vermeulen, Jean-Gérard-Willebrord, de Delft, diacre de l'archidiocèse d'Utrecht; id.

Bacheliers en droit canon.

1 Fisse, Joseph, de Rabosée (Baillonville), prêtre du diocèse de Namur; 8 juillet.
2 Legrand, Adolphe-Joseph-Thomas, de Frasnes, prêtre du diocèse de Tournai; id.
3 Van Os, Ignace-Antoine, de Wilne, prêtre de l'archidiocèse d'Utrecht; id.

Licencié en théologie.

Dumongh, Emile-Vincent-Pierre-Joseph, de Soignies, prêtre du diocèse de Tournai; 8 juillet.

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.*



Licenciés en droit canon.

1 Poüan, Bonaventure-Théodore, de Tours, prêtre de l'archidiocèse de Tours; 8 juillet.
2 Hermes, Henri-Joseph-Ludolphe, d'Erkelenz, prêtre de l'archidiocèse de Cologne; id.

Candidats en sciences politiques et administratives (1).

1 Gomes Leal, Edouard, de Lisbonne; 21 novembre.
2 Snowden Hill, François, de Maryland (États-Unis d'Amérique), *avec grande distinction*; 25 juillet.
3 Van Voorst tot Voorst, Jean-Marie, d'Elden (Pays-Bas), *avec distinction*; id.
4 de Makomaski de Jarczow, Jean-Félix-Edmond, de Léopol (Autriche), *avec grande distinction*; id.
5 Lejeune de Mielen, Xavier, de Verviers; 26 juillet.
6 de Witte, Henri, d'Anvers; id.
7 Reynen, Jean-Auguste, de Roosteren (Pays-Bas), *avec distinction*; id.
8 de Vivero, Domingo, de Lima, *avec la plus grande distinction*; 27 juillet.

---

(1) Les grades académiques en droit, en médecine, en philosophie et en sciences sont conférés conformément aux règlements du 8 février 1858, du 15 février 1837, du 8 mars 1858 et du 1er mars 1871.

9 Széchényi de Sarven, comte Charles, d'Oedenburg (Hongrie), *avec la plus grande distinction*; id.

Docteurs en sciences politiques et administratives.

1 de Nowosielski, Antoine, de Szczecno (Pologne), *avec distinction*; 14 février.
2 d'Almeida Corrêa de Sa, Antoine-Marie, de Lisbonne; 18 mai.

Licencié en sciences botaniques.

de Plater Syberg, comte Félix, de Schlossberg (Courlande); 5 juillet.

ÉCOLE NORMALE POUR LES ECCLÉSIASTIQUES QUI SE PRÉPARENT A L'ENSEIGNEMENT MOYEN.

Bacheliers en sciences philologiques et littéraires.

1 Ballings, Adrien, de Hamont, prêtre du diocèse de Liége ; 6 juillet.
2 De Peuter, Louis, de Gierle, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; id.
3 Gerardy, Laurent, de St-André, prêtre du diocèse de Liége ; id.
4 Rommel, Henri, de Rumbeke, prêtre du diocèse de Bruges ; id.
5 Van Bruyssel, Alphonse, de Desteldonck, clerc du diocèse de Gand ; id.
6 Xhaar, Henri, de Dolembreux, prêtre du diocèse de Liége ; id.

Licenciés en sciences philologiques et littéraires.

1 Ballings, Arnold, de Hamont, prêtre du diocèse de Liége ; 6 juillet.
2 Dubois, Jean, de Liége, prêtre du diocèse de Liége ; id.
3 Mons, Théophile, de Liége, prêtre du diocèse de Liége ; id.
4 Moqueur, Adolphe, de Bastogne, prêtre du diocèse de Namur ; id.

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

—

Examens d'admission.

1 Alliaume, Firmin, de Momignies ; 9 oct. 1872.
2 Baillion, Camille, de Roeulx ; id.
3 Bomblet, Auguste, de Chimay; id.
4 Cambier, Léon, de Morlanwelz ; id.
5 Capelle, Henri, de Durnal ; id.
6 Cnapelynck, Raoul, de Poperinghe ; id.
7 Coetermans, Alphonse, de Louvain ; id.
8 De Bauque, Louis, de Houdeng-Aimeries ; id.
9 De Bruycker, Polydore, de Knesselaere ; id.
10 Delalou, Victor, de Châtelet ; id.
11 de la Roche, Paul, de Thieusies ; id.
12 de Llano y Meras, François, de Ponferrada (Espagne) ; id.
13 Deltenre, Hector, de Fayt ; id.
14 De Reycke, Honoré, d'Anseghem ; id.
15 Dewaerseggers, Léandre, de Hamme-Mille ; id.
16 Duvieusart, Ludolphe, de Ste-Marie-d'Oignies ; id.
17 Goffart, Edmond, de Bonnines ; id.
18 Heylen, Ovide, d'Hegem ; id.
19 Jacobs, Alphonse, de Louvain ; id.
20 Lambert, Jules, de Velroux ; id.

21 Lambinet, Adhémar, de Houtain-le-Mont; 9 octobre.
22 Latinis, Victor, de Seneffe; id.
23 Leclercq, Léopold, de Namur; id.
24 Leunckens, Benoît, de Bruxelles; 16 octobre.
25 Lindemans, Louis, d'Opwyck; 9 octobre.
26 Mycielski, Antoine, de Zerkov (Grand-Duché de Posen); id.
27 Ohresser, Ernest, d'Aulnoye (France); id.
28 Prayé, Oscar, d'Ixelles; id.
29 Starzenski, Victor, de Vienne (Autriche); id.
30 Tennstedt, Philippe, de Louvain; id.
31 Vandenmaegdenberg, Ferdinand, d'Eekeren; id.
32 Vanderghote, Léon, de Bruges; id.
33 Van Eeckhout, Pierre, de Termonde; id.

Examens pour le passage de la 1re *année d'études à la* 2me.

1 Hiernaux, Léon, de Fleurus, *avec grande distinction*; 5 août 1872.
2 Crols, Léon, de Bruxelles, *avec distinction*; id.
3 Dautricourt, Camille, de Bruges, *avec distinction*; id.
4 De Graer, Aloïse, de Woumen, *avec distinction*; id.
5 Deschamps, Alfred, de Châtelet, *avec distinction*; id.
6 de Selliers, Léonard, de Bruxelles, *avec distinction*; id.

7 Juliens, Hermann, de Weerde, *avec distinction* ; 5 août.
8 Neve, Paul, de La Hulpe, *avec distinction* ; id.
9 Basilici, Joseph, de Rome ; 15 octobre.
10 Bonnevie, Auguste, de Bruxelles ; 5 août.
11 Dauby, Albert, de Vilvorde ; id.
12 de Courten, Joseph, de Sierre (Suisse) ; id.
13 de Reul, Joseph, de Harlue ; id.
14 de Witte, Alphonse, de Bruxelles ; id.
15 Fiallos, Frédéric, de Comayagua (Honduras) ; id.
16 Goffin, François, d'Enghien ; 15 octobre.
17 Hahn, Charles, de Bruxelles ; id.
18 Melsens, Félix, de Louvain ; 5 août.
19 Mostaert, René, de Watou ; id.
20 Ortmans, Jules, de Verviers ; id.
21 Pardon, Gustave, de Roosbeek ; id.
22 Reul, Léonard, de Courcelles-Nord ; id.
23 Rollier, Emile, de Willebroeck ; id.
24 Snyers, Raymond, de Bruxelles ; id.
25 Stas, Arnould, d'Eykevliet ; 15 octobre.
26 Van Kempen, Albert, de Louvain ; 5 août.
27 Van Moer, Ernest, de Sempst ; id.
28 Verhoustraeten, Raymond, d'Anvers ; id.

Examens pour le passage de la 2me année d'études à la 3me.

1 Van der Laat, Ernest, d'Anvers, *avec grande distinction* ; 5 août 1872.

2 André, Jean-Baptiste, d'Everbecq, *avec distinction ;* 5 août.
3 de Fierlant, Albert, de Bruxelles, *avec distinction ;* 17 octobre.
4 Lambert, Emile, de Lécheret, *avec distinction;* 5 août.
5 Le Grelle, Charles, de Paris, *avec distinction;* 17 octobre.
6 Bayot, Isidore, de Biesme ; 5 août.
7 Charmanne, Hector, d'Yves-Gomezée; id.
8 Charmanne, Xavier, d'Yves-Gomezée; id.
9 Connerotte, Robert, de Warneton ; 17 octobre.
10 Criquillion, Louis, de Nivelles ; 5 août.
11 De Heen, Pierre, de Louvain ; id.
12 Dubois, Lucien, de Florenville ; id.
13 Dumont, Edmond, d'Auvelais ; id.
14 Gasthuys, Achille, de Gand ; id.
15 Gérard, Maurice, de Paris ; id.
16 Goemans, Jean, de Louvain ; id.
17 Harmel, Paulin, de Ste-Cécile ; id.
18 Lambermont, Prudent, de Cugnon ; id.
19 Laroux, Joseph, de Bruxelles ; 17 octobre.
20 Lefebvre, Gustave, de Warcoing ; 5 août.
21 Noeufnet, Charles, de Montigny-lez-Lens ; id.
22 Pèche, Elie, de Cerfontaine ; 17 octobre.
23 Thimus, Léon, de Herve ; 5 août.
24 Van Schendel, Théodore, de Bruxelles ; id.
25 Verhoost, Edgard, d'Audenaerde ; id.

Examens pour le passage de la 3me année d'études à la 4me.

1 Cools, Auguste, de Lierre, *avec grande distinction ;* 10 août 1872.
2 Vandenpeereboom, Etienne, de Blandecque (France), *avec grande distinction ;* id.
3 Vierendeel, Arthur, de Louvain, *avec grande distinction ;* id.
4 Ghislain, Eugène, de Boussu, *avec distinction;* id.
5 Mils, Ferdinand, de Guegnies, *avec distinction ;* 18 octobre.
6 Velge, Gustave, de Lennick-St-Martin, *avec distinction;* 10 août.
7 Bronckaerts, Henri, de Louvain ; 18 octobre.
8 Claeys, Constant, de Courtrai; 10 août.
9 Debouche, Emile, de Méhaigne; id.
10 Génart, Léonard, de Fosses; id.
11 Wolff, Edouard, de Luxembourg; 18 octobre.

Examens de sortie.

1 Aerts, Louis, de Louvain, *avec grande distinction ;* 16 octobre 1872.
2 Ponthière, Honoré, de Vonèche, *avec grande distinction ;* id.
3 Van der Aa, Lambert, de Buysingen, *avec grande distinction ;* id.
4 Van Mol, Philémon, de Meldert, *avec grande distinction ;* id.

5 Cousin, Emile, de On, *avec distinction;* 16 octobre.
6 Dasse, Joseph, de Rochefort, *avec distinction;* id.
7 Faignart, Lucien, de St-Vaest, *avec distinction;* id.
8 Maudet, Léon, de Sens (Bretagne), *avec distinction;* id.
9 Mertens, Guillaume, de Louvain, *avec distinction;* id.
10 Piron, Justin, de Savy, *avec distinction;* id.
11 Blariaux, Jean, de Beaumont; id.
12 Coppée, Evence, de Haine-St-Pierre; id.
13 Cornez, Augustin, de Châtelineau; id.
14 Dehon, Auguste, d'Enghien; id.
15 Dewilde, Jules, de Budingen; id.
16 Dumont, Alexandre, d'Auvelais; 12 mars.
17 Fabry, Clément, de Harsin; 16 octobre.
18 Obozinski, Jean, de Louvain; id.
19 Soldenhoff, Richard, de Lyszkowice (Lithuanie); id.
20 Tirmarche, Léopold, de Louvain; id.
21 Van Coillie, Pierre, de Gits; id.

L'autorité académique a conféré le diplôme d'ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, à MM. Aerts, Ponthière, Van der Aa, Van Mol, Cousin, Dasse, Faignart, Maudet, Mertens, Piron, Blariaux, Coppée, Cornez, Dehon, Dewilde, Dumont, Fabry, Obozinski, Soldenhoff, Tirmarche et Van Coillie.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS ADMIS AUX GRADES ACADÉMIQUES PAR LES JURYS D'EXAMEN, PENDANT L'ANNÉE 1872 (1).

—

Candidats en droit.

1 de Borchgrave, Jules, d'Olsene (Gand); 10 juillet.
2 Witteveen, Louis, d'Anvers, *avec distinction*; id.
3 Stoop, Gustave, d'Anvers; id.
4 Duesberg, Charles, de Verviers, *avec distinction;* 11 juillet.
5 Herouet, Louis, de Soignies, *avec la plus grande distinction*; id.
6 De Riemaeker, Armand, de Berchem lez-Audenarde; 12 juillet.
7 Beeckman, Edouard, de Diest; id.
8 Mahieu, Adolphe, de Bruxelles, *avec distinction*; id.
9 De Bruyn, Jean, de Louvain, *avec distinction*; 13 juillet.

(1) Extrait des procès-verbaux des jurys d'examen. D'après l'art. 58 de la loi du 27 septembre 1835 et d'après les art. 41 et 42 de la loi du 15 juillet 1849, les diplômes de candidat ou de docteur sont délivrés au nom du Roi et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une *manière satisfaisante*, avec *distinction*, avec *grande distinction* ou avec *la plus grande distinction*. Il est à remarquer que la loi du 1 mai 1857 a supprimé la *grande distinction*.

10 Nothomb, Paul, de Bruxelles, *avec la plus grande distinction;* 13 juillet.
11 Noël, Ferdinand, de Piéton, *avec distinction;* id.
12 Herouet, Edmond, de Soignies, *avec la plus grande distinction;* 15 juillet.
13 Mathieu, Ernest, de Mons; id.
14 Decroës, Charles, de Mons, *avec distinction;* id.
15 De la Croix, Armand, de Tirlemont; 16 juillet.
16 de Nieulant, Armand, d'Anvers, *avec distinction;* id.
17 Kenis, Félix, de Calmpthout, *avec distinction;* 17 juillet.
18 Notelteirs, François, de Lierre; id.
19 Van Ryswyck, Jean, d'Anvers; 18 juillet.
20 Maillet, Vital, de Louvain, id.
21 t'Kint de Roodenbeke, Arnold, de Gand, *avec distinction;* id.
22 Dassesse, Félix, de Fontaine-l'Evêque; id.
23 Van Kempen, Eugène, de Louvain, *avec la plus grande distinction;* 19 juillet.
24 Decocq, Edouard, de Malines, *avec distinction;* id.
25 Hebette, Louis, de Namur, *avec la plus grande distinction;* 20 juillet.
26 Temmerman, Emmanuel, de Duffel, *avec distinction;* id.
27 Debouche, Jules, de Mehaigne, *avec distinction;* 22 juillet.

28 Spitaels, Jules, d'Anvers ; 22 juillet.
29 Lange, Henri, de Marchin; id.
30 De Ponthière, François, de Thuillies; 23 juillet.
31 De Ruelle, Xavier, de Dinant; 24 juillet.
32 Taymans, Emile, de Bruxelles; id.
33 Jacmin, Victor, de Géronville; id.
34 Blommaert, Léon, de Gand; id.
35 Jacobs, Victor, d'Overboulaere; 25 juillet.
36 De Camps, Gonzalès, de Carnières; 26 juillet.
37 de Turck de Kersbeek, Karl, de Tirlemont; id.
38 Ruelle, Joseph, de Wavre, *avec distinction;* id.
39 Rigidiotti, Jules, de Gand, 27 juillet.
40 De Bal, Louis, de Jauchelette; 6 août.

Docteurs en droit (1[er] examen).

1 Durieux, Charles, de Nivelles; 10 juillet.
2 Philippe, Nestor, de Bougnée; id.
3 Van Iseghem, Paul, d'Ostende; id.
4 Hocedez, Julien, de Courtrai; id.
5 De Coster, Vital, de Louvain, *avec la plus grande distinction;* 11 juillet.
6 Bernard, Valère, de Wasmes, *avec distinction;* id.
7 Meyvis, Théophile, de Lokeren, *avec distinction;* id.
8 Derenne, Ernest, de Falaën; 12 juillet.
9 de Garcia de la Vega, Victor, de Bruxelles, *avec distinction ;* id.

10 Jean, Edouard, d'Ostende; 12 juillet.
11 Brabant, Henri, de Namur; id.
12 Durutte, Léon, d'Ypres, *avec distinction*; 13 juillet.
13 Hoornaert, Jules, de Courtrai; id.
14 Van der Aa, Achille, de Beeringen, *avec la plus grande distinction*; id.
15 Poodts, Camille, de Basel (Steendorp), *avec distinction*; id.
16 Dewattines, Ursmar, de Herquegies; 15 juillet.
17 Deckers, Emile, d'Anvers, *avec distinction*; id.
18 Dooreman, Charles, de Herzele; id.
19 Duvivier, Paulin, de Piéton, *avec distinction*; 16 juillet.
20 Nossent, Désiré, de Hasselt; id.
21 Vandenberghe, Arthur, de Loo; id.
22 Mullie, Georges, de Courtrai, *avec distinction*; id.
23 Mulliez, Floris, de Rechem, *avec distinction*; 17 juillet.
24 Capelle, Edmond, de Durnal; id.
25 de Blondel, Alphonse, d'Equirre (France); id.
26 Jeanmart, Arthur, d'Olloy; 18 juillet.
27 Malcorps, Ernest, de Louvain; id.
28 Cogels, Frédegond, d'Anvers; id.
29 De Bie, Emile, de Moll, *avec la plus grande distinction*; id.
30 Van Caloen, Camille, de Bruges; 19 juillet.

31 Le Corbesier, Jules, d'Aerschot, *avec distinction*; 20 juillet.
32 de Blondel, Paul, d'Equirre (France); id.
33 Lagasse, Edouard, de Nivelles, *avec distinction*; id.
34 De Cleene, Edmond, de Zele, *avec distinction*; id.
35 Schollaert, Florent, de Louvain; 22 juillet.
36 Meert, Auguste, de St-Nicolas, *avec distinction*; id.
37 Despret, Jules, de Chimay, *avec distinction*; id.
38 Van Haesendonck, Léon, de Bruxelles, *avec distinction*; id.
39 Ghislain, Charles, de Fontaine-l'Evêquè; 23 juillet.
40 Casier, Joseph, de Gand; id.
41 Levie, Michel, de Binche, *avec distinction*; id.
42 Balasse, Alphonse, de Bruxelles; 25 juillet.
43 Bauchau, Eugène, de Senenne; 29 juillet.

Docteurs en droit (2me examen).

1 Gielen, Joseph, de Bilsen; 3 avril.
2 De Regnaucourt, Oscar, de Ghoy; id.
3 Michaux, François, de Lincent; id.
4 Pierman, Léonce, de Houffalize; id.
5 Limpens, Emile, d'Alost, *avec distinction*; 4 avril.
6 Claes, Henri, de Lommel; 1 août.
7 Bosmans, Jules, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; id.

8 van der Bruggen, Maurice, de Gand; 1 août.
9 Gilles, Emile, de Hotton, *avec distinction*; 2 août
10 Calewaert, Adolphe, de Courtrai, *avec distinction*; id.
11 Bosmans, René, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; id.
12 Harmignie, Alphonse, de Mons, *avec distinction*; 3 août.
13 Spoelbergh, Vital, de Louvain; 5 août.
14 Goffin, Ernest, de Bruxelles; id.
15 Goblet, Alfred, de Tournai; id.
16 Van Caillie, Joseph, d'Ostende; 6 août.
17 de Creeft, Ferdinand, de St-Trond; id.
18 Peeters, Emile, de Louvain; id.
19 Thimus, Albert, de Herve; id.
20 Jonckheere, Oscar, de Bruges, *avec distinction*; 7 août.
21 Cuylits, Emile, d'Uccle, *avec distinction*; id.
22 Dens, Georges, d'Anvers, *avec distinction*; 8 août.
23 Herbecq, Félix, de Corennes; id.
24 Ouverleaux, Gaston, d'Ath, *avec distinction*; id.
25 d'Ursel, Hippolyte, de Bruxelles; id.
26 Dauwe, Emile, de Caprycke, *avec distinction*; 9 août.
27 de Lichtervelde, Gontran, de Gand; id.
28 Goethals, Georges, de Gand, *avec distinction*; id.

29 Capelle, Léon, de Namur; 10 août.
30 Siffer, Camille, de Somergem; id.
31 Desgain, Horace, de Gilly; id.
32 Dury, Charles, de Namur; id.
33 Pauls, Léopold, de St-Josse-ten-Noode; 12 août.
34 Moerinx, Albert, de Louvain; id.
35 Descamps, Auguste, d'Armentières; id.
36 Coquelle, Alexis, de Mons; 17 août.

Docteurs en sciences politiques et administratives.

1 Dumercy, Charles, d'Anvers, *avec la plus grande distinction*; 4 avril.
2 Bovy, Félix, de Hasselt; id.
3 de Corswarem, Adrien, de Hasselt, *avec la plus grande distinction*; 19 août.
4 de Bernard de Fauconval, Alfred, d'Archennes, *avec distinction*; id.
5 Schoolmeesters, Herman, de Maeseyck, *avec distinction*; id.

Candidats notaires.

1 Janssen, Louis, de St. Laurent; 8 avril.
2 Verhaert, Joseph, de Tongerloo; id.
3 Schoolmeesters, Herman, de Maeseyck; id.
4 Heylen, Remi, de Boisschot; id.
5 De Pauw, Jean Baptiste, de Malines; 9 avril.
6 Titeca, Emile, de Beveren-lez-Roulers; id.
7 Vitry, Paul, de Lobbes, *avec distinction*; id.

8 Swaan, Edmond, d'Hoogstraeten; 10 avril.
9 Decorte, Jules, de Wavre; id.
10 Collette, Lucien, de Thorembais-les-Béguines, *avec distinction*; id.
11 Michaux, François, de Lincent; 21 août.
12 Steegers, Philémon, de Watervliet; 22 août.
13 Haumanne, Henri, d'Ath; id.
14 Du Bois, Léon, de Louvain; id.
15 Stroobant, Paul, de Bruxelles; id.
16 Claeys, Adolphe, d'Oostcamp; id.
17 Hebbelynck, Alphonse, de Meirelbeke; 23 août.
18 Mavaut, Gustave, de Poperinghe; 26 août.
19 Collette, Jules, de Bossut-Gottechain; 27 août.
20 Janssens, Albert, d'Olmen; id.
21 Amand, César, de Callemelle; 28 août.
22 Petit, Honoré, de Watou; id.
23 d'Harveng, Odilon, de Flobecq; 31 août.
24 Van Overstraeten, Albert, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; id.

Candidats en médecine.

1 Dumont, Achille, de Leuze, *avec distinction*; 11 juillet.
2 Lockem, Alexandre, de Namur; id.
3 Hardy, Albert, de Thuin, *avec distinction*; 12 juillet.
4 Focquet, Nestor, de Couvin; 13 juillet.
5 Hendrix, Léon, de Louvain, *avec distinction*; 15 juillet.
6 Gérard, Florentin, de Tournay (Luxembourg); id.

7 Coppin, Louis, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; 16 juillet.
8 Couty, Edouard, de Warisoulx; id.
9 Caudron, Emile, d'Eugies; 17 juillet.
10 Van Ermengem, Emile, de Louvain, *avec distinction*; 18 juillet.
11 Borginon, Gustave, de Ledebergh-Pamel, *avec la plus grande distinction*; 19 juillet.
12 Pardoen, Albert, de Menin, *avec distinction*; 20 juillet.
13 Vanden Maele, Léon, d'Erembodegem; 22 juillet.
14 Van Schevensteen, Auguste, de Wyneghem, *avec distinction*; id.
15 Englebienne, Jules, de Courcelles; 23 juillet.
16 Valcke, Remy, de Tieghem; id.
17 Depreter, Charles, de Putte, *avec distinction*; 24 juillet.
18 Lootens, Jules, de Denterghem, *avec distinction*; 25 juillet.
19 Latinne, Louis, de Marbais; id.
20 Cuylits, Jean, d'Uccle, *avec distinction*; 26 juillet.
21 Le Blus, Hector, de Willebroeck, *avec distinction*; id.
22 Houbotte, Pierre, de Noville sur Mehaigne; 27 juillet.
23 Courtoy, Ernest, de Branchon, *avec distinction*; id.
24 Houtave, Amédée, de Damme, *avec la plus grande distinction*; id.

25 Van Winckel, Emile, de Lokeren; 30 juillet.
26 Baivier, Hector, de Macon lez-Chimay; 31 juillet.
27 Servais, Louis, de Bergilez; 13 août.
28 Tras, Joseph, d'Iseghem; 16 août.
29 Van Butsele, Charles, de Maeter; 17 août.
30 Leclaire, Jules, de Givry; 22 août.
31 Landa, Fernand, de Mons; 23 août.
32 Behets, Edouard, de Woluwe St-Etienne; 24 août.

Docteurs en médecine (1er examen).

1 Brasseur, Louis, de Louvain, *avec distinction*; 30 août.
2 Pasquier, Sylvain, de Liége, *avec la plus grande distinction*; 31 août.
3 Lamal, Edouard, de Malines, *avec la plus grande distinction*; id.
4 Otten, Gérard, de Heesch; id.
5 Scheurette, Joseph, de Gouvy, *avec la plus grande distinction*; 2 septembre.
6 Dethy, Jules, de Namur; id.
7 Quinet, Arthur, de Lodelinsart; id.
8 Jadot, Edmond, de Binche, *avec distinction*; 3 septembre.
9 Sergoynne, Julien, de Merchtem; 4 septembre.
10 Guyod, Charles, de Malines, *avec distinction*; id.
11 France, Henri, d'Amonines; id.



12 Otten, Justin, de St-Trond ; 5 septembre.
13 Stassart, Guillaume, de Graesen ; id.
14 De Mees, Emile, de Campenhout ; id.
15 Monoyer, Rodolphe, de Marche lez-Ecaussines ; 6 septembre.
16 Schmitz, Boniface, d'Ixelles, *avec distinction ;* id.
17 Jacques, Eugène, de Latour (Virton), *avec distinction ;* 7 septembre.
18 Janssens, Florent, de Louvain, *avec la plus grande distinction ;* id.
19 Claus, François, d'Impe ; id.
20 Friart, Charles, du Rœulx ; 9 septembre.
21 Arnauts, Richard, de Geet-Betz, *avec distinction ;* id.
22 Peten, Eugène, de Cumptich ; 10 septembre.
23 Deckers, Adolphe, de Calloo, *avec distinction ;* id.
24 Lorent, Alexandre, de Châtelet ; id.
25 Naulaerts, Edmond, de Heyst-op-den-berg ; 11 septembre.
26 Guilmot, Antoine, de Havelange, *avec distinction ;* id.
27 Van Pée, Emile, de Neeryssche ; 12 septembre.
28 Lacompte, Modeste, de Sulsique, *avec distinction ;* 21 septembre.
29 De Vroede, Pierre, de Quenast ; id.
30 Leroy, Emile, de Binche ; 23 septembre.

Docteurs en médecine (2me examen).

1 Clinquart, Alfred, de Paris; *avec distinction*; 10 juillet.
2 Dumont, Jean-Baptiste, de Commines, *avec distinction*; id.
3 Guilmot, Adolphe, de Havelange; id.
4 Debaisieux, Théophile, de Mons, *avec la plus grande distinction*; 11 juillet.
5 Van Nuffel, Louis, de Boom, *avec distinction*; id.
6 D'Hooghe, Gustave, de Gand, *avec distinction*; id.
7 Warnant, Alfred, de Tinevaux, *avec distinction*; 12 juillet.
8 Stassin, Jean-Baptiste, d'Ere; id.
9 Hubert, Jules, de Castillon, *avec distinction*; id.
10 Van Steenhuyse, Valère, de Courtrai; 13 juill.
11 Van Hoof, Louis, de Malines, *avec distinction*; id.
12 Lacompte, Camille, de Sulsique, *avec distinction*; id.
13 Bourdeau, Abel, de Flobecq, *avec distinction*; 15 juillet.
14 Durozé, Eloi-Joseph, de Wattripont; id.
15 D'Hollander, Désiré, de Moerzeke; id.
16 Maes, Auguste, de Herenthout, *avec distinction*; 16 juillet.
17 Ferrant, Auguste, de Wervicq, *avec distinction*; 17 juillet.

18 Focquet, Edmond, de Marienbourg, *avec distinction*; id.
19 Vallez, Adolphe, de Renaix; id.
20 Delcorde, Albert, de Braine-le-Chateau, *avec distinction;* 18 juillet.
21 De Rode, Léon, de Louvain, *avec la plus grande distinction;* id.
22 Van Roechout, Léon, de Louvain; id.
23 Bouharmont, Edouard, de Grand-Halleux, *avec distinction;* 19 juillet.
24 Masuy, Jules, de Petigny; id.
25 Montjoie, Adolphe, de Flostoy, *avec distinction;* 20 juillet.
26 Janssens, Armand, de Malines; id.
27 Vrebos, Camille, de Cortenberg; id.
28 Meire, Auguste, d'Eccloo, *avec distinction;* 22 juillet.
29 Beckers, Clément, de Budingen, *avec distinction;* id.
30 Delrue, Auguste, de Heestert; id.
31 Mathé, François, de Vieux-Turnhout, *avec la plus grande distinction;* 23 juillet.
32 Seghers, Honoré, de St-Gilles (Waes); id.

Docteurs en médecine (3e examen).

1 Clinquart, Alfred, de Paris, *avec distinction;* 2 août.
2 Dumont, Jean-Baptiste, de Commines, *avec distinction;* id.
3 Guilmot, Adolphe, de Havelange; id.

4 Debaisieux, Théophile, de Mons, *avec la plus grande distinction* ; id.
5 Van Nuffel, Louis, de Boom, *avec distinction* ; id.
6 D'Hooghe, Gustave, de Gand, *avec distinction* ; id.
7 Warnant, Alfred, de Tinevaux, *avec distinction* ; id.
8 Stassin, Jean-Baptiste, d'Ere ; id.
9 Hubert, Jules, de Castillon, *avec distinction* ; 9 août.
10 Van Steenhuyse, Valère, de Courtrai ; id.
11 Van Hoof, Louis, de Malines, *avec distinction* ; id.
12 Lacompte, Camille, de Sulsique, *avec distinction* ; id.
13 Bourdeau, Abel, de Flobecq, *avec distinction* ; id.
14 Durozé, Eloi-Joseph, de Watripont ; id.
15 D'Hollander, Désiré, de Moerzeke ; id.
16 Maes, Auguste, de Herenthout, *avec distinction* ; id.
17 Ferrant, Auguste, de Wervicq, *avec distinction* ; id.
18 Focquet, Edmond, de Marienbourg, *avec distinction* ; id.
19 Vallez, Adolphe, de Renaix ; id.
20 Delcorde, Albert, de Braine-le-Château ; 16 août.
21 De Rode, Léon, de Louvain, *avec la plus grande distinction* ; id.

22 Van Roechout, Léon, de Louvain, *avec distinction* ; id.
23 Bouharmont, Edouard, de Grand-Halleux, *avec distinction* ; id.
24 Masuy, Jules, de Petigny ; id.
25 Montjoie, Adolphe, de Flostoy, *avec distinction* ; id.
26 Janssens, Armand, de Malines ; id.
27 Vrebos, Camille, de Cortenberg, *avec distinction* ; id.
28 Meire, Auguste, d'Eccloo, *avec distinction*; id.
29 Beckers, Clément, de Budingen, *avec distinction* ; id.
30 Delrue, Auguste, de Heestert ; id.
31 Mathé, François, de Vieux-Turnhout, *avec la plus grande distinction* ; id.
32 Seghers, Honoré, de St-Gilles (Waes) ; id.

Examen de pharmacien.

1 Bruylants, Gustave, de Louvain, *avec la plus grande distinction* ; 2 octobre.
2 Fonder, Auguste, de Couvin ; id.
3 Lienne, Julien, de Stavelot ; 5 octobre.

Candidats en philosophie et lettres.

1 Gilet, Narcisse, de Châtillon ; 25 juillet.
2 Begerem, Victor, d'Ypres, *avec distinction*; id.
3 Labrique, Nestor, de Bruxelles ; id.
4 Monnoyer, Louis, de Courcelles ; 26 juillet.
5 Huskin, Joseph, d'Ossogne (Havelange) ; id.

11..



6 François, Jules, de Soignies; 27 juillet.
7 Soil, Eugène, de Tournai, *avec distinction;* id.
8 Ysebrandt, Edmond, de Bruxelles; id.
9 Castelein, Wilfrid, d'Avelghem, *avec distinction;* 29 juillet.
10 de Gaiffier, Albéric, d'Emeville; id.
11 Schollaert, Franz, de Wilsele lez-Louvain; 30 juillet.
12 Verraes, Louis, de Namur; id.
13 de Theux de Meylandt, Albert, de Bruxelles, *avec distinction;* 31 juillet.
14 Théodor, Léon, de Tirlemont; id.
15 Van Pée, Charles, de Nivelles; id.
16 De Foere, Alphonse, de Bruges; 1 août.
17 Dautricourt, Joseph, de Bruges; id.
18 Lamotte, Gaston, de Mons, *avec distinction;* 2 août.
19 Bossu, Henri, de Dottignies; id.
20 Boels, Léon, de Louvain; id.
21 De Brandt, Gustave, de Grembergen; id.
22 Bertrand, André, de Chaudfontaine; 3 août.
23 De Brouwer, Emile, d'Ostende; id.
24 Thirifays, Victor, de Ciney; 5 août.
25 Rousseaux, Parfait, de Sivry (Beaumont), *avec distinction;* id.
26 Libert, Oswald, de Longueville; 7 août.
27 Carton de Familleureux, Albert, de Bruxelles; 8 août.
28 Van de Mierop, Frédéric, de Groot-Zundert (Pays-Bas); 9 août.
29 Michel, Charles, de Tournai; id.

30 Bayot, Joseph, de Senzeille, *avec distinction;* 10 août.
31 François, Emile, de Chenois; id.
32 Delval, Oscar, de Hollain; id.
33 Delécluse, Pierre, de Lys lez-Lannoy (France); 12 août.
34 Lefebvre, Paul, de Namur; id.
35 De Bruyn, Léon, de Louvain, *avec distinction;* 13 août.
36 Houtart, Edouard, de Monceau-sur-Sambre; id.
37 Bertrand, Théodule, de Ciney; id.
38 Beyaert, Néotère, de Bruges, *avec la plus grande distinction;* id.
39 Debleeckere, Emile, d'Audenarde; 21 août.
40 Pinson, Arthur, d'Anvers; 23 août.

Candidats en sciences naturelles.

1 Dewulf, Léon, de Vynckt; 13 juillet.
2 Holemans, Paul, de Werchter; id.
3 Vandenbranden, Laurent, de Lessines; id.
4 Lambrechts, François-Xavier, de Lens-St-Servais, *avec distinction;* id.
5 Van Craenenbroeck, Prosper, de Vossem, *avec distinction;* 15 juillet.
6 Henno, Florimond, d'Obigies; id.
7 Corbisier, Jean-Baptiste, de Leuze, *avec distinction;* 16 juillet.
8 Meunier, Elie, de Binche; id.
9 Valcke, Jules, de Tieghem; id.

10 Legrand, Julien, de Vlamertinghe, *avec distinction* ; id.
11 Kindt, Antoine, de Pottes ; 17 juillet.
12 Van Everbroek, Joseph, de Westmeerbeek ; 18 juillet.
13 De Somer, Polydore, de Gand ; id.
14 Van Nuffel, Eugène, de Boom ; id.
15 Poupart, Oscar, d'Ypres ; 19 juillet.
16 Deville, Jules, de Bas-Oha ; id.
17 De Monie, Joseph, de Roulers ; id.
18 Thomas, Alphonse, de Bruxelles ; 22 juillet.
19 Tournay, Camille, de Bruxelles, *avec distinction* ; 23 juillet.
20 Ledoux, Gustave, de Tamines ; id.
21 Cassart, Gustave, de Blaimont ; id.
22 Podevyn, Benoît, d'Alost ; 24 juillet.
23 Wallays, Remi, de Leffinghe, *avec distinction* ; id.
24 De Caluwe, Jean, de Kieldrecht, *avec la plus grande distinction* ; 25 juillet.
25 Vandenbril, Victor, de Merchten, *avec distinction* ; id.
26 Van Keerberghen, François, de Rhode-St-Genèse, *avec distinction* ; 26 juillet.
27 Masquelier, Théodule, de Messines ; 27 juill.
28 Eschweiler, Joseph, de Bastogne ; id.
29 Temmerman, Charles, de Duffel ; 29 juillet.
30 De Neufbourg, Jules, de Fleurus, *avec distinction* ; 30 juillet.
31 Raulier, Edmond, de Ghislenghien ; id.



32 Pélerin, Gustave, d'Erbaut; 31 juillet.
33 De Brabandere, Isidore, de Laethem-St-Martin, *avec distinction;* 1 août.
34 Plettinck, Alphonse, de Meulebeke; id.
35 Josson, Gustave, de Berchem lez-Audenarde; id.
36 Van Impe, François, de Nieuwerkerken lez-Alost; id.
37 De Mees, Prosper, de Campenhout; 2 août.
38 Van Overstraeten, Louis, de Meerbeke; 3 août.
39 Duvivier, Jules, de Dour; id.
40 Glaudot, Edmond, de Villers-sur-Semois; id.
41 Winkin, Edouard, de Hollange; 5 août.
42 Corbiau, Théodore, de Havrenne; 12 août.
43 Deffense, Joseph, de Rhisne; id.
44 Wouters, Jean-François, d'Anvers; 13 août.
45 Lemahieu, Jules, de Bruges, *avec distinction;* id.
46 Pierman, Adolphe, de Lens; 16 août.
47 Heekhout, Louis, de Berlaere lez-Termonde; 17 août.
48 De Billoëz, Louis, d'Ellezelles; 20 août.
49 De Frise, Arthur, de Dour; id.
50 Wauthy, Edmond-Joseph, de Courcelles; 21 août.
51 Deroitte, Jules, d'Ortho; id.
52 Lahaye, Gustave, de Pondrome; 22 août.
53 Hendrickx, Philibert, de Tirlemont; id.

Candidats en pharmacie.

1 Vandenbranden, Octave, de Lessines; 22 juillet.
2 Couty, Joseph, de Dhuy; id.
3 Van Leeuw, Léon, de Louvain; 23 juillet.
4 François, Edmond, de Court-St-Etienne, *avec distinction*; 25 juillet.
5 Juniaux, François, de Ways; 26 juillet.
6 Masset, Florent, de Mellery; 29 juillet.
7 Daive, Jean-Baptiste, de Châtelineau; id.
8 Bocqué, Edmond, d'Heppignies; 31 juillet.
9 Carmon, Florimond, de Thirimont; 1 août.
10 Van Mol, Victor, de Tirlemont; 2 août.
11 Van Gorp, Guillaume, de Betecom; 17 août.

Docteur en sciences physiques et mathématiques.

Pallemaerts, Bernard, de Malines; 6 août.



STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
1836	7	«	«	«	«	«	7
1837	10	2	2	«	«	«	14
1838	8	4	4	1	«	«	17
1839	4	1	1	1	«	«	7
1840	1	«	1	«	«	«	2
1841	7	2	«	«	«	1	10
1842	6	1	1	3	«	«	11
1843	4	2	«	1	«	«	7
1844	3	«	2	«	«	«	5
1845	5	1	«	2	«	«	8
1846	8	«	2	1	«	«	11
1847	6	«	3	«	1	1	11
1848	4	3	«	«	«	1	8
1849	9	1	3	«	1	«	14
1850	3	«	2	«	«	«	5
1851	7	1	3	«	1	«	12
1852	4	1	«	1	«	«	6
1853	4	2	2	«	«	1	9
1854	5	3	1	«	«	«	9
1855	3	2	2	«	«	«	7
1856	9	1	4	3	«	«	17
1857	6	«	2	1	1	«	10
1858	3	3	2	«	«	«	8
1859	9	3	3	«	1	«	16
Totaux	135	33	40	14	5	4	231

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
	135	33	40	14	5	4	231
1860	7	2	2	1	1	«	13
1861	3	«	2	2	«	1	8
1862	9	«	1	«	1	1	12
1863	8	3	1	1	«	1	14
1864	5	1	4	«	2	1	13
1865	6	1	3	«	1	«	11
1866	6	1	3	«	«	«	10
1867	7	4	2	1	1	«	15
1868	6	1	3	«	«	«	10
1869	5	2	2	2	1	«	12
1870	3	3	1	«	«	«	7
1871	8	3	2	«	1	«	14
1872	3	3	1	2	«	«	9
Totaux	211	57	67	23	13	8	379

STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
Totaux	1069	1176	1487	515	4247

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
	1069	1176	1487	515	4247
1857	104	85	58 (1)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
1871	144	145	56	79	424
1872	148	129	40	65	382
Totaux	3034	2990	2175	1470	9669

(1) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction (2)	La pl. gr. distinction	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
Totaux	2306	765	446	147	3664

(1) V. la note, p. 198.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1er mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE.	Manière satis-faisante	Distinc-tion	Grande distinc-tion	La pl. gr. distinc-tion	TOTAL
	2306	765	446	147	3664
1855	145	57	28	13	243
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	(1) «	16	363
1859	216	92	«	17	325
1860	218	66	«	13	297
1861	247	93	«	16	356
1862	211	88	«	19	318
1863	234	93	«	22	349
1864	213	95	«	17	325
1865	232	102	«	31	365
1866	208	90	«	18	316
1867	198	93	«	23	314
1868	208	83	«	24	315
1869	216	97	«	31	344
1870	205	88	«	35	328
1871	260	125	«	39	424
1872	235	118	«	29	382
Totaux	6219	2401	510	539	9669

(1) Voyez note 2°, p. 199.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1871—72.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Theol.	TOTAL
1834-35 1	«	65	«	«	«	«	21	86
1835-36	«	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	«	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	«	101	60	63	78	89	52	443
1838-39 2	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
1850-51 3	«	«	132	113	112	202	56	615
Totaux	1893	1932	1310	1222	1275	2085	834	10551

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné, dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

(2) Le collége des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225). Les 1893 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions p. 202.

(3) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications appor-

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1871 —72.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Ecoles spéciales	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
	«	1932	1310	1222	1275	2085	834	8658
1851-52	«	«	106	110	142	231	58	647
1852-53	«	«	91	127	134	222	55	629
1853-54	«	«	65	143	126	214	54	602
1854-55	«	«	49	144	150	204	53	600
1855-56	«	«	67	194	144	169	57	631
1856-57	«	«	96	186	145	200	66	693
1857-58	«	«	167	105	155	220	75	722
1858-59	«	«	161	92	192	227	82	754
1859-60	«	«	158	107	205	239	84	793
1860-61	«	«	179	113	215	257	79	843
1861-62	«	«	106	119	245	245	98	813
1862-63	«	«	91	128	246	218	111	794
1863-64	«	«	111	102	230	204	121	768
1864-65	«	«	133	100	213	206	112	764
1865-66[1]	42	«	126	86	199	197	118	768
1866-67	71	«	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	«	133	81	210	199	125	838
1868-69	92	«	133	77	211	213	123	849
1869-70	125	«	131	92	227	208	124	907
1870-71	139	«	165	106	227	207	142	986
1871-72	144	«	182	107	245	251	116	1045
Totaux	703	1932	3885	3632	5331	6610	2795	24888

tées par la loi du 15 Juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complétement séparées les unes des autres.

(1) En organisant les Ecoles spéciales des arts et manufactures, du

STATISTIQUE DES ÉLÈVES INSCRITS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1871-72 ET RÉPARTIS D'APRÈS LEUR PAYS D'ORIGINE.

—

Des 1045 élèves inscrits pendant l'année 1871-72 888 sont Belges, 157 sont étrangers.

Les 888 Belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

De la province d'Anvers.	97
« « de Brabant	235
« « de Flandre occidentale. .	95
« « de Flandre orientale . .	102
« « de Hainaut	162
« « de Liége	34
« « de Limbourg	31
« « de Luxembourg	36
« « de Namur	96
Total	888

Les 157 étrangers se classent comme suit :

D'Allemagne	17
D'Angleterre	2
D'Australie	1

génie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Ecoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

D'Autriche	1
De Bade	2
De Bavière	2
Du Brésil	4
Du Chili	1
Des États-Unis	12
De France	15
De Guatemala	1
D'Irlande	27
D'Italie	3
De Luxembourg (grand-duché)	6
Du Paraguay	1
Des Pays-Bas	25
Du Pérou	1
De Pologne	3
De Portugal	6
De Rome	19
De Russie	2
De Suisse	6
Total	157

TABLEAU DES INSCRIPTIONS DES DEUX PREMIERS MOIS COMPARÉES AVEC LE TOTAL DE CHAQUE ANNÉE ACADÉMIQUE (1).

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collége des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus p. 201.

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	986
1871—72	1005	1045
1872—73	1024	»

INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1872-73 (1).

Théologie	118
Droit	239
Médecine	247
Philosophie et lettres	98
Sciences	184
Écoles spéciales	138
Total	1024

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les tableaux pp. 201-202 et 205-206 donnent le chiffre total de chaque année.

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur. II Mach., XII, 46.

—

6 décembre 1871. — PONCELET, Eugène, étudiant en médecine, né à Gedinne le 1 juin 1849, y décédé.

5 janvier 1872. — WOUTERS, Henri-Guillaume, professeur émérite à la faculté de théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, né à Oostham le 3 mai 1802, décédé à Louvain.

24 janvier. — PIEDFORT, Emile, étudiant en médecine, né à Wavre le 18 octobre 1850, y décédé.

26 janvier. — Mgr LAFORET, Nicolas-Joseph, recteur magnifique, prélat protonotaire apostolique *ad instar participantium*, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, etc., né à Graide le 23 février 1823, décédé à Louvain.

18 mai. — DEMARÊT, Jacques, étu-

diant en philosophie, né à Sart-Dame-Aveline le 16 février 1852, y décédé.

18 juin. — DÉLIE, Emile-Alphonse, étudiant en médecine, né à Vlamertinghe le 27 octobre 1847, décédé à Louvain.

7 septembre. — GOBERT, Aimé-Victor, étudiant en droit, né à Wasmes le 2 juin 1851, y décédé.

16 Novembre. — Sa Grandeur Mgr LABIS, Gaspar-Joseph, évêque de Tournai, prélat de la maison de Sa Sainteté, évêque assistant au trône pontifical, etc., né à Warcoing le 2 juin 1792, décédé à Kain.

—

DEUXIÈME PARTIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'UNIVERSITÉ.

Titre I.

De l'inscription et du recensement.

Art. 1.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier que l'on a régulièment terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

Art. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription, et la même somme pour le recensement ou renouvellement de l'inscription (1). Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

Art. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre

(1) Cet article a été modifié au commencement de l'année 1872-1873.

il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre des grades devant le jury ou à l'Université ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires (1).

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

---

(1) L'étudiant qui se ferait inscrire pour subir un examen devant le jury, sans avoir fait régulièrement à l'Université les études requises, n'est porté comme étudiant de l'Université sur les listes à transmettre au ministère de l'intérieur qu'après avoir obtenu l'avis favorable de la Faculté à laquelle il appartient.



Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

Titre II.

Des autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des facultés, les Présidents des colléges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des colléges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences ;
Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres ;
Le mercredi, Faculté de Médecine ;
Le jeudi, Faculté de Droit ;
Le vendredi, Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la Religion catholique et en remplir les devoirs.

Art. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie (1).

Art. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

Art. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appar-

(1) Ce cours est également obligatoire pour les élèves de la première année des Sciences et des Écoles spéciales.

tements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collége.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

Titre IV.

Des peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;

2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux;

3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire;

4. Le *Consilium abeundi* ou renvoi simple, mais illimité;

5. L'exclusion de l'Université ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants :

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *Consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *Consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *Consilium abeundi* ou à l'exclusion.

Titre V.

Des moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Uni-

versité ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34, 36 et 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collége et par le Doyen de la Faculté.

Titre VI.

De la distribution et des rétributions des cours.

ART. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.

ART. 33 (1).

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année. — Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la Médecine : l'introduction à la Philosophie et la Logique, l'Antropologie philosophique, la Philosophie morale, l'histoire de la Philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit : l'introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du

(1) Plusieurs dispositions de cet article et des articles suivants ont été modifiées pour être mises en rapport avec la loi du 1 mai 185. Voir le programme annuel des cours.

moyen âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des Littératures modernes, l'Économie politique et la Statistique, la Physique élémentaire.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine : exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique expérimentale, la Chimie générale, organique et inorganique, et ses applications aux arts et à la médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Botanique, la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Cours extraordinaires ou facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres : la Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la Littérature flamande.

Cours facultatifs de la Faculté des Sciences : l'introduction aux Mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le Calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des Probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie.

Les étudiants qui se proposent de suivre un ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 34 (1).

Les rétributions pour les cours ordinaires et extraordinaires de chacune des deux années dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 60 francs, celle d'un cours semestriel de 30 francs.

ART. 35.

Les cours de la faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

---

(1) Cet article a été modifié et complété de la manière suivante :

Candidature en Sciences naturelles préparatoire à la médecine, 240 francs.

Candidature en Sciences naturelles préparatoire à l'examen de pharmacien, 180 francs.

Candidature en Sciences naturelles préparatoire au doctorat, 270 francs.

Candidature en Sciences physiques et mathématiques, 270 francs.

Candidature en Philosophie et Lettres, 250 francs.

Doctorat en Sciences naturelles, 200 francs.

Doctorat en Sciences mathématiques et physiques, 200 francs.

Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines : cours de chacune des quatre années, 200 francs. Travaux de la salle de dessin, 20 francs par an ; travaux du laboratoire, 20 francs par an.

Doctorat en Philosophie et Lettres, 200 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 80 francs, celle d'un cours semestriel de 40 francs.

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique (1), embryologie), la Physiologie, l'Hygiène, la Pathologie et la Thérapeutique générale (2).

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Clinique interne et la Clinique externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'Histoire de la Médecine.

ART. 36 (3).

Tous les cours de la Faculté de Médecine,

---

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1836.

(2) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours des Sciences, auraient été ajournés par le Jury ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Médecine l'autorisation de suivre le cours d'Anatomie, après avoir obtenu de la Faculté des Sciences la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec le cours d'Anatomie.

(3) Cet article a été modifié de la manière suivante :
Examen de candidat, 230 francs.

mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 180 francs, de la deuxième à 210 francs, de la troisième à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter le cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les Institutes du Droit romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les éléments du Droit civil moderne (1).

Premier examen de docteur, 208 francs.

Deuxième et troisième examen de docteur, 208 francs.

Examen de pharmacien, première année, 110 francs ; deuxième année, 40 francs

(1) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours de Philosophie et Lettres, auraient été ajournés par le Jury, ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens pourront demander à la Faculté de Droit l'autorisation de suivre les cours de Droit naturel, d'Encyclopédie, d'Histoire du Droit romain et d'Histoire politique moderne, après avoir obtenu de la Faculté de Philosophie la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec les cours de la Faculté de Droit qu'ils demandent à suivre.

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'Histoire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la Procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

Notariat : le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

ART. 38 (1).

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires.

---

(1) Cet article a été modifié de la manière suivante :

Cours semestriel (ainsi que le cours d'Économie politique), 50 francs.

Cours annuel, 100 francs.

Examen de candidat, 250 francs.

Premier examen de docteur, 250 francs.

Deuxième examen de docteur, 250 francs.

Épreuve préparatoire au doctorat en sciences politiques et administratives (y compris les cours de logique et de philosophie morale), 250 francs

Les candidats en droit qui ne se font inscrire que pour le doctorat en sciences politiques et administratives paient 250 francs.

Examen de candidat-notaire, 250 francs.

Il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 200 francs, de la deuxième à 280 francs, de la troisième à 190 francs, du Notariat à 160 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et qui désireraient fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique, et le cours d'Histoire politique moderne paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces deux cours.

ART. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

ART. 40.

Les rétributions, fixées par les art. 34, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du Receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le Receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants qui auront obtenu un délai se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le Receveur qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus ; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collége.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de

maladie sont empêchés d'assister aux leçons doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre I, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent

en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

Art. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain, le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, Baguet.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat, à Malines, le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*

LISTE DES RÈGLEMENTS PUBLIÉS DANS LES ANNUAIRES.

—

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain*; 25 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ*; 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico*; 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico*; 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendum Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico*; 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

7. *Cérémonial de la promotion au doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum;* 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837 et de 1857.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de droit;* 8 Février 1858.—V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques;* 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de médecine;* 13 février 1837.— V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection;* 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité ;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité;* 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de philosophie et lettres ;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des sciences;* 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1872.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque;* 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861, de 1865, de 1870 et de 1872.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique*, fait le 15 octobre 1844, révisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société littéraire ;* 8 décembre 1839. — V. l'Annuaire de 1841.

26. *Statuts de la Basoche, société des étu-*

diants en droit; 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société médicale de l'Université*; 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des Arts et Manufactures, du Génie civil et des Mines.* — V. l'Annuaire de 1872.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

STATUTS.

ARTICLE PREMIER. Le but de l'*Association* est d'entretenir les liens d'amitié, de conserver la communauté de principes entre les anciens étudiants de l'Université catholique de Louvain, et, par la création d'un centre permanent de relations, de les mettre à même de se prêter un mutuel appui dans toutes les circonstances de la vie.

L'Association a également pour but de reconstituer les ressources enlevées à l'enseignement catholique, et de procurer ainsi aux jeunes gens peu favorisés de la fortune les moyens de suivre les cours de l'Université.

ART. 2. Sont admis à faire partie de l'*Association* tous les anciens étudiants et les professeurs de l'Université catholique de Louvain qui adhèrent aux présents statuts. Nul ne peut en être exclu, si ce n'est par une décision de l'Assemblée générale, votée par les deux tiers au moins des membres présents.

ART. 3. L'administration se compose d'un comité central de quinze membres, siégeant à Bruxelles, et de comités locaux constitués en province.

Art. 4. Le nombre des comités locaux n'est pas limité.

Art. 5. Le comité central élit dans son sein un président, deux vice-présidents, un trésorier et deux secrétaires.

Art. 6. Les comités locaux se constituent sur l'appel et à l'intervention du comité central.

Art. 7. Le comité central a pour mission de veiller aux intérêts, à l'extension et à la prospérité de l'*Association*, qu'il représente dans l'intervalle de ses réunions, et d'exécuter les résolutions prises dans celles-ci.

Il dresse et transmet à chaque associé la liste des membres, en mentionnant leur qualité, leur profession, l'époque de leur sortie de l'Université, leur résidence et tous les autres renseignements qui peuvent être jugés utiles.

Il correspond avec les comités locaux et les consulte chaque fois qu'il le juge nécessaire.

Art. 8. L'*Association* se réunit annuellement, à l'époque et dans le lieu désignés par l'Assemblée générale précédente. Les lettres de convocation adressées par le comité central portent à l'ordre du jour les objets dont l'Assemblée devra s'occuper. Chaque Assemblée générale est suivie d'un banquet.

Art. 9. Indépendamment des réunions annuelles ordinaires, le comité central peut convoquer extraordinairement soit toute l'*Association*, soit les délégués des comités locaux, lors-

que cette mesure est exigée par des circonstances graves et urgentes.

Art. 10. Le bureau de l'Assemblée générale se compose du bureau du comité central en exercice et des présidents des comités locaux.

L'Assemblée générale nomme chaque année, au scrutin secret, les membres du comité central. Avant le scrutin, il est procédé au tirage au sort de trois membres du comité central, lesquels ne sont point rééligibles. Les membres du bureau du comité central ne sont point soumis à ce tirage au sort.

L'Assemblée peut, sur une proposition signée par vingt membres et transmise trente jours avant la réunion au comité central en exercice, apporter au règlement les modifications qui seraient jugées nécessaires.

Toute autre proposition doit être signée par dix membres et transmise au moins quinze jours d'avance au comité central, qui la soumet à l'Assemblée.

Art. 11. La cotisation des membres de l'*Association* est de 5 francs par an.

Art. 12. Le comité central est chargé de prendre, dans l'intérêt de l'*Association*, toutes les mesures nécessaires pour l'exécution du présent règlement, et de statuer sur tous les cas qui n'y sont pas prévus.

—

COMPOSITION DES COMITÉS DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

—

COMITÉ CENTRAL

(siégeant à Bruxelles)

élu à l'Assemblée générale tenue à Louvain le 27 octobre 1872.

—

PRÉSIDENT D'HONNEUR, M. De Lantsheere.
Président, M. de Ribaucourt (comte Ad.).
Vice-Président, M. E. Stévenart, doct. en méd.
Trésorier général, M. Mommaerts (abbé J.) aumônier de l'école vétérinaire.
Secrétaires, M. de Hody (baron L.), docteur en droit, à Bruxelles,
M. E. Schneider, docteur en médecine, à Bruxelles,
Membres, M. T. De Bruyn, avocat à la cour d'appel de Bruxelles.
M. H. De Cordes, avocat à la cour d'appel de Bruxelles.
M. C. De Jaer, avocat à la cour d'appel de Bruxelles.
M. de la Boëssière-Thienne (marquis G.), docteur en philosophie et lettres, à Bruxelles.

M. Delvigne, curé de N.-D. au Sablon, à Bruxelles.

M. A. De Roeck, docteur en médecine, à Bruxelles.

M. Piessens, docteur en médecine, à Bruxelles.

M. J. Timmermans, avocat à la cour d'appel de Bruxelles.

M. Van Hoorde, avocat à la cour d'appel de Bruxelles.

PROVINCE D'ANVERS.

Le comité provincial d'Anvers se compose du comité d'Anvers augmenté, à chaque réunion, de deux membres délégués du comité de Malines.

COMITÉ D'ANVERS.

Président, M. J. Hoefnagels, docteur en médecine, à Anvers.

Vice-Président, M. P. Peyrot, négociant, à Anvers.

Trésorier, M. J. Van Kerckhoven, docteur en médecine, à Anvers.

Secrétaires, M. E. Beauvois (abbé), prof. de religion à l'athénée d'Anvers.

M. J. Jacobs, avocat.

Membres, M. Gilles de Pélichy (baron Ph.), conseiller provincial.

M. J. Heylen, docteur en médecine, à Herenthals, membre de la députation permanente.

COMITÉ DE MALINES.

PRÉSIDENT D'HONNEUR, S. G. Mgr Dechamps, archevêque de Malines.
Président, Mgr J. B. Lauwers, vic. gén. de S. G. l'arch.
Vice-Président, M. Lamal, docteur en médecine, à Malines.
Trésorier, M. J. B. Abbeloos, docteur en théologie, professeur au grand séminaire.
Secrétaire, M. F. Broers, avocat, à Malines.
Membres, M. J. De Pauw, notaire, à Malines.
M. V. Fris, avocat, à Malines.
M. Van Cauwenbergh, bourgmestre de Lierre.

PROVINCE DE BRABANT.

Le comité provincial du Brabant se compose du comité central augmenté, à chaque réunion, de deux membres délégués du comité de Louvain et de deux membres assumés pour l'arrondissement de Nivelles.

COMITÉ DE LOUVAIN.

Président, M. F. Lefebvre, docteur en médecine et prof. à l'Université.
Vice-Président, M. L. de Monge, professeur à l'Université.
Trésorier, M. J. Boine, docteur en médecine.

Secrétaire, M. A. De Prins, docteur en droit.
Membres, M. C. Baguet, avocat.
M. M. Jacobs, avocat.
M. l'abbé H. Peyrot.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.
COMITÉ PROVINCIAL.

Président, M. E. Van Ruymbeek, docteur en médecine, à Courtrai.
Secrétaire-Trésorier, M. G. Mussely, avocat, à Courtrai.
Membres, M. C. Castelein, notaire, à Menin.
M. J. Herrebout, avocat, à Bruges.
M. L. Ryelandt, avocat, à Bruges.
M. A. Peene, juge de paix, à Thielt.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
COMITÉ PROVINCIAL.

Président, M. le chan. A. Van der Moeren, docteur en théologie, professeur au séminaire, à Gand.
Vice-Présidents, M. P. Béthune (baron), sénateur, à Alost.
M. P. Van Biervliet, avocat, à Gand.
Trésorier, M. A. de Kerckhove-Borluut, propriétaire, à Gand.
Secrétaire, M. J. Van Cleemputte, avocat, à Gand.
Membres, M. C. Aernaut, directeur du che-

min de fer Gand-Eccloo-Bruges, à Gand.

M. E. Beeckman, avocat, à Termonde.

M. A. De Clippele, conseiller communal et juge de paix, à Grammont.

M. A. Devos, avocat, juge suppléant, à Grammont.

M. F. Foubert, curé, à Gentbrugge.

M. G. Verspeyen, avocat et journaliste, à Gand.

M. J. Verwilghen, échevin, à Saint-Nicolas.

PROVINCE DE HAINAUT.

COMITÉ PROVINCIAL.

Président, M. Willième, docteur en médecine, à Mons.

Vice-Président, M. V. Wéry, président du tribunal, à Mons.

Secrétaire, M. Debert, avocat, à Mons.

Trésorier, M. Tercelin-Goffint, banquier, à Mons.

Membres, M. F. Baurain, docteur en médecine, à Binche.

M. G. Bolle, avocat, à Chatelet.

M. Caigniez, doct. en méd., à Binche.

M. F. Despret, notaire, à Ath.

M. A. Leschevin, avocat, à Tournai.

M. C. Moreau, docteur en médecine, à Mons.

PROVINCE DE LIMBOURG.
COMITÉ PROVINCIAL.

PRÉSIDENT D'HONNEUR, M. le chan. Vanderryst, curé-doyen, à Hasselt.

Président, M. Nagels, avocat, conseiller prov. et com., à Hasselt.

Vice-Président, M. Ulens, avocat, conseiller prov., à St-Trond.

Secrétaire-Trésorier, M. Van Cronenburg, docteur en médecine, à Hasselt.

Membres, M. F. Boni, docteur en droit et juge de paix, à Bilsen.
M. Meyers, avocat, à Tongres.
M. J. B. Schoonbroodt, docteur en méd., cons. prov., à Tessenderloo.
M. A. Slegers, avocat, conseiller provincial, à Tongres.
M. J. F. E. Van Briemen de Lambert, propriétaire et cons. prov., à St-Trond.
M. Wadeleux, notaire, à Brée.
M. Ed. Willems, juge, à Hasselt.

PROVINCE DE NAMUR.
COMITÉ PROVINCIAL.

Président, M. E. Fallon (baron), cons. prov., à la Plante-lez-Namur.

Secrétaire-Trésorier, M. A. Bribosia, avocat, à Namur.

Membres, M. Doucet, docteur en droit, à Namur.

M. Foquet, docteur en médecine.

M. Parizel (l'abbé), prof. au collége de Belle-Vue, à Dinant.

NOTICE SUR LA SODALITÉ DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

—

Il serait superflu d'entreprendre l'éloge des Congrégations de la très-sainte Vierge, et de dire, après tant d'autres, tout le bien qu'elles ont opéré dans les âmes. Les témoignages de Grégoire XIII, de Sixte-Quint, de Benoit XIV, de Pie IX (1), du cardinal Frédéric-Borromée, de saint François de Sales, de saint Alphonse de Liguori (2) sont là qui parlent plus éloquemment que toutes nos paroles.

Ce bien d'ailleurs est si manifeste que partout les véritables enfants de l'Église s'empressent de s'affilier à ces pieuses associations, tandis que les ennemis de la Foi ne cessent de leur faire

(1) Grégoire XIII, bulle *Omnipotentis Dei*, 5 Déc. 1584 ; — Sixte-Quint, bref *Superna dispositione*, 5 janv. 1586 ; bref *Romanum decet Pontificem*, 29 sept. 1587; — Clément VIII, bref *Cum sicut nobis*, 30 août 1602 ; — Gregoire XV, bref *Alias pro parte*, 15 avril 1621 ; — Benoît XIV, bref *Præclaris RR. PP.*, 24 avril 1748; bulle *Gloriosæ Dominæ*, 27 sept. 1748 ; bref *Quemadmodum presbyteri S. J.* 15 Juill. 1749; bref *Quo tibi*, 8 septemb. 1751 ; bref *Laudabile RR. PP.*, 15 février 1758; — Pie IX, bref *Exponendum nobis*, 10 février 1865. Quelques uns de ces documents pontificaux ne se trouvent pas dans les Bullaires, ils font partie de l'Institutum S. J.

(2) Voir *A. Carayon*. Histoire abrégée des Congrégations de la T. S. Vierge, Paris, Périsse, 1863, in-24. Cet opuscule a été publié à l'occasion du troisième jubilé séculaire de l'établissement des Congrégations.

une guerre sans trêve ni merci. On les a vus à l'œuvre plusieurs fois. Aucune résistance n'a lassé leur haine, aucune protection, tant haute fût-elle, n'a ralenti leurs efforts désespérés. Naguère encore, sous la Restauration, ils se sont entendus pour détruire cette œuvre sainte, et au cri de : A bas la congrégation, ils marchaient à l'attaque de l'Église de Dieu.

Ces pieuses réunions étaient à peine inaugurées au Collége Romain (1564) que de toutes parts on se fit un devoir d'imiter les élèves du père Léonius (1), et les étudiants de Louvain, fort nombreux alors (2) s'empressèrent de se mettre, eux et leurs études, sous la protection de la très-sainte Vierge, patronne de l'*Alma Mater*.

La bulle confirmative des congrégations est de

---

(1) L'honneur d'avoir établi la première Congrégation revient au Père Jean Léon ou Leonius, natif de Liége. Il entra dans la compagnie de Jésus à Rome. En 1565 il était professeur de grammaire au collége Romain. C'est alors qu'il fonda parmi les élèves de ce collége la première congrégation. Dès l'année 1564 elle avait pris la forme que les congrégations ont religieusement conservée. Le P. Léon fut ensuite envoyé à Paris. En 1569 nous le retrouvons à Lyon. Il mourut à Turin dans un âge peu avancé.

(2) Déjà dans une lettre datée d'Auderlecht, le 5 juin 1521, Erasme dit qu'ils étaient environ trois mille : « Academia Lovaniensis frequentia nulli cedit hodie, prӕterquam Parisinӕ. Numerus plus minus tria millia, et affluunt quotidie plures. » (Opp. Lugd. Bat. 1703, T. III, P. I, Col. 652, Epist. 584 ad Daniel. Taispillium, Episcopum Morinensem). — Les dissensions religieuses et les guerres civiles devaient en 1586 avoir diminué ce nombre.

1584, et déjà en 1586 la Sodalité des étudiants de Louvain avait pris de tels accroissements qu'il devint nécessaire de la diviser en deux sections. C'est ce qu'attestent les *lettres annuelles* de la Compagnie de Jésus, sous la rubrique *Collegium Lovaniense*. Nous leur laissons la parole: *Bipartita Deiparæ Virginis sodalitas, majorum videlicet in quibus censentur multi insignes eruditione atque auctoritate præstantes; et minorum in quibus trium collegiorum alumni studiosi philosophiæ : etsi recens, est tamen ita valida ut nulli fortasse concedat.*

En 1595, on comptait trois sodalités latines dans l'Université. Le Recteur magnifique lui-même était membre de l'une d'elles : *Rector unus e conscriptis* (1). De ces trois sodalités deux seulement étaient composées d'étudiants; la troisième était formée par des personnes qui faisaient une particulière profession de piété, selon le texte même des *litteræ annuæ*.

En 1601 les deux sodalités se trouvèrent trop nombreuses; il fallut de nouveau les scinder : les étudiants en philosophie formèrent alors une congrégation à part. Ils avaient été jusqu'à cette époque confondus dans leurs réunions avec

(1) D'après Valère André *(Fasti Academici Studii generalis Lovaniensi*. Lovanii 1650) ce Recteur serait l'illustre Thomas Stapleton, anglais, docteur en théologie et professeur d'Ecriture Sainte à Louvain, où il mourut le 12 octobre 1598.

ceux qui suivaient les cours de médecine et de droit. Les théologiens formaient la troisième sodalité sous le titre de l'*Immaculée Conception de Notre-Dame*, les deux autres étaient sous celui de son *Annonciation*.

La congrégation des étudiants en philosophie comptait, dès sa première année, en 1601, 285 membres ; en 1608, 360; en 1612, 400. A cette dernière date les facultés de droit et de médecine comptaient 180 membres dans leur sodalité, la faculté de théologie, un peu plus dans la sienne. C'était donc environ 800 étudiants qui faisaient, au sein de l'Université une profession éclatante de leur amour pour la Mère de Dieu, et l'on peut assurer, d'après des documents authentiques (1), que tous rivalisaient d'ardeur pour le bien et pour promouvoir toutes les œuvres qui procurent la gloire de Dieu et la sanctification des âmes. C'est ainsi qu'en l'année 1652 les sodalités réunies fondèrent à l'usage des étudiants de la faculté de philosophie une bibliothèque particulière, peu de temps après l'époque à laquelle l'Université vit s'établir la sienne (2). C'est aussi parmi les membres des sodalités que se recru-

(1) Les *Litteræ annuæ S. J*, sous la rubrique *Collegium Lovaniense* parlent chaque année des sodalités de l'Université et des œuvres de piété et de zèle auxquelles leurs membres se vouaient.

(2) Lovanii sodalitas, intellecta piæ lectionis vi ad animos varie ac sæpe ex improviso permovendos, hoc anno (1652) bibliothecam, veluti cæli officinam, philosophis suis instruxit. *(Annuæ S. J.)*



tèrent ces jeunes gens qui en 1692 contribuèrent par leur valeur et leur résistance à repousser une tentative des gueux contre la ville de Louvain (1).

Les quatre congrégations latines de l'Université (2) continuèrent à faire le bien jusqu'au jour où l'invasion et l'occupation française les mirent à néant, en détruisant l'œuvre célèbre et quatre fois séculaire de Jean IV.

En 1834, le zèle prévoyant de nos évêques les engagea à ressusciter, dans la Belgique enfin indépendante, la vieille et illustre Université. La confiance des familles leur prouva qu'ils avaient compris les besoins de leur époque et les aspirations catholiques de leurs peuples. Le nombre des étudiants alla s'augmentant avec rapidité,

---

(1) Lovanio imminebat hostis. Academicorum et civium plerique diffugerant. Nostri, conflato ex reliqua juventute sodalitio, constitere. Finis erat rei Catholicæ Urbisque defensio. Octodecennes, exclusis minoribus, adscribebantur post publicam Romanæ fidei professionem, jurati ad unum omnes pro tuenda illa sanguinem fundere. Quotidie in armis erant. Sanctissimam Eucharistiam, si quando supplici ritu per urbem deferretur, stipeabant armati. Movit tam generosa pietas Clementem VIII ad sacram legionem illam magnis dotandam indulgentiis : unde tantus crevit animus, ut, audito æris campani sono, quem visi hostis indicium e turri speculatores dabant, continuo evolarent portis, hostemque illata plerumque clade repellerent (ibid. p. 774).

(2) Lovanii quatuor sunt latinæ, theologorum, jurisperitorum (inqua et medici), philosophorum et quarta peculiarem profitentium pietatem... nec tacenda Sanctorum omnium sodalitas Lovanii (*Imago primi sæculi S. J.*) Antwerpiæ, 1650 in-fol. p. 773.

et l'on peut espérer de voir renaître pour Louvain les jours glorieux où Érasme lui donnait ce magnifique éloge : « Nulle part on ne forme mieux des hommes remarquables, nulle part on ne trouve des professeurs plus nombreux et plus distingués » (1).

Cependant les jeunes gens que la Providence appelait à l'honneur de continuer les glorieuses traditions de l'*Alma Mater*, éprouvèrent bientôt le besoin de s'unir pour le bien et le désir de faire revivre la sodalité d'autrefois. Ils voulaient se trouver nombreux aux pieds de la Mère de Grâce, pour obtenir d'elle la force qui fait souvent défaut aux courages les plus robustes.

Au mois de juin 1841, 28 étudiants se réunirent dans un local qui a continué depuis à être à leur disposition pour leurs assemblées pieuses. Monseigneur de Ram, qui accueillait avec bonheur et favorisait de tout son pouvoir les projets qui tendaient à rendre l'Université catholique de plus en plus digne de son nom, encouragea ces nobles jeunes gens, et les Évêques de la Belgique bénirent les humbles commencements de cette œuvre féconde pour le salut.

Depuis cette époque, la sodalité a continué de prendre des accroissements consolants. Sans

---

(1) Nec alibi felicior ingeniorum proventus, nusquam professorum major aut paratior copia, Erasmi opera, T. III, P. I, col. 653 Epist. 586.

doute elle ne compte pas autant de membres qu'autrefois, mais cependant elle peut citer avec une certaine complaisance le nombre toujours croissant de ceux qui fréquentent ses réunions, et tiennent à honneur d'être comptés parmi les enfants de Marie. Cet accroissement elle le doit à la grâce de Dieu, à la bienveillante protection des Recteurs de l'Université, et au zèle de ceux qui ont hérité de l'esprit de foi de ses fondateurs.

Rien n'est touchant comme de voir ces jeunes gens abandonner un instant leurs études ou leurs legitimes distractions pour offrir à la Mère de Dieu le tribut de leurs prières et de leur hommage filial. Tous les quinze jours ils se réunissent pour assister à un salut du T.-S. Sacrement, pour réciter les prières d'usage, et entendre une instruction appropriée à leur situation. Une voix amie les entretient de leurs devoirs d'hommes et de chrétiens ; elles les familiarise avec la noble pensée du devoir, avec la pensée austère et suave de la vertu, et travaille à les fortifier contre les lâches condescendances du respect humain, et les compromis ignobles de la conscience. Ils apprennent à connaître la vie dans sa militante réalité, et à s'assurer, pour les grands combats de la vérité et de l'honneur chrétien, la force du ciel et le concours des frères, qui prient aux pieds de la même Mère.

Répandus aujourd'hui dans toutes les classes de la société, magistrats, sénateurs, représen-

tants, avocats, médecins, industriels, ingénieurs, ces trois mille hommes, dont le nom est inscrit dans l'album de la sodalité, continuent à penser que sans la religion l'homme n'est rien, et à prouver à tous que les convictions de la foi font le bonheur et la gloire de ceux qui les ont conservées; ils contribuent, par l'apostolat de l'exemple, à sauver la patrie, que perdraient sans remède l'impiété et les vices hideux qu'elle traîne à sa suite.

La sodalité d'autrefois se glorifiait d'avoir compté au nombre de ses membres Juste-Lipse (1), et beaucoup d'autres docteurs de l'ancienne Université. La sodalité actuelle compte parmi ses fondateurs quelques uns des professeurs les plus aimés et les plus justement célèbres, et elle a fourni à toutes les facultés des maîtres qui font de l'Université catholique une des écoles les plus renommées du monde.

La congrégation, outre ses réunions ordinaires, invite cinq fois par an tous ses membres à s'approcher de la table sainte. On les voit alors recevoir le Dieu de l'Eucharistie avec une foi touchante, avec un respect extérieur qui est le signe le moins équivoque des sentiments de leur âme. Ils viennent puiser au banquet divin

---

(1) Justo Lipsio Lovanii abesse a cœtu magna religio erat : nec semel dimidiato prandio deseruit convivas, ut sodalibus interesset (Imago etc. l. c.).

la force de se défendre contre tous les entraînements dangereux, et de se préparer à devenir des défenseurs convaincus de la religion, et des chrétiens noblement dévoués à tous leurs devoirs et, au besoin, à tous les sacrifices.

Pour faire connaître l'esprit qui anime les membres de la sodalité, nous en donnons les règles :

RÈGLES DE LA SODALITÉ DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

1. La fin que se proposent les membres de la Sodalité est de se conserver dans les sentiments d'une piété solide, sous la protection de la sainte Vierge, Mère de Dieu.

2. La Fête de la Purification est la Fête titulaire de la Sodalité; saint Louis de Gonzague en est le Patron secondaire.

3. La Sodalité est gouvernée par un Directeur, prêtre de la Compagnie de Jésus, un Préfet et deux Assistants; il leur est adjoint un Conseil composé de six ou de huit membres, dont un est Secrétaire, et un autre Trésorier. L'élection du Préfet et des autres dignitaires se fait chaque année dans une assemblée extraordinaire, qui a lieu après la seconde réunion générale. Sont admis à voter tous les membres qui ont fait leur acte de consécration dans la Sodalité. Quant au mode d'élection, on observe ce qui est prescrit dans le Manuel des congréganistes.

4. Pour être admis à fréquenter les assemblées, il suffit à l'étudiant qui a fait partie de quelque congrégation canoniquement érigée, de présenter son diplôme au P. Directeur. Tout autre étudiant de l'Université, recommandable d'ailleurs par sa bonne conduite, peut se présenter au P. Directeur, qui l'admettra après avoir pris l'avis du Conseil.

L'acte de consécration se fait aux jours à déterminer par le Conseil.

5. Les réunions de la Sodalité ont lieu tous les quinze jours. On attend de la ferveur des membres qu'ils y assistent régulièrement. En cas d'empêchement légitime, ils sont priés de prévenir le Directeur. Trois absences consécutives, non motivées, seraient considérées comme une démission tacite, dont on ferait part à la Sodalité.

6. Dans les assemblées, on chante d'abord le salut en l'honneur de Marie ; puis a lieu la conférence, qui est suivie de la récitation des Litanies de la sainte Vierge et des prières indiquées dans le Manuel; on termine par la prière pour l'Université catholique.

7. La pureté de conscience étant d'nne grande importance pour obtenir la fin que se propose la Sodalité, tous les membres se font un devoir de s'approcher des saints sacrements une fois le mois, choisissant de préférence les Fêtes de Notre Seigneur et de sa sainte Mère.

Il y a communion générale à la Purification,

fête titulaire de la Sodalité, à la St-Louis de Gonzague, fête secondaire; de plus à la Toussaint, à la fête de l'Immaculée Conception, et dans le courant du mois de Marie.

8. Les membres de la Sodalité s'appliqueront avec plus de zèle que le reste des fidèles à la pratique des bonnes œuvres. Ils donneront partout le bon exemple, en remplissant fidèlement et sans respect humain tous les devoirs de leur état. Ils se rappelleront combien est essentielle l'observation des lois saintes de l'abstinence et de la sanctification des Dimanches et des Fêtes; combien il leur importe de ne fréquenter que des compagnons vertueux, de s'interdire les lectures dangereuses et de fuir toute occasion de péché; combien enfin il leur est salutaire d'assister souvent à la sainte messe, de s'adonner aux œuvres de charité, et de rester toujours unis à Dieu par la prière et par une intention droite.

Élèves de l'Université catholique, ils se feront gloire de professer partout ouvertement leur religion; enfants dévoués de Marie, jamais ils ne rougiront de leur Mère.

9. Si quelqu'un d'entre eux tombe dangereusement malade, ils se feront un devoir de prier pour lui; s'il vient à mourir, ils assisteront à la messe, qui sera célébrée pour le repos de son âme, et pendant huit jours, ils réciteront le *De profundis* à la même intention.

10. Afin de ne laisser passer aucun jour sans

honorer leur bonne Mère, ils réciteront matin et soir trois *Pater* et trois *Ave*, pour remercier la Ste-Trinité des grâces dont elle a comblé Marie. Le matin ils y ajouteront le *Salve Regina*, et le soir ils diront le *De profundis* pour les âmes du purgatoire.

11. Les membres de la Sodalité qui ont terminé leur cours académique et qui continuent à habiter la ville, ne perdent pas le droit de fréquenter les assemblées. S'il arrive à ceux qui ont quitté Louvain de s'y trouver un jour de réunion, ils sont invités à honorer l'assemblée de leur présence. Tous les anciens membres, fidèles, autant qu'il est en eux, à remplir les devoirs de la Sodalité, auront toujours part à ses prières et à ses suffrages.

—

APPENDICE.

ANALECTES

POUR SERVIR

À L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

DÉCÈS DE MGR LAFORET, DEUXIÈME RECTEUR MAGNIFIQUE DE L'UNIVERSITÉ.

—

Dimanche, 28 janvier 1872, on lisait dans les *Petites Affiches* de Louvain :

La ville de Louvain vient de faire une grande perte, et son Université catholique est plongée dans le deuil. L'éminent et vénéré Recteur magnifique qui se trouvait à sa tête et qui, il y a six ans à peine, avait si dignement succédé à Mgr de Ram, dont l'Église, la science et la jeunesse studieuse pleurent encore la perte, n'est plus : une maladie implacable et rapide l'a enlevé en quelques jours à l'amour et à la vénération des professeurs et des élèves de notre bel établissement universitaire.

Rien n'y a fait, ni les soins éclairés et incessants des éminents praticiens de la faculté de médecine. MM. Craninx, Lefebvre et Hayoit, ni les prières ardentes des professeurs comme des élèves : le Ciel, qui voulait le récompenser de ses vertus, s'est hâté de l'appeler à lui.

Mgr Nicolas Joseph Laforet, né le 25 février 1823 et décédé le 26 janvier 1872, vers onze heures du soir, était prélat protonotaire apostolique *ad instar participantium*, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, docteur en

théologie, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre du Christ, membre de l'académie royale de Belgique et de l'académie de la religion catholique de Rome. Il laisse plusieurs ouvrages qui lui ont donné une grande et juste réputation dans le monde savant.

Le temps nous manque pour nous étendre davantage sur les vertus et les mérites de l'éminent prélat, dont nous déplorons la perte. La nouvelle de la grave maladie qui devait le conduire au tombeau avait produit en ville une véritable consternation. Dès mardi les étudiants se réunirent et décidèrent de faire célébrer une messe pour implorer du Ciel la conservation de ses jours si précieux. Cette messe eût lieu le lendemain, en l'église de St-Michel, au milieu d'nne assistance immense.

Le vénérable chef de notre diocèse, Mgr Dechamps, archevêque de Malines, est venu le visiter sur son lit de douleur, et il s'est fait renseigner journellement sur les progrès de la maladie.

Sa Majesté le Roi des Belges a également fait demander des renseignements sur l'état du savant prélat; enfin, avant de rendre le dernier soupir, Mgr Laforet a eu la suprême consolation de recevoir de Notre Saint Père le Pape la bénédiction apostolique.

Nous empruntons au *Journal de Bruxelles* le récit des funérailles du vénéré prélat :

Louvain, 30 janvier.

Toute la ville est en deuil ce matin; on ne rencontre dans les rues que des personnes portant le crèpe au bras ou au chapeau, et se dirigeant vers le collége du Saint-Esprit. C'est là que sont déposés en chapelle ardente les restes du regretté recteur, du savant éminent, de l'homme de bien dont Louvain et la Belgique déplorent la perte prématurée.

De grands préparatifs se font pour les funérailles, les troupes se rassemblent, car l'on doit rendre à la dépouille mortelle de Mgr Laforet les mêmes honneurs militaires que ceux dus aux évêques.

Une immense salle du collége du Saint-Esprit est transformée en salon de réception. M. Vandensteen, directeur de ce collége, et M. le professeur Poullet, qui ont assumé la triste mission de présider aux funérailles, y introduisent successivement les personnages officiels et autres qui viennent assister à la funèbre cérémonie.

A onze heures moins un quart, le clergé de Saint-Michel vient procéder processionnellement à la levée du corps. Tout le monde alors prend place autour du catafalque, les notabilités, le corps professoral de l'Université, et les mille élèves qui remplissent toute la grande cour,

sous le portique de laquelle la chapelle ardente a été improvisée. On remarque aux premiers rangs de l'assistance : MM. De Lantsheere, ministre de la justice; Thibaut, président, et Schollaert, vice-président de la Chambre des représentants; Dechamps, ministre d'État; le comte Ig. Vanderstraten-Ponthoz, aide de camp du Roi; les comtes de Mérode-Westerloo et de Ribaucourt, sénateurs; Mgr De Haerne, MM. Thonissen, Kervyn de Lettenhove, Wasseige, Landeloos, Beeckman, Van Overloop, Reynaert, Wouters, représentants; les généraux Marchal et de Villiers; l'état-major et un grand nombre d'officiers de la garnison; Mgr Donnet, doyen de Bruxelles; M. De Ram, conseiller à la cour d'appel de Bruxelles; le conseil communal de Louvain en corps; le tribunal de première instance, MM. Kumps, juge de paix de Louvain, M. Ern. de Borchgrave, secrétaire de M. le ministre des affaires étrangères; M. Van Weddingen, aumônier de la cour; M. de Mévius, conseiller provincial de Namur et beaucoup d'autres notabilités.

Lorsque le clergé eut récité les prières préliminaires à la levée du corps, quatre discours furent successivement prononcés devant la dépouille mortelle : 1° par M. Thonissen, représentant et professeur à l'Université catholique, au nom de l'Académie royale de Belgique, dont le défunt était membre; 2° par le vice-recteur,

Mgr Namèche, au nom de l'Université; 3° par M. Debaisieux, étudiant en médecine, au nom des élèves ; et 4° par M. le comte Ad. de Ribaucourt, au nom des anciens élèves de l'*Alma Mater*.

M. Thonissen s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

» Je viens, à côté de ce cercueil, exprimer les douloureux regrets qu'inspire à l'Académie royale de Belgique le décès imprévu de l'homme éminent et vénéré, dont nous allons célébrer les funérailles.

» La mort ne se lasse pas de frapper dans nos rangs et c'est parmi les professeurs de l'Université catholique qu'elle semble de préférence choisir ses victimes. En moins de sept ans la classe des lettres a perdu à Louvain cinq de ses membres les plus distingués. Arendt, Baguet, David, de Ram ont disparu avant d'avoir atteint le terme ordinaire de la vie, et j'exerce aujourd'hui le triste privilége de représenter l'Académie en présence des dépouilles mortelles de Mgr Nicolas-Joseph Laforet.

» Le savant recteur de l'Université de Louvain n'a fait, pour ainsi dire, qu'apparaître au milieu de nous. Élu correspondant le 10 mai 1869, membre effectif le 8 mai de l'année suivante, il meurt le 26 janvier. Mais cette courte carrière

académique a suffi pour le faire respecter et aimer de tous ses confrères, quelles que fussent leurs opinions politiques ou leurs convictions religieuses ; elle a suffi pour nous faire amèrement déplorer sa mort prématurée.

» Vingt années de travaux brillants et de succès non interrompus avaient désigné son nom aux suffrages du premier corps savant du pays. Sa haute raison, son érudition profonde, sa critique vigoureuse et sagace, son remarquable talent d'écrivain lui avaient mérité le rare honneur d'une célébrité européenne. Nous comptions sur lui pour multiplier dans nos recueils ces belles et puissantes investigations philosophiques, qui scrutent la raison même, et s'élevant par degrés à des sphères toujours plus brillantes et plus pures, finissent par chercher dans l'essence divine les conditions fondamentales de l'âme et de l'intelligence de l'homme. Et nos espérances semblaient devoir pleinement se réaliser !

» Explorant le vaste domaine de l'histoire des doctrines philosophiques, Mgr Laforet découvrit une savante théodicée du quatrième siècle, dans les œuvres de Tite de Bostra, l'un de ces courageux évêques d'Orient, contemporains de Julien l'Apostat, qui réfutèrent, avec autant de science que de talent, la théorie manichéenne des deux principes contradicteurs, que Bayle essaya de réhabiliter dans les temps modernse.

Il nous fit part de cette découverte, et nous raconta les principaux épisodes de l'attaque vigoureuse que Tite de Bostra dirigea contre le manichéisme sur le terrain de la métaphysique. Il nous prouva que ce Père arabe, dont les derniers historiens de la philosophie n'ont pas même cité le nom, était digne du siècle dont les Athanase, les Ambroise, les Augustin et tant d'autres esprits supérieurs ont fait l'âge d'or de la littérature chrétienne.

» C'était un début heureux que nous nous attendions, hélas! à voir suivre de toute une série de travaux académiques aussi remarquables par le mérite du fond que par l'éclat de la forme. Le 8 janvier, Mgr Laforet assistait encore à la séance ordinaire de la classe des lettres, et, comme toujours, sa conversation vive et enjouée, sa noble simplicité, sa douce tolérance lui valurent l'approbation unanime de ses confrères. Dix-huit jours plus tard, la mort, par un de ces mystérieux décrets de Dieu que nous voudrions en vain sonder, brisa une existence que nous croyions appelée à rendre de nombreux et glorieux services aux lettres nationales, et nos patriotiques illusions se dissipèrent au bord d'une tombe.

» Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que j'énumère ici tous les titres qui recommandent l'illustre défunt à la reconnaissance de ses contemporains et à l'estime de la postérité. Au sein

de l'Académie royale comme dans le corps professoral de l'Université catholique, cette grande et noble vie trouvera des biographes dignes d'elle. Il suffit, en cette triste circonstance, que je vous aie rapidement indiqué les doux et fraternels liens qui attachaient Mgr Laforet à la classe des lettres.

» Cher et vénéré confrère, nous ne vous disons pas un éternel adieu, parce que nous savons que ce froid cercueil ne renferme pas tout ce qui reste de vous, tout ce qui reste de tant de piété, de vertu, de science, de bonté, de dévouement et d'honneur ! Du bord du sépulcre notre pensée vous suit dans ces régions sereines, où Dieu récompense ceux qui l'ont fidèlement servi, où brille cette lumière éternelle dont la science humaine, quels que soient son rayonnement et sa puissance, n'est jamais qu'un pâle et faible reflet.

» Au revoir ! au revoir dans un monde meilleur ! En attendant que nous ayons le bonheur de vous y rejoindre, nous conserverons religieusement votre souvenir ! Aussi longtemps que la mort n'aura pas glacé le cœur du dernier de vos confrères de la classe des lettres, vous compterez un ami, un admirateur sur la terre. »

Mgr Namèche prend ensuite la parole et, d'une voix que l'émotion couvre à chaque instant, prononce le discours suivant :

« MESSIEURS,

» Je remplis, pour la seconde fois en moins de sept ans, un devoir sacré, mais douloureux; je viens déposer sur le cercueil d'un recteur bien-aimé le dernier tribut de respect, d'affection, de reconnaissance, du corps enseignant de l'Université catholique de Louvain. Pardonnez si je m'acquitte imparfaitement de cette triste tâche, si mes paroles trahissent trop manifestement et l'accablement d'une âme affaissée sous le poids de l'épreuve et les souffrances d'un cœur saignant de tant de blessures.

» Six années se sont écoulées depuis qu'à cette même place, nous dîmes le dernier adieu, *novissima verba*, au premier recteur de cette Université; à celui qui, après nos vénérables évêques, en fut, on peut le dire, le fondateur et le père. Mgr De Ram avait été enlevé à notre amour comme par un coup de foudre, mais après un rectorat de plus de trente ans. Notre douleur fut consolée par un successeur digne en tout point de recueillir cet honorable, mais périlleux héritage. Comment, en si peu d'années, Mgr Laforet a justifié, a surpassé toutes les espérances de la religion, de la science et de la patrie, vous le savez, Messieurs. Qu'est-il besoin, lorsque les faits parlent si haut, de vous entretenir et de l'accroissement si considérable et si inattendu du nombre des jeunes gens qui en-

tourent les chaires académiques, et de ces écoles spéciales, tant désirées et si sagement, si complètement organisées par ses soins, et de l'heureux choix de tous ces jeunes professeurs appelés à remplir les vides sans cesse renaissants dans nos rangs, et de l'excellent esprit qu'il a su faire régner dans la jeunesse universitaire si tendrement attachée à son cher recteur, et de tant de productions remarquables nées au sein de l'Université, couronnées par les plus glorieux suffrages, et dues en grande partie ou à sa plume vaillante et exercée, ou à l'initiative de ses conseils et à l'influence de ses exemples ?

» Et c'est au milieu de tant de succès, entouré de tant d'affection, honoré de hautes et illustres amitiés, qu'il disparait soudain, n'ayant pas atteint sa cinquantième année, laissant inachevée l'œuvre magistrale où il résumait les travaux de sa vie, l'œuvre qui manque et qui manquera encore longtemps à l'enseignement catholique! Où est, en effet, l'esprit assez riche de connaissances acquises, l'intelligence assez ferme, la main suffisamment habile pour oser entreprendre de terminer ce vaste édifice, qui n'a atteint, hélas! que la moitié de sa hauteur? *Pendent opera interrupta.* O douleur! elle est donc éteinte pour nous, cette lumière brillant d'un éclat si vif et si pur! Nous ne reverrons plus cette physionomie si douce et si expressive; nos regards ne rencontreront plus ces regards, où

brûlaît une flamme allumée au foyer divin de l'amour éclairé par la foi; nous n'entendrons plus cette voix si éloquente et si sympathique. La mort, l'inexorable mort nous a arraché tout cela sans retour?...

» Une pensée cependant est là, Messieurs, qui nous console et nous ranime. C'est la pensée de ce Dieu si bon et si miséricordieux jusque dans ses rigueurs, de cette Providence toute maternelle, dont l'Université a ressenti si souvent et d'une façon si signalée l'invincible protection. C'était la pensée qui soutenait notre cher et vénéré recteur au milieu des labeurs et des difficultés de ses importantes fonctions. Homme de foi autant et plus qu'homme de science, homme d'espérance et de prière, il acceptait avec un courage serein les luttes de la vie présente, et se reposait avec une confiance filiale dans les promesses de l'avenir. Il savait que Dieu n'a besoin de personne, que nous sommes tous des serviteurs inutiles, et qu'il ne lui est jamais difficile de susciter des ouvriers à son œuvre.

» C'est ainsi que Mgr Laforet a vu venir la mort sans crainte et sans regret. Dieu, en récompense de ses travaux et de ses vertus, lui a fait le plus grand don qu'il puisse faire à sa créature raisonnable : il lui a donné une mort sainte et consolée par toutes les espérances de la religion. Il est mort soutenu par les prières ardentes, infatigables, de sa famille, de ses amis, de

ses coopérateurs; fortifié par tous les secours que la sainte Église, notre mère, prodigue avec tant d'abondance à ses enfants dans le moment suprême, où se décide le sort de notre éternité. Cette chambre de mourant semblait transformée en un sanctuaire, où l'on se sentait comme sur le seuil de la bienheureuse immortalité. Oh! j'aime à le penser, cette transition, ce passage de la vie du temps à la vie qui ne connaît plus de temps aura été marqué par d'ineffables consolations; un reflet des divines clartés dont son âme allait être inondée aura illuminé ses derniers moments. Lui qui avait consacré tant d'heures à étudier ces grandes questions de Dieu, de l'âme, du monde invisible; lui qui avait sondé si souvent, aidé du flambeau de la foi et autant qu'il est permis à l'esprit humain, tous ces grands et augustes mystères; lui qui croyait pour arriver à comprendre, *credo ut intelligam*, avec quelle joie ineffable il a vu sans doute alors ces vérités se démêler et s'éclaircir de plus en plus dans sa pensée; avec quel ravissement il a dû voir approcher le moment où Dieu, la vérité, la beauté, le bien infini, allait se révéler à lui, *sicuti est, facie ad faciem!* ce moment où une nouvelle lumière lui apparaissant et un rayon soudain perçant la nue allaient faire évanouir, avec toutes les ignorances des sens, les ténèbres et les obscurités de la foi! A combien de reprises nous l'avons vu, dans cette longue et

douloureuse journée qui fut la dernière, coller tendrement ses lèvres mourantes sur la croix du Dieu rédempteur, et s'unir par ce signe touchant d'amour et de confiance aux prières qui ne cessaient de s'élever pour lui de toutes les bouches et de tous les cœurs! Puissions-nous tous, Messieurs, jouir du bonheur d'une telle mort, et voir notre dernier combat soutenu et consolé par les mêmes secours et les mêmes encouragements! *Moriatur anima mea morte justorum, et fiant novissima mea horum similia!*

» Il reçut deux consolations suprêmes qui furent la récompense de sa vie de travail, de sacrifice et de vertu : son archevêque qui l'aimait, l'éminent primat de la Belgique, vint au chevet de son lit de mort lui apporter des paroles évangéliques de résignation, de force catholique et d'immortelles espérances ; le Souverain-Pontife, l'immortel Pie IX, lui envoya la dernière et paternelle bénédiction qu'il avait humblement sollicitée; c'est entre ces deux bénédictions qu'il s'est endormi.

» Quant à vous, chers et honorables collègues, vous qui fûtes sa joie et sa couronne, cette mort sainte et précieuse devant Dieu vous sera une consolation et une espérance comme la vie de notre digne et vénéré recteur vous a été un modèle et un encouragement. Que sa mémoire vive à jamais dans nos âmes pour les fortifier et les éclairer! Il n'y a pas encore un mois, vous

ne l'avez pas oublié, nous étions réunis autour de lui; nous répandions devant lui nos cœurs avec nos vœux ; nous souhaitions qu'elle fût heureuse, cette année, hélas! qui allait si vite finir pour lui. Il nous répondit avec sa bienveillance et son charme accoutumés; lui aussi répandit son âme devant nous; il nous parla avec effusion de l'union qui règne dans le corps académique de Louvain, de cette union qui est une force, disait-il, des succès que nous devions à ces efforts d'une pensée commune, de tant de cœurs dévoués au service d'une même cause, de la plus juste, de la plus sainte des causes. Au moment de nous séparer de ses restes inanimés, promettons-lui de demeurer toujours fidèles à ce dernier enseignement, d'être toujours un cœur et une âme, *cor unum et anima una*; de travailler jusqu'à notre dernier souffle à ce qui fut le labeur de toute sa vie, le but suprême de toutes ses aspirations et de tous ses travaux : *restaurer le règne de Dieu dans les âmes par la jeunesse et par la science.* »

M. Debaisieux s'exprime ainsi au nom de ses condisciples :

« MESSIEURS,

» Dans cette funèbre et pénible circonstance, qu'il me soit permis, au nom de la jeunesse universitaire, de dire le suprême adieu à notre recteur bien-aimé.

» Mgr Laforet, en gagnant les cieux, a laissé sur la terre un vide immense, et sa perte est universellement pleurée.

» Mais c'est à nous, jeunes gens privés de ses conseils et de son habile direction, qu'il appartient de verser des larmes, à nous qui occupions la première place dans son cœur, à nous qui trouvions dans sa personne vénérée les plus beaux et les plus respectables attributs de l'autorité ici-bas : le sacerdoce, la science, le patriotisme et l'amour.

» Avant de nous le donner pour modèle et pour guide, la Providence s'était plu à l'orner de toutes les perfections. Aussi, dans un siècle et à un âge où l'on est si tôt rassasié d'obéissance, c'est avec une légitime fierté que nous marchions heureux sous la tutelle de notre recteur.

» Avec nous sa sublime intelligence apparaissait radieuse, et son cœur trouvait des accents qui faisaient battre les nôtres. Sa sollicitude inquiète connaissait le secret de réveiller les grandes pensées et les nobles aspirations, et l'exemple de ses vertus rendait plus puissante encore sa voix si éloquente.

» S'il nous parlait de l'Église et de la religion, nous savions qu'il en était un des vaillants défenseurs, une des gloires resplendissantes, et qu'il avait passé les belles années de sa vie à en dévoiler les beautés pour nous les faire aimer.

» S'il nous parlait de la science, nous sentions qu'il en connaissait parfaitement les arides détours et les insondables profondeurs.

» Souvent il nous dépeignait les infortunes de nos frères pauvres et souffrants, et sa voix émue communiquait à tous le feu de la charité qui débordait de son cœur.

» Dans ces réunions trop rares où il nous était donné de recevoir ses paternelles exhortations, le nom de la patrie revenait souvent sur ses lèvres mêlé aux plus purs élans de l'enthousiasme et du dévouement. Alors il n'essayait pas de dissimuler l'attachement profond qu'il portait à ses chers élèves, et les plus anciens d'entre nous ont encore présentes à l'esprit ces mémorables paroles qu il prononça jadis dans la joie de son cœur et que nous répétons aujourd'hui dans les larmes : « Jeunes gens, je suis le père de cette généreuse et jeune famille universitaire, et, vous n'en doutez pas, j'ai pour vous des entrailles de père ! »

» Et nous, messieurs, nous portions à Mgr Laforet un attachement filial, dont nous avons senti toute la grandeur le jour où, frappés par la nouvelle inopinée de sa maladie, nous sommes accourus sous les voûtes sacrées pour implorer du ciel le miracle de sa guérison. Mais Dieu, pressé de récompenser ses vertus, n'accorda pas ce miracle, et l'*Alma Mater*, cruellement blessée, pleure aujourd'hui dans la personne de son

illustre chef celui qui était sa gloire et son plus bel ornement !

» Cher et vénéré recteur, les années passées sous votre conduite furent pour l'Université catholique des années de triomphe, et pour nous, ses enfants désolés, des années fertiles en exemples et en enseignements précieux.

» Remplis d'admiration par vos rares vertus, et pénétrés de douleur en présence de ces restes fragiles dont votre grande âme a secoué la poussière, nous vouons à votre mémoire une reconnaissance éternelle. »

M. le comte Ad. de Ribaucourt prend enfin la parole en ces termes, au nom des anciens élèves :

« MESSIEURS,

» Au nom de l'Association des anciens étudiants de l'Université catholique de Louvain, avant de nous séparer du prélat que nous pleurons tous, je viens payer à sa mémoire le juste tribut de notre reconnaissance.

» Élèves pour la plupart de Mgr Laforet, nous conserverons gravés au fond du cœur le souvenir des qualités qui le firent toujours aimer de tous ceux qui, comme nous, furent assez heureux pour l'approcher durant sa vie.

» Pendant les vingt-quatre années qu'il a consacrées comme professeur et comme recteur à la prospérité de l'Université, il sut unir à la fermeté

que lui imposaient ses devoirs la douceur qui fit le charme de son caractère. Il eut le rare bonheur de conquérir l'affection et l'estime générale, tout en conservant le prestige de la haute autorité dont il était revêtu.

» Les cœurs de la jeunesse catholique qu'il a dirigée pendant tant d'années, lui étaient unis par des liens indissolubles. Nous pleurons en lui un maître vénéré, j'allais presque dire un ami.

» L'Association des anciens étudiants trouva toujours en lui un protecteur dévoué, et ses efforts ont puissamment contribué au développement de notre œuvre.

» Il aimait à se trouver au milieu de nous et à présider nos assemblées générales. Nous conserverons tous le souvenir de ses charmants entretiens où, mêlant aux enseignements austères de la philosophie chrétienne les charmes naturels de son esprit, il savait donner à tous de sages conseils et développer dans nos cœurs l'amour de la science, de la patrie et de la religion.

» Pour nous donc, ses anciens élèves, la gratitude se mêle aux plus vifs regrets, et c'est une consolation de penser que si Dieu a si prématurément mis un terme à une vie aussi bien remplie, c'est qu'il a voulu dès maintenant récompenser les vertus et le dévouement dont Mgr Laforet a donné toujours l'exemple.

» Aussi est-ce avec la confiance du chrétien que nous lui donnons rendez-vous dans une meilleure patrie, en lui disant adieu. »

Après la lecture de ces discours, qui causent une émotion communicative, le cortége s'ébranle au bruit des décharges de mousqueterie. Les lanciers ouvrent et ferment la marche, la troupe de ligne forme la haie. Le cercueil est porté à bras par les élèves de l'Université jusqu'à St-Michel. M. Smolders, bonrgmestre de Louvain, M. Thonissen, député par l'Académie, M. Lamy, doyen de la faculté de théologie, M. de Monge, doyen de la faculté de philosophie et lettres, tiennent les coins du poële. L'église est tendue de noir; au pied du catafalque sont déposés la crosse, la mitre et les décorations du défunt. Sur le drap qui recouvre la bière se trouvent placés la toge et le bonnet rectoral.

Mgr Anthonis, évêque de Constance *in partibus infidelium* et auxiliaire de Mgr l'archevêque de Malines, officie pontificalement pendant le service. Dans le même temps des messes basses sont dites aux autels latéraux.

Après la messe, Mgr Dechamps, archevêque de Malines, assisté de Mgr Aerts, de M. le chanoine Goossens, de M. Decoster, maître des cérémonies, et du clergé de la paroisse, a récité les absoutes.

Mgr Gravez, évêque de Namur, assistait aussi à

la messe dans le chœur. On y remarquait aussi Mgr Lauwers, vicaire-général de l'archevêque, ainsi que les vicaires-généraux et plusieurs chanoines de l'évêché de Namur.

L'offrande fut extrêmement longue, tant était considérable le nombre de personnes qui assistaient au service.

Après les absoutes, le cortége s'est de nouveau mis en marche, en se dirigeant vers la gare du chemin de fer, où un wagon transformé en chambre funéraire, attendait le corps pour le transporter à Graide, lieu de l'inhumation.

Toutes les rues, depuis l'église jusqu'à la gare, étaient remplies d'une foule compacte et consternée, telle que Louvain en voit rarement d'aussi considérable.

Ce n'est que vers deux heures que le cortége arrivait à la gare, et comme le train qui devait transporter la dépouille ne pouvait se mettre immédiatement en marche, les étudiants, qui l'avaient portée jusque-là tour à tour, laissèrent aux restes de Mgr Laforet une garde d'honneur composée d'un certain nombre d'entre eux, pris dans toutes les facultés, jusqu'au moment de l'adieu définitif.

Ici se termine la manifestation de la tristesse publique, mais les regrets que laissent à tous ceux qui l'ont connu le grand cœur et la belle intelligence de Mgr Laforet ne s'effaceront pas de longtemps.

INHUMATION A GRAIDE.

Nous empruntons à l'*Ami de l'Ordre* le récit des cérémonies funèbres qui ont eu lieu à Graide.

On nous écrit de Graide :

Le village de Graide avait eu la gloire de donner le jour à Mgr Laforet, Recteur magnifique de l'Université de Louvain. Aussi, nulle part la mort de cet illustre prélat n'a causé plus de douleur et provoqué plus de regrets que dans cet humble village. Dès qu'on apprit le danger que courait cette précieuse existence, on se mit en prières, on fit des pèlerinages, on célébra des messes, on fit de nombreuses communions. Hélas! le Seigneur, dont les desseins sont mystérieux, ne devait pas exaucer des vœux si ardents et si sincères!

Après le décès de Mgr Laforet, chaque soir, le son funèbre des cloches appelait à la prière pour le vénéré défunt, et cet appel était admirablement entendu. — Au milieu du deuil où il était plongé, le village de Graide apprit avec bonheur que les restes de Mgr Laforet devaient être ramenés au lieu de sa naissance, et reposer au sein de sa famille.

Vous savez que les dépouilles mortelles du Recteur, la cérémonie funèbre finie à Louvain, furent aussitôt dirigés vers Graide. A la station de Poix, où le cercueil fut descendu, la population des environs, torches en mains, attendait.

Un bon nombre de voitures, offertes par les grandes familles du pays, se trouvaient à la disposition de l'assistance. On se mit en marche. Partout, sur le parcours, le peuple, dans les villages que l'on traversait, accourait rendre un dernier hommage au prélat trop tôt enlevé.

Le corps arriva à Graide mardi vers minuit. Tout le village était sur pied. Quand, au signal convenu, les cloches annoncèrent l'approche du convoi funèbre, presque toute la population se rangea en cortége, et se porta au-devant de la précieuse dépouille, que l'on rencontra à un quart de lieue du village. Elle était accompagnée par plusieurs prêtres, parmi lesquels se trouvaient M. le vicaire-général Delogne et M. le supérieur du séminaire de Bastogne.

M. le curé fit les prières accoutumées, et l'on se mit en marche.

On chantait le *Miserere*, on récitait le chapelet à haute voix, les cloches sonnaient, le village était éclairé sur tout le parcours. On n'entendait que des prières. On arriva ainsi à la maison paternelle de Mgr Laforet, où l'on avait préparé une magnifique chapelle ardente. Le cercueil, garni des insignes de l'illustre prélat, y fut déposé. On vint en grand nombre y prier tout le reste de la nuit.

Dès le point du jour on commença à célébrer de nombreuses messes pour le défunt. L'office solennel est sonné à neuf heures et demie. Le

cortége se met en marche. On y remarquait M. le vicaire-général Delogne, huit professeurs et dix à quinze élèves de l'Université de Louvain; M. le supérieur du séminaire de Bastogne; MM. les doyens de Louette-St-Pierre, de St-Hubert, de Wellin, de Bouillon, de Nassogne; M. le chanoine Lambin; M. le comte de Gourcy Serinchamps et beaucoup de laïcs de distinction.

Quand on fut arrivé à la maison mortuaire, M. le vicaire-général fit les cérémonies prescrites. On se remit ensuite en marche vers l'église. On était placé dans l'ordre suivant : la croix en tête, les enfants des écoles, les jeunes personnes et les femmes, les jeunes gens et les hommes. Venaient ensuite les élèves de l'établissement de Carlsbourg, sous la conduite de leur digne directeur et de leurs dévoués maîtres.

Le Frère Mémoire, comprenant la perte que la patrie et la religion viennent de subir, avait voulu concourir au deuil général, et, il faut le dire, il l'a fait d'une façon noble et généreuse. La société d'harmonie a exécuté plusieurs marches funèbres, et quelques élèves ont chanté, pendant la messe, deux magnifiques motets. C'était touchant de voir des jeunes gens chrétiens employer, avec leurs maîtres, tout ce qu'ils ont de talent à l'honneur d'un des plus grands amis de la jeunesse. Mais revenons au cortége. Après les élèves de Carlsbourg, venait un nombreux clergé, plus de cinquante prêtres, suivis

du cercueil porté par des élèves de l'Université. Les insignes, crosse, mitre, bonnet, décorations d'officier de l'ordre de Léopold et d'officier de l'ordre du Christ, étaient portés par des prêtres. Le cortége était fermé par les personnes invitées et les parents du défunt.

La messe fut célébrée par M. le vicaire-général Delogne. L'assistance était extrêmement nombreuse et très distinguée, et l'église tout en deuil.

Avant l'absoute, M. le chanoine Lamy monta en chaire, et prononça, au milieu de l'attendrissement général, un discours plein d'émotion et d'éloquence, dont voici le texte :

« Je ne viens pas, dans cette funèbre cérémonie, faire un discours; je ne m'en sens pas la force, et votre douleur est trop vive pour l'écouter. Mais avant que la terre ne recouvre la dépouille mortelle de Mgr Nicolas-Joseph Laforet, je ne puis me dispenser de rendre un dernier hommage à ses talents et à ses vertus dans la paroisse où il naquit; près des fonds baptismaux où son âme fut régénérée; devant cette table sainte où ses lèvres virginales reçurent pour la première fois le pain de la vie avec ceux qui étaient alors les enfants de son âge et qui maintenant prient ici avec nous; en présence des saints autels où il a tant de fois offert le saint sacrifice pour le village qu'il aimait. Je voudrais en vous apportant un faible écho des éloges que

des voix plus autorisées lui ont décernés à Louvain, en présence des premiers dignitaires de l'Église et de l'État, en présence de l'Université en pleurs et d'une foule émue, adoucir les légitimes regrets de son honorable famille, et apporter quelque consolation à cette vieille mère, si chrétienne et si résignée, qu'il aimait tant et près de laquelle il revenait avec bonheur passer chaque année quelques jours de vacances.

» Mgr Laforet laisse un nom qui fera la renommée de Graide et sa gloire la plus pure, comme il a fait lui-même, par sa vie chrétienne et pieuse, par les vertus de sa jeunesse et les travaux de sa vie sacerdotale, l'édification de ses concitoyens. Sa vie sera tout à la fois un souvenir glorieux et un enseignement utile. Elle apprendra aux générations à venir ce que vaut une éducation chrétienne, et ce que peuvent devenir des enfants élevés dans le travail et la vertu, lorsque Dieu veut se servir d'eux pour ses desseins.

» Né en 1823, Nicolas-Joseph Laforet entra bien jeune encore au séminaire de Bastogne. Il se distingua, dans cet excellent établissement qu'il eut toujours en affection, par ses succès comme par sa conduite; il s'y rendit cher à ses maîtres comme à ses condisciples. Fidèle à la voix qui l'appelait au service des autels, il entra ensuite au grand séminaire de Namur, d'où il fut envoyé par son évêque, Mgr Dehesselle,

à l'Université catholique, pour y continuer ses études théologiques. Il n'avait pas encore l'âge requis pour être promu au sacerdoce, que déjà il avait obtenu le grade de bachelier en théologie. Dès cette époque il commença à écrire, sur les systèmes de philosophie alors en vogue, des articles loués à l'étranger et remarqués par les meilleurs écrivains. Il ne cessa depuis de le faire, malgré les fatigues du professorat et les soucis de l'administration du collége du Pape d'abord, et de toute l'Université ensuite. Huit jours avant sa mort, il travaillait encore au grand ouvrage qui devait couronner tous les autres. La page resta inachevée sur son bureau.

« Vous ne soupçonniez guères alors, mes Frères, — car c'était en 1846 — en le voyant revenir passer ses vacances au milieu de vous, vous ne soupçonniez guère que ce jeune prêtre d'une apparence si chétive, d'un abord si facile et si enjoué, d'une réserve si modeste, était déjà connu hors de son pays. Et plus tard, lorsqu'il continuait à revenir près de sa bonne mère, toujours le même, également affectueux et facile, également affable et bon, on ne se serait guère douté que ce prêtre brillait au rang des premiers écrivains de son pays, qu'il était cité parmi les meilleurs apologistes de la religion, que ses ouvrages étaient tant estimés qu'on les lisait partout, qu'on les traduisait dans les langues étrangères, et que le Saint-Père lui-même

les louait et les bénissait ; on ne se serait guère douté que ce prêtre si simple et si abordable était à la tête du plus grand établissement scientifique du pays, et présidait aux destinées d'une jeunesse nombreuse aussi attachée à la religion que dévouée au pays. A peine pouvait-on s'apercevoir, à ses gants violets et au siége qu'il occupait ici dans le chœur, que le Saint-Père l'avait honoré de la plus haute dignité ecclésiastique après l'épiscopat.

» Les brillantes qualités du jeune Laforet lui firent conférer en 1848 le titre de docteur en théologie et confier en même temps une chaire de philosophie à l'Université catholique. Deux ans après, il fut nommé président du collége du Pape. Il sut si bien s'acquitter de cette double charge, qu'il se concilia l'estime et l'affection de tous ses élèves. Aussi, lorsqu'une mort inopinée vint ravir en 1865 à l'Université son premier Recteur, Nosseigneurs les évêques, d'accord avec la voix publique, confièrent au mérite éprouvé de Mgr Laforet la direction de cette grande institution nationale.

» On a dit hier, en présence de ce cercueil, tout ce que notre regretté défunt a fait pour l'Université qu'il dirigeait avec tant de sagesse et d'intelligence. Je gâterais cette belle page de sa vie en voulant la relire ici. Sous la direction de Mgr Laforet, l'Université vit, d'année en année, sa réputation grandir et ses élèves devenir plus

nombreux. Ce fut au milieu des travaux assidus et trop multipliés de la charge rectorale, huit jours après son dernier discours public, qui fut sur la charité envers les pauvres, que la mort vint le surprendre. Par son infatigable activité, malgré les souffrances, le vénéré défunt avait multiplié le temps au détriment des années. Un mal inexorable que les soins les plus habiles et les plus dévoués ne purent conjurer, est venu nous le ravir. Ses derniers moments ont été ce que fut toute sa vie, pleins d'édification. Il supporta les souffrances sans la plus légère plainte, et reçut les derniers sacrements avec une piété touchante. Il fut présent à lui jusqu'aux derniers moments.

» Lorsque la paralysie avait déjà glacé sa langue, il baisait encore amoureusement l'image du crucifix. On peut dire de cette belle mort : *la mort des saints est précieuse devant Dieu.* Cette mort... non ce n'est pas une mort... c'est le triomphe de la mort et l'avant-goût du ciel. Aussi, quel douloureux émoi! quelle désolation! quels regrets à la fatale nouvelle : Notre bien-aimé Recteur n'est plus!

» L'Université est découronnée! toutes nos espérances sont renversées! Que de larmes ont coulé à ses funérailles, auxquelles toute la ville de Louvain assistait! Qui aurait pu retenir son émotion en voyant défiler à travers toute la ville ce long et funèbre cortége, honoré de la pré-

sence de trois évêques et des plus hautes illustrations de la Belgique! En pensant à sa famille, à sa bonne et vieille mère, on se rappelait le fils de cette veuve, dont parle l'Évangile, que tous les habitants de Naïm suivaient en pleurs aux portes de la ville. Notre Seigneur le rendit à la vie. Le même Sauveur, c'est là notre espérance, notre consolation, a rendu à la vie éternelle, au séjour des élus, monseigneur Laforet. C'est là que nos prières, s'élançant au-delà de la tombe, doivent le suivre. »

M. le curé de Graide, contenant à peine les sanglots qui le suffoquaient, prit la parole à son tour en ces termes :

« Quelque faible que puisse être la voix d'un curé, il me paraît — si je me trompe, c'est mon cœur qui se trompe — qu'elle ne peut manquer de s'élever dans une semblable cérémonie, quand celui qui en est l'objet a été et restera la plus belle et la plus pure gloire d'une paroisse.

» J'élèverai donc la voix, non pas pour vous retracer l'histoire ni vous faire l'éloge de monseigneur Laforet : ce serait présomption de ma part de vouloir reprendre ce que d'autres ont si bien, si éloquemment exprimé.

» Je veux seulement, mes frères, adresser ici des remerciements et des adieux.

» Ces remerciements, je les adresse à tous ceux qui sont ici présents.

» Je remercie Messieurs les professeurs de

l'Université, du respect et de l'affection dont, pendant sa vie, ils ont entouré leur illustre Recteur, des regrets si amers et des larmes si abondantes qu'ils ont répandus sur sa tombe.

» Je remercie Messieurs les élèves de l'Université catholique de Louvain, qui, par tout ce qu'ils ont dit et fait pendant ces jours de deuil, ont si admirablement manifesté l'amour filial qu'ils avaient pour celui que nous pleurons, et l'intelligence qu'ils ont de ce qu'ils perdent par la mort de celui que Graide leur avait donné.

» Je remercie Monsieur le vicaire-général Delogne et Messieurs les doyens ici présents, de l'hommage solennel qu'ils sont venus rendre aux vertus et au talent de ce vénéré défunt, qui restera une des plus belles gloires de notre diocèse.

» Je remercie mes vénérés frères dans le sacerdoce, qui sont accourus en si grand nombre pour pleurer et prier avec nous sur la tombe qui va se fermer.

» Je remercie le vénérable directeur et les chers frères de Carlsbourg, ainsi que leurs excellents élèves, du généreux et brillant concours qu'ils nous ont prêté pour cette funèbre cérémonie.

» Je remercie ma paroisse de tout ce qu'elle a fait pour l'illustre enfant qu'elle vient de perdre.

» Je remercie toutes les personnes qui sont accourues en si grand nombre pour payer un dernier tribut à celui que tant de cœurs aimaient.

» Ces remerciements, mes frères, je les adresse :

» Au nom d'une famille éplorée et comme foudroyée par le terrible coup qui vient de la frapper;

» Au nom d'un frère et d'une sœur, dont les sanglots rendent bien imparfaitement la tristesse et l'affliction;

» Au nom de cette vieille mère qui aurait lieu de se donner au désespoir, si le désespoir était chrétien, et qui pourtant est si héroïquement debout au pied de la croix;

» En mon propre nom, enfin; car, si un curé porte sa paroisse dans son cœur, que faut-il dire de ses sentiments, quand il se sent frappé, comme je le suis aujourd'hui, dans ses plus tendres affections?

» Après ces remerciements, je dirai un mot d'adieu — et cet adieu, je l'adresserai à monseigneur Laforet, que la tombe va nous ravir.

» Oui!... Monseigneur, adieu!...

» Monseigneur, Monseigneur! adieu!...

» Nous ne vous reverrons donc plus; nous ne vous posséderons donc plus au milieu de nous!

» Nous ne verrons plus cette grandeur unie à tant de simplicité, cette simplicité relevée par tant de grandeur; nous ne jouirons plus de ces entretiens si profitables pour l'esprit, si délicieux pour le cœur.

» Nous ne verrons plus cette démarche douce

17.

et grave ; nous ne verrons plus cette piété angélique et ce recueillement à l'autel ; nous ne verrons plus ces traits aimables et cet abord facile ; nous ne verrons plus tout ce qu'il y avait en vous de tout-puissant pour conquérir les cœurs et pour arracher à tous ce cri d'affectueuse admiration : *C'est un saint !*

» Adieu ! Monseigneur, adieu !

» Adieu, pour cette église qui vous reçut au baptême et qui vous bénit au tombeau !... Adieu, pour cette paroisse dont vous étiez la gloire et la félicité !...

» Adieu, pour mes pauvres, sur lesquels vous répandiez, je le sais, la profusion de vos aumônes et de vos bienfaits !...

» Adieu, pour tant de familles, au service desquelles vous mettiez si infatigablement votre activité et votre influence !

» Adieu, pour ce clergé et ces amis du pays, pour lesquels votre cœur était toujours si bon et si simple !

» Adieu pour moi, Monseigneur ; je vous aimai dans vos livres aux jours de mes études ; combien plus je vous chéris, lorsque mon ministère me procura le bonheur de connaître votre personne !

» Adieu, Monseigneur, adieu !... pour votre frère !... pour votre sœur !... pour vos neveux ! pour votre vieille mère !... ah ! puisse notre compassion adoucir un peu leur douleur !...

» Adieu, Monseigneur, adieu! Ah ! ce mot, en brûlant nos lèvres, consume nos cœurs ! N'est-il pas l'expression du déchirement qui nous meurtrit?

» Mais l'émotion m'égare!... Adieu! Monseigneur, adieu!... Ce mot fait plutôt notre consolation en nous rappelant un monde meilleur!

» Oui, Monseigneur, séparés pour le temps, nous nous retrouverons dans l'éternité, dans cette éternité, où chacun recevra suivant ses œuvres. Quels ne seront pas le bonheur et la gloire dont nous vous y verrons investis! Le divin Maître a dit que *celui qui aurait pratiqué et enseigné ses commandements serait grand dans le royaume des cieux*. A quel autre mieux qu'à vous, ô Monseigneur, pourrait-on appliquer cette divine promesse? En répandant autour de vous des flots de science chrétienne, ne vous êtes-vous pas toujours abreuvé aux sources les plus vives de la piété sacerdotale? »

M. le vicaire-général fit ensuite l'absoute, et l'on s'avança vers le cimetière. On déposa la dépouille de Mgr Laforet dans un caveau construit à cette fin. M. l'abbé Fisse, élève en théologie à l'Université catholique, prit alors la parole et prononça, au nom des étudiants, un discours qui attendrit l'assistance. Il protesta de l'affection filiale, du respect profond et des regrets amers de tous les enfants de l'*Alma Mater* pour celui que la mort venait de leur ravir; il

affirma l'inébranlable volonté de tous de rester à jamais fidèles aux trois grands enseignements du vénérable prélat : *religion*, *patrie*, *amour des pauvres*.

Chacun fondit en larmes en entendant les sanglots de la famille, et surtout en voyant la vieille mère de monseigneur Laforet, âgée de plus de quatre-vingt-six ans, venir déposer un dernier regard et une suprême prière sur le corps de celui qui, depuis longtemps, faisait sa gloire et sa consolation.

Jeudi 29 février a été célébré, en l'église primaire de St-Pierre, de la part de Mgr le Recteur et de MM. les Professeurs de l'Université catholique, le service funèbre pour le repos de l'âme de Mgr Laforet.

Mgr Dechamps, archevêque de Malines, accompagné de ses vicaires-généraux et de ses secrétaires, était présent, ainsi que plusieurs notabilités ecclésiastiques venues de tous les points du pays.

L'assistance était des plus nombreuses. On y remarquait outre la famille du défunt et le corps professoral, ayant à sa tête Mgr Namèche, recteur magnifique, la plupart des représentants de notre arrondissement, M. le bourgmestre accompagné de plusieurs membres du conseil communal, M. De Dobbeleer, procureur du roi, M. Kumps, juge de paix, etc., etc.

Après le service, M. le chanoine Cartuyvels, vice-recteur de l'Université, est monté en chaire et a prononcé l'oraison funèbre de l'illustre défunt. Sa parole éloquente et pathétique a retracé à longs traits l'esquisse de la vie et des travaux de celui qu'une mort prématurée est venue ravir à la science et à l'Université.

Après l'oraison funèbre, les absoutes ont été chantées par Mgr l'archevêque de Malines.

ÉLOGE FUNÈBRE DE MGR N.-J. LAFORET, RECTEUR MAGNIFIQUE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PRONONCÉ, APRÈS LE SERVICE CÉLÉBRÉ, AU NOM DE L'UNIVERSITÉ, EN L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE, LE 29 FÉVRIER 1872, PAR LE CHANOINE CARTUYVELS, VICE-RECTEUR.

—

Sapientiam amavi et exquisivi a juventute mea... habebo propter eam claritatem ad turbas et honorem apud seniores juvenis... præterea per hanc immortalitatem.

Dès mes jeunes années j'ai aimé et recherché la sagesse... j'obtiendrai à cause d'elle la célébrité dans la foule, un honneur précoce au milieu des vieillards, et par elle enfin l'immortalité.

(Au livre de la Sagesse, ch. VIII, v. 2.)

MONSEIGNEUR (1), MESSIEURS,

L'homme aspire à se perpétuer dans ses œuvres; mais la gloire de ce monde est éphémère, et toute grandeur humaine est tributaire de la mort. Quelle que soit l'excellence qui distingue un homme du milieu de la foule, quelque place qu'il occupe dans la pensée ou dans le cœur de ses contemporains, la mort vient toujours, imprévue et rapide, dissiper cette gran-

(1) Mgr l'archevêque de Malines.

deur empruntée et réduire la créature humaine aux conditions de son triste néant. Après quelques jours donnés à la stupeur, au deuil, à des regrets stériles, l'humanité oublieuse reprend sa marche un instant suspendue, comme on voit sur un champ de bataille les rangs stoïques se serrer pour combler une sanglante éclaircie; le prestige de l'homme puissant s'éteint avec le bruit de ses funérailles; et bientôt l'oubli descend avec le silence sur un tombeau abandonné.

Telle n'est pas la destinée des gloires chrétiennes. L'homme qui bâtit sur le sable mouvant des opinions humaines voit périr avec elles son fragile édifice ; mais celui qui édifie son œuvre sur la vérité religieuse bâtit sur le roc éternel. Vienne le flot changeant des contradictions humaines, et cette œuvre tiendra, parce qu'elle a son ferme appui dans l'œuvre de Dieu même. Et quand l'ingrate pensée des hommes devrait, en s'éloignant, perdre son souvenir; quand tôt ou tard la poussière devrait consumer le livre après avoir consumé le savant : il est au ciel un juste appréciateur du mérite qui récompense d'un laurier impérissable le moindre des travaux entrepris pour sa gloire; il est ici-bas une Église, immortelle et pieuse mère, qui gardera sa mémoire et son nom pour les offrir à la reconnaissance et aux bénédictions de l'avenir.

Si le monde avait à glorifier la noble existence qui vient de s'éteindre au milieu de nous,

on le verrait déposer à la fois sur ce cercueil des couronnes dédiées au savoir, au rang illustre, à l'amitié, à la vertu. Mais de quel éclat plus durable et de quel reflet plus divin la religion pare ici toutes ces grandes choses! Celui dont l'Église pleure avec nous la perte prématurée fut un savant, sans doute; mais sa science mise au glorieux service de la foi, éclairée d'une lumière plus haute, s'inspirant d'un plus noble but, en a fait un apologiste de la vérité. Cette âme affectueuse et bonne connut toutes les délicatesses de l'amitié : mais élargie par la grâce divine, elle a débordé du cercle des affections restreintes et s'est élevée par l'abnégation jusqu'aux tendresses dévouées de la charité. La vertu de cet homme de bien fut une vertu sacerdotale; et le cours entier de sa vie austère, laborieuse et pure, n'est point indigne du type idéal, que le Christianisme impose à ses ministres. Il fut la tête d'un corps savant, mais il fut en même temps le chef d'une école chrétienne. Il entre par là dans la grande lignée des sages qui continuent en ce monde, par l'alliance séculaire de la science et de la foi, l'œuvre de Jésus-Christ. *Euntes docete.* Car si, dans l'Église de Dieu, l'institution divine a pourvu par différents ministères sacrés à l'instruction des peuples; si l'Épiscopat, placé par l'Esprit-Saint pour régir l'Église, est l'arbitre de la doctrine et la colonne lumineuse qui doit jusqu'à la fin des âges guider

les marches d'Israël : la divine Sagesse a suscité aussi dans tous les temps des foyers intellectuels, où toutes les lumières de la science ont rayonné autour de l'idée religieuse. Telles furent ces grandes écoles dont l'antiquité sacrée a gardé la mémoire : Alexandrie, Lérins, les cloîtres bénédictins, les universités du moyen âge. Le recteur de l'université catholique s'appelait alors Clément ou Origène, et plus tard Anselme ou Thomas. C'est une gloire bien haute que celle d'être appelé à continuer dans un âge nouveau ces traditions antiques, et d'être constitué à la face du monde le gardien des trésors de la sagesse chrétienne : mais aussi une telle destinée bien remplie assure à son dépositaire la bénédiction de Dieu, l'admiration des hommes, le souvenir reconnaissant de l'Église, et une page immortelle dans ses annales.

C'est à cette hauteur qu'il convient d'apprécier la brillante et trop courte carrière du prêtre illustre à qui l'Université catholique, à qui la religion et la patrie, représentées par ce qu'elles ont de plus éminent parmi nous, décernent en ce moment l'honneur de ces grandes funérailles.

La parole sacrée n'est pas adulatrice; elle pèse les œuvres au poids du sanctuaire : et lors même qu'elle se trouve placée, comme elle l'est aujourd'hui, sur des lèvres tremblantes qui ne demandaient à s'ouvrir que pour la prière, et qu'un ordre auguste a forcé de parler : elle se

fait gloire de ne décerner que des éloges sincères, et d'unir au juste tribut des louanges qu'elle aime à rendre aux morts l'exhortation qu'elle doit aux vivants.

Il n'est d'éloge vrai que celui qui résulte des œuvres, et les œuvres de la vie si chrétiennement remplie dont nous avons à dérouler le cours, semblent se résumer dans ces paroles du texte sacré : « Dès mes jeunes années j'ai chéri » la sagesse; je l'ai cherchée avec passion; j'en » ai fait la compagne de ma vie, sachant qu'elle » me ferait part de ses biens, qu'elle serait la » lumière de ma pensée et la consolation de mes » peines : — et elle m'a donné en retour la con- » sidération parmi le peuple, l'honneur de siéger » malgré ma jeunesse au rang des vieillards; et » c'est elle enfin qui me donnera l'immortalité. » « *Sapientiam amavi et exquisivi a juventute* » *mea... Proposui ergo eam adducere mihi ad* » *convivendum, sciens quoniam mecum com-* » *municabit de bonis, et erit allocutio cogita-* » *tionis et tædii mei... Habebo propter illam* » *claritatem ad turbas, et honorem apud senio-* » *res juvenis... præterea per hanc immortali-* » *tatem.* » Sap. VIII. 2. sq.

Ah! si tant de vertus, tant de qualités accomplies et tant d'œuvres utiles, trop tôt frappées par la mort, nous font sentir plus amèrement l'étendue d'une perte irréparable; si cet appareil lugubre éveille dans toutes les âmes les poi-

gnants souvenirs d'une catastrophe soudaine et d'un suprême adieu; si nos regards attendris se mouillent de pleurs en contemplant cette place abandonnée au fond du sanctuaire, et cet autel, voilé de deuil, où tant de fois s'élevèrent pour nous bénir des mains aujourd'hui glacées par le trépas : — que nos cœurs, unis dans une même pensée de résignation chrétienne et d'éternelle espérance, apprennent à se consoler en considérant comment la véritable sagesse, unique objet des ambitions de cette laborieuse existence, lui a donné dès cette vie l'honneur et le renom dans la justice, et lui assure encore, au sein de toutes les espérances de la terre anéanties, les joies triomphantes de l'immortalité.

Tel est l'enseignement que la divine Providence a placé pour nos âmes dans la vie et surtout dans la mort du très-illustre et très-révérend Monseigneur Nicolas-Joseph Laforet, protonotaire apostolique *ad instar participantium*, deuxième Recteur de l'Université catholique de Louvain.

I.

La Sagesse éternelle qui dirige à son gré le cours de la vie humaine, quand elle destine un mortel à quelque vocation sublime, a soin de disposer toutes choses pour l'accomplissement de cette destinée. L'enfant croît, ignorant et insoucieux de l'avenir; mais une Providence

maternelle lui fait trouver, à son heure, les dons et les circonstances qui lui seront un jour nécessaires pour correspondre à ses desseins. Aussi la carrière de celui qui devait être un jour le Recteur magnifique porte d'une manière visible cette empreinte providentielle de toute vie appelée à laisser ici-bas un sillon durable. Dès ses premiers débuts, l'enfant se révèle avec la supériorité d'intelligence et la gravité précoce du caractère qui annoncent le sage et qui font pressentir le prêtre.

Nicolas-Joseph Laforet était né à Graide, petit village des Ardennes, le 23 février 1823. Son enfance s'écoula tranquille et pure au sein d'une famille patriarcale, où il puisa deux saintes choses qui furent le principe de ses élévations futures : l'amour du travail et la piété. Le vénérable prêtre qui prépara sa jeune âme à la première communion, se chargea de l'initier aux lettres latines ; et cette éducation presque solitaire, éminemment propre à développer la spontanéité d'une âme essentiellement méditative, ne fut pas sans influence sur la trempe de son esprit et sur la direction de son intelligence. La puissante faculté de réflexion qui fait le philosophe, et l'étonnante facilité que posséda plus tard le Recteur de pouvoir s'abstraire au milieu de la vie, en poursuivant le fil sans cesse interrompu de sa pensée, durent probablement leur éveil à cette éducation si différente des errements parfois routiniers du collége moderne.

Aussi lorsqu'il entra en poésie, au petit séminaire de Bastogne, n'eut-il pas de peine à se placer au premier rang de ses condisciples ; et le talent que révélaient déjà ses débuts littéraires, joint à la gravité de ses mœurs, avait-il fait concevoir à ses maîtres le dessein de le réserver à l'apostolat de la parole. Il se montra dès lors, chose étonnante, exactement tel que nous l'avons connu jusqu'à sa dernière heure : calme, sérieux, réfléchi, exempt de toute expansion juvénile, et tempérant par l'aménité souriante de sa parole ce que son front avait déjà d'austère et son regard de pensive mélancolie.

A cet âge mobile où la jeunesse est poussée vers l'avenir par tant de souffles inconnus, le jeune étudiant en philosophie vint se ranger parmi les lévites. Les séminaires ne seraient pas les asiles de la piété, du dévouement et de l'ascétisme chrétien, qu'ils seraient encore de nos jours les grandes écoles du spiritualisme. L'austérité silencieuse de cette vie d'étude et de prière, son exacte discipline, l'abnégation courageuse et les sentiments élevés que développe une vocation sainte, formèrent à la fois l'âme du jeune lévite aux méditations de la pensée et aux vertus du sacerdoce. Pendant deux années, le séminaire de Namur abrita les recueillements de sa ferveur. Autant sa piété y fut édifiante, autant sa supériorité intellectuelle y distança tous ses émules. Agé de vingt ans à peine, il

avait parcouru le cercle de l'enseignement sacerdotal, et il était envoyé pour compléter ses études à l'Université de Louvain.

Son mérite ne tarda pas à se faire jour sur ce nouveau théâtre. Non-seulement il y conquit avec éclat les palmes académiques du baccalauréat et de la licence, mais sa réputation naissante, ses premiers écrits pleins de verve, le charme de son esprit, l'aménité de son caractère lui valurent parmi la jeunesse des écoles une popularité réelle. L'Université se trouvant un jour honorée de la visite du Nonce Apostolique, c'est lui qui fut délégué par le suffrage des cinq facultés réunies pour porter la parole au nom de ses condisciples. Tant de qualités brillantes étaient rehaussées chez le jeune bachelier en théologie par une vertu solide et par une piété à la fois grave et pleine de douceur, qui lui conciliaient au milieu d'une ardente jeunesse le prestige d'un mentor accepté de tous.

C'est ainsi, Messieurs, que cette âme réservée à de grandes choses avait dès ses jeunes années aimé la sagesse. C'est ainsi qu'elle l'avait cherchée non-seulement dans les profondeurs de la vérité spéculative, mais dans les labeurs austères de la vertu. *Sapientiam amavi et exquisivi a juventute mea.* Cette noble passion, devançant la maturité des années, avait exercé son regard aux plus subtiles contemplations de la pensée; elle avait avec lui franchi les degrés

du sanctuaire; elle avait pénétré l'intimité de sa vie; elle avait fait de l'adolescent dévoré du feu sacré de la science un digne ministre des autels et un défenseur de l'éternelle vérité. Voici venir l'heure où cette même sagesse renfermée jusqu'alors dans le secret d'une belle intelligence, va rayonner sur la foule et rencontrer la renommée : *propter hanc habebo claritatem ad turbas, et honorem apud seniores juvenis.*

II.

A vingt-cinq ans, tandis qu'il se préparait encore à l'épreuve du doctorat en théologie, M. l'abbé Laforet était appelé par l'Épiscopat, aux applaudissements de l'Université tout entière, à occuper la chaire de philosophie qu'il devait illustrer par dix-sept années d'un enseignement couronné de succès.

Il me siérait, Messieurs, moins qu'à personne, de faire ici l'éloge de la philosophie, que l'antiquité identifiait avec la sagesse, et il est parfaitement superflu de vous montrer l'immense portée de cet enseignement dans les temps actuels.

Une voix plus solennelle et plus haute vous fera comprendre l'estime que l'Épiscopat, gardien né de la vérité religieuse, avait fait de ce jeune prêtre en lui confiant l'enseignement philosophique à l'Université de Louvain. Voici dans quelles termes les Évêques d'Allemagne réunis

à Fulda pour jeter les bases d'une université semblable à celle que tous les peuples chrétiens nous envient, s'exprimaient naguère sur ce grave sujet :

« Tout d'abord la première tâche de l'Acadé-
» mie sera l'enseignement de la philosophie
» dans sa plus vaste étendue. Sur l'enseignement
» et l'importance de la vraie philosophie il n'y a
» eu dans tous les temps au sein de l'Église ca-
» tholique qu'un jugement et qu'une voix. Comme
» science de l'être, des premiers principes, des
» fins dernières de toutes choses, autant qu'il est
» donné à la raison humaine de les connaître, la
» philosophie est le couronnement et la reine
» de toutes les sciences naturelles, et comme le
» vestibule du temple sacré de la science théo-
» logique surnaturelle, fondée sur la révélation
» divine et la lumière de la foi... La domination
» d'une philosophie fausse et sophistique doit
» avoir pour les sciences naturelles, de même
» que pour la science de la foi, les effets les plus
» funestes, et c'est là précisément le mal intel-
» lectuel le plus profond de notre temps... »

Dès ses débuts dans la carrière philosophique, le jeune docteur de Louvain avait rencontré un maître selon son cœur, un maître dont les idées élargirent devant lui les horizons de la théologie spéculative, et auquel il s'attacha par un de ces enthousiasmes sincères dont la jeunesse a le secret. C'était Arnold Tits, professeur à la fa-

culté de théologie, homme doué d'une remarquable puissance d'analyse, penseur profond, génie métaphysique, auquel peut-être il n'a manqué pour être complet que d'avoir été formé aux traditions d'une école catholique, que le malheur des temps avait fait disparaître de nos contrées. M. Laforet garda toute sa vie pour ce maître vénéré une espèce de culte; et quand la mort fit passer le philosophe à des contemplations plus hautes, il voulut consacrer à sa mémoire un livre destiné à rappeler *sa vie et ses œuvres :* un livre où parfois l'esprit demeure étonné des hardiesses du maître, mais où le cœur admire sans réserve le sentiment pieux qui anima le disciple.

Formé à cette école, admirablement préparé d'ailleurs par son esprit philosophique et par un travail opiniâtre, M. Laforet aborda l'enseignement de la philosophie morale. Il se plaisait aux spéculations élevées; et il eut le talent bien rare de faire partager ce goût par ses disciples. Sa conception était toujours d'une netteté remarquable; sa parole, sans être brillante, avait le mérite essentiel du philosophe, la clarté; jamais son exposition ne s'écartait de la précision d'une rigoureuse méthode. Toutes ces qualités se rencontrent à un degré éminent dans l'*Esquisse de Philosophie morale* où il sut condenser avec un ordre merveilleux et les principes de son enseignement et la critique des théories modernes.

Au point de vue de l'art, cet ouvrage de sa jeunesse est peut-être le plus remarquable qu'il ait publié.

Cet enseignement partiel n'était toutefois que le prélude d'une doctrine plus complète et plus approfondie, qui lui permit d'embrasser dans un vaste coup d'œil tout l'ensemble et toutes les conclusions du savoir humain. Je veux parler de l'histoire de la philosophie qu'il enseigna longtemps avant de résumer ses recherches dans un livre, qui devait être le couronnement de sa renommée scientifique.

L'humanité a une double histoire, celle des faits et celle des idées; et l'histoire des doctrines philosophiques est celle de la raison même représentée par ses plus illustres interprêtes. Spectacle plein de grandeur et de leçons profondes que cette lutte opiniâtre des plus beaux génies avec les problêmes éternels de l'ordre moral et intellectuel! Non, cette histoire n'est pas celle des aberrations et des hontes de la pensée humaine C'est le récit des efforts souvent désespérés, parfois sublimes, d'une raison qui s'efforce de s'élever au-dessus des choses passagères pour conquérir la vérité absolue sur Dieu, sur la nature, sur l'homme et ses immortelles destinées.

Mais aussi que de science requiert cette investigation du patrimoine séculaire de la raison! Quel génie pénétrant, quelle érudition variée,

quelle critique judicieuse, quelle hauteur de vues exige dans un homme la prétention d'élever ce monument de la pensée ! Peu l'ont osé tenter ; nul ne passe pour y avoir réussi : et le catholicisme attend encore à cette heure un homme assez versé dans les sciences profanes et dans les sciences sacrées pour achever cet ouvrage important, qui serait à lui seul la préface et l'apologie de l'Évangile.

Le Recteur de Louvain avait mis la main à cette entreprise vraiment magnifique et digne de lui. Déjà l'antiquité profane lui avait livré tous ses trésors. Ses études sur les doctrines philosophiques des premiers siècles chrétiens attirèrent l'attention du monde lettré au point que le premier corps scientifique du royaume, qui depujs peu s'honorait de le compter parmi ses membres, a regretté de ne pouvoir déposer sur sa tombe la couronne littéraire qu'il eût méritée par un chef-d'œuvre.

Mais ce n'était pas la gloire que poursuivait cet infatigable pionnier de la science. Prêtre de Jésus-Christ, il était animé d'une ambition plus haute. C'était peu pour cette intelligence illuminée des clartés de la foi, pour ce cœur généreux et sacerdotal, c'était peu de dérouler les enseignements d'une doctrine purement spéculative. Il aspirait à faire passer dans les âmes les convictions religieuses qui avaient fait le bonheur de la sienne, et à donner à la jeunesse attentive,

que le respect suspendait à ses lèvres, les fortes convictions qui élèvent la vie. Son plus grand mérite aux yeux de Dieu, j'ose le dire, son plus beau titre à la reconnaissance de l'Église, l'œuvre qui lui assure un souvenir impérissable au fond de bien des consciences, c'est l'enseignement des vérités de la religion qu'il donna pendant de longues années avec tant de soin, de profondeur et d'éclat à la jeunesse universitaire. Dans cette chaire, il était vraiment le docteur sacerdotal; la voix maternelle de l'Université catholique parlait par sa bouche. Là sa pensée habituellement calme et sa froide parole s'enflammaient du sincère enthousiasme que donne une conviction profonde. Il sentait devant lui palpiter les âmes. Intimement mêlé à la vie de l'étudiant dans ce collége du Pape qui garde encore son souvenir, il se rendait un compte si vrai des illusions, des doutes et des obscurités qui envahissent à cette époque tourmentée les jeunes intelligences, et c'était pour lui un bonheur de père de pouvoir leur rendre avec la lumière divine, la conviction, la force et la vertu.

Cet enseignement nous a valu les *Études sur la Civilisation chrétienne* et les *Dogmes catholiques* dont je ne dirai rien ici, parce qu'ils sont trop connus parmi nous, et qu'on les traduit dans presque toutes les langues de l'Europe civilisée.

Cet ordre de sentiments et d'idées se liait intimement à l'action puissante qu'il exerçait par

ses relations privées sur la jeunesse universitaire. Placé à la tête de l'importante pédagogie du pape Adrien VI, il sut y faire chérir son autorité ferme et douce en y donnant une impulsion considérable à tous les travaux intellectuels. Son élévation au Rectorat étendit au loin le cercle de ses relations religieuses, et ne fit qu'allumer les ardeurs de son zèle. Aussi le petit livre qu'il publia, si lumineux, si concluant, si persuasif, sur les *Causes de l'Incrédulité moderne*, a ramené plus d'une âme à Dieu. « Nous avons la confiance, » écrivait-il, « que Dieu se servira de » ces pages, si pauvres qu'elles soient, pour » affermir quelques âmes dans l'heureuse pos- » session de la foi, pour en arracher d'autres » aux cuisantes incertitudes du doute ou au vide » glacial de l'incroyance, et pour les ramener à » ce repos lumineux et suave que donnent les » croyances chrétiennes. » D'autres de ses ouvrages eurent un plus retentissant succès : aucun ne lui procura des consolations plus douces. Naguères encore une brillante intelligence ramenée à la vérité religieuse par la lecture attentive de l'opuscule : *Pourquoi l'on ne croit pas*, lui envoyait des rives du Nouveau Monde l'expression attendrie de son admiration et de sa reconnaissance.

C'est ainsi, Messieurs, que le sage chrétien sait unir dans une merveilleuse harmonie les lumières de la science aux clartés de la foi. C'est

ainsi que les doctrines profanes, dans les mains de ce bon ouvrier de l'Évangile, devenaient les auxiliaires de la vérité religieuse, et que tous ses progrès intellectuels concouraient au progrès véritable, à celui du royaume de Dieu. En sa personne on voyait briller l'antique alliance de la science et du sacerdoce. Aux détracteurs ignares qui l'accusent de je ne sais quelle passion pour les ténèbres, l'Église avec fierté pouvait montrer ce prêtre, jeune encore, mais pâli sur les grands livres et courbé avant l'âge sous le poids du savoir et du travail. Dans les visions de sa jeunesse vouée à des contemplations austères, il avait vu passer les grandes figures des confesseurs, des apologistes, des Pères des anciens âges; et ces géants de la doctrine, et ces âmes rayonnantes des triples clartés de la foi, du génie et de la vertu avaient séduit son âme par un attrait irrésistible. Le premier essai de sa pensée, écrit dans la langue de l'Église, avait été l'histoire de leurs travaux : les dernières études de sa philosophie le ramenèrent devant leurs écrits immortels (1). Il tenait par certaines tendances de son talent, par certains attraits de son âme contemplative aux plus élevés de cette grande race. Philosophe spiritualiste il eût été de l'école de Platon dans Athènes; disciple en-

(1) Dissertatio de methodo theologiæ. — Etudes sur la philosophie des Pères de l'Église.

thousiaste d'Augustin et d'Anselme, abritant comme eux dans une vie austère les contemplations de la vérité éternelle, il pouvait sans prétention relever leur devise: *credo ut intelligam*.

III.

Ainsi passèrent dix-sept années laborieuses d'un enseignement dont le mérite eût seul pu suffire à sauver de l'oubli le nom du philosophe. Mais la sagesse appelait son disciple à des destinées plus hautes, et devait faire briller sur un horizon plus étendu cette bienfaisante lumière.

Lorsque l'homme qui jeta les premiers fondements de l'Université catholique; et qui, dans le cours heureux d'une administration de trente années, en avait établi les traditions, réuni le corps enseignant, assuré l'avenir; lorsque cet homme puissant s'éteignit tout à coup dans la gloire de son œuvre, l'Université jeta les yeux sur un savant modeste, que bien des vœux appelaient à lui succéder. C'était un héritage redoutable que celui de remplacer Mgr de Ram dans la direction de l'Université catholique : mais, à la voix de l'Épicopat, Mgr Laforet l'accepta sans trembler. Après six années de prospérités qui ont dépassé toute espérance, l'apanage que lui légua son prédécesseur passe aux mains les plus dignes de le recueillir non-seulement sans avoir été amoindri, mais considérablement augmenté par le nombre, affermi par le sentiment

chrétien qui anime ses membres, agrandi par des créations qui complètent son existence, honoré par la salutaire influence qu'il exerce sur les destinées de la patrie, et par les mérites qu'il s'acquiert tous les jours aux yeux de la science, de l'Église et des peuples étrangers.

Ces résultats magnifiques sont dus certes à la bénédiction de Dieu qui seul assure aux œuvres de l'homme la durée et la fécondité dans le bien : mais l'honneur en revient aussi pour une bonne part à l'homme éminent qui voua sans réserve à cette institution tout le zèle d'un grand cœur, et toutes les forces d'une vie rapidement sacrifiée.

Amené par degrés au premier rang, et formé au maniement des affaires par des fonctions variées remplies à la satisfaction de tous, monseigneur Laforet apportait à l'exercice de la charge rectorale un heureux ensemble de qualités qui devaient en assurer le succès. Fils de l'*Alma Mater* qu'il avait honorée par des travaux appréciés même de l'étranger, étroitement uni depuis vingt ans à son existence, initié à ses traditions, passionnément dévoué à tous ses intérêts, il unissait au charme du plus bienveillant caractère une entente judicieuse des besoins de la science à notre époque, un renom littéraire assez solidement établi pour imposer le respect, et par dessus tout ce zèle éclairé de la chose publique, qui est la grâce d'état de l'homme appelè

à gouverner les autres. Homme de foi profonde, il avait conçu de la grande institution dont il allait diriger les destinées l'idée la plus juste et la plus haute. Création religieuse, basée sur la hiérarchie et soutenue par la charité; boulevard de la doctrine et des intérêts de la foi chrétienne dans notre pays; sauvegarde des principes et des mœurs de la jeunesse catholique, l'Université doit prétendre non-seulement à mériter la confiance des familles, mais à sauver l'avenir social et religieux de la terre qui l'a vue naître, et à montrer à ce siècle incrédule que, même destituée de tous les appuis humains qui l'abondonnent, pour reprendre son action bienfaisante à la tête du mouvement social et intellectuel des temps modernes, l'Église de Dieu n'a besoin que de sa propre énergie.

Vous souvient-il, Messieurs, de la journée solennele où l'Université tout entière, réunie pour la première fois autour de son Recteur magnifique, lui décernait avec un indicible enthousiasme l'ovation de sa Joyeuse-Entrée? Dans cette effusion réciproque du maître et des disciples, on entendit quelques-unes de ces graves paroles qui laissent au fond des âmes un impérissable souvenir :

« L'Université dont vous êtes les fils, » disait le Recteur, « est une Université catholique.
» C'est une école qui fait profession de foi et de
» science; qui croit et qui sait. Nous adhérons

» avec une respectueuse et entière soumission
» à tous les enseignements de l'Église catholi-
» que, parce que nous savons que ces enseigne-
» ments, écho fidèle de la parole de Dieu, sont
» l'expression souveraine de la vérité. Nous
» explorons comme les autres écoles le champ de
» la science, librement et consciencieusement.

» Est-ce que cette institution même que vous
» acclamez si généreusement aujourd'hui dans
» la personne de son chef, n'est pas la plus écla-
» tante démonstration de la possibilité de l'al-
» liance entre la science et la foi? Est-ce que la
» foi de vos maîtres a nui chez eux à la science?
» Il y a plus de trente ans que nous marchons;
» est-ce que jamais les croyances catholiques
» ont embarassé nos mouvements? Et n'avons-
» nous pas marché d'un pas aussi libre et aussi
» ferme que ceux qui ne voient de liberté pour
» la science que dans la négation du christia-
» nisme? Soyez fiers, Messieurs, d'appartenir à
» une Université qui est la personnification de la
» salutaire et glorieuse alliance de la science et
» de la foi. »

Six ans après, une autre assemblée ramenant dans ce même auditoire du Collége du Pape un concours plus nombreux encore de tous les catholiques du pays, réunis sous la présidence des évêques et du Nonce Apostolique, le Recteur parut à la tribune, portant déjà sur son front fatigué les pâleurs de la mort : et ce fut pour

accentuer avec plus d'énergie encore cette même vérité :

« Fille dévouée de l'Épiscopat belge et du
» St-Siége, l'Université de Louvain revendique
» l'honneur de représenter la vie chrétienne
» dans sa plénitude. Elle ne croit pas sa tâche
» remplie lorsqu'elle a rompu le pain de la
» science à cette nombreuse et florissante jeu-
» nesse que la confiance des familles lui envoie
» de toutes nos provinces et de diverses régions
» de l'Europe et de l'Amérique ; elle cherche à
» nourrir l'âme tout entière de ses disciples ; et
» c'est pourquoi elle les convie et les initie à ces
» généreux dévouements, à ces pratiques chré-
» tiennes, qui, saisissant avec viguenr le senti-
» ment et la volonté, font pénétrer une sève
» fortifiante et divine jusque dans les dernières
» profondeurs de l'être humain... Malheur à la
» science qui se frappe elle-même de stérilité en
» ne se tournant pas à aimer Dieu, le bien su-
» prême, comme il est la vérité éternelle ! »

Ainsi comprenait-il, cet homme de foi et de science, que ce n'est pas assez pour une institution qui a l'insigne honneur de porter le drapeau du catholicisme, de ne créer que des savants et des capacités professionnelles : mais que sa véritable gloire, mais que sa destinée providentielle, mais que ce qui la recommande à l'amour de l'Église et des peuples, c'est la puissance de former des âmes chrétiennes prêtes à faire face

à tous les devoirs, à servir tous les dévouements.

Foncièrement attaché à nos institutions nationales, jamais le Recteur ne sépara ces trois choses qu'il aimait d'un égal amour et qu'il appelait les trois couleurs du drapeau de l'Université catholique : la religion, la science et la patrie. Tous ses discours publics faisaient vibrer dans nos cœurs les sentiments d'un patriotisme élevé.

« Qui nous reprochera, » disait-il, « d'avoir » jamais oublié que nous sommes les fils de la » Belgique? Nous aimons notre pays et nous » le servons généreusement. »

« Tendrement dévouée à l'Église, l'*Alma Ma-* » *ter* ne le cède à personne dans le dévouement » à la patrie, au roi, à son auguste famille et » aux institutions que la Belgique s'est données. » L'Université catholique, l'un des plus beaux » fruits de notre régénération politique et natio- » nale, n'a jamais renié son origine. Son patrio- » tisme s'alimente aux sources mêmes de la foi. » L'attachement à la patrie, au roi, à la consti- » tution, est pour nous un besoin du cœur et un » devoir sacré. L'Université de Louvain s'est » montrée jusqu'ici et elle restera dans l'avenir » une grande institution nationale. Quels sont, » je le demande, les deux éléments principaux » qui ont toujours constitué le fond de la natio- » nalité belge, alors même que cette nationalité » déjà réelle et vivante, n'avait pas pris encore

» cette forme indépendante qu'elle est enfin
» parvenue à conquérir? Ces deux éléments,
» toute notre histoire l'atteste, sont l'attache-
» ment à l'Église et l'amour de la liberté. Eh!
» qui donc mieux que l'Université libre et ca-
» tholique de Louvain représente et personnifie
» ce double et nécessaire élément de la nationa-
» lité belge? Ah! dédaignez, Messieurs, dédai-
» gnez les clameurs aveugles d'hommes qui
» nous accusent de manquer de patriotisme,
» tandis qu'eux battant chaque jour en brêche
» et la religion et la liberté, sapent le fondement
» même de la nationalité belge. Foi, science et
» patrie, voilà la devise de votre mère; qu'elle
» devienne à jamais la vôtre! »

Fidèle au caractère d'une nation dont les antiques franchises ont traversé les siècles sous l'égide du catholicisme, l'Université de Louvain peuple encore à cette heure toutes les conditions sociales, depuis les rangs les plus modestes jusqu'aux conseils suprêmes de l'État et de la couronne, de citoyens dont le dévouement aux intérêts publics atteste les sentiments qu'elle nourrit aux cœurs de ses disciples et les services qu'elle rend à la patrie.

Mais s'il aima la patrie belge, le Recteur aima tendrement aussi la patrie des âmes; et son cœur, sans cesse tourné vers l'éternelle Rome, qu'il avait plus d'une fois visitée en pèlerin respectueux, où l'honoraient des amitiés illustres,

où naguères encore sa qualité de Recteur de l'Université catholique lui avait ménagé tant d'accueil de la part des Pères du Concile, son cœur se fondait de tristesse au spectacle des spoliations sacriléges dont l'Église Romaine est aujourd'hui la victime et des outrages infligés sans relâche et sans trêve, par toutes les ingratitudes conjurées, à son chef magnanime et bien-aimé. Il y avait dans ce sentiment filial quelque chose de plus profond que les sympathies de tout cœur honnête et catholique pour la plus haute majesté de la terre en butte à des attentats inouïs. Il y avait le sentiment qui attache par le plus intime de son âme le chef d'une institution vraiment catholique à l'Église mère et maîtresse de toutes les Églises, et qui fera toujours du Recteur de Louvain l'un des ainés parmi les enfants du Christ, l'un des plus dévoués pour la défense et l'honneur de l'Église sa mère. Une grande école scientifique et religieuse n'a pas de gloire plus fondamentale ni d'intérêt plus sacré que son étroite et indissoluble union avec la Chaire Apostolique, centre de l'unité chrétienne, colonne et fondement de la vérité religieuse.

L'esprit demeure étonné de voir combien cette idée tenait de place dans les sollicitudes de monseigneur Laforet; et comment, au déclin de sa vie, l'amour de l'Église Romaine devint, pour ainsi dire, le foyer de toute son activité intellectuelle. Dans ces réunions périodiques où sa

parole, toujours accueillie avec le plus sympathique respect, ranimait le zèle des anciens élèves de l'*Alma Mater*, son cœur trouvait pour parler de Rome et du Pape des accents d'une véritable éloquence :

« Notre patriotisme, » disait-il, « s'avive et
» s'alimente à la grande source des vertus, des
» généreux sentiments, à la source de la reli-
» gion. Soyez toujours fiers, Messieurs, d'être
» les fils soumis de cette Église catholique qui
» est la dispensatrice de la lumière et de la force,
» la mère de ce qu'il y a de plus pur et de plus
» élevé en ce monde, et dont le chef auguste
» excite en ce moment jusqu'à l'admiration de
» ses ennemis. Soyez fiers de vous dire les en-
» fants de Pie IX (oui! oui!, s'écriait l'assemblée)
» ce n'est pas seulement un grand Pape, père
» vénéré de nos âmes, mais sur ce coin de terre,
» qui est aujourd'hui tout son royaume et devant
» lequel l'iniquité s'arrête en rugissant, il mon-
» tre à un siècle rassasié de défaillances la plus
» noble figure de Roi que les âges aient vue. »

Et dans cette assemblée où l'Université, associée à la Belgique chrétienne, élevait ici-même pour le Pape-Roi des supplications solennelles :
« Est-il besoin, » s'écriait-il encore, « de parler
» du tendre attachement de l'Université catho-
» lique au Vicaire de Jésus-Christ, surtout depuis
» qu'il est le premier des pauvres, et le plus
» grand des délaissés? — de rappeler les actes

» de dévouement filial par lesquels elle s'est plu
» à l'affirmer d'autant plus haut que la guerre
» déclarée à ce père bien-aimé de nos âmes,
» était plus ouverte et le péril plus flagrant? »

Ce qu'il affirmait avec tant de conviction par la parole, inspirait à son tour sa plume infatigable. A mesure que les nombreuses relations de sa charge le mettaient plus en contact avec le mouvement religieux des esprits en dehors de l'école, on le vit multiplier pour la défense du Saint-Siége les écrits solides et lumineux. Le dernier travail publié par lui dans la *Revue*, qui depuis tant d'années recevait avec son inspiration le fruit de ses études, fut un traité sur *la Question romaine*, solide et judicieux comme tout ce qui sortait de sa plume, mais où l'on admire plus que dans aucun de ses nombreux écrits, une chaleur communicative, une verve d'indignation vertueuse, qui commande jusqu'au bout l'intérêt du lecteur dans une question désormais épuisée. Son discours prononcé à l'assemblée catholique de Louvain a pour sujet *les enseignements du Pape mis en regard de la société moderne*, et n'est autre chose qu'une apologie de ces propositions de l'Encyclique qui soulevèrent jadis tant d'orages, et dont la justification nous est donnée aujourd'hui par les événements tragiques auxquels nous assistons, poussés par une logique inexorable. Profondément frappé de la hauteur et de la portée de cet

enseignement social du Saint-Siége, le Recteur de Louvain avait entrepris d'en donner un nouveau commentaire, le plus frappant de tous, celui qui nous est fourni par les faits contemporains. La mort est venue arrêter cette œuvre méritoire, ou plutôt elle s'est hâtée de lui apporter sa récompense.

Est il étonnant, après cela, qu'honoré des prélatures romaines, monseigneur Laforet ait tenu à se faire parmi nous le promoteur de toutes les œuvres qui avaient pour but la défense de Rome et de la papauté? Est-il étonnant que sous son rectorat, l'Université catholique ait donné au monde des marques éclatantes de son attachement au Saint-Siége et de son amour filial pour Pie IX? Plus haut que ses apologies et que ses adresses, elle a fait retentir pour cette cause sacrée la voix du sang versé par ses disciples; et elle a mérité d'être représentée par une de ses lumières dans les rangs des théologiens du concile.

Cette intelligence des grands intérêts représentés par l'Université catholique était loin d'affaiblir l'activité du zèle que déployait le Recteur dans le gouvernement de l'Université.

L'exercice de l'autorité rectorale ne le trouva jamais au dépourvu. Élevé depuis vingt ans dans l'école, ayant passé successivement du rang des élèves à des fonctions toujours plus importantes, il connaissait exactement la nature et les

ressources de la grande institution confiée à ses soins. Homme d'étude et savant lui-même, il donnait à la fois au corps professoral l'exhortation et l'exemple du labeur assidu et des travaux scientifiques. L'académie de Belgique, la publicité des revues, les discours publics et les conférences particulières ne l'empêchaient ni de satisfaire au détail infini des fonctions rectorales, ni d'animer par ses encouragements toutes les œuvres universitaires, ni de publier sur les matières philosophiques d'importants ouvrages. Aucun intérêt du haut enseignement, aucune question relative à l'organisation universitaire ne le trouvait indifférent et peu éclairé. Il savait s'instruire et décider par lui-même. C'est ainsi que sous sa direction intelligente, l'Université a vu successivement compléter son existence par une foule d'institutions nouvelles qui ont porté à une très-grande hauteur la prospérité dont elle jouit.

J'en atteste ces Écoles industrielles dont l'établissement, instamment sollicité par les congrès catholiques et réclamé par le mouvement social de notre époque, a été réalisé par son activité persévérante : et qui, amenant aux leçons de l'Université catholique une population nombreuse, venue des plus lointains pays, propagent déjà l'action salutaire de la religion sur l'industrie par la phalange exercée des ingénieurs chrétiens qu'elles ont formés. C'est surtout à

l'initiative du Recteur que l'on doit l'organisation complète et rapide de ces écoles spéciales, auxquelles l'importance et les progrès de l'industrie dans les sociétés modernes assurent dès aujourd'hui le plus brillant et le plus utile avenir. C'est par ses soins que les programmes d'études ont été tracés, le corps spécial enseignant réuni, les collections formées, les laboratoires édifiés, la grande industrie et le zèle catholique intéressés à l'œuvre naissante, son avenir consolidé ; et que l'Université de Louvain va déjà marquant du signe rédempteur les forces aveugles et puissantes que soulèvent aujourd'hui tant de passions révolutionnaires.

J'en atteste cette école littéraire, qui a recueilli la cendre et le grand nom d'un des plus illustres savants de l'ancienne *Alma Mater*, et que sa destinée appelle à fournir aux nombreux établissements d'instruction dont l'Église, amie des lumières, ouvre si largement l'accès à la jeunesse catholique, des maîtres aussi versés dans les lettres humaines que dévoués aux intérêts des âmes de leurs disciples.

J'en atteste ces œuvres que le dévouement chrétien a fait naître et fleurir au sein de l'Université : écoles dominicales, patronages, associations ouvrières, complément providentiel de l'école des mines ; qui, dans l'étreinte de la fraternité chrétienne, rapprochent l'étudiant du travailleur et préparent à leur mission sociale les futurs apôtres de l'ouvrier. 19

J'en atteste la société de Saint-Vincent de Paul, dont le nom dispense de tout éloge, qui reçut parmi nous tant de marques de sa protection paternelle; qui tant de fois recueillit l'effusion de ses exhortations touchantes; et à laquelle il a donné un gage suprême de son amour, la dernière fois qu'il parut à l'autel, et que son cœur, tout débordant de charité, fit entendre ces paroles émues, véritable chant du cygne, dont le souvenir gardé religieusement au fond des cœurs, y ranimera sans cesse, en faveur du pauvre, la tendresse et la charité.

Sa sollicitude pour la jeunesse des écoles fut vraiment incessante et vraiment paternelle. Attentif à tous les intérêts des étudiants, heureux de leur venir en aide, soucieux de leur avenir, ses conseils avaient sur eux toute l'autorité d'une affection éprouvée; et bien que le respect eût tracé autour de lui une barrière que son affabilité savait faire tomber sans déchoir, il était vraiment populaire et vraiment aimé. Son affection les suivait dans la vie, et quand à certains jours solennels, l'*Alma Mater* voyait le flot de ses anciens disciples se presser sous ses voûtes séculaires, c'était pour cette jeunesse un véritable bonheur de prodiguer les témoignages de son respect et de son amour au maître vénéré, dans lequel se personnifiaient ses plus chers souvenirs.

Que dirai-je de ses relations avec les collabo-

rateurs de son œuvre? Ah! toute parole est ici superflue, et condamnée à rester infiniment au-dessous de ce qu'éprouvent en ce moment tous vos cœurs. Sa bienveillance ne connut pas de limites. Dès qu'il devint Recteur, il voulut être père; et son âme aimante franchit le cercle d'une intimité restreinte pour nous embrasser tous dans une égale et persévérante affection. Au souvenir de tant de bonté, de tant de paroles affectueuses, de tant d'encouragements partis du cœur, de tant de procédés pleins de délicatesse, je vois des larmes monter dans tous les yeux. Que sa sollicitude était attentive et pleine d'égards, surtout lorsque le deuil ou l'infortune venait visiter l'un de nous! Qu'il apportait de consolations et de sérénité au lit des malades! Qu'il était attentif à veiller aux intérêts des familles, à protéger la veuve et l'orphelin! C'était lui dont la voix amie préparait les âmes au passage de l'éternelle vie; et c'était sa voix encore qui leur rendait au nom de tous un dernier tribut d'honneur et d'affection. Ah! dans ces lieux même, nous l'entendions naguères élevant une parole attendrie devant le mausolée de son prédécesseur. Où est la main qui taillait le marbre? où est la voix qui parlait d'immortalité devant ce tombeau? O mort, ce sont là tes trophées! L'écho de ce dernier hommage à peine a cessé de retentir sous ces voûtes; et déjà l'artiste et le panégyriste sont allés réjoindre le héros!

Et maintenant, qui nous donnera de pénétrer dans l'intérieur de cette vie si simple, si austère, si laborieuse, pour tout dire en un mot, si chrétienne? Vit-on jamais dans un rang élevé une dignité plus naturelle, plus abordable et plus facile? Les distinctions venaient-elles à lui, il les acceptait sans orgueil, et les portait sans faste. Il devint successivement officier de plusieurs ordres, membre de l'académie romaine et de l'académie de Belgique, prélat du premier rang, sans qu'on vit rien changer ni dans la modestie de son accueil, ni dans la simplicité de sa vie. Que si nous demandons quel fut le secret de tant de vertus à la fois aimables et solides, pleines de bon exemple et de charme séduisant, saint Paul nous le dira dans une seule parole : « *La piété est utile à tout : elle a les promesses du temps comme celles de l'éternité.* »

« Il n'y a que le prêtre catholique dont on » réclame cette honnêteté supérieure et divine » qui s'appelle la sainteté. C'est là sa gloire et » en même temps sa justification. » La vie de Mgr Laforet ajoute à cette parole des *Dogmes catholiques* l'éclatante confirmation de l'exemple. Sans avoir rien de sévère ni d'affecté, sa piété était grave et solide : elle brillait en lui comme une fleur de la sagesse chrétienne. Dieu tenait véritablement dans son cœur et dans ses œuvres la place qu'il occupait dans les contemplations de sa pensée. Aussi la vertu sacerdotale

qui ne s'était jamais obscurcie en lui depuis son entrée dans le sanctuaire, ne cessa de jeter un éclat plus vif à mesure qu'une position plus élevée lui imposait davantage l'édification de l'exemple. Quel recueillement profond lorsqu'il célébrait les saints mystères! Quelle fermeté dans son accent, quelle conviction dans sa parole en toute circonstance où il lui était donné d'affirmer sa foi! Quel zèle à encourager par sa présence, par ses conseils, par son généreux concours, les œuvres chrétiennes naissant au sein de l'Université! Quelle sollicitude à procurer à la jeunesse les exhortations de la parole sacrée et les occasions de retremper aux sources de la grâce divine sa foi, son courage et ses dévouements! Jamais il ne paraissait plus rayonnant qu'en ces jours solennels où l'Université voyait à sa parole maîtres et disciples s'unir dans le plus saint des actes religieux : et il semble que Dieu ait voulu récompenser ce zèle pour sa gloire, en lui donnant aux portes du tombeau la consolation de recueillir, dans une manifestation émue et triomphante de la piété qu'il avait cultivée, le témoignage de l'amour dont il était l'objet.

C'est ainsi qu'il se sanctifiait dans les œuvres communes de la vie, et qu'une piété sincère assurait aux labeurs incessants de sa charge rectorale un mérite qui survit aux honneurs de la terre et qui seul obtient récompense devant Dieu. L'énergie de son âme soutint jusqu'au der-

nier jour, jusqu'à la dernière heure, le poids du travail dans un corps débile, épuisé par la pensée. Plus sa santé chancelante allait s'affaiblissant, plus il se montrait infatigable. Jusqu'au dernier moment on le vit courbé sur sa tâche, donnant audience au milieu de ses livres, prenant la plume après avoir porté la parole, et multipliant ses œuvres, comme si quelque pressentiment mystérieux l'eut averti de se hâter, parce que sa fin était proche. Soudain l'Ange de la mort le touche de son aîle : il arrête la main fiévreuse du savant sur sa page interrompue, et lui montre les cieux...

A cette révélation qui trouble les âmes les plus courageuses, il adora sans murmurer la main toute puissante qui venait avant le temps couronner ses œuvres. Il ne versa pas une larme sur cette destinée qui s'annonçait brillante, et qui n'avait encore tenu pour lui que la moindre partie de ses promesses; il ne s'attendrit point sur la sympathie qui venait à lui de toutes parts, sur ses années dévorées par les veilles, sur ses travaux interrompus : mais grave et confiant dans le Dieu qu'il avait glorifié sur la terre, il attendit la mort avec la sérénité du sage et la simplicité du chrétien.

O que la sagesse, aimée dès l'aurore de sa vie, avait été pour lui fidèle à ses promesses! Elle lui avait donné la gloire aux yeux des multitudes; elle lui avait assuré dans l'école et jusque dans

le sanctuaire le siége honoré des vieillards; elle avait été la compagne et la douceur de sa vie; elle l'avait défendu contre les ennuis secrets du mal implacable qui le minait sourdement : et voici que maintenant elle ouvrait à son œil ravi l'horizon radieux de l'immortalité : *præterea per hanc immortalitatem!*

Aussi de quel regard tranquille le moissonneur fatigué vit-il tomber enfin le soir de la journée! Quelle sérénité dans cette âme, non point insensible et stoïque, mais fervente et chrétienne! Quand l'ami dévoué qui lui prodiguait les soulagements de la science lui fit part des craintes sérieuses qu'inspirait son état, il se prêta sans effort à recevoir les sacrements précurseurs de l'agonie, et il mit ordre aux intérêts de son âme sans se départir un instant de son calme habituel. Quelques moments lui suffirent de même pour disposer des choses de la terre, avec un abandon qui témoignait à la fois, et du peu de souci qu'il prenait des richesses et de l'effusion généreuse de sa charité. Dès lors toutes ses pensées se tournèrent vers le ciel. Ni la science, ni ses livres, ni son travail interrompu n'obtinrent de lui même un regard : il était aux portes de la vision de Dieu.

Entretemps la consternation et l'effroi se répandaient par la cité en même temps que la sinistre nouvelle. La vie parut s'arrêter dans l'Université comme dans une famille dont le père est

mourant. Toute cette vive jeunesse, silencieuse et morne, semblait frappée au cœur. Pendant les sept jours que dura cette agonie, on ne la vit point dans les fêtes, on ne l'entendit plus dans les places publiques, ni dans ses assemblées devenues tout à coup silencieuses; mais, un jour, on la rencontra tout entière prosternée au pied des autels.

O mon Dieu, vous l'avez entendue, cette prière touchante et sublime! Quand ce deuil éclata parmi nous comme la foudre, c'est dans votre sanctuaire que nos âmes éperdues coururent demander le secours. Jamais l'institution catholique n'avait ainsi révélé le fond de son âme, et donné une affirmation plus éclatante et plus spontanée de sa foi. Frappée dans ses affections les plus chères, elle faisait monter jusqu'au ciel le cri de sa détresse : et ce cri, c'était celui de la prière, c'était celui de l'unanimité, c'était celui de l'amour.

Non, non! cette prière ne fut point inutile. Et si elle n'arrêta point le mourant sur le seuil de la vie, elle vint merveilleusement consoler son cœur. Dans ces instants de suprême angoisse et de douloureuse défaillance, les seules larmes que lui fit répandre sa fin prochaine furent des larmes d'attendrissement qui coulèrent sur ses traits amaigris en apprenant cette dernière et touchante marque de vos sympathies. « Que c'est beau, mon Dieu, disait-il de sa voix mourante, que c'est beau! »

Non, ces prières ne furent point inutiles : car elles lui donnèrent au moment de quitter la vie le consolant témoignage que sous son rectorat l'Université avait vu grandir le sentiment chrétien au cœur de ses disciples; que sous le coup qui le frappait, maîtres et disciples n'avaient qu'un cœur pour le pleurer. Non, elles ne furent point inutiles : car elles servirent à rendre sa fin plus parfaite et plus sainte, et elles l'accompagnèrent au tribunal de Dieu.

O que cette fin tranquille et sûre d'elle-même est rayonnante pour tous d'enseignements salutaires! que le Recteur de l'Université catholique nous donne sur ce lit de mort une leçon plus belle encore et plus profonde que toutes celles qui avaient illustré son nom! « La vie de l'homme, dit saint François de Sales, est un grand œuvre, dont la conclusion est la plus remarquable partie. » Que sert à ce moment fatal d'avoir brillé sur la terre, quand la terre se dérobe et ne laisse à l'âme épouvantée que la responsabilité de ses œuvres et le seul mérite de ce qu'elle a fait pour son Dieu? Tout ce que le monde admire, les talents, le savoir, la renommée ne sont que vanité s'ils ne nous ont point donné pour mourir la science des saints; et la vie la plus glorieuse nous apparaît misérable et digne d'oubli, si, oublieuse elle-même du devoir qui la lie au Maître éternel, elle arrive à son déclin pour manquer irréparablement sa destinée. Quel ré-

veil affreux pour l'orgueil du sage que de voir sombrer du même coup dans la nuit du tombeau sa vie qui s'éteint, sa pensée qui s'égare, son œuvre qu'il abandonne, et jusqu'à ce vain bruit de la faveur humaine auquel il avait attaché son cœur! O que la sagesse du philosophe eût été vaine si, après avoir soulevé tous les problêmes de l'existence, il en fût arrivé à résoudre la question suprême et seule nécessaire comme on tombe les yeux fermés dans un abîme! Mais cette intelligence nourrie des clartés divines ne voyait dans l'épreuve de la mort qu'un passage à l'éternelle vie; et sa mort pieuse et sainte, sa mort entourée de toutes les consolations que donne une foi sincère, sa mort encouragée par les paroles touchantes de son Archevêque et la bénédiction du Souverain Pontife, fut la couronne et la bénédiction de sa vie sacerdotale.

« Il semble, » comme l'a dit Bossuet d'une illustre princesse, « que Dieu ne lui ait conservé » le jugement libre jusqu'au dernier soupir qu'a- » fin de faire durer les témoignages de sa foi. Il » a aimé en mourant le Seigneur Jésus. Les bras » lui ont manqué plutôt que l'ardeur d'embras- » ser la croix. J'ai vu sa main défaillante cher- » cher encore en tombant un reste de force pour » appliquer sur ses lèvres le bienheureux signe » de notre rédemption. N'est-ce pas mourir dans » les bras et dans le baiser du Seigneur? (1) »

(1) Oraison funèbre de Henriette d'Angleterre.

Avant de quitter ce monde, le mourant voulut adresser à l'Université qui lui avait été si chère, un dernier adieu. Écoutez ces paroles, qui sont à la fois le testament de son amour et l'enseignement suprême de sa foi :

« Dieu m'appelle, » dit-il, « et je lui fais de » cœur le sacrifice de ma vie. Je meurs enfant » soumis et dévoué de la sainte Église catho- » lique, Apostolique et Romaine, notre mère. Je » crois à sa vérité, j'adhère à son symbole. Je » veux mourir comme j'ai vécu dans l'union la » plus étroite avec elle. Humblement dévoué au » Pontife infaillible, je soumets à ses jugements » tout ce que j'ai écrit ou enseigné pour défendre » la foi, prêt à supprimer tout ce qu'il y pourrait » reprendre. Je remercie nos vénérables Évê- » ques de la confiance qu'ils m'ont accordée. Je » remercie mes chers collaborateurs de leur » dévouement à notre œuvre commune ; et vous » surtout, chère jeunesse, des touchantes sym- » pathies que vous m'avez montrées jusqu'à ma » dernière heure. Je recommande l'Université » catholique, du fond de mon cœur, à Dieu et à » sa Mère immaculée, la sainte Vierge Marie. »

Les paroles des mourants sont sacrées. Jeunesse catholique, qu'elles consacrent dans vos âmes le souvenir de celui qui n'est plus. Que cette leçon donnée avec la majesté de la mort, se grave impérissable au fond de vos consciences, et qu'elle y garde à jamais l'amour de

toutes les saintes choses qui furent jusqu'à sa dernière heure la pensée de votre Recteur mourant : la foi, l'amour filial de la sainte Église, le dévouement au Vicaire de Jésus-Christ, et l'attachement à l'Université, votre mère !

Oui, gardez la mémoire du maître qui vous aima, dont la vie s'est consumée à se dévouer pour vos âmes, et dont la dernière parole fut une bénédiction pour votre jeunesse. « *Mementote præpositorum vestrorum, qui vobis locuti sunt verbum Dei.* » — Que son image grave et paternelle demeure vivante en votre souvenir, empreinte à la fois de la douceur bienveillante qui lui gagnait les cœurs et de la sérénité suprême qu'il garda jusque dans la mort. Et considérant quelle a été la fin de cette vie, combien consolante et précieuse devant Dieu, imitez sa foi. « *Quorum intuentes exitum conversationis, imitamini fidem.* » (Ad Heb. XIII.)

Cette âme sacerdotale a paru devant vous, Seigneur ! Recevez-la dans vos tabernacles éternels. Nous avons offert la Victime très-pure pour effacer les moindres vestiges des fragilités humaines, qui pourraient lui retarder l'heureuse entrée de votre gloire. Nous ne cesserons d'élever la prière de la reconnaissance dans ce lieu saint tout rempli pour nous de son souvenir.

Au milieu des pleurs d'une cité tout entière qui décernait à ses restes inanimés l'éclat d'un incomparable triomphe, nous avons ramené sa

dépouille mortelle dans la vallée qu'il aimait, dans la terre de son enfance; nous l'avons abrité, dans l'attente du dernier réveil, sous les yeux de sa mère, à l'ombre du sanctuaire où pria sa jeunesse : et maintenant, Seigneur, en songeant à ces régions sereines, où l'âme délivrée du poids d'un corps mortel, s'abîme dans les joies de l'éternel amour, nous sentons descendre sur nos douleurs une consolation ineffable, parce que, à travers nos larmes, nous voyons le ciel.

Souvenez-vous, o mon Dieu, que ce serviteur fidèle a consacré sa vie entière à la défense de votre sainte foi. Votre joug doux et suave fut le seul qu'il porta dès son adolescence. Les talents que vous lui aviez confiés, il les a sans réserve consacrés à votre gloire. Il a confessé votre Nom devant les hommes. Il a fait l'honneur du sanctuaire et la bénédiction de l'autel. Sa vertu brilla parmi vos pontifes plus encore que son savoir parmi les sages. Votre Église, vos saints, vos enfants, vos pauvres, votre loi, votre gloire, telles furent jusqu'au dernier soupir les préoccupations de son cœur. Et si dès ses jeunes années il a tendrement chéri la sagesse, ce reflet de votre vérité éternelle; si déjà dans cette vie cet amour austère lui a fait trouver l'honneur et la félicité : daignez, Seigneur, combler maintenant les désirs sublimes de cette âme prédestinée, en vous révélant face à face à ses yeux éblouis dans les splendeurs de votre gloire et dans les joies de votre éternité!

DÉCÈS DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR GASPARD-JOSEPH LABIS, ÉVÊQUE DE TOURNAI (1).

--

L'Église de Tournai est veuve de son premier Pasteur, la Belgique a perdu le doyen de ses Évêques, et tous les fidèles de ce diocèse sont orphelins de celui qui fut pendant près de quarante années leur Père en Dieu. Nous ne verrons donc plus en ce monde ce noble et gracieux Pontife, qui représentait pour nous le type de la majesté épiscopale et qui fut si longtemps l'ornement et la couronne de l'Église cathédrale, la gloire du clergé, et le modèle des chrétiens par la pureté de la vie, l'amour de l'Église et le zèle constant pour les intérêts de Dieu sur la terre! Il y a quelques jours à peine, nous nous plaisions encore à admirer la belle vieillesse de ce vétéran de la milice sacrée; il y avait parmi nous une sorte de culte pour cette tête, blanchie au service du Christ et qui portait si allègrement le poids de ses quatre-vingts ans. Sa voix forte et sonore, sa démarche ferme et assurée, sa vue nette et perspicace, son oreille délicate et prompte, la fraîcheur de son teint, l'agilité de ses mouvements, sa stature droite et solide, et par dessus tout la fidélité de sa mémoire, la luci-

(1) Extrait de la *Semaine religieuse*, du diocèse de Tournai.

dité de son esprit et la rectitude de son jugement semblaient donner un démenti aux années et promettre encore un long soir à une existence déjà si pleine. Le suprême ordonnateur de la vie humaine ne l'a point voulu. Et du reste, quatre vingt-un ans de vie, cinquante-six ans de sacerdoce, trente-huit ans d'épiscopat, c'est déjà une mesure bien exceptionnelle dans la dispensation providentielle du temps.

Ce n'est pas à nous qu'il appartient de retracer ni même d'apprécier cette longue carrière, qui tiendra une place d'honneur dans les annales de l'Église de Tournai. Nous ne pouvons que payer notre tribut d'hommage et de reconnaissance à la mémoire de celui que nous étions accoutumés d'écouter comme un guide, de chérir comme un Père et de vénérer comme le représentant le plus élevé du Christ parmi nous. Sa vie entière a porté une empreinte de dignité, de force et de suavité, qui ne s'effacera point de la mémoire de son troupeau. En prenant les rênes de l'épiscopat, il avait assumé l'obligation d'imprimer à son administration le double cachet de la force et de la douceur, *fortiter et suaviter*. Et en effet, s'il faut à un évêque toutes les vertus du chrétien, toutes les vertus du prêtre, s'il les lui faut même dans un degré éminent, le propre de son état, la grâce particulière de l'ordre épiscopal, c'est bien ce mélange harmonieux d'énergie et de bonté, caractérisé par la devise si connue de notre

bien-aimé Père. Or, que ses actions et ses paroles aient été spécialement marquées au coin de cette vigueur épiscopale, unie à la douceur et à la suavité, c'est une chose si pleinement acquise dans l'esprit du clergé et des fidèles, qu'elle n'a nullement besoin d'être relevée par aucun panégyrique. Vigueur de la doctrine, vigueur du caractère, vigueur de l'action, tempérée par la sagesse, la prudence et la mansuétude, c'est là toute la vie, la noble vie de notre évêque. On aurait certainement tout dit, si l'on exposait dignement ces deux aspects d'une existence si variée dans son action, mais si complètement une dans la pensée qui a présidé à son développement : *fortiter et suaviter*. Cela sera fait, et cela sera fait dignement, le jour de ses obsèques, par un de ses fils les plus chers, qui a eu le privilége de vivre dans son intimité et d'être le confident de ses pensées et de ses sentiments. Nous, nous n'avons ici qu'à acquitter une dette filiale, non en célébrant le détail de ses œuvres, mais en caractérisant l'esprit qui les a animées.

Toute vie a son prélude et sa préparation providentielle, surtout s'il s'agit de ces hommes que Dieu destine à une vocation spéciale dans son Église. Extérieurement sans doute aucun signe éclatant n'apparaît à l'aurore de cette existence prédestinée; des mains d'une pieuse mère, il passe dans les mains de religieux insti-

tuteurs, et de là dans celles des éducateurs de la jeunesse cléricale; au sortir du noviciat sacré, il fait ses premiers pas dans les plus humbles fonctions hiérarchiques du ministère sacerdotal; mais, outre sa piété et ses succès précoces qui font reconnaître la certitude de l'appel divin, il y a chez lui un cachet particulier que constatent tous ceux qui l'approchent de plus près : enfant, étudiant, lévite, vicaire, curé, on trouve dans sa personne une dignité et une élévation de caractère qui imposent le respect, et une suavité de mœurs qui ne se puise guère dans les habitudes patriarcales de la campagne. Et en effet, ce bourgeon contenait sa fleur et son fruit; cet adolescent contenait le prêtre et le prêtre l'évêque. Rapidement distingué par le regard de ses supérieurs, il passe de l'humble cure de Willaupuis à la chaire de dogmatique du séminaire, qu'il honore par une doctrine toujours sûre et solide, enseignée dans cette langue de l'Église qu'il saura toujours parer de toutes les grâces de l'antiquité classique; de là il passe dans les conseils de l'évêché, et peu de temps après, élu vicaire capitulaire par ses collègues du Chapitre, il est comme naturellement désigné au premier rang de la milice sacerdotale, où sa place est marquée d'avance par l'évolution rapide et providentielle de sa carrière.

Aussitôt évêque, on vit apparaître en lui cette force de caractère qui devait être le principal

attribut de son épiscopat, et qui devait se tempérer de plus en plus de l'onction de la douceur. L'Église de Tournai avait eu certes avant lui un Pasteur selon le cœur de Dieu. Mais son passage avait été trop court, et il avait été précédé par un trop long veuvage, durant lequel le despotisme persécuteur avait étouffé les germes à peine éclos depuis la grande catastrophe révolutionnaire. Il fallait peupler le sanctuaire, donner un nouvel essor à l'enseignement religieux récemment délivré de ses entraves; multiplier les maisons d'éducation à tous les degrés; appeler et encourager le rétablissement des ordres monastiques, ces auxiliaires précieux du clergé dans toutes les fonctions du ministère sacré; favoriser les retraites et les missions dans toute l'étendue du diocèse; ériger des paroisses nouvelles dans les centres industriels et pousser partout à la construction, à la réparation, à l'embellissement de la maison de Dieu; et au milieu de tout cela, réformer les abus et expurger le sanctuaire, nécessité toujours douloureuse, mais sans cesse renaissante : ce n'est là qu'une nomenclature bien sèche et bien incomplète des œuvres où s'est déployée, pendant près de trente-huit ans, cette vigueur épiscopale qui n'a jamais baissé, même au contact de cette bonté plus onctueuse apportée par les années. Il réfléchissait longtemps avant d'agir, et sa prudence prévoyante savait peser l'obstacle. Mais une fois la

résolution prise, c'était fini : il restait ferme comme un roc. Il répétait souvent cette maxime sacrée, que nous avons entendue de sa bouche : *Noli fieri judex, nisi valens virtute irrumpere iniquitates.* « Il ne faut pas se mêler d'exercer le pouvoir, si on n'a pas la force de briser l'iniquité. » Dirons-nous par exemple avec quelle persévérante énergie il poursuivit l'application des saintes et salutaires sévérités de l'Église contre les livres défendus et les publications malsaines, ainsi que celles des autres points de la discipline ecclésiastique qui vont à l'encontre des grands dangers de notre temps? Malheureusement nous avons le regret de devoir nous en tenir à une énonciation trop sommaire des œuvres d'un épiscopat si long et si bien rempli. Nous n'avons ni le loisir, ni l'espace, ni les éléments nécessaires pour une exposition plus détaillée, qui serait pourtant ici pleine de vie, de mouvement et d'attrait. Toutefois il est dans la noble existence qui vient de s'éteindre quelques particularités qui veulent être spécialement relevées, parce qu'elles montrent cette maturité de jugement, cette persévérance et cet esprit de suite qui distinguaient l'éminent prélat dans l'exercice de sa charge épiscopale : nous voulons parler de l'œuvre des conférences ecclésiastiques et de ses longues tournées pastorales.

Notre Évêque a toujours été ce qu'on appelle un homme de doctrine. Aidé par un bon sens émi-

neñt, il a eu de tout temps le tact exquis et délicat de la vérité et de l'orthodoxie. Dès le début de sa carrière, alors qu'autour de lui les membres les plus instruits du clergé se laissaient prendre à l'engouement des doctrines philosophiques de Lamennais, ce tact sûr, ce flair catholique — si nous pouvons ainsi parler — le tenait en défiance contre les nouveautés bruyantes de l'apologiste français. C'est un trait que le vénérable Métropolitain de la Belgique rappelait récemment devant nous à la louange de son ancien maître. Or dans la sphère modeste et pratique où il s'était placé par rapport à la science, cette sorte d'instinct doctrinal qu'il avait fait paraître dès le début, ne l'a jamais abandonné; nous l'avons vu briller encore dans les déplorables débats qui ont précédé, accompagné ou suivi les mémorables sessions du Concile. Tous ceux qui l'ont approché ont toujours admiré avec quelle sûreté son oreille percevait, clair et distinct, le diapason de la vérité et de l'orthodoxie. *Oportet Episcopum esse doctorem.* Et c'est pour cela aussi qu'il a toujours voulu que ses prêtres fussent des hommes de doctrine, de doctrine sûre, vigoureuse et éclairée. Mais il savait que pour arriver à ce résultat, il ne suffit point de bien employer le temps consacré à l'éducation cléricale : le flambeau de la science s'éteint rapidement si l'on n'a soin d'en rallumer et d'en entretenir la flamme. Aussi ne se contenta-t-il point

d'être un des protecteurs les plus zélés et les plus convaincus de la première école catholique du pays, de l'Université de Louvain, où il envoya la fleur de son clergé pour en peupler les maisons lévitiques; il voulut assurer et étendre les fruits de l'instruction cléricale, par cette forte et admirable organisation des conférences ecclésiastiques que tous les diocèses nous envient et qui sert désormais de type aux évêques qui veulent raviver dans leur clergé le goût et l'étude de la science sacrée.

Maintenant, quant à la persévérante énergie et à l'exactitude scrupuleuse avec lesquelles notre Évêque a toujours poursuivi le cours jamais interrompu de ses visites pastorales, il ne sera pas besoin d'y insister longuement, bien que ce soit un des traits saillants de sa vie épiscopale. Car, même avec cette verte santé, que nous étions tous si heureux de constater et que nous regardions comme un bien personnel, fruit d'une vie sobre, sage et pure, c'était un objet d'étonnement pour chacun de le voir entreprendre et continuer vaillamment, cette année encore, ces longues courses de trois ou quatre semaines, dont chaque journée avait son programme bien rempli. Mais ces visites étaient chères à son cœur; il était heureux de se retrouver au milieu de son clergé, de ses petits enfants, de ses bonnes populations. Dieu seul connaît quelle somme de bien a été accomplie silencieu-

sement et sans éclat depuis trente-huit ans dans le cours de ces visites intimes, où le Pasteur se trouvait en tête à tête avec ses prêtres, avec les autorités locales, avec les hommes de bien : son regard divin a pu seul discerner tout ce qui a été fait pour la création, le relèvement et la consolidation des œuvres; l'érection des églises, des presbytères et des écoles catholiques; la paix et l'entente cordiale entre toutes les autorités, entre tous les ouvriers de la même œuvre. Pour tout cela, des rapports gracieux et aimables, une bonne parole, un encouragement bienveillant et paternel, font réussir souvent ce qu'une longue correspondance administrative n'aurait pu faire aboutir.

C'est au retour des dernières courses épiscopales de cette année que la maladie a saisi le Pasteur vigilant, à la grande surprise de ceux qui venaient de le voir encore plein de vie, de sève et de vigueur. Le jour de la Toussaint, quoique attaqué déjà d'une bronchite aiguë, il ne voulut pas que ses fidèles fussent privés de la bénédiction papale. C'était le chant du cygne. Quelques jours plus tard, au retour du vicariat, il se sentait frappé; et malgré des lueurs passagères d'espoir, les personnes de son entourage sentaient qu'il était frappé à mort. — La mort est l'écho, l'interprète, le mot de la vie. Mais, nonobstant la force de caractère dont il avait fait preuve durant les jours de son pèlerinage

terrestre, ceux qui connaissaient sa complexion nerveuse et impressionable, devaient s'attendre à des agitations, à des appréhensions, auxquelles le Sauveur de l'humanité n'a point voulu échapper lui-même. Il n'en fut rien. C'est à cette heure suprême qu'on a vu briller dans tout son éclat cette force mêlée de douceur qui avait été le programme de sa vie episcopale. Oui, il a été doux et fort, même envers la souffrance, la maladie et la mort qu'il voyait arriver à grands pas. On eût dit que l'Esprit de force et de suavité ressuscitait en lui, pour ce moment redoutable, toutes les énergies et les suavités du Saint-Chrême, comme pour donner une consécration définitive aux traits caractéristiques de sa sainte et noble vie. Quel calme, quelle sérénité, quelle majesté simple et tranquille dans ce vétéran, couché comme un soldat tombé au champ d'honneur! Déjà il avait demandé et reçu le saint Viatique : Jésus-Christ était venu en personne, dès les premières annonces du grand voyage, pour consoler et fortifier l'âme de son vieux serviteur. Peu de temps après, sentant les approches divines, il avait recueilli toutes ses forces défaillantes pour recevoir avec une piété confiante l'Onction dernière, cette tendre et divine ressource inventée par la bonté du Dieu fait homme pour effacer les restes des fragilités inévitables de la vie. Mais c'est surtout pendant cette longue journée du samedi 16 novembre,

qu'il faudrait introduire tous nos pieux lecteurs, au pied de cette couche funèbre d'où s'exhalait une odeur de vie. Après une nuit de souffrances, endurées sans une plainte, sans un gémissement, il voulut faire, dès sept heures du matin, ses derniers aveux au confident de son âme, qui était accouru à son appel et qui ne le quitta plus jusqu'à neuf heures et demie du soir, où il rendit le dernier soupir. Combien de fois répéta-t-il l'offrande et le sacrifice de sa vie, et le pardon accordé de grand cœur à ceux qui lui avaient fait du mal! Combien de fois les actes de foi, d'espérance, d'amour et de contrition, et les doux noms de Jésus et de Marie revinrent-ils sur ses lèvres pendant cette journée funèbre mais bénie de Dieu? Il reposait visiblement entre les bras de la miséricorde divine! Ce Jésus, dont il baisait avec amour l'image crucifiée, il sentait qu'il allait bientôt le contempler dans sa gloire et sa beauté, et goûter sa douceur et sa tendresse infinie. Ah! on ne voudrait jamais tirer les rideaux de ce lit d'agonie, si instructif et si édifiant! c'est une tribune sacrée, d'où notre évêque mort nous parle encore. Qu'il est bon de mourir ainsi, comme bercé sur le sein de l'amour infini! En contemplant ce spectacle, combien, comme le grand théologien Suarez, s'écrieraient avec l'accent d'une joyeuse surprise : « Nous ne savions vraiment pas qu'il fut si doux de mourir! »

Que la pensée de la mort ne vienne donc plus

assombrir nos jours! Songeons à cette douce et aimable théologie de la mort, que l'ange de l'Église de Tournai nous enseigne du haut de sa couche funèbre, transformée en une chaire épiscopale : *Oportet Episcopum esse doctorem.* Non, la mort chrétienne, la bonne mort, la sainte mort, *la mort précieuse aux yeux de Dieu*, ce n'est pas une fin, c'est un commencement; ce n'est pas un tombeau, c'est un berceau; ce n'est pas un couchant, c'est une aurore, l'aurore du jour qui ne se couchera jamais! C'est le rivage, c'est le port, c'est la patrie, d'où notre illustrissime et révérendissime Père en Dieu nous tendra la main en souriant!

FUNÉRAILLES DE MONSEIGNEUR DE TOURNAI.

Dès l'aube, la sonnerie de toutes les cloches de la ville annonçait la funèbre cérémonie, et lui donnait déjà ce cachet imposant qui en caractérisa l'ensemble.

Les premiers trains nous amenèrent, des divers points du diocèse, un nombreux clergé, et foule de personnes notables, qui se faisaient un pieux devoir de venir assister aux funérailles de celui que le Chef de l'Église avait préposé à la garde de leur foi.

Nous ne dirons rien des décors extérieurs du palais épiscopal, ni de ceux qui ornaient la façade et les murs de la cathédrale. Le peuple,

qui se pressait aux abords, sympathique et recueilli, était bien le plus bel ornement.

A dix heures, un feu de bataillon annonçait la sortie du cortége qui s'était formé à l'évêché. La croix et les acolytes en ouvraient la marche; suivaient :

Les chantres et les prêtres assistants ;

Le Chapitre et divers Prélats, parmi lesquels nous avons reconnu Mgr Vannutelli, auditeur de la Nonciature ; Mgr Namèche, recteur magnifique de l'Université catholique ; Mgr Weimar, vicaire-général du diocèse de Bruges, et Mgr de Moreau ;

Les chanoines officiants ;

Le poêle porté par des séminaristes, et dont les coins étaient tenus par le Vicaire capitulaire, Mgr Ponceau, et par MM. les chanoines Gilly, Blervacq et Hallez ;

S. Ex. Mgr Cattani, Archevêque d'Ancyre, Nonce apostolique ;

S. G. Mgr Dechamps, primat de Belgique, Archevêque de Malines ;

S. G. Mgr de Montpellier, Évêque de Liége ;

S. G. Mgr Faict, Évêque de Bruges ;

S. G. Mgr Gravez, Évêque de Namur ;

Et S. G. Mgr Bracq, Évêque de Gand.

Venaient ensuite :

M. le lieutenant-général Frison, aide-de-camp du Roi, délégué spécialement par Sa Majesté avec mission officielle de la représenter aux funérailles ;

Mgr le prince de Caraman, gouverneur de la province du Hainaut, accompagné du commissaire d'arrondissement;

Les parents du vénérable défunt;

MM. les officiers des milices civiques et MM. les officiers de l'armée avec l'État-major de la place, tous en grand uniforme;

Enfin, une suite nombreuse de notables de la ville, du diocèse et de l'étranger.

Nous avons en outre remarqué le secrétaire de la Nonciature; M. Domis de Sémerpont, chef de cabinet du Ministre de la justice; MM. Moulart et Bossu, professeurs à l'Université catholique.

Un fort détachement de chasseurs à pied formait la haie sur la place, et les lanciers dans la grande nef. La musique militaire sonnait une marche funèbre.

Nous ne dirons rien des décors intérieurs. De nombreux fidèles ornaient les galeries, encombraient le chœur et les nefs.

Après le saint sacrifice de la messe célébré en grande pompe par Mgr Cattani, M. le chanoine Maton lut l'oraison funèbre, qu'avait écrite M. le chanoine Hallez. L'absoute fut ensuite donnée successivement par S. Ex. le Nonce et NN. SS. les évêques.

La cérémonie dura plus de deux heures; elle laissera, — ce qui est le propre des fonctions de notre sainte religion, — une profonde impression dans l'âme des assistants.

—

DISCOURS PRONONCÉ A LA SALLE DES PROMOTIONS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, LE 9 OCTOBRE, JOUR DE L'OUVERTURE DES COURS ACADÉMIQUES, IMMÉDIATEMENT APRÈS LA MESSE DU SAINT-ESPRIT, PAR MGR A. J. NAMÈCHE, RECTEUR MAGNIFIQUE DE L'UNIVERSITÉ.

—

MESSIEURS LES PROFESSEURS,

MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

L'Université catholique entre aujourd'hui dans la trente-huitième année de son existence. Fidèles aux antiques traditions académiques, et obéissant au besoin de nos cœurs et de nos esprits, nous venons d'appeler les bénédictions d'en haut sur notre œuvre et sur nos travaux. Quoi de plus raisonnable et de plus légitime! La sagesse humaine, toujours courte par quelque endroit, selon la remarque de Bossuet, ne perd rien à s'humilier devant la sagesse suprême, et Pascal l'a dit avec l'autorité du génie : « La raison doit nous conduire à la foi; elle est bien faible si elle ne va pas jusque là. » Aussi le savant véritable est le premier à proclamer la nécessité d'une lumière plus vive et d'une science supérieure. Nul mieux que lui ne connaît les limites restreintes du savoir humain, et ne

redoute davantage le danger des affirmations téméraires et des systèmes nés de la vanité des esprits et du déréglement des imaginations abandonnées à elles-mêmes.

Jamais certes l'humanité n'en a fait une plus triste et plus convaincante expérience qu'à l'époque où nous vivons. Est-il possible, messieurs, de n'être pas frappé de deux caractères contradictoires en apparence du temps présent, et cependant intimement liés l'un à l'autre, et s'expliquant parfaitement l'un par l'autre? La raison humaine eut-elle jamais meilleure opinion d'elle-même, se crut-elle jamais aussi capable d'aborder à elle seule et de résoudre par ses seules forces les problèmes les plus ardus, les questions les plus abstraites et les plus redoutables sur l'origine et la nature des êtres, sur les destinées humaines, sur les conditions et les lois des sociétés, sur mille autres difficultés, devant lesquelles les savants les plus illustres du passé inclinaient humblement leur raison, et confessaient leur insuffisance? Et, d'autre part, vit-on jamais des systèmes aussi insensés, des hypothèses aussi absurdes, des paradoxes aussi choquants, disons le mot, de pareils monstres de doctrine s'afficher aussi impudemment au grand jour, se faire accepter avec autant de facilité d'un aussi grand nombre de prosélytes, et menacer d'aussi épouvantables malheurs et de si effroyables catastrophes une société livrée comme

en proie à ces sophistes audacieux, malfaiteurs véritables de la pensée, Titans révoltés contre le ciel, et toujours prêts à bouleverser et à ensanglanter la terre?

Remercions Dieu, messieurs, de nous avoir préservés de ces lamentables écarts, de ces rêves délirants du faux savoir et de l'orgueil humain. Ils vantent leur sagesse, disent nos saints livres, et ne montrent que de la folie : *dicentes se sapientes, stulti facti sunt* (1). Quel beau et consolant spectacle, au contraire, que celui d'une réunion de savants chrétiens, d'hommes profondément versés dans toutes les connaissances humaines, abaissant leur raison bornée devant la raison infinie, invoquant tous ensemble le Verbe incarné, splendeur du Père, image de sa substance, venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité; le Christ sauveur et illuminateur, qui nous a rendu les clartés obscurcies de la lumière incréée ; le Maître divin, qui se proclame lui-même la voie, la vérité et la vie : *via, veritas et vitas* ; dont le royaume est le royaume de la lumière! Oui, messieurs, nous avons le droit de le dire, après saint Paul, avec une sainte joie et une légitime fierté : « Nous sommes les fils du jour, nous ne sommes pas les fils de la nuit et des ténèbres. Autrefois nous étions ténèbres; nous sommes aujourd'hui lumière dans le Seigneur. »

(1) Ad Rom., I. 22.

Prions donc, prions avec une intime et inébranlable confiance; prions avec cette persévérance qui ne se lasse jamais, et qui n'est jamais trompée dans son attente. C'est particulièrement dans les pénibles travaux de l'étude, dans la recherche obstinée et laborieuse de la vérité scientifique que cette pratique de la prière est utile et fortifiante. Dieu est la source de toute vérité, ou plutôt il est la vérité même : *Deus veritas;* il est le principe et la fin, l'alpha et l'oméga de toutes choses. Qui peut mieux nous initier à la connaissance des êtres et de leurs rapports que Celui qui les a faits? Or, remarquons le bien, c'est là toute la science.

Messieurs, un voyageur visitait naguère l'ancienne et célèbre université d'Oxford, reste magnifique d'une de ces grandes institutions catholiques du moyen-âge, dont le protestantisme s'est emparé, et où il a régné longtemps en souverain. L'usurpateur a fini cependant par se voir menacé dans sa possession séculaire; le catholicisme expulsé a commencé sa rentrée. Le voyageur, dont je parle, après avoir parcouru ces colléges, ces bibliothèques, tous ces monuments splendides, aujourd'hui aux mains des ennemis de notre foi, découvrit enfin une modeste chapelle catholique, et là, sur un des *ex-voto* suspendus devant l'autel, il lut avec attendrissement ces simples, mais éloquentes paroles : « *Oravi, et fidem inveni;* » j'ai prié, et j'ai trouvé la vérité.

C'était le cri de la reconnaissance d'un de ces hommes droits et courageux, si nombreux, à l'heure qu'il est, en Angleterre, que l'étude et la prière ont ramenés à la religion de leurs aïeux. Nous aussi, messieurs, ne séparons jamais ces deux choses. Étudions et prions pour trouver et pour garder la vérité. Le travail est nécessaire à la culture de cette terre de l'intelligence, que Dieu a donnée à notre âme, comme il a donné à notre corps les champs, les montagnes et les bois. Mais dans cette sublime agriculture de la vérité, pour me servir des expressions d'un illustre prélat (1), notre travail est condamné à la stérilité, si la prière n'attire pas sur lui la rosée du ciel destinée à le féconder.

Travail et prière, foi et science, charité et patriotisme, voilà, messieurs, les caractères qu'ont imprimés à notre chère Université ses vénérables fondateurs, qui l'ont distinguée depuis son origine, et que nous nous efforcerons toujours de lui maintenir. Il ne nous appartient pas d'exposer ici les résultats obtenus et le bien réalisé par elle jusqu'à ce jour. La modestie sied d'ailleurs aux corporations comme aux individus. Ce qui ne nous est pas interdit, c'est de rappeler avec une humble reconnaissance le témoignage qu'ont bien voulu nous rendre, dans une circonstance solennelle, le Chef auguste de l'É-

(1) Monseigneur Gerbet.

glise et l'Épiscopat belge tout entier. Il y a treize ans, l'*Alma mater* célébrait le vingt-cinquième anniversaire de sa résurrection à Louvain. Les félicitations qui furent alors adressées à notre premier Recteur, d'illustre et regrettée mémoire, resteront toujours pour nous le plus puissant des encouragements, comme la plus utile et la plus respectée des leçons. « Les sentiments de fidélité et de vénération que vous professez envers Nous et envers le Siége de Pierre, disait l'immortel Pie IX, nous ont été très agréables. Ils sont tout à fait dignes d'hommes dévoués à la foi catholique, et méritent nos plus grands éloges. Nous sommes certain que vous et tous les docteurs de l'Université consacrerez tous vos soins, avec plus de zèle et d'efforts que jamais, à soutenir la cause de l'Église, à défendre et à propager chaque jour sa doctrine salutaire, à démasquer les ruses impies et multipliées de ses ennemis, et à repousser courageusement leurs erreurs si pernicieuses. » — « Continuez, disait à son tour l'éminentissime Cardinal-Archevêque de Malines, monseigneur Sterckx, qui eut une part si considérable dans la création de l'Université, et le dernier survivant alors des prélats qui avaient signé le décret d'érection, continuez, messieurs, comme vous l'avez si bien fait pendant ce quart de siècle, à instruire dans les hautes sciences cette intéressante jeunesse, qui vous donne tant de marques de confiance ; continuez

à l'affermir dans les sentiments chrétiens qui doivent faire son bonheur, et qui sont le plus ferme appui de l'ordre social. » — « Vous avez compris et exécuté, voulait bien ajouter monseigneur l'Évêque de Liége, le digne successeur de monseigneur Van Bommel, cet autre ardent promoteur de la création de notre Université, vous avez compris et exécuté, avec l'intelligence et le dévouement qui vous distinguent, la religieuse et patriotique pensée qui engagea l'Épiscopat belge à fonder l'Université catholique de Louvain. Cette pensée de l'Épiscopat est aujourd'hui une œuvre, une œuvre glorieuse et féconde, la plus belle, la plus grande œuvre catholique de notre libre et religieuse patrie. » — « Vous avez montré, ce sont les expressions de monseigneur Labis, qui préside si honorablement et depuis tant d'années aux destinées de l'Église de Tournai, vous avez montré, de la manière la plus éclatante, combien est élevé, fécond et salutaire, l'enseignement fondé sur l'union de la science et de la foi. La Belgique, pour son bonheur et sa gloire, en recueille aujourd'hui les fruits nombreux dans toutes les carrières et dans toutes les positions sociales. » — Un autre de nos vénérés Évêques, mort avant le temps, et que l'Université avait eu l'insigne honneur de compter parmi ses professeurs, un prélat qui a laissé une renommée impérissable dans les annales de la religion et de la science, monseigneur Malou, nous adressait

ces graves et affectueuses paroles : « A nos yeux, l'Université catholique est une des gloires de l'Église en Belgique ; elle est le fruit de la liberté d'enseignement, conquise en 1830 sur un odieux monopole ; elle est, parmi nous, le foyer de cette véritable science, qui sait ajouter aux lumières bornées de la raison humaine les lumières beaucoup plus sûres et plus abondantes de la raison divine ; elle fournit un préservatif efficace contre la fausse science qui, tout en se couvrant du faux nom de progrès, est réduite, comme l'a remarqué saint Paul, à chercher toujours et à ne trouver jamais ; elle inspire à ses élèves l'amour de la patrie avec l'amour de la religion, deux sentiments inséparables dans le cœur de nos pères et naturellement unis dans le cœur de leurs enfants ; elle est le palladium de nos espérances pour l'avenir. » — « J'ai applaudi de tout cœur, ainsi s'exprimait monseigneur Delebecque, le vaillant Évêque de Gand, j'ai applaudi de tout cœur au succès de l'œuvre fondée par l'Épiscopat de la libre Belgique, avec l'autorisation du souverain Pontife. J'ai de plus uni mes vœux à ceux de tout mon clergé et de mes fidèles diocésains, pour que ce grand établissement, où la science unie à la foi forme des hommes instruits, de bons citoyens et de fervents chrétiens, continue à mériter les bénédictions du ciel et à jouir de la confiance des familles catholiques. » — Monseigneur Dehesselle, l'aimable et doux Évêque de

Namur, joignait son approbation à celle de ses vénérés collègues : « Ce qui m'a réjoui en particulier, disait le prélat, c'est que là où règne admirablement l'union de la science et de la foi, règne également une union parfaite entre les maîtres et les élèves, et que tous sont animés de sentiments dignes de notre grande et chère institution catholique, de laquelle dépend chez nous, en très grande partie, la prospérité de la religion même et de la patrie. »

A Dieu ne plaise, encore une fois, que nous nous enorgueillissions de ces éloges ! Cette belle position, conquise par l'Université malgré mille obstacles et mille difficultés, elle la doit avant tout, selon la remarque de l'un des éminents prélats dont nous venons de citer les paroles, à la grâce de Dieu, le père des lumières et l'auteur de tout don parfait, et à la protection toute-puissante de la bienheureuse et immaculée Vierge Marie, patronne de l'Université; elle la doit ensuite à la sollicitude et aux encouragements de l'Épiscopat. Mais, nous l'avouons, c'est pour nous une bien grande, et, croyons-nous, une bien légitime joie, d'avoir mérité au moins une faible part de ces louanges magnifiques, et d'avoir obtenu de juges aussi autorisés le glorieux témoignage de n'avoir pas été complétement inutiles aux intérêts sacrés et inséparablement unis de la religion, de la patrie et de la science.

Six années ne s'étaient pas entièrement écou-

lées depuis notre premier jubilé académique, lorsque nous perdîmes notre premier recteur. Monseigneur de Ram en avait exercé les fonctions pendant plus de trente ans, avec une sagesse et un dévouement que l'on ne saura jamais assez reconnaître. La plupart des premiers compagnons de ses travaux, dont nous conservons le souvenir avec une piété reconnaissante, l'avaient précédé dans la tombe ou l'y suivirent de très près. A ce premier chef de notre Université succéda monseigneur Laforet, qui poursuivit l'œuvre si bien commencée avec un égal dévouement et des succès non moins éclatants. Malheureusement le travail et les sollicitudes inséparables d'une charge si importante et d'une responsabilité si redoutable avaient brisé ses forces, et une mort prématurée l'enleva à l'Université, avant qu'il eut atteint le terme de la septième année de son rectorat. Appelé, messieurs, par une disposition secrète de la Providence, j'aime du moins à le penser, et par la confiance de l'Épiscopat à recueillir un héritage, honorable sans doute au plus haut degré, mais dont le poids était de nature à faire trembler des épaules plus jeunes et plus robustes que les miennes, j'ai accepté cette mission périlleuse, sans m'en dissimuler les peines et les difficultés, parce que j'ai cru entendre la voix de Dieu dans celle de mes supérieurs. Fils dévoué de l'*Alma Mater*, élevé sous son aile, l'ayant servie long-

temps et dans des emplois divers, j'ai cru devoir à cette mère aimée un dernier effort. La Sagesse suprême qui se joue dans les choses de ce monde, *ludens in orbe terrarum*, s'est servie plus d'une fois des instruments les plus faibles pour opérer de grandes choses. Après tout nous ne sommes que des serviteurs inutiles du Maître tout-puissant, nous ne devons compte que de nos sueurs et de notre bonne volonté, et les plus heureux, comme les plus habiles, ne sont pas moins obligés de s'incliner devant cette Providence admirable et souveraine qui nous fait tous ce que nous sommes, et distribue selon des lois impénétrables à nos conseils, les succès et les revers. Dieu est sage et bon, messieurs : j'en ai fait l'expérience depuis longtemps, et j'ai la plus ferme confiance qu'il continuera à éclairer devant moi la voie où il lui a plu de me faire entrer, à y affermir mes pas, et à me rendre moins sensible aux ronces et aux aspérités du chemin.

C'est la première fois, messieurs, qu'il est donné à votre nouveau recteur de traiter en public des choses de l'Université. J'ai cru que le jour où s'ouvre une nouvelle année académique m'offrait une occasion toute naturelle de vous entretenir de ce sujet qui nous intéresse tous à un si haut degré, et je me propose, après avoir jeté un coup d'œil rapide sur l'année qui vient de finir, de vous exposer en peu de mots la situation de l'Université dans le présent, telle

qu'elle apparaît à mes yeux, et ce qui est exigé de nous pour lui assurer un avenir conforme à nos espérances et digne de son passé.

L'année précédente marquée par la perte si regrettable de notre bien-aimé recteur, l'a été encore par celle d'un des plus anciens de nos collègues, admis peu de mois auparavant à l'éméritat. L'excellent M. Wouters avait occupé, dès l'origine de l'Université, l'une des chaires principales de la Faculté de Théologie, et avait poursuivi vaillamment son enseignement jusqu'à cette dernière année. C'était un savant modeste et un saint prêtre. Malgré le labeur des leçons et les soins donnés à la composition d'ouvrages classiques d'une grande utilité et très-appréciés au dehors, il avait trouvé jusqu'à ses derniers jours les moments nécessaires pour consacrer une partie de son activité à la direction des âmes, et il nous a laissé, avec le souvenir et le regret de ses relations toujours si pleines de douceur et d'aménité, l'exemple d'une vie sacerdotale admirablement remplie et honorée d'un respect universel. A part ces pertes si douloureuses, la dernière année académique ne nous a donné que des motifs de satisfaction. Le nombre des étudiants s'est accru considérablement, et nous n'avons qu'à nous féliciter du bon esprit qui les anime, de leur assiduité aux leçons, de leur application au travail, du respect et de l'affection qu'ils n'ont cessé de montrer envers

leurs professeurs et envers l'autorité académique. D'abondantes distinctions ont été obtenues devant les jurys d'examen, et il m'est doux de rappeler que le grand prix quinquennal des sciences médicales vient d'être remporté par un des vétérans de notre enseignement universitaire, par notre cher et honoré collègue M. le professeur Hubert.

Des circonstances diverses ont amené parmi nous des changements assez considérables, qui s'opèrent en ce moment. M. le professeur De Jaer a cru devoir déposer les fonctions de secrétaire de l'Université, qu'il exerçait depuis cinq ans, après les avoir acceptées par dévouement, et qu'il a fini par trouver au-dessus de ses forces. Il a pour successeur M. le professeur Willems, dont l'activité jeune et robuste ne recule devant aucune difficulté, quand il est fait appel à sa bonne volonté. Le vénérable M. D'Hollander, que nos regrets et notre reconnaissance accompagnent dans sa retraite, est remplacé dans sa chaire et dans la présidence du collége du Saint-Esprit par monseigneur Roelants, ancien président du collége belge à Rome, où il s'est fait distinguer par une prudence et une habileté peu communes. Deux autres présidences étaient devenues vacantes, l'une par la promotion de M. le chanoine Cartuyvels aux fonctions de vice-recteur, l'autre par la renonciation de M. le chanoine de Harlez, dont une mauvaise

santé persistante paralysait le zèle et les rares aptitudes. La première de ces positions a été dévolue à M. le professeur Jacops, que l'institut Saint-Louis ne nous a cédé qu'avec douleur; la seconde, celle du collége Juste-Lipse, est passée aux mains de M. Dewez, qui y remplissait avec distinction l'emploi de directeur. M. le chanoine Pieraerts, après avoir dirigé avec honneur pendant plusieurs années le collége Saint-Rombaut à Malines, a été appelé à faire le cours si important de religion, confié précédemment à la science éloquente de monseigneur Laforet d'abord, de monsieur le vice-recteur ensuite. Dans la Faculté de Droit, M. Delcour, qui siége aujourd'hui dans les conseils de la Couronne, a été promu à l'éméritat. Il est remplacé dans la chaire qu'il a illustrée, par M. Mabille, un de ses anciens et meilleurs élèves. Un autre ancien étudiant, qui nous avait laissé aussi les meilleurs souvenirs, M. Descamps, supplée M. le professeur Périn dans l'enseignement du droit administratif. La Faculté de Médecine s'est accrue de trois jeunes professeurs, MM. Ledresseur, Noël et Debaisieux, qui s'étaient distingués par les plus brillants et les plus persévérants succès dans leurs études. Ils auront à cœur de maintenir le haut rang que notre enseignement médical a conquis dans la science. A la Faculté de Philosophie et Lettres, M. le professeur Nève, dont les travaux jouissent d'une autorité si bien

méritée dans le monde savant, a désiré être déchargé du cours de littérature grecque, qu'il faisait depuis quelques années. M. Willems a bien voulu encore, sur notre demande, accepter cette nouvelle tâche, en cédant à son tour le cours de littérature latine de la candidature à M. le professeur Pieraerts, qui s'est occupé longtemps de l'étude et de l'enseignement de cette branche. Je compléterai l'exposition des changements survenus dans le personnel académique, en rappelant que nos honorés collègues MM. Dupont, Carnoy et Micha ont été nommés professeurs ordinaires, et que M. l'ingénieur Breithof, qui dirige depuis plusieurs années avec le zèle le plus soutenu les travaux graphiques à nos Écoles spéciales, a été nommé professeur extraordinaire.

Je ne puis m'empêcher, messieurs, d'arrêter un instant votre attention sur les embarras que nous préparent dans un avenir prochain l'exiguité et la distribution défectueuse de plusieurs de nos locaux. En tenant compte de la progression rapide et continue qui s'est produite depuis quelques années dans la population académique, il est impossible de ne pas prévoir le moment peu éloigné où nous ne serons plus en mesure de recevoir qu'une partie des jeunes gens qui affluent autour de nos chaires. Dès aujourd'hui nos pédagogies sont manifestement insuffisantes, et nous avons éprouvé la douloureuse né-

cessité, cette année et l'année passée, de repousser les demandes d'un grand nombre de familles qui nous suppliaient d'y admettre leurs enfants. Une nouvelle pédagogie affectée aux Écoles spéciales serait un bienfait considérable et ardemment désiré pour les élèves de cette catégorie. Nous espérons que la bienfaisance inépuisable des catholiques belges nous viendra encore une fois en aide à cette fin, car nous savons combien ils apprécient hautement, au point de vue religieux et social, les avantages de ces écoles si impérieusement réclamées par la situation actuelle de l'industrie, et par les dangers croissants dont nous menacent les doctrines immorales et subversives qui ne pénètrent que trop dans les classes laborieuses. Nous espérons aussi que la ville de Louvain, si fière à juste titre de son passé, comprendra ce qu'exigent d'elle sa vieille renommée, son honneur et les intérêts les plus évidents de ses habitants. Nous espérons que Louvain ne consentira pas à rester plus longtemps en arrière, sous ce rapport, des autres villes universitaires du royaume.

Messieurs les professeurs, je ne descendrai pas de cette tribune sans avoir rendu hommage aux éminents services que vous ne cessez de rendre à la jeunesse académique, par l'étendue de votre savoir, la solidité de votre enseignement, le zèle laborieux avec lequel vous vous emparez au profit de vos élèves, de tous les pro-

grès, de toutes les découvertes qui s'accomplissent chaque jour sur ce champ immense de la science, exploité par tant de travailleurs infatigables. C'est pour moi un devoir, bien agréable du reste à remplir, de vous exprimer toute ma reconnaissance pour l'empressement si cordial et si délicat avec lequel vous m'avez secondé aux débuts d'un rectorat improvisé, pour ainsi dire, en pleine année académique. Votre concours, messieurs : ne me sera ni moins nécessaire ni moins précieux à l'avenir. Le bien que l'Université a réalisé dans le passé est dû incontestablement, pour une part considérable, à l'unité de pensées et de sentiments qui a toujours régné dans le corps académique. C'est là notre force, messieurs, gardons-la soigneusement; aimons d'un ardent amour la paix et la vérité, *pacem et veritatem.* Soyons toujours, et plus que jamais, un cœur et une âme, *cor unum et anima una.* Un écrivain ancien (1), frappé des bienfaits de l'union, a remarqué que la concorde fait grandir les petites choses, et que par la discorde s'évanouissent les plus grandes : *concordia parvæ res crescunt, discordia maximæ dilabuntur.* Mais à quoi bon citer une autorité profane, quand l'Évangile est si explicite sur ce point? Tout royaume, toute maison divisée contre soi-même périra, a dit le divin Maître. Bénissons Dieu, messieurs, d'avoir su

(1) Salluste, *Jugurtha,* X.

goûter les douceurs de cette union des âmes dans l'amour et dans la vérité, d'en avoir senti l'effet fortifiant, d'en avoir recueilli les fruits si suaves et si salutaires! Enfants communs du Père qui est dans le ciel, frères et cohéritiers de celui qui est *un* avec lui et qui veut que nous ne soyons qu'*un* entre nous, ayant la même foi et les mêmes espérances, c'est par là que nous montrerons toujours *qui* nous sommes, et que nous mériterons que ceux du dehors, nous reconnaissant à cette marque, disent de nous avec envie ce qu'ils disaient autrefois des premiers disciples de notre divin Maître : « *Voyez comme ils s'aiment.* » Fidèles aux enseignements du Pontife infaillible, défenseurs persévérants de sa cause et de ses droits, tenons-nous serrés autour de la pierre inébranlable du Vatican, et laissons passer, sans nous émouvoir, les vents et les tempêtes. Si la fraude, le mensonge, l'iniquité ont pour eux le moment qui fuit, Dieu a l'éternité qui demeure; le Vicaire de Jésus-Christ en terre a des promesses qui ne trompent point; et vainqueurs ou vaincus dans le présent, les défenseurs de cette sainte cause, les champions de la justice, de la vérité et de l'honneur, n'en sont pas moins assurés du triomphe définitif, et n'en doivent pas moins compter sur les palmes et les couronnes qu'il n'est permis à aucun pouvoir humain de leur ravir.

Et maintenant, messieurs les étudiants, fils

chéris de l'*Alma mater*, anciens et nouveaux, je me tourne vers vous avec une ardente sollicitude et un indicible amour. Quel cœur catholique ne tressaillirait pas en vous voyant! Vous êtes l'espoir de la religion, de la patrie, de ces parents chrétiens, qui en vous remettant entre nos mains, nous confient leur trésor le plus cher, et nous demandent de le leur rendre un jour intact, et, s'il se peut, agrandi des richesses de la vertu et de la science, comme des dépositaires fidèles. Nous comprenons, messieurs, non sans crainte et sans tremblement, tout ce que cette confiance nous impose envers vous de soins et de labeurs.

Quand vous sortirez de l'Université, chers jeunes gens, ce sera pour prendre votre place, et une place élevée et importante, dans cette société si troublée de notre temps; pour y former l'élite de la nation; pour y exercer une influence puissante et souveraine; pour porter remède à tant de misères physiques et morales par vos lumières, par votre travail et par vos exemples. Vous serez tous, je l'espère, de grands chrétiens et de grands citoyens. Vous prendrez une part active, généreuse, à cette lutte suprême, implacable, engagée aujourd'hui entre la vérité et l'erreur, entre la justice et l'iniquité, entre Dieu et l'enfer.

Messieurs, dans cette lutte acharnée, l'un des plus dangereux adversaires que vous rencontrerez, c'est la fausse science, l'orgueil des sophistes, leur parole empoisonnée, leurs plumes

vénales toujours au service du succès présent et du crime heureux. Préparez-vous par l'étude à combattre dignement ce bon combat. Que le vrai savoir, acquis par vous à l'Université n'ait rien à redouter le jour prochain où il lui faudra descendre dans l'arène, et en venir aux prises avec cette prétendue science, si vide hélas! mais si arrogante et si prétentieuse. Courage donc, et que la vérité n'ait jamais à rougir de ses défenseurs!

Mais la science toute seule ne suffit plus aujourd'hui. Au fond il faut savoir unir la forme, une forme correcte, naturelle et gracieuse. Aujourd'hui il faut savoir parler, il faut savoir écrire, mais surtout et avant tout, il faut savoir penser. Étudiez donc, mais étudiez avec méthode, avec suite, avec réflexion. Sachez toujours vous rendre compte parfaitement de ce que vous apprenez. Au demeurant, il n'importe pas tant de savoir beaucoup que de savoir bien. Jeunes étudiants, tenez surtout en grande estime ces études philosophiques, auxquelles la législation actuelle a fait une part si maigre et si insuffisante. On se plaint quelquefois d'un certain abaissement dans le niveau des études, selon une expression consacrée. Si le fait est réel, c'est ici surtout qu'il faut en chercher la cause, et il est temps, plus que temps, que le législateur y pourvoie. Pour ma part, je ne me persuaderai jamais que des études supérieures, qui ne sont pas même précédées d'un simple cours de logique, soient

ce qu'elles doivent être. « L'étude de la logique, a dit un célèbre écrivain contemporain (1), est pour l'esprit la meilleure gymnastique connue. » Suppléez, messieurs, par votre travail personnel à cette lacune du haut enseignement. On ne saurait assez répéter ces paroles d'un illustre magistrat (2) à son fils : « Il faut rendre à la philosophie l'honneur qu'elle mérite et la justice qui lui est due. C'est elle qui perfectionne notre raison; c'est elle qui prépare notre esprit aux autres connaissances, qui le dirige dans ses opérations, qui lui apprend à mettre toutes choses à leur place, et qui lui donne non seulement les principes généraux, mais l'art et la méthode pour s'en servir, et faire usage de ceux même qu'elle ne lui donne pas. » Seulement, messieurs, il ne faut pas confondre la philosophie avec les opinions et les systèmes, ni en faire une science abstraite et purement spéculative. La philosophie, comme un enseignement grave et sérieux doit la comprendre toujours, c'est la sagesse, et la sagesse c'est tout à la fois la recherche du vrai et la pratique du bien. On l'a dit avec un grand sens : « Étudier pour connaître, connaître pour aimer, aimer pour pratiquer, telle est la philosophie. »

Messieurs les étudiants, encore un mot, et je finis. Ce mot c'est l'ancien vice-recteur qui vous

---

(1) M. Cousin.

(2) Le chancelier d'Aguesseau.

l'adresse. Le bon esprit qui vous anime, votre attachement aux vrais principes, votre confiance en vos maîtres, ce respect de vous-mêmes, cette tenue si digne, si convenable qui vous distingue, l'élan admirable avec lequel vous vous associez à toutes les œuvres de charité et de bienfaisance, d'éducation populaire et d'amélioration des classes ouvrières, ces choses et tant d'autres ont été pour moi, dans ces dernières années surtout, la source abondante des plus douces consolations. Vous avez été en vérité ma joie et ma couronne. Persévérez, chers jeunes gens, sous l'impulsion du prêtre zélé et éloquent, que l'Épiscopat m'a donné pour successeur. Il vous aime comme je vous aime : soyez-lui ce que vous m'avez été. Jeunes gens chrétiens, la fleur, le printemps de la Belgique catholique, pensez à vos mères, dont la tendresse veille de loin, émue et attentive, sur les jours périlleux de votre jeunesse; pensez à cette autre mère, notre glorieuse patrie qui vous attend; pensez au père de vos âmes, à cet auguste Pie IX, spolié et captif au Vatican, mais dont le cœur est toujours libre pour aimer et pardonner, la bouche pour instruire et encourager, la main pour bénir; pensez à tous les vœux qui s'élèvent pour vous, à toutes les espérances qui reposent sur vous. Vous êtes l'avenir, chers jeunes gens : faites qu'il vaille mieux que le présent.

—

NOTICE SUR LA VIE ET LES ŒUVRES DE MONSIEUR LE CHANOINE GUILLAUME-HENRI WOUTERS, PROFESSEUR ORDINAIRE A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PAR M. B. JUNGMANN, PROFESSEUR A LA MÊME FACULTÉ.

—

La vie d'un homme de bien, toujours féconde en enseignements salutaires, présente un intérêt auguste, lorsqu'elle s'est consumée tout entière au service de la religion et de la science. En présence de tant d'existences misérablement vouées à des passions et à des soucis éphémères, c'est pour l'esprit un consolant spectacle, de remonter le cours d'une vie consacrée tout entière aux nobles labeurs de l'intelligence et au salut des âmes chrétiennes. Lorsque l'homme qui sut ainsi réunir le prestige du savoir à l'autorité du sacerdoce vient à s'éteindre, il recueille dans l'honneur qui entoure son nom respecté l'hommage des sympathies les plus diverses: le monde lettré se plaît à réunir ses titres à la reconnaissance de l'avenir, et voit d'un œil ému ses travaux, ses ouvrages; le souvenir pieux du fidèle aime à se rappeler les vertus sacerdotales et les mérites d'une existence qui, pour avoir été largement utile aux intérêts de l'Église et de la Pa-

trie, n'a pas un seul instant perdu de vue les intérêts du ciel. Ainsi a-t-il compris la vie, le prêtre pieux et savant dont l'Université catholique pleure aujourd'hui la perte, et ce n'est pas sans une riche moisson de vertus et d'œuvres utiles, qu'il a porté sa vieillesse honorée aux pieds du Souverain Juge.

La vie de monsieur le chanoine Wouters fut celle d'un prêtre et celle d'un savant : elle a fait briller d'un nouvel éclat l'antique alliance du sacerdoce et du savoir. Ces deux caractères lui donnent, avec son importance dans la formation scientifique de la génération actuelle, une physionomie particulière; aussi ne pouvons-nous mieux faire, que de classer à ce double point de vue les détails de la notice abrégée, que nous voulons consacrer à la mémoire du respectable professeur.

Henri-Guillaume Wouters naquit à Oostham, village du Limbourg, le 3 mai 1802, d'une famille justement considérée, moins encore par les nombreux ministres qu'elle a fournis au service des autels, et les magistrats qu'elle a comptés parmi ses membres, que par des vertus chrétiennes héréditaires. Le vénérable curé du village ayant reconnu dans son jeune paroissien les aptitudes les plus heureuses, relevées par une profonde piété, se chargea de lui enseigner les premiers rudiments des lettres latines, et de le préparer aux études du collége. Ses soins

furent couronnés de succès : à peine admis au collége de Beeringen, le jeune étudiant ne tarda pas à briller au premier rang parmi ses condisciples, et à remporter dans les classes latines les palmes les plus honorables.

Au sortir des humanités, M. Wouters n'hésita pas un instant sur le choix d'un état de vie. Sa foi profonde, sa vertu, sa gravité précoce le désignaient d'avance au service du sanctuaire. C'était une de ces âmes privilégiées, qui dès la première enfance éprouvent le désir de se consacrer à Dieu, et sentent ce désir se fortifier en elles de toute l'innocence de leur vie et de toute l'énergie de leurs convictions religieuses. Le jeune Wouters entra donc au séminaire de Liége pour y suivre les cours de philosophie et de théologie, et s'y préparer dans la retraite aux initiations du sacerdoce. Il étudia la philosophie sous la direction de M. le professeur Leurs, et, à la fin de l'année, il obtint le premier prix. Ce succès lui valut une double ovation, telle qu'on en décernait autrefois au *Primus* de l'Université de Louvain. La première lui fut faite à Beeringen, où vivait encore la mémoire de ses succès précoces; la seconde l'attendait à Oostham, son village natal. Ses études théologiques furent marquées par le même succès. L'abbé Wouters brilla toujours au premier rang parmi ses condisciples.

Nous ne parlerons pas en détail de la manière

dont le jeune séminariste se disposa à recevoir dignement les saints ordres. Dans un séminaire où tous sont appelés aux mêmes travaux, aux mêmes exercices de piété, la vie de l'individu s'efface et s'identifie pour ainsi dire avec la vie de la communauté, dont l'esprit et les tendances se reflètent nécessairement dans les âmes de ses membres. Complètement retiré du monde, M. Wouters ne songeait qu'à réaliser en lui-même le type du prêtre de Jésus-Christ, en se préparant aux travaux du ministère sacerdotal par l'observation exacte de la règle, par la prière, la mortification, et l'étude assidue des sciences ecclésiastiques. Loin de prendre à la légère les devoirs de son austère vocation, il se montrait plutôt porté à donner dans l'excès d'une rigueur exagérée envers lui-même, et bien que plus tard il ait su modérer ce penchant inné pour le rigorisme, son caractère en garda toujours une certaine empreinte, même en comportant tout ce que la charité chrétienne inspire de dévoué pour les autres, et ne se départit jamais de la gravité circonspecte qui le distingua pendant toute sa vie.

M. Wouters fut ordonné prêtre à Malines le 13 décembre 1824, par le prince archevêque de Méan. Mgr Barrett, alors vicaire-général capitulaire du diocèse de Liége, appréciant la piété, l'intelligence et l'excellent caractère du jeune prêtre, l'attacha au grand séminaire en qualité

de sous-directeur. Un peu plus tard, M. Wouters fut chargé de suppléer dans la chaire de théologie morale le vénérable professeur de la Brassinne, auquel il succéda pleinement en 1829. Mgr Van Bommel, nommé évêque de Liége, lui confia le cours d'histoire ecclésiastique avec une partie de celui de théologie morale. Dans l'accomplissement de ces différentes charges, le jeune professeur profita de l'ascendant que son savoir et sa piété exerçaient déjà sur l'esprit des élèves pour les prémunir contre les doctrines de l'abbé de Lamennais, dans lesquelles beaucoup de membres du clergé saluaient avec transport l'espoir d'une rénovation religieuse. Ses leçons d'histoire ecclésiastique révélèrent la spécialité de son talent. Aussi lorsque l'Université catholique s'ouvrit à Malines en 1834, l'Épiscopat jeta les yeux sur le jeune professeur pour lui confier la mission d'enseigner l'histoire de l'Église dans la naissante Faculté de Théologie.

M. Wouters comprit d'emblée l'importance du cours que les Évêques lui avaient confié. Tracer l'histoire exacte et véridique du développement successif du royaume de Dieu sur la terre, c'est embrasser une tâche extrêmement difficile et laborieuse, parcequ'elle touche à toute l'extension du christianisme et à toutes les formes de son action sur l'humanité. De nos jours surtout, où la science découvre tant de nouvelles sources, et réforme tant de jugements erronés à

l'aide de documents inédits, cette tâche impose d'incessants labeurs. Il y a plus : l'histoire des destinées de l'Église est par elle-même une apologie du christianisme. La perpétuité de l'Église, malgré les défauts et les imperfections de ses membres humains, est une démonstration éclatante de la vérité et de la divinité de la religion : car son développement historique révèle dans toutes ses vicissitudes une direction particulière de la Providence. Il en résulte que l'historien de l'Église ne peut négliger de montrer la main de Dieu guidant et protégeant son Église à travers les événements de la société humaine ; il trouve à confirmer par là les convictions religieuses de ses lecteurs et à les enflammer d'un amour toujours plus ardent pour l'œuvre divine. Pour atteindre ce but, il doit compléter la partie positive de son enseignement par la partie polémique. Les ennemis de l'Église l'ont attaquée surtout sur le terrain des faits ; rien n'a été ni épargné ni respecté dans son histoire. Ses principes ont été calomniés, ses institutions dénigrées par un mépris et une malveillance systématiques, ses actions présentées sous un jour faux et souvent odieux, ses grands hommes et leurs œuvres bafoués et flétris par les accusations les plus atroces et les plus mensongères. De nos jours plus que jamais, « l'histoire est devenue une conspiration contre la vérité. » Or, si l'esprit de mensonge et ses adeptes s'achar-

nent avec tant de fureur contre l'œuvre divine, l'historien de l'Église doit poursuivre jusque dans le dernier détail ces attaques perfides; il est de son devoir de prendre la défense de sa mère, de la venger des calomnies, de justifier sa conduite, de sauvegarder l'honneur de ses Saints et de ses Pontifes.

Telle est la tâche que le professeur Wouters a remplie pendant trente ans, avec autant de sollicitude que de succès. Il avait consacré toutes les forces de son intelligence aux études historiques; grâce aux efforts d'un zèle infatigable, à des connaissances théologiques très solides, au plus tendre attachement pour l'Église, à sa piété fervente, il a su porter la lumière dans les documents les plus obscurs et résoudre les questions les plus compliquées avec une rare clarté d'exposition et une facilité qui étonnent. Son enseignement se distinguait par la précision et la solidité. Pénétré d'un amour sans bornes pour l'Église et pour son Chef, il lui était facile de communiquer ces sentiments à de nombreux élèves. Qu'il nous suffise à cet égard de rappeler un fait. On connaît les longues discussions qui passionnèrent les catholiques en différents pays à l'occasion du Concile et de ses définitions doctrinales. Parmi les causes de ce triste phénomène, il faut placer en première ligne une fausse appréciation de plusieurs faits appartenant à l'histoire ecclésiastique. Or, il est consolant de constater, que la

Belgique, loin d'éprouver la moindre sympathie pour ce qu'on a nommé l'opposition au Concile, s'est trouvée unanime à prendre la défense des droits du Souverain Pontife. Y aurait-il exagération à chercher en partie la cause de ce fait honorable dans l'enseignement de M. Wouters, et à la prédilection notoire, avec laquelle on le vit pendant un quart de siècle dégager de toutes les ombres de l'erreur les faits dogmatiques, impliquant une affirmation des prérogatives du Souverain Pontife?

Cette appréciation de l'influence exercée par M. Wouters dans l'enseignement universitaire, trouve sa confirmation dans les ouvrages du regretté professeur. Dès le début de sa carrière professorale il avait compris la nécessité d'écrire un manuel, qui pût servir de base à ses leçons académiques et à l'enseignement des séminaires. On se plaignait généralement de la difficulté de se procurer pour l'étude de l'histoire ecclésiastique un auteur, dont l'étendue fût proportionnée à la durée du cours ordinaire. Il y avait bien des ouvrages de grand mérite, mais qui ne répondaient guère à ce but. Les uns se livrent à des discussions trop longues, ou bien embrassent un plan trop vaste; les autres en resserrant les faits dans un cadre trop étroit leur ôtent toute couleur et toute liaison, et enlèvent ainsi aux événements tout ce qui peut servir à les fixer dans la mémoire; d'autres enfin,

absorbés dans des questions d'antiquités chrétiennes ou de discipline, perdent de vue l'enchaînement des faits. Tout le monde désirait donc voir paraître un manuel, qui, en résumant les faits principaux, et en offrant dans un cadre bien proportionné le récit des événements, laissât en même temps au professeur la faculté de développer à son gré les parties les plus importantes au point de vue du dogme ou de la controverse. C'est dans cette pensée que M. Wouters publia son *Manuel d'histoire ecclésiastique* en trois volumes, qui parurent en 1842 et 1843 : livre trop connu pour qu'il convienne de le décrire, et trop apprécié dans l'Europe entière pour que nous ayons besoin d'en faire l'éloge.

Disons seulement que sans entrer dans de profondes discussions, ce livre signale tous les faits qu'il importe d'avoir sous les yeux, lorsqu'on étudie l'histoire d'une époque, et laisse une grande latitude dans le choix des développements ultérieurs. Le style de l'auteur est clair, la narration bien suivie, la disposition de l'ouvrage méthodique et fondée sur les grandes époques de l'histoire (1). Ce *Compendium historiae ecclesiasticae* a obtenu un succès vraiment remarquable. Cinq éditions belges (2), sans parler des reproductions qui en ont été faites en

(1) Cfr. *Journal historique et littéraire*, t. IX, p. 285 et 589; t. X, p. 130.

(2) 1e édition en 1842; 2e en 1848; 3e en 1857; 4e en 1863; 5e en 1872.

Espagne et en Italie, démontrent le mérite de cet ouvrage devenu classique en Belgique, en France, en Autriche, à Rome, et jusqu'à St-Pétersbourg.

Dans le but de compléter son premier ouvrage et de fournir les développements nécessaires au *Compendium*, le professeur Wouters publia dans les dernières années de sa vie ses *Dissertationes in selecta historiæ ecclesiasticæ capita.* Quatre volumes en ont paru; le dernier s'arrête au XIVe siècle; ce que nous en possédons nous fait amèrement regretter que la mort ait empêché l'auteur de continuer son œuvre jusqu'au Concile de Trente, comme il en avait l'intention. Pour donner une idée du contenu, de la forme et de l'excellent esprit de l'ouvrage, nous ne pouvons mieux faire que de résumer l'article consacré aux Dissertations historiques de M. Wouters par la *Revue des sciences ecclésiastiques*, qui travaille avec tant de succès à la restauration des sciences ecclésiastiques en France (1).

Le choix des questions traitées dans ces dissertations est heureux. Il n'y a pas de point de doctrine ou de discipline générale, attaqué par les ennemis de l'Église ou controversé par les savants, qui ne soit examiné à fond par l'éminent professeur. Sans s'arrêter au détail, il insiste sur les faits et les institutions qui caractérisent chaque époque, et qui mettent en relief la situation et l'action civilisatrice de l'Église. C'est

(1) Nos 129-130. — Septembre-octobre 1870, pag. 327.



ainsi que, dans le premier volume par exemple, l'auteur consacre des dissertations à l'institution de l'Église, à la primauté de saint Pierre, à la propagation de la religion, au nombre des martyrs, aux mœurs des premiers chrétiens, au célibat, à la vie monastique. Mais il ne suffit pas de donner des idées générales; pour être suffisamment complet dans cette matière, il faut fixer les dates, examiner l'authenticité des documents, définir le sens et la portée de controverses importantes, venger la mémoire des pontifes et des saints. L'an de la naissance du Sauveur, — les actes dits de Ponce Pilate, — le célèbre témoignage de Flavius Josèphe, — les hérésies des premiers siècles,—la controverse de saint Cyprien avec saint Étienne, — la pénitence publique, — les erreurs d'Origène, — la légion Thébaine, — tels sont les titres de quelques autres dissertations du premier volume.

La discussion de ces graves sujets implique nécessairement des excursions fréquentes sur le terrain de la dogmatique proprement dite. Le lecteur ne s'en plaindra pas, quand il aura compris que l'auteur n'est pas moins versé dans la science du dogme que dans l'histoire. En général, l'exposé du dogme, quoique succinct, est d'une exactitude irréprochable. Les citations des Pères, sans être trop nombreuses, suffisent pour constater l'origine apostolique de la doctrine et la haute antiquité des lois ecclésiastiques. Ces

dissertations offrent donc au théologien toutes les données nécessaires pour défendre, expliquer et pénétrer à fond le dogme catholique.

Si le choix des matières est très-intelligent, la méthode de l'auteur convient parfaitement à son but. La dissertation comprend ordinairement trois parties distinctes : l'exposé de la controverse ; la solution de la question avec des arguments à l'appui; la réponse aux objections. Le lecteur possède ainsi en quelques pages le résumé substantiel des doctes travaux de Baronius, de Pagi, de Noël Alexandre, etc., trop développés et trop difficiles à aborder. S'il désire approfondir la matière, suivre les controverses dans tous leurs détails, il consultera avec fruit les sources indiquées en tête de chaque dissertation. Ici l'auteur a su choisir avec beaucoup d'intelligence et de discernement les ouvrages à conseiller aux étudiants.

En fait d'histoire, la science moderne a réalisé des progrès incontestables; mais toutes ses productions ne conviennent pas également à la jeunesse. A côté d'excellentes recherches et d'appréciations judicieuses, on y rencontre très-souvent un esprit d'indépendance et de témérité dans les matières dogmatiques, qui impressionne péniblement le lecteur pieux. Si par conséquent on était tenté de reprocher au professeur Wouters sa sobriété excessive en matière d'érudition moderne, il faut tenir compte de la nature

et du but de ses dissertations. Quand une fois les jeunes gens ont appris à considérer les évènements au point de vue chrétien, ils peuvent lire sans danger les ouvrages modernes, y distinguer la vraie lumière des trompeuses lueurs, et comprendre la vie de l'Église se développant toujours plus forte au milieu des imperfections et des misères de ses agents humains.

Mais ce qui fait à nos yeux le grand mérite de ces Dissertations, c'est l'excellent esprit dans lequel elles sont écrites. Loin de faire des concessions au naturalisme sur l'établissement de la religion, en l'expliquant d'une façon naturelle comme le corollaire obligé de l'état du monde païen, l'auteur met en relief le principe surnaturel, et sa lutte contre les mœurs, la philosophie, les conditions politiques et morales des sociétés antiques. En laissant à la critique tous ses droits, il se plaît aussi à nous faire admirer la main de Dieu dans les évènements humains plus ou moins connexes avec l'histoire de l'Eglise. Pour lui comme pour Bossuet « Jésus-Christ fait l'union des deux mondes, puisqu'attendu ou donné, il a été dans tous les temps la consolation et l'espérance de l'univers. »

Les ennemis de l'Église ont exploité l'histoire dans un intérêt passionné : témoins les prétendus arguments des réformateurs, de Jansénius, des Gallicans et des Fébroniens. Le professeur Wouters fait la révision du procès in-

tenté à l'Église, et trouve la cause fondée sur des mensonges et des abus exagérés.

Son livre est une apologie complète de la Papauté. La Papauté n'a pas besoin de nos mensonges, de nos adulations, a t-on dit à propos de l'infaillibilité. Mais aussi elle ne craint pas la vérité. De nos jours on a fouillé toutes les archives, compulsé tous les documents, ramassé toutes les accusations contre les Papes. Qu'en est-il résulté? une justification éclatante des Pontifes incriminés. L'Église peut livrer tous ses actes à la publicité et à la critique : elle ne craint pas la lumière, parce que toute sa conduite porte l'empreinte d'une origine surnaturelle et de l'assistance de l'Esprit de Dieu. Les abus, les imperfections, les misères inséparables des instruments humains qui la servent, relèvent encore davantage en elle le caractère divin de l'œuvre de Dieu, qui daigne opérer ces grandes choses par le moyen d'êtres si imparfaits et si fragiles.

Ces vues chrétiennes ont inspiré l'auteur dans l'appréciation des vicissitudes de cette longue et glorieuse histoire. En entreprenant de justifier l'Église et la Papauté sur le terrain des faits, il a rendu un égal service à la religion et à la science. Ces Dissertations étaient la préoccupation de ses derniers jours; il aurait voulu les terminer comme un monument de sa foi, et comme le résumé d'un enseignement de trente années. Mais Dieu permit qu'après avoir consacré tant de journées

laborieuses à faire connaître, à faire aimer l'Église de la terre, il passât sans retard et sans longues douleurs à l'Église du ciel. Son œuvre hélas! demeure inachevée; mais les volumes qui ont paru suffiront à perpétuer sa mémoire avec le regret de sa perte. Et d'ailleurs le vénérable défunt laisse ici-bas mieux qu'un renom littéraire, c'est-à-dire le prestige d'une vie sacerdotale bienfaisante et sans tache.

Simple, austère et retirée, cette vie n'eut d'autre activité publique qu'un professorat destiné à contribuer largement à la formation intellectuelle et religieuse du clergé belge. Les rares moments de loisir du pieux professeur étaient consacrés aux fonctions du ministère sacerdotal. Le confessional qu'il occupait à l'église de Notre-Dame aux Dominicains fut toujours des plus fréquentés. Bien des familles y allaient chercher la consolation et le conseil. « Pendant trente-sept ans, nous disait un homme distingué, M. Wouters m'a servi de père spirituel. Jamais sa prudence ne m'a fait défaut. Dans les circonstances les plus difficiles de la vie, il me fut un ami sincère et un conseiller précieux. Grâce à la simplicité de son caractère, à la fermeté de ses principes, il devinait comme par intuition la solution prompte et satisfaisante des cas les plus compliqués. »

Depuis 1848 jusqu'à sa mort, M. Wouters dirigea la congrégation des *Filles de Marie* de l'In-

stitut Paridaens (1). Sans parler des sollicitudes nombreuses et délicates qu'impliquent des fonctions de ce genre, il nous suffira de constater que le vénérable défunt fut toujours à la hauteur de sa tâche; il possédait à un haut degré cet art que saint Grégoire appelle l'art des arts, celui du gouvernement intérieur des âmes. Sa direction ferme et persévérante initiait les cœurs aux pratiques de la perfection religieuse, avec d'au-

(1) L'institut Paridaens fut créé à Louvain en 1805 par les soins de M. De Venise, licencié en théologie et président du collége de Mons en l'ancienne Université de Louvain. Il eut pour fondatrice et supérieure Mlle C. Paridaens, une de ces âmes d'élite, qui par la Providence divine avaient été destinées au commencement de ce siècle à relever les ruines religieuses amoncelées par la révolution française. Après avoir fait partie d'une première congrégation dispersée par la tourmente, elle parvint à établir à Louvain, le jour de l'Assomption 1805, une maison d'enseignement, où elle se voua avec dix compagnes animées de sa ferveur à l'éducation chrétienne de la jeunesse. La petite communauté s'installa d'abord dans l'ancien couvent des Récollets Irlandais, occupé aujourd'hui par les Frères de la doctrine chrétienne. En 1810 Mlle Paridaens fit l'acquisition de l'ancien collége de Hollande, que l'institut occupe encore aujourd'hui. Des constructions successives en ont fait un des plus beaux et des plus prospères établissements d'instruction du pays. L'Institut de Mlle Paridaens formait d'abord une association laïque. En 1836 elle fut érigée en congrégation religieuse par son Éminence le Cardinal-Archevêque de Malines. La congrégation prit le nom de *Filles de Marie*, et la vénérable Fondatrice en fut la supérieure jusqu'à sa sainte mort, arrivée le 31 mai 1838. — Grâce à l'habile et sage direction des supérieures, secondées par le concours de religieuses dévouées, l'institut jouit d'une réputation méritée parmi les établissements consacrés à l'éducation chrétienne de la jeunesse.

tant plus de succès, qu'il ajoutait aux paroles la confirmation de l'exemple dans sa vie austère, retirée du monde, humble et mortifiée. Son extérieur toujours grave, sa conversation sérieuse et douce, ses manières empreintes d'une réserve sacerdotale, tout reflétait en lui la candeur de l'âme, la droiture du caractère et l'inspiration d'une piété sincère et profonde.

Durant le cours de l'année 1870, M. Wouters éprouva les premières atteintes des infirmités de l'âge, qui lui rendirent l'enseignement pénible et difficile. La mort d'une sœur, fidèle compagne de sa vie, avait porté un rude coup à sa santé déjà chancelante et minée par un travail opiniâtre et continuel. Aussi en 1871 il sollicita l'éméritat, qui lui fut gracieusement accordé par NN. SS. les Évêques. Tandis qu'il se disposait, à la faveur d'un repos si honorable, à mettre la dernière main à ses travaux historiques, la mort vint apporter un terme aux efforts de son zèle. Le 30 décembre un coup d'apoplexie mit son existence en danger. Il succomba la veille de l'Épiphanie à une nouvelle attaque, après avoir reçu avec une tendre piété les saints sacrements de l'Église. — Il repose, suivant son désir, à côté de sa sœur, près des tombes de la congrégation qu'il avait tant d'années dirigée dans les voies du salut, au cimetière de Wilsele, où ses dépouilles mortelles attendent le jour de la résurrection glorieuse.

MARTIN DORPIUS ET LES ÉTUDES D'HUMANITÉS DANS LES ÉCOLES DE LOUVAIN AU COMMENCEMENT DU XVIe SIÈCLE. — ESQUISSE D'HISTOIRE LITTÉRAIRE, PAR M. LE PROFESSEUR FÉLIX NÈVE.

—

Dorpius est mort jeune, et il n'eut pas le temps de mettre la main à de longs écrits; cependant son nom est conservé avec honneur dans les fastes de la théologie à l'ancienne université de Louvain. C'est que les meilleurs esprits d'entre les théologiens de son temps avaient en estime son savoir et fondaient sur lui de grandes espérances : ils comptaient sur son concours pour soutenir la lutte que plusieurs avaient engagée de bonne heure avec Luther et d'autres champions de la Réforme. Mgr De Ram lui a donné place avec raison parmi les jeunes maîtres de l'*Alma Mater* dignes de prendre part avec leurs aînés aux grandes controverses religieuses (1).

Nous pourrons exposer en peu de mots les titres de Dorpius comme théologien, comme dignitaire de l'Université de Louvain à la fin du premier siècle de son existence. Nous parlerons ensuite plus longuement du rôle qu'il a rempli

(1) *Disquisitio historica de iis quae contra Lutherum Lovanienses theologi egerunt* (Bruxelles, 1843, 4°. — Extrait des *Nouv. Mémoires* de l'Académie, tome XVI).



comme humaniste et comme défenseur des études classiques à l'époque de la renaissance des lettres dans les provinces belgiques : c'est là l'objet des récentes recherches que nous allons consigner dans la présente esquisse.

I.

L'homme distingué qui est connu dans les monuments littéraires sous le nom de *Martinus* DORPIUS, était originaire de la Hollande ; il portait les prénoms de Martin-Barthélemy, et il appartenait à une famille Van Dorp, qui était réputée noble. Né en 1485 à Naeldwyck, il est mort en 1525 à Louvain, où il avait passé la plus grande partie de sa vie, après y avoir fait ses études. La Hollande obéissait alors aux mêmes souverains que la Belgique : on peut donc revendiquer pour notre science nationale les savants et les écrivains qui, venus des provinces du nord, avant leur séparation d'avec celles du midi, ont puisé leur instruction dans la vieille université brabançonne et se sont mis ensuite à son service.

Martin Dorpius, après avoir achevé ses humanités au collége du Lis, avait été proclamé cinquième de la première ligne au concours de philosophie, l'an 1504; il fut appelé peu après à professer la théologie et la philosophie dans le même collége qui était supérieur aux autres colléges de la faculté des arts dans l'étude de la

grammaire et des lettres. C'est là que Dorpius, jeune encore, déploya son activité et fit dans la jeunesse des prosélytes pour les études classiques, pendant nombre d'années : nous reviendrons à ce début de sa carrière à Louvain, en traitant plus loin de ses essais et de ses opinions littéraires.

Plusieurs hommes d'autorité avaient jeté les yeux sur Dorpius pour de plus hautes fonctions. Jean Briard d'Ath l'avait déterminé à faire un cours complet d'études théologiques, et le Père Ménard, bénédictin, qui était le trente-sixième abbé d'Egmond ou Hecmund près d'Alcmar en Hollande, avait fortifié sa vocation pour l'état ecclésiastique, en lui conférant des prébendes et des bénéfices (1), et en lui assurant les loisirs nécessaires pour l'achèvement de ses nouvelles études. Dorpius était déjà sur les bancs de la théologie quand il composait une harangue solennelle pour la reprise des cours académiques à la fin de l'an 1513, et il se nommait théologien, en publiant la même année ce discours officiel dont nous parlerons explicitement ci-après.

---

(1) Ayant reçu les ordres sacrés, Dorpius aurait obtenu les deux cures d'Overschie et de Schiedam, mais sans les desservir. Nous empruntons ce renseignement à la notice sur Dorpius insérée par le bibliothécaire Goethals, au tome Ier de ses *Lectures relatives à l'histoire des sciences et des lettres en Belgique*, Bruxelles, 1837, pag. 41-42.

C'est à Ménard, comme à son protecteur, que Dorpius a dédié cette pièce, annonçant qu'il se proposait de faire de même pour plusieurs autres écrits (1); nous y trouvons des preuves de la reconnaissance du futur maître de théologie; le passage est assez peu connu pour que nous osions le citer : « Tu siquidem unus amplo sa-
» cerdotio otium mihi ad studia tranquillum
» suppeditasti; Tu me scholaribus tumultibus
» eripuisti; Tu sacrae Theologiae mancipasti;
» proindè meritò ingratissimus videar, nisi
» quantum in literis profecero, quidquid compo-
» suero, quidquid edidero... nisi denique et me,
» et mea omnia tibi uni deberi ingenuè profi-
» tear. »

En 1515, Dorpius fut promu à la dignité de docteur en théologie; quelque temps après il prit rang dans la faculté de théologie comme professeur d'Écriture sainte, et, après la mort de Lucas Walter de Conitz (4 septembre 1515), il fut nommé président du grand collége du Saint-Esprit avant la séparation de ce collége en deux

---

(1) *Oratio Martini Dorpij theologi de laudibus sigillatim cujusque disciplinarum ac amenissimi Lovanii Academiaeque lovaniensis*. Louvain, 1513, 32 feuillets in 4°, imprimerie de Thierry Martens (*Biographie* de Th. Martens d'Alost, par le P. Van Iseghem, 1852, pag. 240-241). — Nous citons ce document d'après la réimpression de C. Fr. de Nélis dans son volume inachevé d'*Analectes*, qui est rarissime comme les premières éditions du XVI° siècle (pages 3 à 66).



sections (1) : quand il eut résigné cette charge, le 14 novembre 1519, elle échut au célèbre théologien de son pays, Ruardus Tapperus, d'Enkhuysen. Pour le premier semestre de l'an 1523, il fut élevé à la charge de Recteur de l'Université, alors que cette charge était exercée pendant six mois seulement (2) : ce qui est une preuve de la haute considération dont il jouissait dans toutes les Facultés. Deux ans plus tard, une grave maladie enleva Dorpius à l'enseignement et aux lettres, le 31 mai 1525, à l'âge de quarante ans. Suivant ses volontés, il fut enterré à la Chartreuse de Louvain, où on lui éleva un mausolée en marbre, portant pour inscription les beaux vers composés par Erasme, en preuve de son admiration et de ses regrets (3). Dorpius avait légué à la maison des Chartreux, outre les éditions des Saints Pères, qu'il avait réunies pour sa bibliothèque, la somme de deux cents florins d'or.

---

(1) Valère André, *Fasti academici* p. 288; ib. p. 99 et 101, et la notice de l'*Annuaire de l'Univ. cath.*, ann. 1839, p. 283 sur le grand et le petit collége des Théologiens.

(2) *Fasti*, p. 41. — Molanus, *Rerum Lovan. libri XIV*, édit. de Ram, P. I, p. 477 (Brux., 1861 in-4°. Publication de la commission royale d'histoire.

(3) Il nous semble superflu de transcrire les vers d'Erasme : ils sont très connus par la *Bibliotheca belgica* de Valère André et de Foppens, et ils ont été reproduits par Mgr De Ram, dans son mémoire cité sur les théologiens de Louvain (p. 22), avec l'épitaphe moins répandue composée par L. Vivès, et que Mgr Namèche avait pris soin de réimprimer dans son mémoire couronné en 1841 sur le savant espagnol (page 17).

II.

Passant à la partie de notre tâche qui doit nous arrêter le plus longtemps, nous avons à citer des écrits de Dorpius, courts il est vrai, mais qui sont de nature à donner une bonne idée de son talent et de ses vues. Ces écrits, sortis pour la plupart des presses de Thierry Martens, à Louvain même, sont au nombre des raretés bibliographiques : mais plusieurs ont été réimprimés avec grand soin par le savant Corneille-François de Nélis quand il était bibliothécaire de l'Université et directeur de la typographie académique au siècle passé. Nous profiterons de nouveau de la consultation de ces précieuses feuilles destinées à un volume d'*Analectes*, comme nous l'avons fait naguère pour mettre Dorpius à son rang dans nos aperçus historiques sur la fondation du collége des Trois-Langues (1).

Sans cette prévoyance de M. de Nélis qu'on pourrait appeler « sauveur de Dorpius » *sospitator Dorpii*, il nous serait plus difficile encore de parler du mérite de l'humaniste qui fut si bien apprécié par ses contemporains. Mais nous avons recours cette fois à une autre source d'informations, les épitres latines encore inédites de

---

(1) *Mémoire hist. et littér. sur le collége des Trois-Langues à l'Université de Louvain.* Bruxelles, 1856. I vol. in-4 (Tome XXVIII des *Mém. couronnés* par l'Académie royale de Belgique).

Jérôme Busleiden à Martin Dorpius qui avait gagné toute son affection (1). Ainsi nous pourrons rapprocher du témoignage d'Érasme et d'autres écrivains les encouragements donnés au jeune théologien qui avait brillé à la Faculté des Arts, par un homme aussi distingué que le fondateur du collége des Trois-Langues. On verra en même temps avec quelle courtoisie les latinistes de la Renaissance dans notre pays échangeaient leurs opinions, et avec quelle confiance ils travaillaient à l'avancement des bonnes études, ou des bonnes lettres, *bonae litterae*, comme ils appelaient aussi les lettres classiques.

C'est comme maître de la Faculté des Arts que Martin Dorpius a remporté des succès précoces et rendu d'insignes services à l'éducation littéraire de la jeunesse. Peu après qu'il avait obtenu une des premières nominations au concours de 1504, il fut appelé à professer la rhétorique et la philosophie au collége du Lis. C'était celui des colléges ouverts aux *Artiens* qui avait le plus de renommée pour les études d'humanités : « *primum apud Lovanienses politioris literaturae domicilium*, selon l'expression de Dorpius lui-même. Il avait été dirigé par les meilleurs maîtres en ce genre, par exemple, Jean Despautère,

(1) Nous tirons les extraits de ces épîtres du manuscrit des écrit latins de Busleiden que possède notre bibliothèque royale : *Hieronymi Buslidii Carmina, Epistolae et Orationes* (n° 15676-77), et qui provient du fonds Van Hulthem.

et il l'était alors par Jean Nevius, de Hondschote, qui en devint le président et qui fut l'hôte d'Érasme; il était habité par des humanistes instruits qui ont pu y donner des leçons sans avoir rang de professeurs de la Faculté, Jean Borsalus, Jacques Ceratinus et bien d'autres.

Adrien Barland eut mainte occasion de rencontrer Dorpius dans ces mêmes années où il donnait des leçons privées avant de recevoir des titres officiels. Il nous a transmis lui-même le souvenir de ses relations véritablement douces avec un maître qui ne s'entretenait que d'études, à la promenade même, et qui ne se préoccupait à tout instant que des intérêts de la jeunesse. C'est dans ce chapitre de son traité d'histoire où il fait le plus touchant éloge de Dorpius en annonçant sa mort inopinée (1) :

« Solebam ego illum officii causa nonnunquam
» adire, ac fere pomeridianis horis, nunquam
» non studentem ac libris immussantem inveni.
» Sereno cœlo descendebat mecum in pomarium,
» quod ædibus suis adjectum habebat. Nec ullus
» interim dum ambulatur, nisi de literis, et
» recte instituenda juventute illi sermo erat,
» non ignaro id aetatis velut totius reliquae vitae
» jaci fundamenta. Quid de singulari ejus dicam

(1) *Chronica ducum Brabantiae*, cap.184 (*Historica*, etc. recueil des œuvres principales de Barland, Coloniae, 1603, p. 131). Nous réservons à notre épilogue les paroles éloquentes qui s'appliquent à toute la carrière de Dorpius.

» innocentia? Neminem sciens loesit unquam.
» Nulli hominum invidit. Nihil quod non sanc-
» tum et honestum esset appetivit. »

Plusieurs de nos latinistes de l'époque ont interprété exclusivement quelques auteurs de l'âge classique de la littérature romaine; Dorpius attendit de bons résultats de la connaissance familière des comédies de Plaute. Non seulement il a expliqué aux jeunes gens le texte de ces comédies; mais encore il les a formés par des avis et des exercices à la représentation de quelques-unes, l'*Aulularia* et peu après le *Miles Gloriosus*. Sans nul doute, il prenait cette récitation dramatique comme un moyen d'émulation, et aussi comme une sorte de stimulant pour donner aux humanistes de l'habileté et de la souplesse dans l'imitation du langage familier des Latins. C'était bien là une de ses visées, et il s'y laissait aller avec d'autant plus de complaisance qu'il s'était essayé lui-même dans la composition de monologues et de dialogues en vers qui avaient une étonnante affinité avec son modèle. Le poëte latin de Naeldwyck a montré autant d'imagination que de bonne humeur; autant de grâce que de sagacité philologique, dans des pièces assez longues où il devait se piquer de rivaliser avec un ancien. Ce sont ces prologues écrits tout exprès pour l'exhibition des comédies de Plaute, improvisations de circonstance, à l'effet d'exciter un franc rire dans un auditoire d'étudiants,

novices ou gradués, pour leur faire mieux goûter le sel de l'intrigue dans la pièce originale ; ce sont également ces scènes composées habilement par le professeur de rhétorique pour suppléer à la partie perdue de l'*Aulularia* dont un humaniste italien, Urceus Codrus, avait déjà tenté de combler les lacunes.

Il nous serait fort difficile de placer dans cette esquisse les tirades en vers que Dorpius avait données pour introduction à deux pièces de Plaute : déjà nous les avons reproduites intégralement dans un travail antérieur où nous devions fournir la preuve des procédés ingénieux par lesquels le maître de rhétorique avait de bonne heure mis en faveur le style et la manière des poëtes latins (1). La séance la plus mémorable fut celle du 3 septembre 1508, où Dorpius convoqua le public instruit de Louvain, au collége du Lis, à neuf heures du matin, pour assister à la représentation de l'*Aulularia*, qui eut un grand succès d'hilarité et d'enthousiasme : la petite troupe exercée par l'auteur du prologue et des scènes complémentaires, le *grex lilianus*, comme il l'appelait, fut récompensée par des rires et des applaudissements.

Les textes sortis de la plume aiguisée de Dor-

(1) V. outre le prologue composé pour le *Miles*, le prologue plus long destiné à l'*Aulularia*, dans notre *Mémoire hist. et litt. sur le collége des Trois langues* pages 117 à 120, et dans l'appendice, p, 398-401.

pius n'ont pas vu le jour avant 1514; mais, quand Thierry Martens les imprima dans cette année avec d'autres productions du même écrivain (1), il y joignit les suffrages que celui-ci avait recueillis de la bouche de ses émules ou de quelques amateurs de la belle latinité. Dorpius était alors assez avancé dans ses études théologiques pour prendre le titre de licencié : il devait recevoir l'année suivante celui de docteur.

Disons tout d'abord en quels termes choisis les amis de Dorpius ont exprimé leur jugement sur ses *Plautina*, travail de restauration qui exigeait un esprit ouvert à la plaisanterie et un heureux choix d'expressions : on entendra combien ils avaient été frappés de son habile imitation du style du grand comique latin ; on remarquera également les restrictions qu'ils ont apportées à l'éloge du poëte improvisé. C'est aux *Analectes* de Nélis que nous empruntons des extraits de cette correspondance littéraire empreinte d'une respectueuse amitié (2).

---

(1) *Martini Dorpii sacre theologie* (sic) *licentiati Dialogus : in quo Venus et Cupido omnes adhibent versutias : ut Herculem animi ancipitem in suam militiam invita Virtute perpellant. — Ejusdem Thomus Aulularia Plautinæ cum prologis aliquot in Comediarum actiones : et pauculis carminibus*... (suivent deux opuscules latins d'auteurs contemporains). — Volume in-4° de 36 feuillets, impr. à Louvain et daté du 27 février 1514. — Voir la *Biographie* de Th. Martens par le P. Van Iseghem, n° 81, pages 246-247.

(2) Pages 85-88 du volume inachevé.



La première épître est celle de Joannes Nevius, qui avait connu Dorpius au collége du Lis et qui mourut président de ce collége en 1524.

« Nimis tu quidem, doctissime Magister Mar-
» tine, severus, immò iniquus planè judex indus-
» triae tuae, cui adeò placet malè, quod Plauti
» Aululariae complemento tam doctè, tam ele-
» ganter, tam lepidè, tam denique (quantum ipse
» judicare possum) Plautinè concinnasti... Facis
» itaque quod esse a Poëtis alienissimum solet :
» quos sua Poëmata semper plurimum amare
» consuesse, scripsit Aristoteles. At, inquis (quae
» tua est modestia), Poëtae nomine me non equi-
» dem dignor. Agis saltem lucubrando Poëtam.
» An ergo decorum personae commodè serves,
» tu videris. Verum quando me quasi Aristar-
» chum quemdam esse vis, quem honorem nun-
» quam receperim, deprehendi isthic paucis-
» sima : non, hercle, quae obeliscum commerita
» putem ; sed de quibus coram loqui velim tecum.
» Vale. »

La seconde pièce est une épître de Jean Borsalus ou Van Borsselen, latiniste distingué, de Middelbourg en Zélande, qui avait connu Dorpius pendant de longues années, et qui donna des leçons au Lis avant 1518. Les écrits de Borsalus n'ont pas été publiés : mais quand il quitta Louvain, on avait reconnu ses titres à la chaire de latin qui fut conférée à Barlandus, lors de l'ou-

verture du collége des Trois-Langués (1). Voici le commencement de l'épître de Joannes Borsalus :

« Quod nuper Plauti Aulularíae quasi tumul-
« tuario opere adjecisti, id non legi modò, ve-
» rùm iterum iterumque relegi, non sine maximâ
» (ita me Deus amet) et admiratione et voluptate.
» Est enim, quantum ego judicare possim, ea
» foelicitate conscriptum, ut ejusdem prorsus
» farinæ cum reliquâ comediae parte, et Plauti
» ore emissum, non adjecticium videatur. Sive
» enim inventionem, sive orationis filum spec-
» tes, nihil hic Plautinum desiderare possis. Sca-
» tet namque jocis, facetiisque ac ridiculis, non
» indecore affectatis, sed ità ad Plautinum mo-
» rem effictis decenter, ut nihilo sint Plautinis
» illis inferiores. Tum oratio ipsa tam est co-
» piosa, tam facilis fluitansque, et vetustatis om-
» nis, tum in rebus, tum in verbis emulatrix,
» tamque (ut uno verbo dicam) Plautina, ut si
» sine titulo tuam et Plautinam proferas, nequeat
» facile, utra utrius sit, nisi ab oculatissimo dis-
» cerni......

Georges d'Halluin (ou Halewyn), seigneur du pays d'Halluin, ami des sciences et protecteur des maîtres de belles-lettres dans toute la Flandre, écrivain lui-même (2), avait adressé de son

---

(1) Mémoire cité, pages 119, 130, 132 et 139. — Voir aussi Paquot *Mémoires pour l'hist. littéraire*, etc. tom. I, p. 9 (éd. in-fol).

(2) Ce personnage bien connu dans l'histoire de ce même temps,



côté ses félicitations au professeur de Louvain, dont Jean Despautère lui avait communiqué en manuscrit les élucubrations poétiques : on ne lira pas sans intérêt cet hommage d'un Mécène de l'époque, qui n'a pu se défendre d'un enthousiasme irréfléchi pour l'auteur latin, popularisé tout à coup par Dorpius dans nos écoles.

Georgius Haloinus Ditionis Haloinae Dominus Dorpio S.

« Quum superioribus diebus in solo meo natali
» Flandria, in oppido meo Cominiensi moram
» traherem : Despauteriumque Ludi Literarii
» nostri magistrum convenirem... is mihi chartulam ostendit Martini cujusdam Dorpii manibus scriptam, in qua Plautinae Aululariae
» prologum offendi, multo quidem ingenio, ac
» prisco illo lepore elucubratum. Cumque diu
» stetissem admirabundus, quisnam esset ille
» mortalis tam audax, qui linguae latinae deliciis aliquid supplere ausus fuerit : in mentem
» mihi venit versus ille Maronianus, *audentes*
» *fortuna juvat.* Tu igitur, mi Martine, etsi
» oculis mihi incognitus es, cura ut calamo sis
» mihi familiaris; et Plautum judicio Priscorum
» linguae latinae Deum, ut Larem Penatesque

---

et qui fut ambassadeur de Charles V auprès du roi Henri VIII, avait composé entr'autres écrits six livres *de restauratione linguæ latinæ*, imprimés à Anvers, en 1533.— Il avait mis à la tête de l'école latine de Comines, qu'il protégeait tout particulièrement, le célèbre grammairien Despautère qui y finit ses jours en 1520.

» cole; et si quid in eo a te elaboratum fuerit,
» mihi mittas velim. Illum namque mihi Paeda-
» gogum, Grammaticum, Vocabularium, ac deni-
» que Patrem adoptavi (1). Vale, et cum Cicerone
» te oro, ut obviae sint mihi tuae literae. Vale. »

Nous empruntons aux mêmes feuillets rarissimes de Nélis la dédicace que Dorpius fit de son recueil littéraire à Jérome Busleiden, conseiller royal qui avait la réputation d'un homme de goût. L'épître nous apprend que l'auteur des *Plautina* n'avait pas vu les vers d'Antonius Codrus écrits pour une restitution de l'*Aulularia* semblable à celle qu'il avait tentée, et qu'il aurait renoncé à l'entreprise s'il avait dû, lui Hollandais, faire concurrence à un Italien, lui maître de philosophie, entrer en rivalité avec un poëte. Cette déclaration donne d'autant plus de prix à la tentative d'un humaniste originaire du Nord qui préludait aux succès des écoles néerlandaises dans le culte de la belle latinité. Nous allons laisser parler Dorpius lui-même du travail de son choix :

« Annum ab hinc quintum, Vir clarissime,
» cùm discipulos ad Aululariae Plautinae actio-
» nem instituerem (nihil enim tenacius eorum
» haeret memoriae, quàm quod ejusmodi laudis

(1) On dirait avec feu de Reiffenberg que Georges d'Halluin s'est risqué bien fort dans cette louange de Plaute, jusqu'à l'appeler *son père*. « Celui-ci est un peu fort, il faut en convenir. » *IVe Mémoire* sur l'ancienne université, pp. 28-29 et pp. 69-70.

» gloriaeque aemulatione discunt) ne imperfecta
» foret actio, comediam ipsam eâdem metrorum
» lege, eâdem tum verborum, tum ridiculorum
» licentiâ, complevi, quâ auctorem ipsum fuisse
» usum deprehendere potui. Neque enim majo-
» rem, opinor, religionem, vel antiquitatis, vel
» carminum, a me requiret quispiam, quam
» Plautus, Scenae Princeps, praestiterit... Porrò
» sciebam Antonium Codrum eadem in arena
» laborasse. Sed neque illum tum videram :
» neque si vidissem, malè collocatum iri la-
» borem censuissem, si in hoc etiam scripti
» genere stilum exercerem : ne quis forte arbi-
» tretur cum illo me voluisse de gloria certare :
» Juvenem cum sene, Hollandum cum Italo,
» Philosophantem cum Poëta : postremò (ut cae-
» tera praeteream) qui secundariam duntaxat
» operam in ea studia impenderem, cum eo,
» qui politioribus docendis litteris grandaevus
» evasisset. Utcunque se res habet, labor hic
» meus adeò viris aliquot doctissimis non dis-
» plicuit, ut et crebris litteris et in celeberrimis
» etiam oppidis Actionis calculo comprobave-
» rint : videarque non meo magis, quam illorum
» periculo, haec editurus. Adjeci Prologos in
» Actiones, et paucula carmina : quae omnia
» tui faustissimi nominis auspiciis in publicum
» edere volui, quod olim recens composita quum
» ad te misisset litteratorum candidissimus,
» Joannes Borsalus Canonicus Middelborgensis,

» fores aperuerint amicitiae inter nos mutuae;
» quam tu quidem tàm sedulò foves, ut epistolas
» ad me aliquot, homo arduissimis rebus occu-
» patus, miseris quae utramque impleant ma-
» num : et jusseris, ne isthac in Hollandiam
» meam iter faciam, quin in sedes tuas diver-
» tam, artificio quidem ornatissimas, sed Domini
» humanissima liberalitate ornatiores (1). Te igi-
» tur oro, Clarissime Buslidi, ut Dorpii tui dica-
» tionem gratanter accipias : neque tam librum
» ad te mitti tibi persuadeas, quàm ipsum ani-
» mum mittentis. Vale. ».

La réponse que fit Jérôme Busleiden à cette épître dédicatoire de Dorpius s'est conservée parmi les *Epistolae* que le Conseiller de Malines avait fait transcrire à la suite de ses autres écrits latins : de même que les autres pièces du même recueil, les sept lettres adressées à Dorpius ne portent aucune date, mais celle que nous allons analyser en premier lieu a été écrite sans nul doute en 1514 après réception du volume imprimé à Louvain chez Martens. On y trouve avec l'expression fort affectueuse d'une sympathie personnelle, le langage étudié qu'un amateur des nouvelles publications latines aime à pren-

---

(1) On a inséré parmi les *Carmina* de Busleiden, encore inédits, les vers et les inscriptions symboliques qu'il avait répandus à profusion dans son hôtel de Malines, dont il avait voulu faire la réunion de tous les hommes d'études *(studiosorum omnium conciliabulum)*.

dre pour traduire son enthousiasme. Busleiden comprend dans ce même morceau de littérature épistolaire le dialogue dans lequel Dorpius avait mis en œuvre la célèbre allégorie de Prodicus, le choix d'Hercule, pour l'approprier à un intermède dramatique, et les tirades en vers qu'il avait fait servir à la représentation de l'*Aulularia* complétée (1) :

MARTINO DORPIO PHILOSOPHO. — « Clara illa » nusquam sat à me perlecta tui ingenii monu- » menta mirum placuere. Maxime quibus (inter » coetera) adsumptas illas agendas personas, » Virtutis, Veneris, Cupidinis, Herculis, tum » probe (quae tua dexteritas est) egisti : suum » cuique tribuendo habitum, servando deco- » rum... Quae omnia et singula quum tu ita » spectante coram et adplaudente candida juven- » tute, tam dexterrima, felici praesentanea ac- » tione sis (ut audio) prosecutus; nil ergo mirum, » si hinc olim adplausus, numeros, puncta, cal- » culos, suffragia jure meritoque tuleris.

» Praeterea non sine summa voluptate legi » Tomum tuum illi Aululariae Plautinae addi- » tum. Quo sane uno (si meam roges sententiam) » nil potuit aut propius accedere, aut magis ger- » manum additum iri, filo texturae, tam bellis- » simae dictionis, tui lepidi et festivissimi Plauti. » Adeo ut si forte ille manibus posthabitis redux,

(1) Ms. de Bruxelles, fol. 210-215 (extraits).

» nobis quandoque redivivus appareret : Tomum
» illum, certè nequaquam abs te mutuatum, ne-
» que tibi acceptum : coeterum tanquam quid
» suum, suamque legitimam foeturam, gloriam
» agnosceret, gestiens amplecteretur...

» Postremo quod me unum adhuc de Maevio-
» rum Baviorum grege, tuorum nusquam inter-
» moriturorum monumentorum honore digna-
» tus est (cujus scilicet nomen, si quod sit) gra-
» vissimo judieio luculentissimae epistolae tuae,
» posteritati commendasti : gratiam tibi ago
» plurimam, habiturus quamdiu vivam, relatu-
» rus ubi potero... Sat tenes quid velim. Quare *ne*
» (quod aiunt) *Sus Minervam* epistolam clau-
» dens, receptui cano. Vale. »

La fin de la même lettre renferme plusieurs passages relatifs à la vocation connue de Dorpius pour la théologie, à l'emploi de son talent d'écrivain dans des études d'un genre plus élevé. Nous y reviendrons dans la suite de notre esquisse.

III.

La harangue que Dorpius prononça le 1er octobre 1513 devant l'Université est un des morceaux les plus curieux qui soient sortis de sa plume (1).

---

(1) Oratio Marti Dorpii theologi *de laudibus sigillatim cujusque disciplinarum* etc., dicta Kalendis Octobribus, anno M.CCCCC.XIII. etc. — Louvain, Th. Martens, vol. in-4° de 32 feuillets, impr. vers la fin de l'an 1513 (Volume mentionné ci-dessus § 1). — Voir de Reiffenberg, *IVe Mémoire*, Bruxelles, 1832, pag. 71 75.

La charge qui lui fut donnée en cette circonstance compte au nombre des honneurs les plus grands que pouvait recevoir un maître âgé de moins de trente ans. L'orateur a pris son sujet de haut; il a disserté sur les avantages particuliers de toutes les sciences, et il l'a fait dans un style latin qui ne manque ni de verve ni d'originalité.

Si important que soit ce document pour apprécier l'opinion que l'on avait à Louvain sur toutes les branches d'un enseignement encyclopédique, l'espace nous manque pour le faire connaître avec quelque détail. Dorpius a mis dans son tableau une largeur de vues incontestable, et présenté en termes choisis et pesés la définition des sciences d'après les notions reçues de son temps dans la plupart des universités de l'Europe. Il a débuté par les trois arts qui formaient le *Trivium* dans les anciennes écoles, la *Grammaire*, la *Dialectique*, et la *Rhétorique*. C'est sur ce sujet qu'on aimerait à entendre le professeur de la Faculté des Arts; mais, après avoir dit ailleurs dans quel esprit il l'avait exposé (1), nous ne pouvons qu'affirmer la haute idée qu'il se faisait de l'enseignement littéraire. Vers la fin du discours, il a expressément déclaré que la Faculté de Théologie avait donné son constant appui aux maîtres ès-arts pour qu'ils préparas-

(1) *Mém. sur le coll. des Trois Langues*, p. 113-116.

sent la jeunesse, pendant un terme suffisamment long, aux études les plus sérieuses et les plus ardues. Aux quatre sciences de l'ancien *Quadrivium*, qu'il décrit sous les noms d'*Arithmétique*, de *Musique*, de *Géométrie* et d'*Astronomie*, Dorpius rattachait la physique et la médecine; il passait de là à la métaphysique et à la philosophie morale, ensuite à la science des lois qui était en effet une des branches de la morale ou de l'éthique dans les écoles des anciens. Ainsi montrait-il toute l'importance de l'enseignement du droit dans le *Studium generale* de Louvain, et son utilité dans toutes les carrières publiques.

De cette revue des plus hautes sciences humaines, Dorpius passe à la théologie qui est leur maîtresse à toutes; il recourt à une prosopopée pour mieux en démontrer l'excellence, et il reprend avec non moins de verve la même tournure oratoire pour glorifier la science des Écritures comme une des sources de la théologie même. On aperçoit, en cet endroit, dans l'accent convaincu et enthousiaste de l'orateur, l'écrivain qui se préparait à recevoir deux ans plus tard le bonnet doctoral. Mais il revient à la philosophie pour lui assigner sa mission qui est de guider dans toutes les sphères qui lui sont ouvertes, la raison humaine éclairée par la foi. Il est ici l'écho des grandes écoles du christianisme; il ne nomme point cependant les plus célèbres docteurs du moyen âge, les maîtres de la Scholastique.

Dorpius a compris dans sa harangue l'éloge de Louvain, l'*Oppidum Lovaniense*, comme siége de l'Université, et il accumule à cette occasion des traits descriptifs pleins de fantaisie parfois, mais analogues à ceux qu'ont recueillis avec amour les anciens historiens de l'*Alma Mater*. Il a fait suivre cette glorification de la localité des louanges qu'il croit juste de décerner à la célèbre école, pour la sagesse de ses statuts, la gravité de ses maîtres et la discipline de ses élèves : l'Université n'avait pas encore atteint la fin de son premier siècle, et son représentant osait la saluer comme un des plus solides appuis des États de Bourgogne. La péroraison s'adresse à toutes les classes de la nation, à toutes les catégories d'étudiants, aux personnes de toute condition et de toute éducation. Appel leur est fait pour venir puiser abondamment aux sources de la science, après s'être voués tout d'abord au culte de la philosophie.

Puisque la harangue officielle de Dorpius à l'Université mérite considération dans le nombre de ses travaux littéraires, il ne sera pas inutile de joindre à l'analyse du contenu quelques remarques sur la forme : elles seront de quelque intérêt, nous osons le croire, pour qu'on juge du ton et des ressources de l'éloquence latine, comme les entendaient le célèbre maître du Lis et la majorité de ses collègues. Non seulement il a pu faire de fréquentes allusions à des passages

connus de l'Écriture, mais encore il a cité maint trait de l'histoire profane, ainsi que des définitions et des sentences empruntées à des auteurs de l'antiquité (par exemple Cicéron, Horace, Quintilien, Pline, Juvénal, etc.), comme si bon nombre de ses auditeurs s'étaient déjà familiarisés avec ces choses par des leçons ou par des lectures. On peut de ce chef faire honneur à Dorpius lui-même de quelque érudition latine. Mais on serait fortement surpris, quand on l'a vu rendre de si solennels hommages à la théologie chrétienne, de trouver dans sa prose un si fréquent emploi d'expressions mythologiques et d'exclamations payennes; ce ne peut être seulement l'étude des classiques latins qui lui suggéra cette habitude; ce fut bien plutôt l'imitation des écrivains de la Renaissance, surtout des Italiens, qui empruntaient des périphrases et des épithètes aux auteurs profanes pour parler des dogmes de la religion chrétienne et des choses de l'Église (1). Il interrompt quelquefois son récit par de telles exclamations : *per Jovem! per Deos immortales! Dii Deaeque! Dii boni! Hercle!* Il s'écrie en demandant aux lois la garantie de la paix : *Quis hominumve deûmve praestabit?* Il met au nombre des pouvoirs de la théologie, celui d'arracher des victimes aux

---

(1) Nous le pensons avec de Nélis qui a consacré une longue note (page 15) à des rapprochements qui le prouvent.

démons, *Diis infernis*, et de retirer des âmes coupables de la « gueule de Cerbère », *e Cerberi faucibus*. On sait assez que d'excellents et pieux poëtes latins ont fait abus, jusqu'au XVIIe siècle, de tout l'appareil mythologique du Parnasse ancien ; mais il importait de noter le tribut qu'a payé à cette méprise littéraire, véritable anachronisme, un esprit aussi droit que celui de Dorpius, incessamment attiré vers les hautes réalités de la théologie.

Que dire de la latinité du discours d'apparat d'octobre 1513? Élégante et correcte, pleine de tours variés, elle atteste assez chez l'écrivain la connaissance des classiques latins. Seulement elle n'est pas cicéronienne, comme celles d'un grand nombre de nos prosateurs du même siècle qui se sont merveilleusement approprié la langue de Rome. On y reconnaît le travail; mais le style ne s'y soutient pas en périodes habilement travaillées, comme elles abondent dans les écrits des époques suivantes : les pensées y sont souvent développées à l'aide de synonymes. Le choix des mots présente une fréquente inégalité, d'autant plus étrange que des mots peu usités s'y rencontrent plus d'une fois à côté d'autres mots de formes et de désinences qui sont d'âges différents.

Nous allons entendre la forme littéraire que le conseiller de Malines a donnée à son suffrage, quand il eut reçu de Dorpius le texte de l'*Oratio*

de laudibus accompagné d'une lettre remarquable. La mention, par extraits, de cette pièce inédite (1), mettra de nouveau sous leur vrai jour les relations épistolaires qui exigeaient un patient travail de nos anciens érudits; on observera sur le champ que les plus sincères et les plus dévoués, parmi lesquels on compterait chez nous Jérôme Busleiden, ne pouvaient pas se défendre de certaine recherche, de certaine surcharge, même en s'adressant à leurs amis et à leurs protégés, sachant bien que leurs pages seraient mises sous les yeux de plus d'un lecteur.

MARTINO DORPIO PHILOSOPHO.

Quem litterae beant bonae,
Mores honestant optimi,
Delitiae Buslidii
Martine salve candide!

« Ardens olim tuarum desiderium, multo
» tamen foenere compensando (quae tua libera-
» litas est) levasti : quando non solum doctis-
» sima epistola (qua vel sola id poteras) sed
» copia quoque luculentae orationis tuae celebri
» eruditorum corona habitae adfatim praesti-
» tisti... Ad tuam dictionem redeamus : cujus
» splendidae opiparaeque lectionis sapor con-
» dissimus ad nostrum (insuetum talibus) pala-
» tum tenuit, ut terque quaterque gustatus,

(1) *Carmina*, etc. fol. 144-148.

» acriorem sui adpetentiam relinquens : esto
» mirificè recreaverit, nondum usque satiavit :
» Favus si quidem distillans labia tua, et eloquia
» casta ori meo dulcia, esurienti ambrosiam,
» sitienti nectar miscuere, pascentia me suis
» incomparabilibus dapibus, bellariis mensisque
» secundis... Ubertate orationis satiasti nos,
» Martine, et vino suaviloquii tui meracissimo
» inebriasti; quandoquidem longe praestaret
» me, hoc non tam imbutum quam disertum, ita
» agere ebrium : quam qui nunc sum, jejunum
» perstare et aridum, ne gutta quidem Castalii
» fontis, vel torrentis eloquentiae vel Mannae,
» tantopere abs te laudatae Philosophiae tuae
» respersum...

» Quod longius quam vel destinaveram vel an-
» gustia petit epistolaris progressus sim : dona-
» bis multo in te amori nostro; qui quum exube-
» rans immensus sit et immodicus, nil mirum si
» modum ipsum non curaverit. »

Amor meus Dorpi vale :
Precone quo tam nobili,
Pectoribus mortalium
Insedit amor artium.

IV.

Au nombre des écrits de Dorpius publiés à Louvain chez Thierry Martens, nous citerons à dessein le sermon qu'il avait prononcé l'an 1510

sur l'Assomption de la sainte Vierge (1); la dédicace de ce petit livre fut faite en 1514 par l'auteur, habitant encore le Lis (*ex Lilio*), à Jean Briard qui avait déterminé sa vocation pour les études théologiques; dans le même volume, il avait compris un de ses anciens discours (1510) pour la défense d'Aristote contre Laurent Valla et les nouveaux adversaires du philosophe grec principalement en Italie. Lorsque Dorpius publia son sermon pour la fête de l'Assomption, il portait déjà le titre de licencié en théologie; il n'est pas surprenant que ses contemporains, alors même qu'ils s'adressaient à l'écrivain, considéraient déjà en lui le futur dignitaire de la première des facultés. C'est ce qu'on va entendre dans une lettre assez longue et fortement travaillée par laquelle Busleiden louait l'auteur de l'homélie, et consultait le jeune théologien dont les aptitudes étaient généralement vantées. Voici quelques passages de cette lettre, qui a dû être écrite entre les années 1514 et 1515 (2): *Martino Dorpio philosopho atque theologo gravissimo*.

Selon toute apparence, le conseiller d'État avait réclamé, par un billet autographe, un exemplaire de l'homélie sortie des presses de

(1) *Martini Dorpii Naldiceni sacræ Theologiæ Licentiati Concio de dive* (sic) *Virginis deiparae in cœlum Assumptione — Oratio in laudem Aristotelis*, etc. vol. in 4° de 14 feuillets (Louvain, 1514). V. la *Biographie de Th. Martens*, n° 80, pp. 245-246.

(2) *Hier. Buslidii Carmina*, etc. f. 250-255.

Martens ; « qui nuperrimè ad te epistolam dede-
» rim : quâ veluti hamo inescato, prendere des-
» tinaveram homiliam illam tuam Christiferae
» Virgini sacratam (1)... » Après avoir plaisanté
sur le succès de sa ruse qu'il renouvellera plus
d'une fois, il passe à des sujets plus sérieux ; il
soumet à Dorpius des points de la doctrine chré-
tienne, fondés sur les Écritures, mais touchant
lesquels il sent le besoin d'être instruit davan-
tage : « Scilicet quo inprimis ego te consultissi-
» mum Theologum, super his potissimum con-
» sulam : quae nondum sat (ut vellem) mihi
» constant atque liquent. Tametsi nequaquam de
» fide illorum (quod impium foret) addubitem.
» Sed contra solum, ut certior eorum nobis, te
» docente, insinuetur agnitio... »

Busleiden finit ainsi cette consultation théolo-
gique qu'il a poursuivie dans les termes les plus
humbles : « Proinde tenuitas nostra, doceri sem-
» per praesto et obvia, operae pretium duxit...
» te virum pientissimum, in lege Domini erudi-
» tum, sacrarumque litterarum adipe sagina-
» tum, imprimis consulere : ut pote qui candore

---

(1) Dans une autre lettre de Busleiden, sans date, comme toutes le sont (Ms. f. 256 57), il est question de la même homélie, ainsi que d'une hymne latine de Dorpius dont nous ne voyons pas de traces dans ses œuvres imprimées : « Luculens peau tuum (Divæ) Virgini abs te dictum nuncupatumque ea quidem voluptate perlegi, qua tu pietate exarasti... » On conjecturerait avec quelque vraisemblance que le mot du péau designe par figure le sermon en prose oratoire.

» vellet, doctrina sciret, ingenio et eloquentia
» posset, insipientiam super his nostram eru-
» dire. Sicque erudiendo, ad sublimiora illa
» divinorum eloquia, super mel ori meo dulcia,
» te duce tandem provehemur. Quorum viam
» (si Hieronymo credimus) nemo unquam sine
» doctore ingressus est. Vale. »

C'en est assez de ces emprunts faits à la correspondance littéraire de Busleiden pour établir quelles espérances ce dignitaire ecclésiastique fondait sur la haute intelligence de Dorpius désormais acquis à la théologie; ils montrent également que les félicitations du prélat à l'écrivain lui étaient dictées par son amour éclairé des belles lettres et par son désir d'encourager les maîtres qui en propageaient le goût. Ainsi devons nous juger le prix qu'il attachait à des rapports créés entre eux par des sentiments élevés et à tout témoignage de la bonne volonté de son correspondant déjà célèbre; nous en donnerons une dernière preuve en citant une de ses lettres de remerciement en échange d'une belle épître latine de Dorpius (Ms. pp. 205-207) :

« Docta illa et cordata (qua me dignatus es)
» epistola mirum me adfecit, recreavit, tenuit.
» Qua imprimis (quod antea multorum fide et
» constanti fama acceperam) sum mirifice, vel
» super fidem expertus : scilicet quoties et quan-
» tus tu unus, inter candidatos politioris litera-
» turae viros jam pridem emineres; qualemve

» inter illos principem tibi locum mea quidem
» sententia vindicares... »

Busleiden lui-même se glorifiait à l'avance d'avoir si bien placé son estime en la personne de Dorpius, de l'avoir jugé favorablement, tout en restant au-dessous de la vérité. Il se promettait de l'encourager plus encore, de le recommander aux hommes de science : « Quod sic eo
» libentius præstare est animus : quod non igno-
» rem, in te commendando (quem nemo non
» praedicat) me posse tum invidiam qua plerique
» laborant, deprecari; tumque hinc mihi non
» nihil gratiae et doctrinae apud complures ve-
» natum ire : de te hoc unum sperando quod
» Marci Tullii studiosis asseveranter repromi-
» sit Quintilianus ita inquiens : Illum sese jam
» doctum arbitretur cui Cicero placuerit. » Puisque Busleiden a eu de son temps le rôle incontesté de Mécène, on avouera qu'il n'aurait pu donner une forme plus expansive à l'espèce de prédilection que les essais de Dorpius lui avaient fait concevoir : il s'abritait en quelque sorte sous la renommée future de son protégé.

V.

Après la mention d'écrits d'une assez grande notoriété, il ne sera pas sans intérêt de passer en revue les petits poëmes et les épîtres dédicatoires de Dorpius, qui lui servaient à recommander les élucubrations de quelques hommes de

son temps. Nous les retrouvons dans divers volumes imprimés à Louvain, par Thierry Martens : le dernier historien de notre ancien typographe n'en a omis aucun dans la description de ces curieux volumes.

Il est permis de croire que Dorpius a pu donner ses soins à un recueil de satires latines composées par Gérard Geldenhauer de Nimègue, de longues années avant que ce savant, après s'être brouillé avec Érasme, ait passé du côté des réformateurs. Ce recueil avait paru en 1515 à Louvain sous ce titre (1) : *Gerardi Noviomagi Satyrae VIII à Martino Dorpio approbatae.*

Notre savant humaniste avait fait précéder d'une épître un volume de Martens intitulé *Aesopi Fabulae* (1513) : il disait y avoir recueilli des fables d'Esope traduites en prose latine par des hommes capables, tels qu'Érasme et Guillaume Herman de Gouda, et qu'il en a ajouté quelques unes d'auteurs latins (2). Comme il signait *ex nominatissimo Lilianorum gymnasio*, on augurerait qu'il destinait cette publication aux jeunes humanistes (3). Quand Martens a publié en 1520 un volume du même contenu (4), Dorpius

(1) V. van Iseghem, n° 87 p. 251-252, et V. André *Biblioth. Belgica.*

(2) Ibid. n° 75, p. 242-43, d'après Panzer, *Annales typographici.*

(3) Il s'était chargé dans le même dessein de revoir la version latine de la *Paraenesis* d'Isocrate par Rodolphe Agricola, *castigatore Martino Dorpio.* — Ibid. *Opuscula aliquot*, etc., n° 90, p. 254.

(4) Ibid. n° 153, pp. 305-306.

y a placé une dédicace à des maîtres de la Flandre qu'il estimait, Jean Leupe, Jacques Pape et Jean de Ninove (ou Despautère) : *eruditissimis in Flandria ludimagistris.*

On lit seize vers ïambiques de Dorpius en tête des VII livres de Richard de St-Victor sur l'Apocalypse, imprimés en 1513 (1); on lit également une recommandation qu'il a écrite en vers pour l'édition faite en 1512 des *Quaestiones concinnae et argutae* de Hugues de St-Victor sur les Épîtres de saint Paul (2). Peut-être s'était-il chargé de la correction des *Quaestiones quodlibeticae* de Hadrianus Florentius, parce qu'il a placé au revers du titre de cet in-folio une épitre dédicatoire à son patron, l'abbé Ménard d'Egmond (3), et au revers du dernier feuillet une sentence latine en manière d'avis.

C'est encore chez Martens que fut imprimée, en 1515, la lettre de Dorpius qui pouvait alors s'appeler professeur de théologie, à Érasme, sur l'*Éloge de la Folie*, et dans le même volume la réponse apologétique d'Érasme (4). Si curieuses que soient ces deux épîtres dans l'histoire des rapports d'Érasme avec les savants des provinces belgiques et en particulier avec les maîtres

(1) Ibid., n° 70, p. 236-37.

(2) Ibid., n° 64, p. 233.

(3) Ib., n° 85, p. 250 (impression de 1515).

(4) Les titres de ces pièces ont été reproduits dans la description du n° 91, par le P. Van Iseghem, livre cité, pp. 255-256.

de l'Université de Louvain, nous ne pourrions nous en occuper, sans faire, en cet endroit de notre esquisse, une digression qui s'écarterait de son objet spécial : l'occasion se présentera bientôt de parler de la sympathie profonde que le jeune professeur de théologie avait inspirée au publiciste de Rotterdam. Des pièces imprimées une première fois en 1515, il ressort que Dorpius, sollicité par ses collègues et amis, entre autres par Jean Briard, de combattre le traité d'Érasme *de Moriae encomio* qui avait fait partout grand bruit, avait reproché à l'auteur les témérités de son langage qui seraient tournées contre la foi et contre l'Église. Érasme ne fit pas attendre sa réponse; il se défendit de toute pensée hostile à la religion chrétienne, et il usa de tels ménagements envers son accusateur que celui-ci renonça à la polémique qui n'était qu'entamée (1). Leurs relations d'amitié n'en souffrirent pas, et elles se continuèrent comme par le passé. Il est vrai de dire que c'est seulement après la mort d'Érasme, que son *Éloge de la Folie* fut l'objet d'une censure publique, quand l'écrivain fut stigmatisé comme auxiliaire et complice des réformateurs, s'il n'était pas convaincu d'avoir fait acte de révolte et profession d'hérésie.

Il est arrivé à Dorpius de parler avec certaine

(1) Voir la *Vie d'Érasme* par de Burigni, tome Ier, pp. 200-204 (Paris, 1757).

verve des abus qui s'étaient produits dès la fin du xve siècle dans quelques institutions ecclésiastiques : Thomas Morus, son ami, lui rappelait avec quelle vivacité il avait dénoncé la vie molle et luxueuse de quelques prélats et chefs d'abbaye dans sa dédicace de 1514 à Ménard, abbé des bénédictins de Hecmund, que nous avons mentionnée ci-dessus. Cependant Dorpius n'a jamais pactisé avec les novateurs, et il était au nombre des professeurs signataires de la *Censura* dirigée en 1519 contre Luther par la Faculté de Théologie. Peut-être resta-t-il suspect à quelques maîtres de l'Université, parce qu'il donnait son patronage à ceux qui poursuivaient la rénovation des études littéraires. Mais on aurait peine à prouver qu'il ait manqué de prudence dans ses paroles ou dans ses écrits.

En publiant l'introduction à ses leçons sur les Épîtres de St-Paul, le professeur de théologie y joignit des dissertations sur l'enseignement des saintes Écritures, sur l'usage des versions et des textes grecs dans la critique sacrée, et sur l'habileté dans les langues savantes. Tous ces points de vue étaient indiqués dans des pièces faisant suite à son discours d'ouverture (1) : on soutiendrait d'autant mieux qu'il a parlé avec mesure

(1) La première publication en fut faite à Anvers, chez Michel Hillenius, in-4°. *Oratio in prælectionem epistolarum divi Pauli, de laudibus Pauli,* etc. La seconde eut lieu à Bâle, chez Froben, en 1520.

de ces questions alors pleines d'actualité, qu'il n'y portait pas de prétentions personnelles. Quand il encourageait l'étude du grec pour l'interprétation des Écritures, son avis était désintéressé : car il avouait ne pas savoir cette langue, mais il conseillait de recourir aux travaux des autres, comme il le faisait lui-même (1); c'est sur le témoignage d'autrui qu'il avait disserté *De sacrorum codicum ad graecos castigatione* dans des leçons qu'il avait l'intention de publier. De même, sans cultiver l'hébreu, il requérait des futurs théologiens quelque habileté dans la langue sacrée, or ses instances étaient assez fortes pour qu'Érasme ait pu écrire en 1518 : *Dorpius hebraicae factionis dux est* (*Epist.* part. I, col. 307). Dans ces mêmes années, Nicolas Cleynarts et Jean Campensis avaient formé quelques disciples dans leurs leçons de langue hébraïque sans encourir la défiance des chefs de l'Université. Dorpius ne s'était donc pas trompé en préconisant des études de grammaire qui devaient, avant la fin du siècle, et au grand honneur de nos écoles, donner des collaborateurs éminents à la Polyglotte d'Anvers, aussi bien que des théologiens éclairés au Concile de Trente.

(1) C'est l'opinion de Paquot dans ses notes manuscrites sur les *Fasti* de V. André (tome I, fol. 63); nous l'avons exposée naguère au chap. V de notre *Mémoire* sur le coll. des Trois-Langues, pag. 126-127. On douterait avec Paquot que Dorpius eût lui-même les instruments nécessaires pour pousser assez loin ses commentaires exégétiques.



VI.

C'est donner son complément à cette notice littéraire que de rapporter, en finissant, les témoignages rendus à la mémoire de Martin Dorpius, aussitôt après sa mort en 1525, par de grands écrivains. Les vers latins, élégiaques et ïambiques, qu'ils composèrent pour lui faire honneur, ont été recueillis en grande partie en un volume imprimé à Bâle, chez les Froben, en 1528 (1) sous le titre d'*Épitaphia*. Il comprenait, outre les deux morceaux que nous avons mentionnés plus haut comme des œuvres d'Érasme et de Louis Vivès (2), des pièces portant les noms de latinistes renommés dans nos provinces, tels que Jacques Volcardus de Berghe-St-Vinoc, François Craneveldt et Alard d'Amsterdam, ainsi que ceux des deux premiers professeurs de langue latine au collége de Busleiden, Adrien Barland et Conrad Goclenius. Ces hommes avaient connu personnellement Dorpius et lui avaient voué un profond attachement.

Mais, si belle et si classique que soit l'expression de leurs regrets, il nous importe plus encore de citer les termes dans lesquels Érasme, éloigné des Pays-Bas a fait comprendre aux savants qui

(1) Molanus, *Rer. Lovan. libri XIV*, tomus I, p. 513.

(2) L'*epitaphium* d'Erasme a la date certaine de novembre 1525, comme la lettre au prieur des Chartreux de Louvain, J. Heemsted, qui l'accompagne (*Epist.* t. III, col. 899).



étaient ses correspondants en tout pays l'estime qu'il avait pour le caractère et les talents de Dorpius, nommé par lui d'autres fois *Dorpius noster.*

Même après la lecture de l'épitaphe en ïambes qui a été généralement admirée, on verra volontiers la lettre qu'Érasme adressait de Bâle, le 2 juillet 1525 (1), à Adrien Barland; il y joint des pensées chrétiennes au langage désolé de l'amitié :

« Dorpium studiis ereptum acerbissime fer-
» rem, si nostro dolore possit huc revocari.
» Nunc nos ad illum properamus, ille ad nos
» redibit nunquam.

» Mortuus est omnibus rebus bonis florens, et
» optimum putans esse tum mori quum dulcis-
» simum esset vivere. Erat futurus magnus si
» vixisset; verum, nunc felicius magnus est apud
» Christum, uti spero. Solus propemodum erat
» aequus politioribus literis, quas quidem miro
» studio conantur opprimere, mea sententia rem
» satis rectè consulentes suis etiam studiis quae
» sola florere cupiunt... »

Le même jour, Érasme déplorait la mort de Dorpius dans une lettre à Maximilien Transylvanus (1); mais, préoccupé du mauvais vouloir

---

(1) *Opp. Erasmi*, t. III, col. 876. — C'est à la fin de cette lettre de 1525 qu'Erasme se lamente sur la décadence des études en Allemagne, à cause des troubles de la réformation.

(1) Ibid., t. I, col. 875 (Bâle, 2 juillet).

de certains théologiens envers les lettres, il se laissait aller à l'insinuation que Dorpius n'avait pu exercer une plus grande influence en leur faveur, parce qu'il n'avait pas montré une aversion assez forte, au gré de plusieurs, pour les erreurs de Luther :

« Periit Martinus Dorpius, qui solus ingenue
» favebat rectioribus studiis, nec perinde ac
» coeteri detestabatur quidquid ullo pacto Lu-
» theri dogmatibus est affine ; ea res effecit, ut
» illius favor non multum adferret momenti, nec
» ità multum tribuebat pseudomonachis. »

Ce serait abuser des termes de cette lettre que de croire à une certaine condescendance de Dorpius pour la doctrine du réformateur de Wittemberg : tout au plus induirait-on de ce passage ou de quelques autres que Dorpius usait, dans les termes, de plus de ménagements que ses collègues envers les personnes et qu'il semblait porter moins d'animosité ou moins d'énergie dans la controverse (1). Le suffrage d'Erasme, indépendamment de ses jugements assez souvent variables sur les personnes, n'en sont pas moins acquis au jeune théologien qui s'était fait généreusement, en vue de l'avenir, le promoteur des études d'humanités et de la culture des langues savantes.

---

(1) Dans une lettre à Germanus Brixius (col. 884), Érasme avance comme une conjecture que le mauvais vouloir des μισομούσοι (ennemis des Muses) a pu abréger les jours de Dorpius.

En plus d'une occasion, Érasme s'est loué d'avoir encouragé Martin Van Dorp, au début d'une carrière qui promettait d'être féconde : il ne s'attribuait pas d'autre mérite, quand on rapportait à sa direction la célébrité précoce de son compatriote. Mais il s'est plu à le revendiquer pour la Hollande, sa terre natale, quand il relevait les noms des hommes distingués de son temps, qui y avaient vu le jour C'est ce qu'on lit dans son épître de 1521 à Nicolas Everard, président du gouvernement de Hollande et de Zélande (1); c'est son pays qu'il avait félicité plus d'une fois d'une si pure renommée : « Quoties » enim illi sum gratulatus *Martinum Dorpium* » qui nostratium Theologorum unus, scholasti- » cam Theologiam cum melioris literaturae pe- » ritia, qui solidam sapientiam cum vera elo- » quentia conjunxisset? » Là aussi il augurait bien des efforts incessants de son ami, qui se surpassait lui-même : « nisi quod *Dorpius* assi- » duo studio seipsum quotidiè vincit », comme il a dit naguère, quand il le voyait encore à Louvain (2): « *Dorpius* optimis studiis sese delectat. »

Il n'est point de déclaration plus belle et plus complète en faveur de Dorpius, comme théologien et comme savant, que la page que Vernulaeus lui a consacrée dans son *Academia Lova-*

(1) Lettre d'Anderlecht, *Epist.*, col. 676.
(2) Lettre du 21 juillet 1520, *Epist.*, col. 517.

niensis (1); le maître d'éloquence du XVII[e] siècle a glorifié, en termes élégants et fleuris à l'excès, le professeur de rhétorique du XVI[e] :

« Optanda hic eloquentia, ut Martinus Dorpius
» laudetur. Is est in cujus ore Suada sessitavit,
» in cujus pectore omnes scientiae domicilium
» habuerunt. In Liliensi Gymnasio pulcherrimum
» ipse Lilium, et cum Rhetoricam Philosophiam-
» que docendo gratissimum odorem effudisset,
» in Theologum eximium effloruit. Dicam cum
» Adriano Barlando, qui ei quondam familiaris-
» simus (2). Plus in uno hoc viro amisit Schola
» Lovaniensis, quam aut dici aut aestimari po-
» test. Mirè Poëtarum omnium fabulas tenebat :
» Oratorum et Historicorum libros omnes excus-
» serat : Dialecticorum argutias callebat : Phy-
» sices arcana pervestigaverat. In sacris litte-
» ris nihil tam arduum et difficile, de quo non
» subtiliter et accuratè disputarit. Quam latinus
» et elegans, planeque Romanus illi sermo?
» Quanta divinorum eruditio? Addo ego :

» *Dorpius ingenium sacrâ cum panderet arte.*
» *Caelestes habet hic, fama ferebat, opes.* »

---

(1) Lovanii, 1667, 4°, p. 148 (c. X. *Illustres theologi Lovanienses*).
(2) Dans les *Chronica ducum Brabantiæ*, c. 184, cités ci-dessus, § II.

TABLE.

PRÉLIMINAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE.

ERRATUM.

Page 14. M. VAN BENEDEN, officier de l'ordre de Léopold, *lisez* : commandeur.



